République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 novembre 2024

~~~~~~

GESTION DU GRAND SITE DE FRANCE - GORGES DE L'HÉRAULT, SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT DOSSIER DE CANDIDATURE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL ET NOUVEAU PLAN DE GESTION 2024-2031 - CONVENTION PLURIANNUELLE DE GOUVERNANCE - CONVENTION ANNUELLE 2024.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 novembre 2024 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 novembre 2024.

Étaient présents ou représentés	M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Philippe SALASC, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.
Procurations	Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, M. Henry MARTINEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Claude CARCELLER à M. David CABLAT, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE.
Excusés	M. Gregory BRO.
Absents	M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : *25* Secrétaire de séance : *Marie-Hélène SANCHEZ*	Présents : 38	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et notamment sa compétence en matière de gestion du Grand Site de France ;
VU la délibération n°1324 du 20 juin 2016 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé l'extension du Grand Site de France Gorges de l'Hérault » en partenariat avec les Communautés de communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises et la convention de gouvernance pluriannuelle afférente ;
VU la délibération du Conseil communautaire n°1397 du 12 décembre 2016 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé l'engagement d'une démarche de renouvellement du label Grand Site de France étendu ;
VU la décision du Ministre de la transition écologique et solidaire du 23 janvier 2018 relative au renouvellement du label « Grand Site de France - Gorges de l'Hérault » pour une durée de 6 ans ;

CONSIDERANT que le Grand Site de France 'Gorges de l'Hérault Saint-Guilhem-le-Désert', monde de rocaille, d'eaux vives et de lumières éclatantes constitue une mosaïque de paysages grandioses et préservés, propices à l'émerveillement et au ressourcement,
CONSIDERANT que ces paysages remarquables font l'objet de protection au titre des sites classés (loi du 2 mai 1930),
CONSIDERANT qu'un Grand Site de France gère et préserve des sites classés connaissant une fréquentation élevée entrainant des dégradations (cadre de vie, paysages, patrimoine, qualité d'accueil),
CONSIDERANT que le Label ministériel « Grand Site de France » reconnait un site géré selon les principes du développement durable et est attribué au gestionnaire pour 8 ans sur la base d'un bilan et d'un plan de gestion durable,
CONSIDERANT que depuis 2010, le Grand Site de France « Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert » repose sur les sites classés des « Gorges de l'Hérault », des « Abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert, Cirque de l'Infernet » et de la « Grotte de Clamouse »,
CONSIDERANT qu'à partir de 2024, il porte également sur les sites classés de la « grotte des Demoiselles » et du « sol de la place de l'Eglise de St-Martin- de-Londres »,

CONSIDERANT qu'en 2010, le Grand Site de France a été labellisé par le Ministère de l'Ecologie sur cinq communes ; en 2018, le label « Grand Site de France » a été renouvelé aux « gorges de l'Hérault » sur la base d'un projet de développement durable à 6 ans sur un périmètre étendu à 10 communes et cinq aux abords,
CONSIDERANT qu'après six ans d'actions, les trois communautés de communes gestionnaires, Vallée de l'Hérault, Grand Pic st Loup, & Cévennes Gangeoises et Suménoises, ont mené un bilan global accompagné d'une importante concertation et de l'élaboration d'un nouveau plan de gestion sur huit ans, et sont fières de partager leur bilan et nouveau projet 2024-2031, sur un périmètre stabilisé autour de 18 communes, de Laroque à Aniane,
CONSIDERANT que le dossier de candidature au renouvellement du Label ci-annexé et son atlas présente l'ensemble de ces éléments,
CONSIDERANT que ce dossier répond aux demandes du processus ministériel de labellisation :

- Il rappelle la valeur paysagère et patrimoniale du Grand Site de France, son portrait, ses principales caractéristiques, son esprit des lieux, ses évolutions par rapport à l'état initial,
- Il dresse le bilan de l'action de gestion durable menée depuis 6 ans et précédemment,
- Il présente les engagements, la gouvernance et les perspectives du gestionnaire dans le cadre d'un nouveau plan de gestion sur 8 ans.

CONSIDERANT que les trois communautés de communes gestionnaire renouvellent aujourd'hui l'engagement d'œuvrer ensemble à un projet commun dans la déclaration d'engagement introductive au dossier Label ci-annexée,
CONSIDERANT qu'elles formalisent leur volonté de poursuivre le travail commun en faveur de la gestion du Grand Site de France au travers d'une nouvelle Convention de gouvernance tripartite 2024-2031 ci-annexée, qui poursuit l'action engagée par la précédente convention de 2016, et s'engagent à poursuivre l'action concrète au travers de la convention annuelle d'application 2024 également annexée,
CONSIDERANT que le 30 septembre 2024, le comité de pilotage du Grand Site de France, rassemblant élus et partenaires institutionnels, a validé le dossier de candidature ci-annexé,
CONSIDERANT que dans le processus de candidature, un dépôt en préfecture est organisé par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (gestionnaire – coordinateur) pour un passage en Commission Départementale des Sites et en Commission Supérieure des Sites à Paris ; le renouvellement du Label est espéré à l'automne 2025,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider la demande de renouvellement du label Grand Site de France « Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert »,
- d'approuver le dossier de candidature au renouvellement du label et son plan de gestion 2024-2031, annexé à la présente délibération,
- d'approuver la convention tripartite de gouvernance du Grand Site de France 2024-2031,
- d'approuver la convention annuelle d'application 2024,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État N° 3647
Publication le 19/11/2024
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 19/11/2024
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241118-19356B-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO
Secrétaire de séance

Marie-Hélène SANCHEZ

2024 - 2031

Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert

Dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

grand pic saint-loup

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GRAND SITE DE FRANCE

Gorges de l'Hérault
Saint-Guilhem-le-Désert

Déclaration d'engagements

C'est avec une profonde fierté et un attachement sincère que nous nous adressons à vous aujourd'hui pour revenir sur les actions menées au cours des dernières années et pour dessiner ensemble les contours de l'avenir de notre Grand Site de France. En tant que Présidents des communautés de communes Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises, mais surtout en tant qu'élus de ce territoire unique, nous ressentons chaque jour l'importance de préserver, valoriser et transmettre ce patrimoine exceptionnel qui nous rassemble.

Depuis le dernier renouvellement en 2018, nous avons parcouru un chemin riche et exigeant. Nous avons su conjuguer tradition et modernité, préservation et développement, pour que les Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert et l'ensemble de notre territoire continuent d'être une source de fierté pour ses habitants et d'émerveillement pour ses visiteurs. Ce sont ces paysages, façonnés par la nature et par l'histoire, qui forment le cœur battant de notre action.

Ce que nous avons accompli jusqu'à aujourd'hui, c'est grâce à un engagement collectif. La protection de notre environnement, l'attention portée aux paysages et à la biodiversité, la gestion de l'accueil touristique, tout cela est le fruit d'un travail concerté. Ce qui nous anime le plus, c'est la manière de préserver l'âme de ce territoire. Nous travaillons tous les jours à maintenir l'équilibre entre protection et développement durable bénéficiant à chacun.

Cependant, les défis restent nombreux. La fréquentation touristique et de loisirs augmente, et nous devons continuer à accueillir dans les meilleures conditions tout en préservant ce qui fait l'essence même de ce lieu : sa tranquillité, sa beauté brute, l'harmonie entre l'homme et la nature. C'est pourquoi, dans les années à venir, nous allons renforcer les dispositifs permettant de canaliser et diffuser les flux de visiteurs, en privilégiant les mobilités douces et en multipliant les initiatives qui incitent à la découverte respectueuse de notre site.

Pour l'avenir de notre Grand Site, il s'agit aussi d'envisager de nouvelles façons de vivre ce territoire. En 2024, nous entamons un nouveau chapitre avec des ambitions renouvelées. Nous allons continuer à protéger et à restaurer nos paysages et nos patrimoines, à valoriser nos savoir-faire locaux, et à faire en sorte que les bénéfices de notre action retombent directement sur nos communes et nos habitants.

Notre engagement pour ce territoire est entier. Notre plan de gestion pour la période 2024-2031 sera guidé par quatre grands principes :

- La préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel, avec une attention toute particulière portée aux nouveaux enjeux climatiques. La résilience sera au cœur de nos actions.
- La gestion et la diffusion de la fréquentation afin d'offrir la quiétude aux habitants et à la faune sauvage, et une bonne qualité de visite aux voyageurs et promeneurs.
- L'optimisation de l'accueil des visiteurs, en favorisant des pratiques de tourisme durable, qui respectent la fragilité de notre environnement tout en apportant une richesse économique et sociale à nos villages, renforçant notre identité locale, et valorisant nos produits locaux.
- Une attention particulière à la communication et à la concertation afin de maintenir associé l'ensemble des acteurs et les habitants tout au long de la démarche.

Le Grand Site de France est plus qu'un label. C'est, pour nous, un engagement à respecter ce que nous avons de plus précieux, une promesse que nous faisons aux générations futures. Ensemble, avec les élus, les habitants, et nos partenaires, nous allons poursuivre cette dynamique positive, en nous inspirant des valeurs qui nous unissent et en nous projetant vers un avenir où développement durable et bien-être de nos populations ne feront qu'un.

Déclaration soutenue par les Maires des communes du Grand site de France.

Le Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	Le Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup	Le Président de la Communauté de Communes Cévennes Gangeoises Suménoises
M. Jean-François SOTO	M. Alain BARBE	M. Michel FRATISSIER

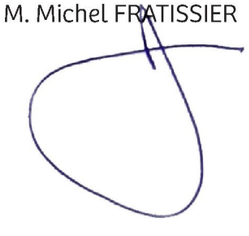

Portrait du Grand Site de France Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert 9

1 - L'ESPRIT DES LIEUX 10

Le Grand Site de France en 2018 14
Le Grand Site de France en 2024 16
Le nouveau territoire du GSF Gorges de l'Hérault, St-Guilhem-le-Désert 19

2 - L'ALCHIMIE DE LA TERRE ET DE L'EAU 22

Un relief qui structure le paysage 22
Les fondements géologiques du paysage 26
Le fleuve Hérault, architecte du paysage 32
Une biodiversité exceptionnelle 36
Un territoire au climat méditerranéen 43

3 - À LA CROISÉE DE L'HISTOIRE ET DU SACRÉ 44

Les patrimoines culturel et spirituel 44
La route des pèlerins façonne le paysage 47
Les nouveaux éléments remarquables 50

4 - L'EMPREINTE DE L'HOMME SUR LE TERRITOIRE 52

Le patrimoine agricole et industriel 54
Le tourisme, pilier du développement local 63

Bilan du label 2018/2023 71

1 - REGARD SUR LE CHEMIN PARCOURU DEPUIS 1991 72

L'opération Grand Site de 1991 à 2010 73
La labellisation Grand Site de France en 2010 74
Le renouvellement du label en 2018 76
Les recommandations 2018 - 2023 76

2 - OBSERVATOIRES EN ACTION 78

Capturer l'évolution du paysage 78
Analyser la fréquentation 81
Suivre l'évolution de la biodiversité 88

3 - BILAN DU PLAN DE GESTION 2018-2023 91

Axe 1 - Préservation et gestion des paysages, du patrimoine naturel, des espaces ruraux et de l'eau 94
Axe 2 - Restauration et mise en valeur du patrimoine culturel, architectural et urbain, des villages et des paysages habités 102
Axe 3 - Gestion de la fréquentation, des circulations et des stationnements 108
Axe 4 - Amélioration de l'accueil des visiteurs, médiation et développement local 114
Axe 5 - Communication, information, promotion des actions et des reconnaissances et concertation locale 124

Plan de gestion 2024/2031 133

1 - PLAN DE GESTION 2024-2031 134

Une vision partagée pour les gorges de l'Hérault, St-Guilhem-le-Désert 134
Les Perspectives 2024/2031 136
Axe 1 - Préservation des paysages et des patrimoines naturels et culturels 142
Axe 2 - Gestion de la fréquentation, développement de l'écomobilité et répartition des flux 144
Axe 3 - Amélioration de l'accueil des visiteurs, de l'offre de découverte, de la médiation et des retombées économiques 145
Axe transversal 1 - Amélioration du cadre de vie et de la quiétude des habitants 146
Axe transversal 2 - Adaptation au changement climatique 147
Axe transversal 3 - Communication, concertation et gouvernance locale 149

2 - PROGRAMME DÉTAILLÉ 150

AXE 1 152
AXE 2 156
AXE 3 160
AXE transversal 1 164
AXE transversal 2 166
AXE transversal 3 168

Gouvernance, Moyens technique et financier 173

1 - LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE DE FRANCE 174

Une structuration adaptée aux enjeux de territoire 174
Une structuration organisée et collaborative 175
Le rôle du gestionnaire coordinateur 178
Le rôle des communautés de communes : un partenariat équilibré pour une gestion partagée 179
Une coopération renforcée des offices de tourisme intercommunaux 180

2 - MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DU GRAND SITE 182

Un renfort des équipes 182
Les moyens financiers 183
Un renfort de la dynamique de gestion 184

3 - MOYENS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION 185

ANNEXES 189

Annexe 1 - Enquête en ligne 190
Annexe 2 - Fiches actions 198
Annexe 3 - Convention de gouvernance 2018 - 2023 221
Annexe 4 - Moyens humains déployés pour la gestion du Grand Site de France 227

Dossier réalisé par ENCIS Environnement - Agence d'Avignon - Septembre 2024

PARTIE A

Portrait du Grand Site de France

Paysage du site classé du Cirque de l'Infernet © Ldgn Photos

GRAND SITE DE FRANCE
Gorges de l'Hérault
Saint-Guilhem-le-Désert

UNESCO
Site du patrimoine mondial

Chemins de
Saint-Jacques-de-Compostelle
en France

CAUSSES & CEVENNES
PATRIMOINE MONDIAL
paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen

GÉOPARC
Terres d'Hérault

GÉOPARC Terres d'Hérault
Département Hérault
CANDIDAT AU LABEL GÉOPARC MONDIAL UNESCO

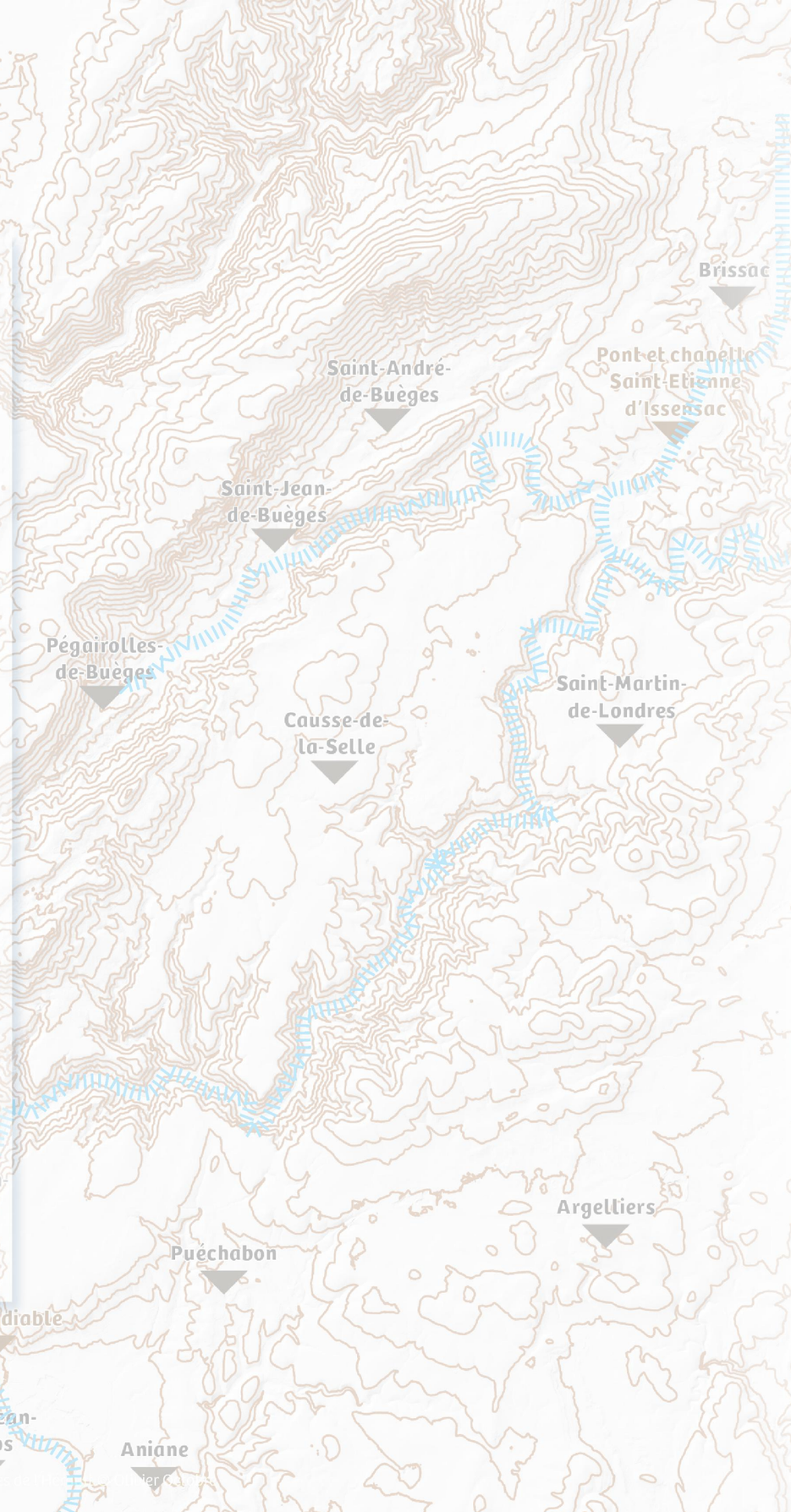

PARTIE A

Portrait du Grand Site de France

Le Grand Site de France Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert

Situé à environ 40 km à l'ouest de Montpellier, le Grand Site de France Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert, initialement labellisé en 2010 sur 10 000 ha sur cinq communes, couvre depuis 2018 près de 20 886 ha de territoire s'étendant sur dix communes : Aniane, Argelliers, Brissac, Causse-de-la-Selle, Montpeyroux, Notre-Dame-de-Londres, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos et St-Martin-de-Londres.

Le site révèle une mosaïque exceptionnelle de paysages méditerranéens contrastés suivant le cours de l'Hérault. Le fleuve a sculpté ses gorges, tantôt douces et verdoyantes, tantôt abruptes et minérales, depuis les plateaux calcaires du causse des Cévennes jusqu'au piémont languedocien, vaste plaine où règnent la vigne et l'olivier. Avec en son cœur, le village médiéval de Saint-Guilhem-le-Désert sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, et les paysages de garrigues et de forêts emblématiques, le site est un lieu de ressourcement, alchimie entre nature et culture.

Ce portrait décrit le nouveau périmètre du Grand Site de France proposé au renouvellement du label.

Le cœur du Grand Site de France repose, à partir de 2024, sur cinq sites classés : les gorges de l'Hérault ; les abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et le cirque de l'Infernet ; la Grotte de Clamouse ; la Grotte des Demoiselles et ses abords, sol et sous-sol et la place de l'église de Saint-Martin-de-Londres.

Deux monuments inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, l'abbaye de Gellone et le pont du Diable, renforcent la dimension historique et culturelle du territoire. De plus, la partie sud/sud-ouest du site est située dans le périmètre inscrit des « Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen », également classé par l'Unesco en 2011. Parmi les autres richesses patrimoniales du Grand Site, on retrouve les monuments historiques du pont et de la chapelle Saint-Etienne-d'Issensac ; les sites patrimoniaux remarquables des villages d'Arboras, de Pégairolles-de-Buèges et de Saint-Jean-de-Buèges ; le ravin des Arcs, monument naturel préservé par arrêté préfectoral de protection de biotope.

1 L'ESPRIT DES LIEUX

Esquisses paysagères
© Alain Freytet

« Monde de rocaille, d'eaux vives et de lumières éclatantes, les Gorges de l'Hérault, constituent une mosaïque de paysages grandioses et préservés, propices à l'émerveillement et au ressourcement.

De la danse gracile des libellules à la mystérieuse pinède de Salzmann, ce territoire abrite une infinité d'espèces animales et végétales.

Illustrations
couleurs
© Elsa Fasolo

Esquisses paysagères
© Alain Freytet

En descendant des Cévennes, dans le massif de la Séranne, proches du Pic Saint-Loup, le fleuve Hérault a sculpté des gorges sauvages, à la fois verdoyantes et minérales. Dans le piémont languedocien, il débouche au pont du Diable sur une vaste plaine, où règnent la vigne et l'olivier.

Illustrations
couleurs
© Elsa Fasolo

Havre de spiritualité et lieu de prédilection des amoureux de la nature, les gorges de l'Hérault inspirent depuis des millénaires les hommes, ces bâtisseurs, qui perpétuent ici traditions et savoir-faire : potiers, verriers, viticulteurs, oléiculteurs, agriculteurs, patrimoines vernaculaires et remarquables ... »

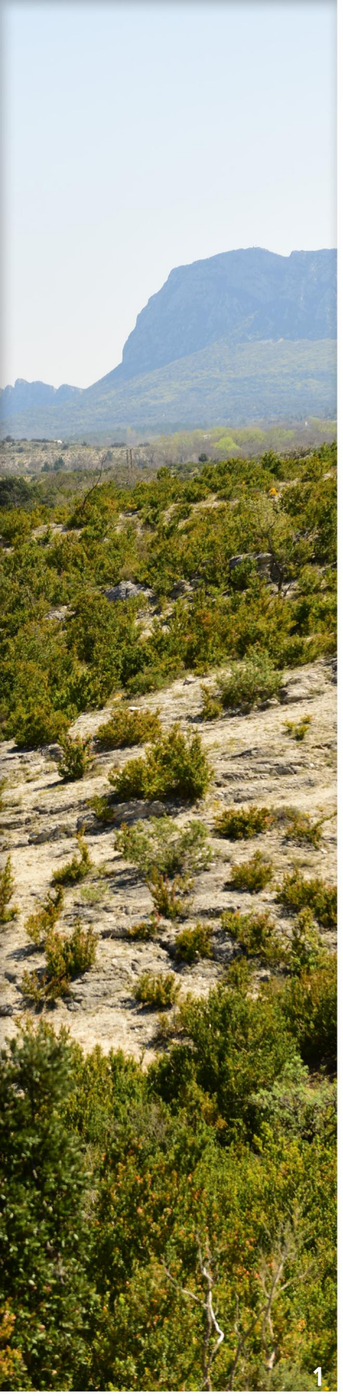
1

2

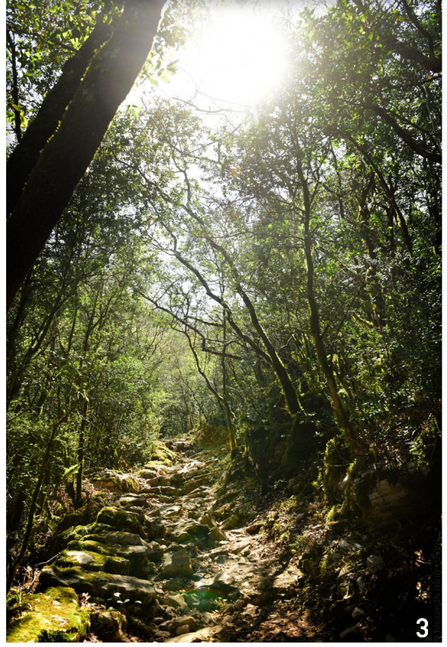
3

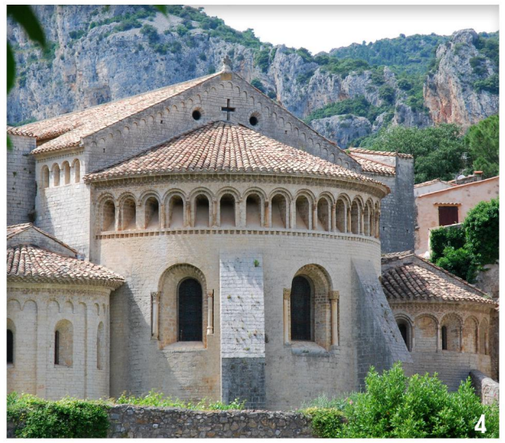
4

5

6

7

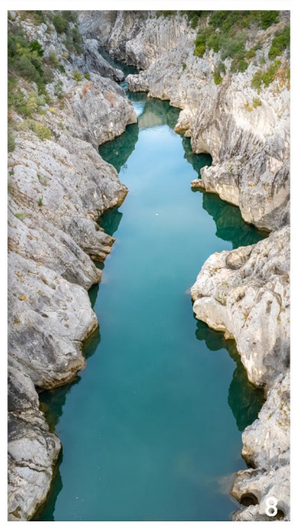
8

9

10

11

Atelier «Esprit des lieux» du 7/12/2023 réalisé avec les élus du Grand Site © ENCIS Environnement

LE GRAND SITE VU PAR LES ÉLUS DU TERRITOIRE

A l'issu de l'atelier « esprit des lieux » réalisé avec les élus du territoire le 7 décembre 2023, le Grand Site de France des gorges de l'Hérault se définit par une harmonie entre nature préservée, eau vive, tranquillité, et un équilibre subtil entre nature sauvage et habitation.

Selon les élus, le lieu est marqué par « *la diversité des éléments tels que la terre, l'eau, les senteurs, la pierre, et la faune sauvage. Il est le théâtre d'une rencontre harmonieuse entre un riche patrimoine culturel, représenté par une abbaye médiévale et des villages pittoresques, et la nature majestueuse des gorges.*

L'esprit des lieux se déploie dans le partage, la convivialité, et le respect des activités humaines, tout en préservant la beauté sauvage et la biodiversité. C'est un lieu d'émerveillement, de ressourcement spirituel et sensoriel, où la quiétude, la contemplation, et l'immersion dans la nature sont essentielles. Les cinq sens sont sollicités : la vue embrasse oliviers, vignes, garrigue, gorges, couleurs blanche/gris/jaune des calcaires et couleurs vertes de la végétation ; le toucher explore écorces et galets ; l'odorat s'éveille avec le thym, le romarin ; le goût est comblé par le vin et les olives ; l'ouïe est enchantée par le murmure de l'eau et le chant des cigales.

Les habitants sont les gardiens de l'esprit des lieux, et la préservation s'accompagne de la sensibilisation pour assurer la durabilité du site. Les gorges de l'Hérault mêlent la beauté des paysages, la richesse culturelle, et l'invitation à vivre en harmonie avec la nature ».

1. Causse © Rémy Masseglia
2. Thaurac © Olivier Octobre
3. Sous-bois, nord GSF © Rémy Masseglia
4. Abbaye de Gellone © Véviga
5. Tessons de poterie © Rémy Masseglia
6. Potier © Olivier Octobre
7. Vignobles © Rémy Masseglia
8. Gorges de l'Hérault © Pascale Guéret
9. route départementale © CCVH
10. Brissac © Olivier Octobre
11. Pont du Diable © Cynoclub

LE GRAND SITE DE FRANCE EN 2018

Le Grand Site de France « Gorges de l'Hérault » est situé dans le département de l'Hérault en région Occitanie, à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de l'agglomération de Montpellier. D'une superficie d'environ 20788 hectares, il comprend dix communes : Aniane, Argelliers, Brissac, Causse-de-la-Selle, Montpeyroux, Notre-Dame-de-Londres, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-désert, Saint-Jean-de-Fos et Saint-Martin-de-Londres (Cf. Atlas cartographique : carte 1 - Localisation à l'échelle départementale, carte 2 - Localisation à l'échelle intercommunale).

Dès 1991, ce territoire aux paysages singuliers a fait l'objet d'une opération Grand Site. La gestion durable du Grand Site "St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault", couvrant initialement cinq communes, a été reconnue en 2010 par la labellisation Grand Site de France. Ce label a été étendu en 2018 à dix communes, englobant l'ensemble du site classé des Gorges de l'Hérault sur trois communautés de communes (CC. Vallée de l'Hérault, CC. Grand Pic Saint-Loup, CC. des Cévennes gangeoises et suménoises), avec cinq communes associées à sa gestion.

Il englobe trois sites classés majeurs :

- les « **gorges de l'Hérault** », site classé sur 8 800 ha par décret du 22 février 2001 pour des critères scientifiques et pittoresques ;
- l'ensemble formé par « **les abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et le cirque de l'Infernet** », site classé sur 398 ha par décret du 25 septembre 1992 pour des critères historiques et pittoresques ;
- la « **Grotte de Clamouse** », site classé sur 114 ha par arrêté du 15 février 2005 pour des critères scientifiques et pittoresques.

Le Grand Site de France « Gorges de l'Hérault » est un paysage reconnu pour sa diversité de reliefs créant des sites naturels riches et contrastés ainsi que des sites bâtis de grande valeur au patrimoine architectural hors du commun. Les reconnaissances sont nombreuses et de niveaux national et international avec notamment :

- l'**Abbaye de Gellone de Saint-Guilhem-le-Désert et le pont du Diable**, reliant Saint-Jean-de-Fos à Aniane, appartenant au bien en série des **«Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle», inscrit en 1998 sur la liste du patrimoine mondial par l'Unesco** ;
- la partie sud/sud-ouest du Grand Site de France est située dans le bien inscrit et la zone tampon des **« Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen », inscrit en 2011 sur la liste du patrimoine mondial par l'Unesco** ;
- de nombreux monuments historiques dont le **pont et la chapelle Saint-Etienne-d'Issensac** marquant les gorges de l'Hérault d'une architecture remarquable.

Situation du Grand Site de France Gorges de l'Hérault (source : ENCIS Environnement)

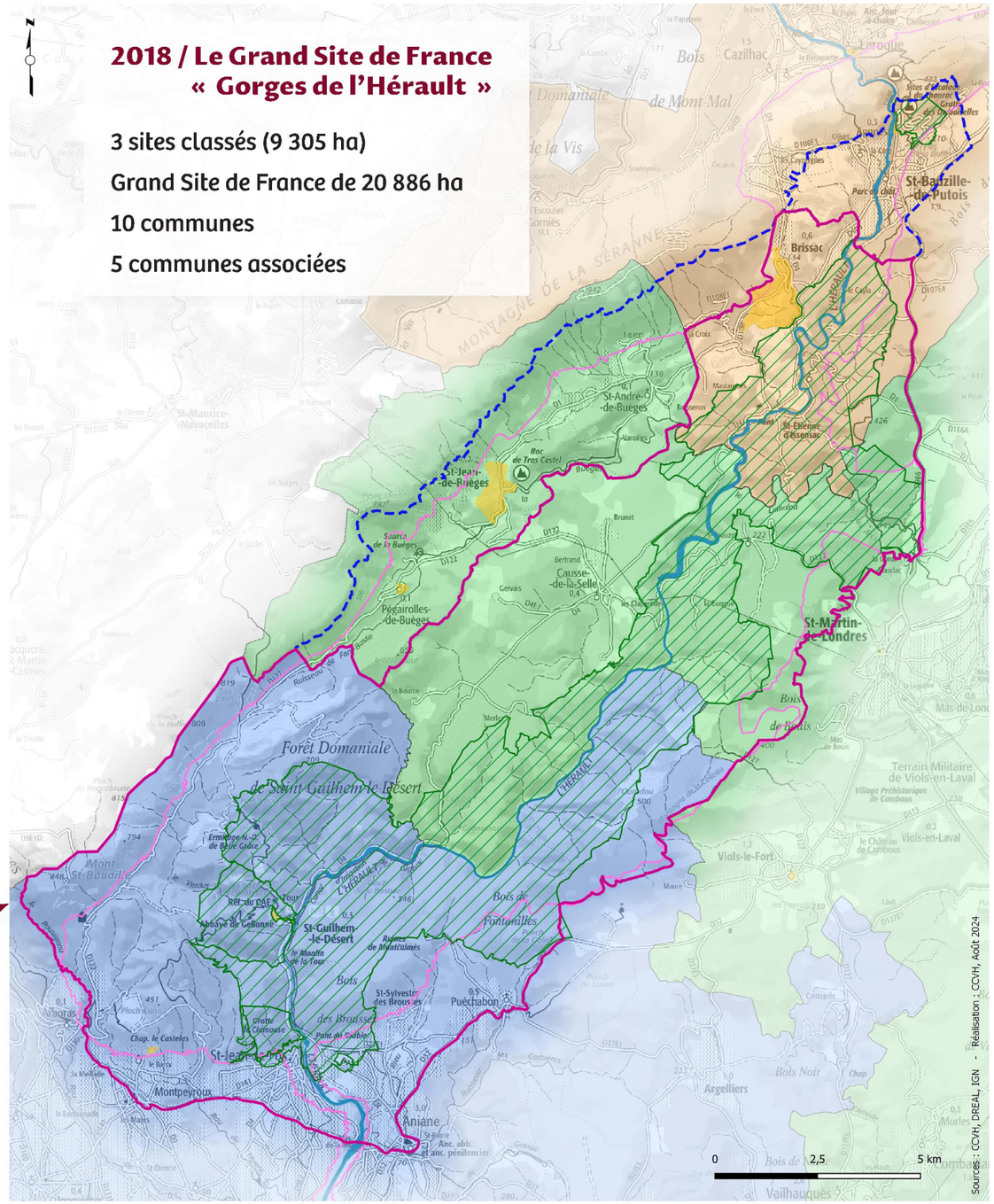

LE GRAND SITE DE FRANCE EN 2024

Dans l'optique de dessiner le portrait paysager du territoire de manière globale, le Grand Site de France est présenté à une échelle allant au-delà de son périmètre actuel, à la nouvelle échelle proposée pour le label 2024.

La carte ci-contre précise les nouveaux contours du Grand Site de France «Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert» (contours rouge) tels que souhaités par la gouvernance du Grand Site de France pour le plan de gestion 2024/2031 (CF. Atlas cartographique carte 3 - Historique de protection Grand Site de France, carte 4 - Périmètre actuel label 2018, carte 5 - Nouveau périmètre proposé label 2024, carte 6 - Périmètres de protection).

Cette décision d'élargir le périmètre du Grand Site de France repose sur plusieurs facteurs, à la fois biogéographiques, historiques et territoriaux. D'une part, il est nécessaire d'intégrer les cinq communes qui participent activement à la gestion du Grand Site depuis 2018. D'autre part, cet élargissement vise à donner une cohérence géographique en incluant la montagne de la Séranne, qui constitue la limite ouest du site. Enfin, il s'agit d'incorporer les villages situés aux portes nord du Grand Site, tels que Laroque, un point de départ notable pour les activités nautiques. Ce nouveau périmètre s'enrichit par ailleurs de sites classés, comme la grotte des Demoiselles et la place de l'église de Saint-Martin-de-Londres, ainsi que du site patrimonial remarquable d'Arboras. Il inclut également des communes partageant un héritage historique commun, lié notamment aux chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle depuis l'époque médiévale. Les travaux du plan de paysage « Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault » réalisés en 2020 sur 28 communes ont révélé la cohérence biogéographique de ce territoire, justifiant ainsi cette extension.

En intégrant ces nouvelles zones, l'objectif est d'appliquer un niveau uniforme de gestion et de protection à l'ensemble des portes d'entrée du Grand Site, en préservant l'équilibre entre le cœur historique du site et ses franges en mutation rapide. Ainsi, le périmètre du Grand Site tient compte désormais les communes supplémentaires d'Agonès, Arboras, Cazilhac, Laroque, Pégairolles-de-Buèges, Saint-André-de-Buèges, Saint-Bauzille-de-Putois, Saint-Jean-de-Buèges, et le centre de Saint-Martin-de-Londres.

Ce nouveau périmètre englobe cinq sites classés majeurs :

- les « **gorges de l'Hérault** », site classé sur 8 800 ha par décret du 22 février 2001 pour des critères scientifiques et pittoresques ;
- l'ensemble formé par « **les abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et le cirque de l'Infernet** », site classé sur 398 ha par décret du 25 septembre 1992 pour des critères historiques et pittoresques ;
- la « **Grotte de la Clamouse** », site classé sur 114 ha par arrêté du 15 février 2005 pour des critères scientifiques et pittoresques ;
- l'ensemble formé par la « **Grotte des Demoiselles et ses abords, sol et sous-sol** », site classé sur 98 ha par décret du 1 septembre 2010 pour des critères pittoresques et scientifiques ;
- Le sol de la « **place de l'église de Saint-Martin-de-Londres** », sité classé sur 0,95 ha par arrêté du 12 juin 1941 pour tous les critères

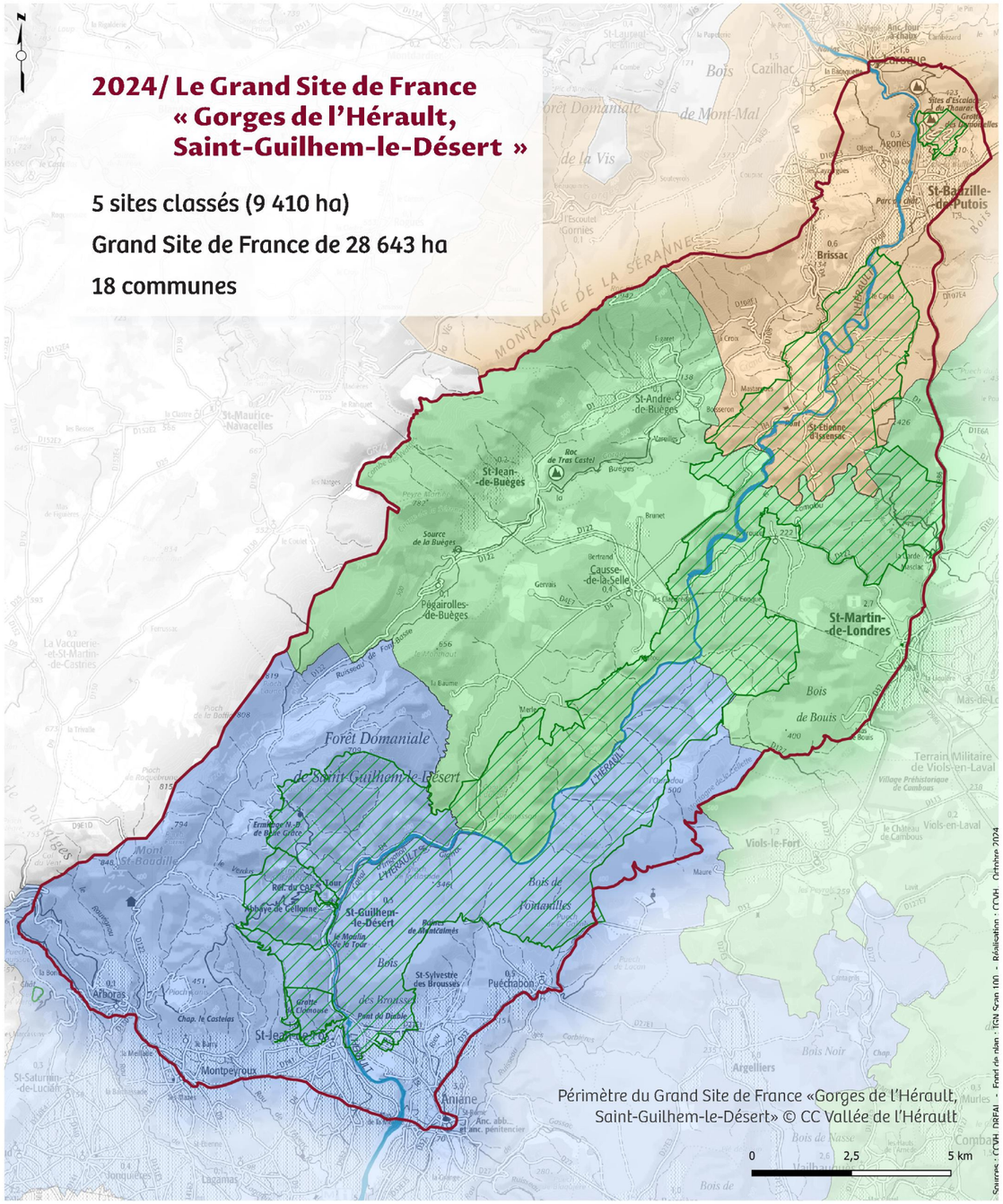

Vue depuis le massif de Thaurac, commune de Saint-Bauzille-de-Putois © Olivier Octobre

LE NOUVEAU TERRITOIRE DU GRAND SITE DE FRANCE «GORGES DE L'HÉRAULT, SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT»

L'évolution du périmètre du Grand Site de France « Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert» repose sur une combinaison de facteurs paysagers, écologiques, historiques et culturels. Ces différents aspects soulignent la nécessité d'une gestion attentive pour assurer la pérennité et la valorisation de ce territoire. Il s'agit d'une approche globale qui vise à préserver, renforcer et promouvoir les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales de ce site emblématique.

COHÉRENCE PAYSAGÈRE

Le paysage des Gorges de l'Hérault se distingue par une harmonie naturelle saisissante, dominée par la montagne de la Séranne, qui forme un arrière-plan imposant et majestueux. Les gorges, façonnées par le cours de l'Hérault, agissent comme un axe central structurant le Grand Site.

Les études menées dans le cadre du plan de paysage « Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault » ont souligné la cohérence biogéographique de ce nouveau périmètre.

L'inclusion de nouveaux secteurs permet d'intégrer des éléments paysagers significatifs, tels que les causses calcaires et les falaises abruptes, créant ainsi une continuité visuelle et géographique essentielle.

Ce cadre naturel est enrichi par une végétation variée, où la garrigue méditerranéenne côtoie des espaces plus luxuriants, offrant un tableau changeant en fonction des saisons. La présence des vignobles en fond de vallée ajoute une composante agricole à cet ensemble, renforçant l'image d'un paysage façonné par une relation ancienne entre l'homme et son environnement.

Cette mosaïque de paysages témoigne non seulement de la diversité naturelle, mais aussi de la capacité du territoire à s'adapter aux activités humaines tout en conservant son identité.

COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

Du point de vue écologique, l'extension du périmètre du Grand Site de France répond à une logique de continuité des habitats naturels. Les Gorges de l'Hérault constituent un corridor écologique vital, reliant divers écosystèmes, des zones humides aux falaises calcaires en passant par la garrigue méditerranéenne. La diversité des milieux présents favorise une biodiversité exceptionnelle, allant des espèces végétales endémiques aux oiseaux et mammifères protégés.

L'ajout de nouvelles communes dans le périmètre permet de consolider cet ensemble écologique, garantissant la survie des espèces et la résilience des écosystèmes face aux pressions environnementales.

La vallée de la Buèges, par exemple, partage une topographie et des caractéristiques géologiques proches de celles des Gorges de l'Hérault. Son intégration dans le Grand Site renforce la connexion entre les deux vallées, créant ainsi un corridor écologique homogène. La source de la Buèges, surnommée « la foux », est un élément clé de cette continuité écologique, abritant des espèces en danger comme le Chabot de l'Hérault, démontrant ainsi l'importance de la protection de ce site.

COHÉRENCES HISTORIQUE ET CULTURELLE

Le territoire élargi du Grand Site de France inclut de nouveaux éléments patrimoniaux d'une grande richesse historique et culturelle. L'histoire des lieux est intimement liée à l'environnement naturel qui les entoure. Les villages médiévaux, avec leurs ruelles étroites et leurs édifices de pierre, témoignent d'une occupation humaine ancienne et de l'évolution des pratiques agricoles et commerciales au fil des siècles.

Paysage des causses © Olivier Octobre

L'Abbaye de Gellone, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi que le Pont du Diable, sont des monuments emblématiques qui illustrent la longue tradition spirituelle et architecturale du territoire. Ces sites, en plus des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle qui traversent le Grand Site, renforcent le lien entre l'histoire humaine et le paysage.

En intégrant les nouvelles communes et leurs villages dits « portes », le périmètre du Grand Site permet de valoriser ces éléments patrimoniaux, en les reliant de manière cohérente aux paysages environnants.

Ainsi, l'extension du territoire contribue à une meilleure compréhension de l'histoire locale et de l'interaction entre l'homme et la nature, offrant aux visiteurs une expérience culturelle et historique enrichie.

CONSERVATION DU GRAND SITE

L'extension du périmètre du Grand Site de France répond également à une volonté de renforcer les efforts de conservation de ce territoire exceptionnel.

En intégrant huit nouvelles communes, le Grand Site s'étend à des lieux emblématiques, tels que la Grotte des Demoiselles et la place de l'église de Saint-Martin-de-Londres, offrant ainsi une protection accrue à ces sites classés. L'élargissement permet de consolider la gestion du patrimoine naturel et bâti, tout en optimisant les actions de préservation et de mise en valeur.

Les communes de Saint-Bauzille-de-Putois, Laroque, Cazilhac et Agonès, qui se trouvent à l'entrée des Gorges de l'Hérault, jouent un rôle stratégique dans la gestion des flux touristiques et dans l'organisation des activités récréatives. Saint-Bauzille-de-Putois, par exemple, est une porte d'entrée majeure vers le site, bénéficiant de la renommée de la grotte des Demoiselles, tandis que Laroque, est un site notable de départ de l'activité canoë. Cazilhac, de son côté, contribue à la richesse écologique du Grand Site avec ses espaces protégés Natura 2000, et Agonès attire les randonneurs et amoureux de la nature avec ses sentiers spectaculaires. Ces communes, avec leurs spécificités, participent activement à la préservation du site tout en offrant aux visiteurs une expérience complète, mêlant découverte de la nature, du patrimoine et des activités de plein air.

L'extension du périmètre garanti ainsi une gestion intégrée et cohérente de l'ensemble des ressources naturelles et culturelles du Grand Site, assurant sa pérennité pour les générations futures.

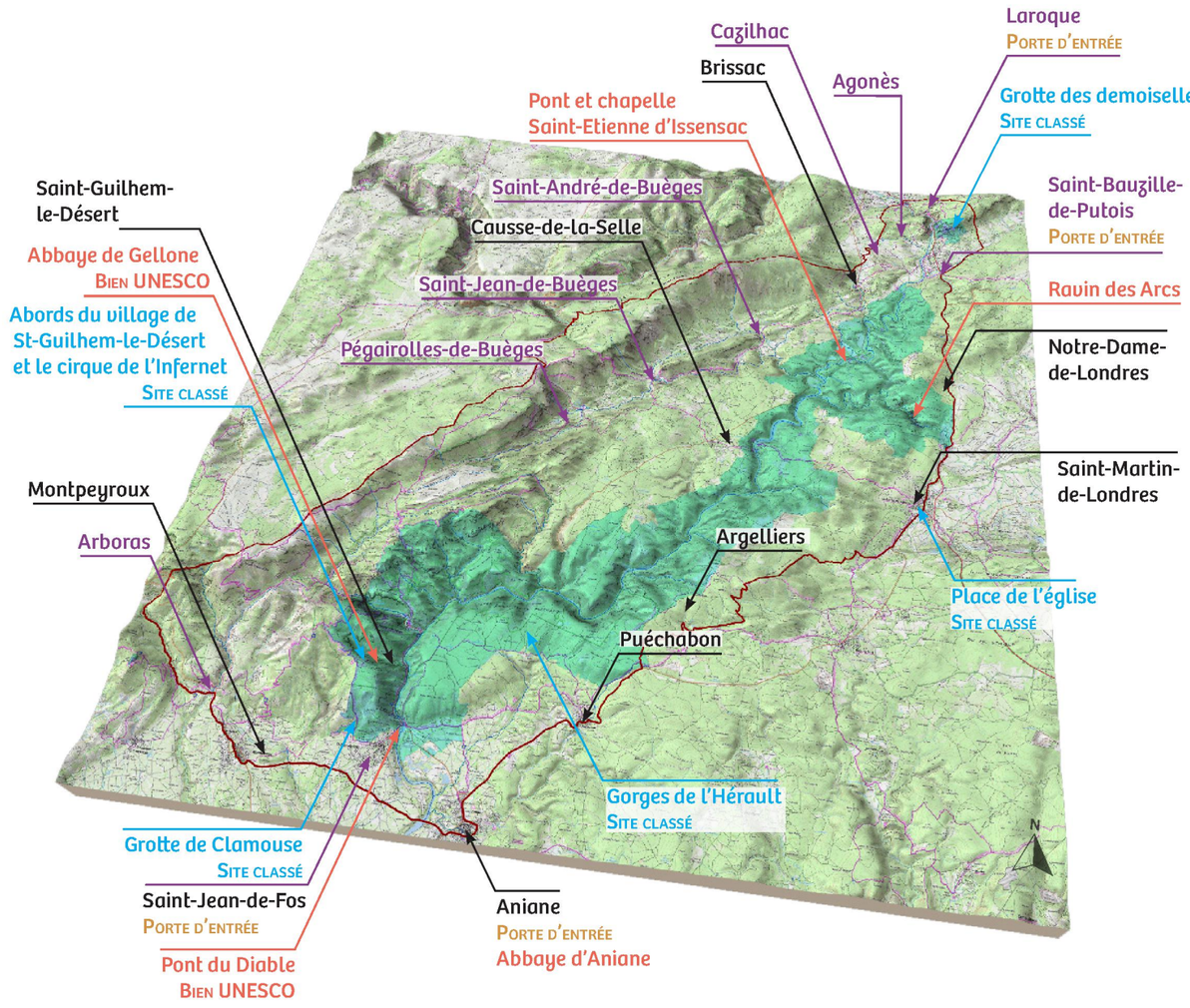

Périmètre du Grand Site de France en rouge, communes nouvelles en violet, sites classés en bleu, sites touristiques majeurs en orange, porte d'entrée du Grand site en ocre
© ENCIS Environnement

2 L'ALCHIMIE DE LA TERRE ET DE L'EAU

Le Grand Site de France « Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert » est une illustration remarquable de la manière dont la nature et la culture peuvent s'entremêler pour former un paysage unique, à la fois riche et diversifié. C'est un lieu où chaque élément, qu'il soit géologique, biologique, historique ou culturel, contribue à un ensemble harmonieux et rare.

Le Grand Site offre ainsi une palette de paysages exceptionnels allant des imposantes falaises calcaires sculptées par les méandres du fleuve aux vastes étendues des Causses et de la garrigue méditerranéenne. Avec son riche patrimoine culturel, ce territoire est à la fois un témoignage vivant de la longue histoire de la présence humaine et un refuge pour tous ceux qui cherchent à renouer avec la beauté et la sérénité de la nature.

Plaine de Saint-Bauzille-de-Putois, porte d'entrée nord du Grand Site, vue en direction sud/sud-est
© Ldgfr Photos

1. UN RELIEF QUI STRUCTURE LE PAYSAGE

Il est situé au pied des hauts plateaux du causse du Larzac et de la montagne de la Séranne, qui s'élèvent à une altitude de 800 à 900 mètres. Il forme une bande étendue qui s'étire sur 37 km, du nord-est au sud-ouest. Cette zone, se trouvant généralement entre 250 et 300 mètres d'altitude, surplombe les plaines de Ganges et de Saint-Martin-de-Londres à l'est, ainsi que celle de Gignac au sud. Après avoir quitté les Cévennes à Ganges, le fleuve Hérault creuse des gorges à travers les paysages calcaires. Son trajet isolé et sauvage, caractérisé par des boisements et des falaises dolomitiques formant des gorges, s'étire sur plus de 25 km, avant de déboucher dans la plaine au niveau du Pont du Diable. L'aspect sauvage du fleuve est légèrement modifié par plusieurs seuils et barrages dont le barrage hydroélectrique du Moulin Bertrand.

La Buèges, prenant sa source au Méjanel au niveau d'une belle vasque d'eau limpide sur la commune de Pégairolles-de-Buèges, forme à son tour une vallée en traversant ces reliefs, avant de se jeter dans l'Hérault. Elle est bordée de paysages moins austères, plus cultivés et accueillants, parfois aménagés en vignobles, oliveraies et pins de Salzmann. Cet ensemble crée des paysages variés et complexes, enrichis par un patrimoine bâti exceptionnel.

Au sud-est, on observe de petits massifs montagneux dépassant 500 mètres (montagne de Labat, montagne de la Sellette), tandis qu'au sud, la région est profondément marquée par les affluents de l'Hérault, comme le Verdus, formant les monts de Saint-Guilhem, et le cirque de l'Infernet. Quelques plaines rares se trouvent également dans cette zone, notamment la plaine de Coupiac au nord de Brissac, le vallon de l'Algon et la plaine de Montoulieu près de Saint-Bauzille-de-Putois.

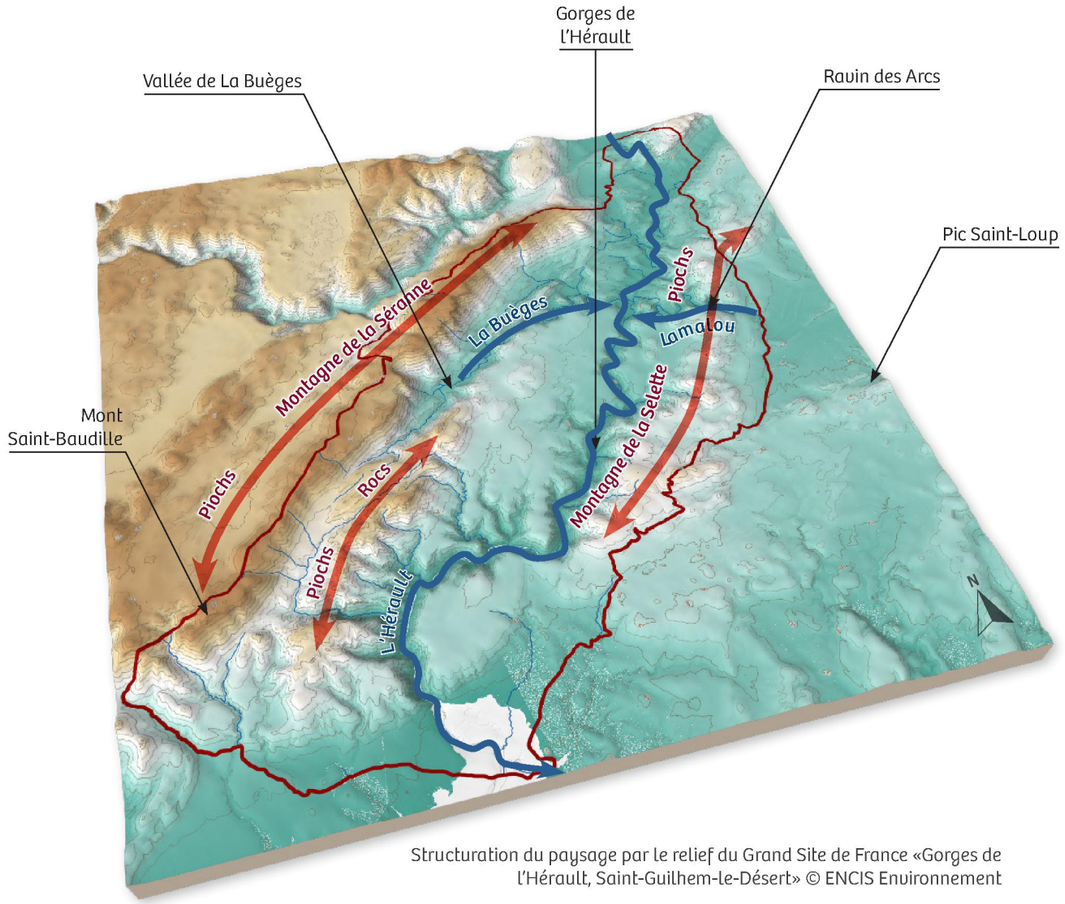

Structuration du paysage par le relief du Grand Site de France «Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert» © ENCIS Environnement

TROIS ENTITÉS PAYSAGÈRES DISTINCTES

La description des entités et sous-unités paysagères se réfère au plan de paysage « Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault »

Les plaines et vallées représentent les zones les plus densément habitées du territoire. Au nord, on trouve les vallées de Ganges et de Saint-Bauzille-de-Putois, à l'est se déploie la plaine de Londres, et au sud s'étend la plaine de l'Hérault. Ces régions fonctionnent comme les principales portes d'entrée du territoire. Elles sont traversées par des axes de communication majeurs tels que l'autoroute A750 et la route D986, qui relient respectivement Gignac et Ganges à Montpellier. Ces espaces sont fortement influencés par la métropole de Montpellier voisine, qui est le principal pôle économique du département, entraînant ainsi une expansion urbaine marquée sous la forme de vastes zones résidentielles pavillonnaires. Ils sont aussi soumis à une pression importante pour l'implantation de sites de production d'énergie renouvelable, et en particulier de panneaux photovoltaïques.

Le relief a également favorisé le développement de l'agriculture. La plaine de Londres est principalement dédiée aux cultures, bien que celles-ci tendent à diminuer au profit de l'urbanisation. La plaine de l'Hérault abrite des vignobles et des oliveraies, tandis que les vallées de Ganges et de Saint-Bauzille-de-Putois présentent une mosaïque de cultures comprenant des grandes cultures, des vignobles et des pâturages. Les montagnes, les plateaux calcaires et les zones de garrigue se trouvent en retrait en raison de leur topographie accidentée.

Vallée de la Buèges, vue en direction nord-ouest vers la montagne de la Serrane et le village de Saint-Jean-de-Buèges © ENCIS Environnement

Ces régions se divisent en neuf sous-unités paysagères distinctes (Cf. Atlas cartographique : carte 7 - Unités paysagères ; carte 8 - sous-unités paysagères).

LES SOUS-UNITÉS PAYSAGÈRES

Au nord, **le petit causse** se compose de collines couvertes de forêts et de garrigue en évolution. Ces collines basses sont entrecoupées par la trajectoire changeante de l'Hérault, qui a laissé son empreinte sur le paysage, abritant aujourd'hui les rares exploitations agricoles encore en activité dans cette zone. Le principal défi dans cet espace réside donc dans l'avenir de ces parcelles agricoles sujettes à la recolonisation par la végétation.

Au sud-est, **le plateau et les garrigues** en surplomb au sud du Pic Saint-Loup englobent plusieurs municipalités sous l'influence de Montpellier. Bien que ces zones soient des lieux de vie, elles sont plus isolées que ceux des vallées en raison de leur éloignement des principales voies de circulation. L'expansion urbaine y est présente, et l'abandon progressif des terres agricoles entraîne leur recolonisation par la végétation.

Au nord-ouest, **les piochs, les causses des Lavagnes et la vallée de la Buèges** restent largement épargnés par l'urbanisation et le tourisme. La vallée encaissée de la Buèges est même qualifiée de « refuge préservé».

Les espaces des piochs et des causses des Lavagnes, situés près du village de Saint-Guilhem-le-Désert, sont traversés par plusieurs sentiers de randonnée, dont le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO). Le relief y est plus accidenté, les vallées plus encaissées.

Ces zones abritent les points culminants du territoire, tels que le Mont Saint-Baudille et les abords de la Montagne de la Séranne. La végétation joue un rôle essentiel dans la sensation d'isolement sur ces lieux. En effet, les pentes abruptes ont été abandonnées par l'agriculture, et le processus de recolonisation par la végétation y est dynamique.

Au centre, **le Causse de la Selle** est traversé par les principales voies de déplacement le long des Gorges de l'Hérault. On y trouve une alternance de vallées urbanisées, où circulent les infrastructures routières, et de plateaux soumis à l'expansion de la végétation. Ces zones sont confrontées à des conflits liés à la circulation, en particulier pendant la saison estivale, lorsque les résidents, les touristes et les professionnels (notamment les loueurs de canoës-kayaks) se croisent fréquemment.

Enfin, **les Gorges de l'Hérault** parcourent l'ensemble du territoire du nord au sud comme une colonne vertébrale naturelle. La nature et la pente des versants varient le long du cours du fleuve, tantôt douces dans les plaines, tantôt abruptes au cœur des plateaux calcaires, offrant ainsi une variété d'ambiances et de paysages.

La richesse du territoire est également due à son patrimoine bâti, en particulier dans la partie sud-ouest du territoire, qui abrite des sites prisés par les visiteurs et les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle, tels que le village médiéval de Saint-Guilhem-le-Désert, le Pont du Diable, des chapelles ainsi que d'autres éléments architecturaux.

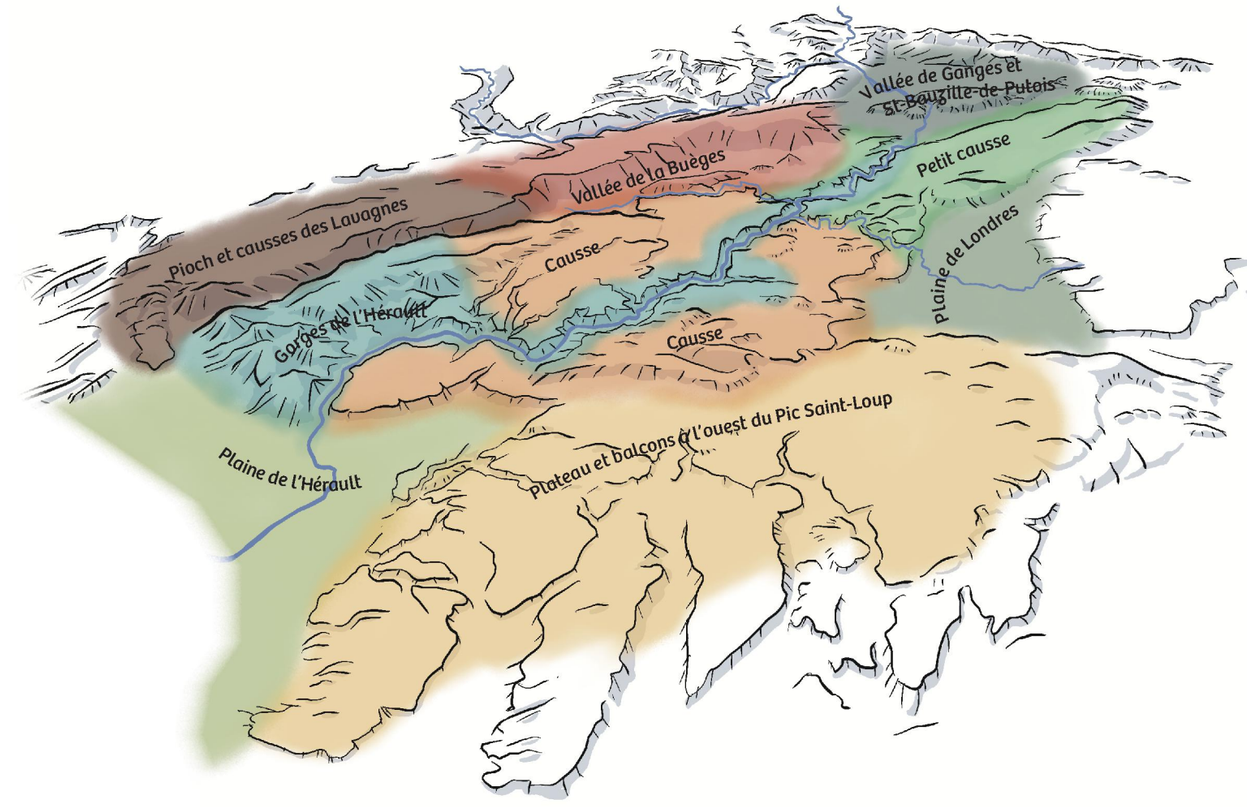

Axonométrie des sous-unités paysagères du Grand Site de France «Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert» © ENCIS Environnement

2. LES FONDEMENTS GÉOLOGIQUES DU PAYSAGE

Au cœur de ce site, la géologie joue un rôle prépondérant, reflétant des millions d'années d'histoire géologique. Ces formations géologiques, caractérisées par d'impressionnants affleurements rocheux et des paysages karstiques, révèlent une histoire complexe et dynamique. Les roches qui composent les gorges sont principalement calcaires, formées il y a environ 160 millions d'années durant le Jurassique moyen. Cette période, marquée par la présence d'une mer chaude et peu profonde, a favorisé l'accumulation de dépôts calcaires, formant ainsi le socle des paysages actuels.

Au fil des ères géologiques, ces roches ont été sculptées par des processus d'érosion variés, donnant naissance aux formes spectaculaires que l'on observe aujourd'hui. Le paysage karstique, résultat de la dissolution du calcaire par l'eau, créé un réseau complexe de grottes, dolines, lapiaz et autres phénomènes géologiques comme des avens et des résurgences. Ces caractéristiques confèrent aux Gorges de l'Hérault une identité géologique unique, marquée par des falaises abruptes, des grottes profondes et des rivières serpentant à travers un relief accidenté captivant. On note en particulier la présence de grottes renommées, telles que la grotte des Demoiselles dans le causse du Thaurac près de Saint-Bauzille-de-Putois, et celle de la Clamouse près de Saint-Jean-de-Fos. On note aussi l'inscription à l'inventaire du patrimoine géologique de « l'incision néogène à quaternaire » dans la vallée de la Buèges.

GÉOLOGIE ET RICHESSE MINÉRALE DE L'HÉRAULT

Niché entre deux chaînes de montagnes, la chaîne hercynienne, ancienne et érodée, et la chaîne pyrénéenne, plus récente et aux reliefs acérés, ce territoire possède un patrimoine géologique complexe et tourmenté. L'histoire géologique de la région est visible dans tout le Languedoc, y compris dans la zone définie par le Grand Site.

Les formations géologiques présentes résultent de différents événements géologiques qui ont façonné cette région au fil du temps :

- **À la fin de l'ère Primaire**, la chaîne hercynienne s'est formée, donnant naissance notamment au Massif central. Les témoins géologiques de cette époque marquent la partie méridionale de ce massif, comprenant des roches anciennes telles que le gneiss, les schistes et les micaschistes, formés à partir des dépôts marins de l'ère primaire, accumulés sur une période de 250 millions d'années, puis métamorphosés.
- **Au cours de l'ère Secondaire**, entre -250 et -65 millions d'années, la région était recouverte par la mer à deux reprises (l'Atlantique et la Thétys), ce qui a permis le dépôt de sédiments marins sur l'ancienne chaîne érodée. Ces sédiments se retrouvent aujourd'hui sous forme de calcaires profonds dans les Causses, les Corbières et les garrigues. Des périodes de transgression marine ont également laissé des roches calcaires du Jurassique à l'ouest, jusqu'au Pic Saint Loup, et des roches calcaires plus récentes du Crétacé à l'est.

  Ces calcaires et leur érosion ont façonné les paysages karstiques caractéristiques de la région, avec des formations telles que les dolines ou cros, des dépressions fermées où la terre s'accumule par ruissellement, ainsi que des grottes, comme celles de Clamouse ou des Demoiselles, où d'importants écoulements souterrains ont lieu.
- **L'ère Tertiaire**, entre -65 et -34 millions d'années, a été marquée par la collision entre la plaque Ibérique et la plaque Européenne, conduisant à la formation de la chaîne pyrénéo-provençale, qui s'étend de l'Atlantique à la Provence. Ce phénomène a entraîné des plissements et des chevauchements, contribuant notamment à la création du Pic Saint Loup, des Causses de Viols le Fort et d'Aumelas, ainsi qu'au plissement des Causses. Au même moment, des étendues de lacs et de marais ont favorisé une sédimentation lacustre, visible notamment dans la plaine de Saint Martin de Londres sous la forme de dépôts calcaires très blancs.
- **Vers -34 millions d'années**, la chaîne pyrénéo-provençale s'est effondrée au niveau de l'actuel Golfe du Lion, créant ainsi une partie de la mer Méditerranée.
- **Pendant le Miocène, entre -20 millions et -5 millions d'années**, la Méditerranée est remontée jusqu'à la faille des Cévennes, entraînant un nouveau dépôt de sédiments marins plus tendres. Cette faille traverse le territoire au sud de Ganges.
- **Vers -7 millions d'années**, à la suite de la fermeture du détroit de Gibraltar, la Méditerranée s'est temporairement et partiellement asséchée, provoquant une forte érosion régressive et la formation de profonds canyons.
- **Pendant le Quaternaire**, les périodes glaciaires et inter-glaciaires ont engendré des dépôts marins et fluviatiles que l'on peut retrouver dans la plaine de l'Hérault.

Schéma des différents âges géologiques impactant le territoire d'après le Plan de Paysage des plaines, causses et gorges de l'Hérault
© Caudex SAS, K.Samborska, W.Palmer

Schéma des différents âges géologiques impactant le territoire

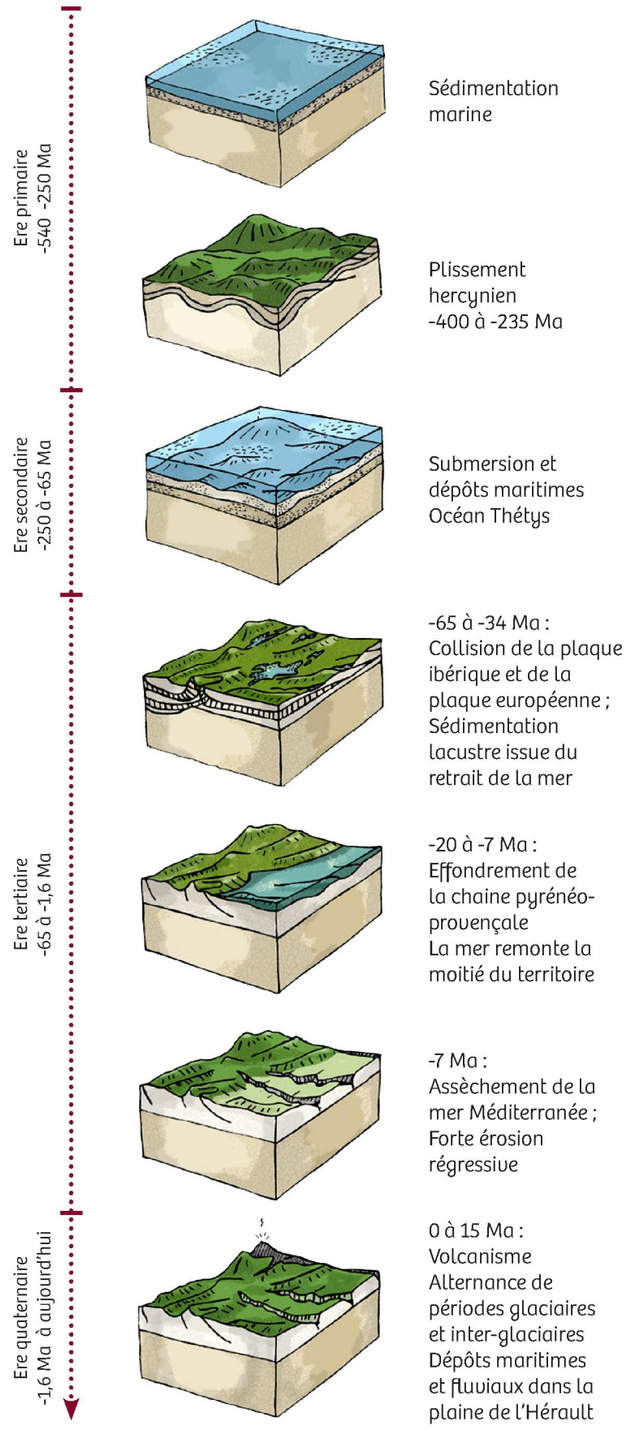

FORMATIONS GÉOLOGIQUES DU GRAND SITE

Le paysage du Grand Site de France est caractérisé par deux alignements rocheux parallèles, s'étendant dans une direction NNE/SSO, avec à l'ouest un nivellement prononcé qui dessine un arrière-plan allant de la montagne de la Serrane, au nord, au Mont Saint-Baudille au sud et, à l'est, de vastes formations calcaires (causses) disposées d'une manière apparemment aléatoire, contribuant ainsi à l'aspect unique et accidenté du territoire sculptant une succession de Rocs et de sommets tourmentés (Puechs). Par ailleurs, la présence du bassin de Londres, apparemment déplacé en tant qu'enclave au sein des Gorges de l'Hérault, ajoute une autre couche de complexité au récit géologique traduisant un passé de processus dynamiques (Cf. Atlas cartographique : carte 9 - carte géologique).

Au-delà de leur beauté esthétique, ces formations géologiques jouent un rôle important dans les caractéristiques des écosystèmes et du paysage des gorges. Les falaises calcaires offrent ainsi un habitat idéal pour de nombreuses espèces d'oiseaux, tandis que les systèmes de grottes abritent une faune spécifique, adaptée à un environnement souterrain. Ces caractéristiques géologiques influencent également la présence et la distribution de la flore, certaines plantes s'adaptant spécifiquement aux sols calcaires et aux microclimats créés par le relief.

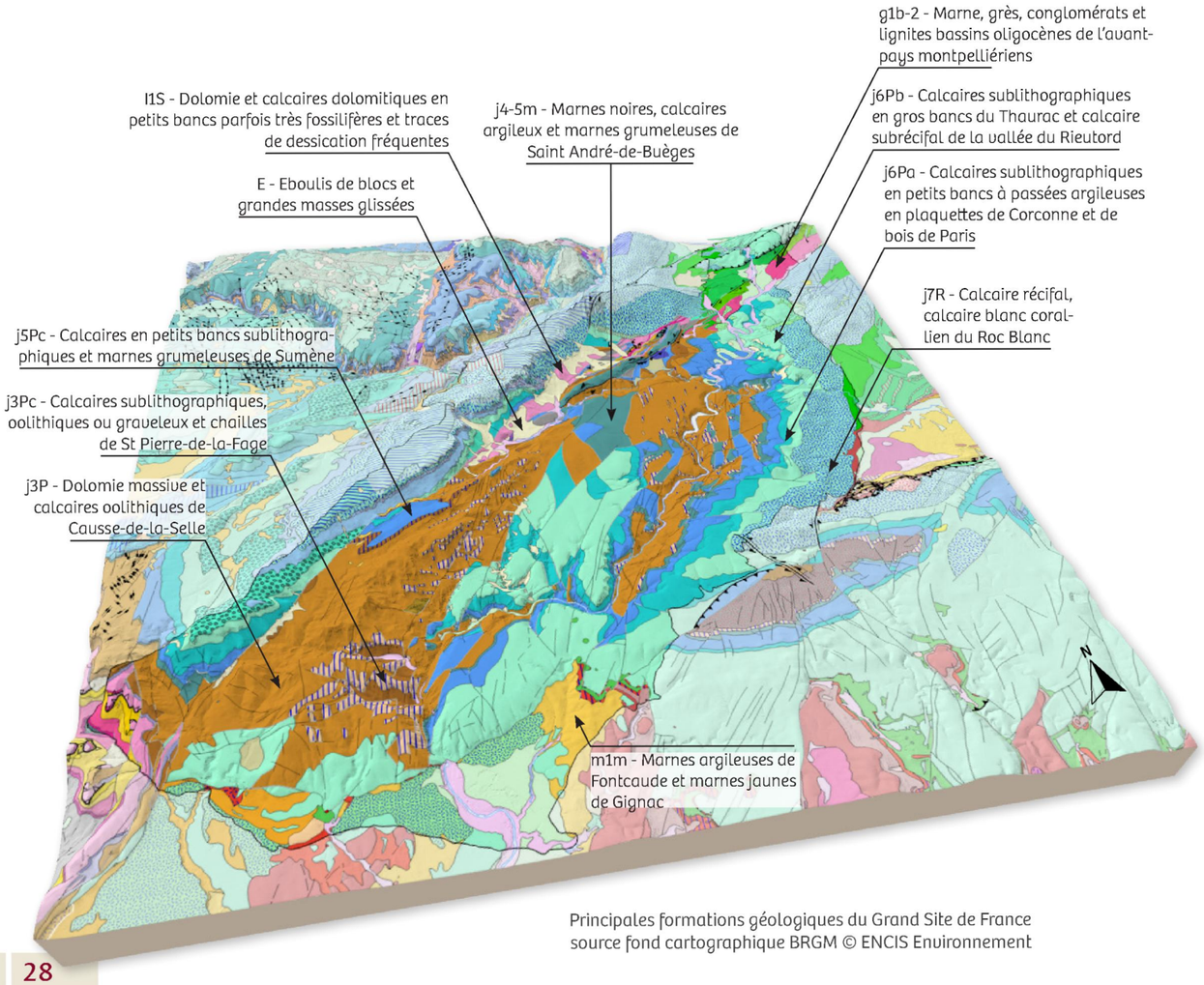

Principales formations géologiques du Grand Site de France
source fond cartographique BRGM © ENCIS Environnement

PAYSAGE KARSTIQUE

Les paysages calcaires sont omniprésents, allant des puechs parsemés de formations karstiques aux grottes de Clamouse et des Demoiselles. Le calcaire, visible ou caché, est un élément majeur du paysage local. Il a également influencé la construction des villages, les murs en pierre sèche, les restanques, les mazets, les capitelles et d'autres éléments du patrimoine local, qui sont construits à partir de cette ressource locale et qui imprègnent les paysages de nuances blanches.

Les carrières et les gravières sont toujours actives dans la région pour exploiter cette importante ressource minérale, principalement sous forme de granulats utilisés dans le secteur de la construction.

Massif de Thaurac dominant Saint-Bauzille-du-Putois © Audrey R.

La grotte de Clamouse © DR

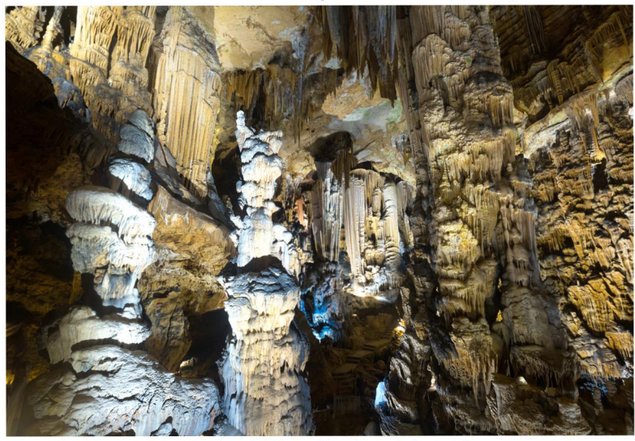
La grotte des Demoiselles à Saint-Bauzille-du-Putois © DR

Le Cirque de l'Infernet © Ldgfr Photos

GÉOPARC Terres d'Hérault

GÉOPARC Terres d'Hérault Département Hérault
CANDIDAT AU LABEL GÉOPARC MONDIAL UNESCO

CANDIDAT À LA DÉSIGNATION UNESCO : GÉOPARC MONDIAL « TERRES D'HÉRAULT »

Le Grand Site de France des Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert, est inclus dans la démarche de candidature pour devenir un Géoparc mondial UNESCO.

La désignation de Géoparc mondial UNESCO reconnaît les territoires au patrimoine géologique d'importance internationale, favorisant leur protection, l'éducation et un développement durable axé sur le géotourisme. Les candidats doivent prouver leur engagement dans la conservation, la sensibilisation et la valorisation touristique. Actuellement, 213 Géoparcs dans 48 pays, dont 9 en France, bénéficient de cette distinction.

Le projet du Géoparc Terres d'Hérault, officiellement lancé en mai 2022 avec le soutien du Département de l'Hérault, s'étend sur un vaste territoire de 2046 km² et concerne 112 communes. Il invite à un voyage à travers 540 millions d'années d'histoire géologique, permettant de découvrir divers phénomènes comme le volcanisme, la paléontologie, ou encore la tectonique. Parmi les sites remarquables figurent notamment la ruffe rouge du Salagou, le basalte noir et le calcaire massif de Saint-Guilhem-le-Désert, des formations géologiques qui témoignent de l'histoire ancienne et riche de la région.

Ce projet collectif, piloté par le Département de l'Hérault, fédère de nombreux acteurs locaux autour d'objectifs communs : la conservation et la valorisation du patrimoine géologique, l'éducation et la sensibilisation aux sciences de la Terre, ainsi que le développement du géotourisme. La dynamique territoriale repose sur cinq grands axes :

- L'animation et la coordination du projet pour favoriser l'implication des acteurs locaux et renforcer l'image internationale du Géoparc.
- La communication autour d'une identité distinctive afin de faire connaître le Géoparc et d'accroître sa visibilité.
- La conservation et la gestion des géosites, accompagnées d'actions de sensibilisation du public à leur protection.
- L'éducation, avec des actions destinées aux écoles, aux habitants et aux visiteurs pour encourager la découverte des richesses géologiques.
- Le soutien au développement local à travers le géotourisme, en valorisant les initiatives touristiques qui favorisent un développement respectueux de l'environnement.

Le Géoparc Terres d'Hérault se distingue également par la diversité et la qualité de son patrimoine géologique, retraçant 540 millions d'années de l'histoire de la Terre. Ce projet met en lumière les liens étroits entre l'humain et la pierre à travers les paysages, la biodiversité, le patrimoine bâti, les terroirs viticoles, ainsi que l'histoire industrielle de la région.

La candidature officielle du Géoparc Terres d'Hérault sera déposée à l'automne 2024.

Paysage autour du sentier des Fenestrettes à Saint-Guilhem-le-Désert
© Ldgfr Photos

Calcaire jurassique des Gorges de l'Hérault
© Terres d'Hérault

3. LE FLEUVE HÉRAULT, ARCHITECTE DU PAYSAGE

Le fleuve Hérault, principal architecte de ce paysage, serpente à travers ces formations, déterminant les sols, sculptant les reliefs et influençant inévitablement les activités humaines. Prenant sa source au Mont Aigoual et traversant le massif des Cévennes et les Causses, le fleuve descend vers la Vallée de l'Hérault par un trajet de 150 kilomètres, offrant un dénivelé impressionnant de plus de 800 mètres, et révélant ainsi une plaine fertile, contraste saisissant avec les hauteurs rocheuses arides des gorges.

Le fleuve Hérault s'ajoute à un réseau complexe de cours d'eau comprenant notamment la Buèges, le Lamalou, le Verdus, l'Avèze ou encore le Carrel qui ont aussi joué un rôle clé dans la formation de ce paysage. L'Hérault, en particulier, continue de modeler activement la géologie du territoire. Les crues et les écoulements constants réajustent et façonnent le lit de la rivière, redistribuant les sédiments et modifiant continuellement l'apparence des gorges, traduisant ainsi une interaction continue entre le fleuve et le relief.

Le paysage sculpté par les rivières est en particulier caractérisé par des escarpements rocheux verticaux remarquables. C'est le cas des gorges de l'Hérault mais aussi du Ravin des Arcs. Ici, la rivière Lamalou a formé un véritable canyon orné d'arches naturelles, nommées « ravin des arcs ». Ce lieu rupestre, isolé et calme, est propice à des espèces peu communes, protégées par arrêté préfectoral de protection de biotope sur ce secteur et sur le site de Puéchabon.

Au nord du pont roman, l'Hérault a creusé son lit dans les plateaux calcaires, entouré par les reliefs imposants des causses et des garrigues. Entre Brissac et le moulin Bertrand, ces espaces sont inaccessibles et dépourvus d'activités humaines, en raison de la nature escarpée des terrains. La culture y est difficile, nécessitant souvent l'aménagement de terrasses pour pallier les pentes abruptes.

Les gorges les plus spectaculaires se situent au sud, après Saint-Guilhem-le-Désert. On y observe des formations géologiques remarquables, telles que la « cascade de l'éventail », aussi appelée « casquette » ou « parapluie », protégée par un arrêté préfectoral, ainsi que des roches acérées et des marmites de géant qui témoignent de la puissance de l'érosion.

Le Pont du Diable marque la fin des gorges, où le fleuve s'étend ensuite vers une vaste plaine viticole, avant de poursuivre son cours jusqu'à son embouchure à Agde. En plus des gorges, l'Hérault sculpte le paysage avec des zones humides, des étangs, des mares et des anciennes gravières, contribuant à la richesse écologique du teritoire.

Au-delà du paysage géologique, l'Hérault et ses affluents ont accompagné les activités humaines en servant d'eau nourricière des hommes, des troupeaux et des jardins, en permettant l'implantation des populations, en développant la pisciculture ou la pêche, en prodiguant la force motrice nécessaire aux moulins à farine, aux magnaneries ou encore au barrage actuel du moulin Bertrand.

L'hydrographie du territoire se révèle être une composante majeure du paysage, offrant à la fois des ressources précieuses et présentant aussi des risques significatifs. Le fleuve Hérault, qui s'étend du nord au sud à travers ce territoire, symbolise cette dualité.

Il est une colonne vertébrale pour l'économie locale grâce à ses apports hydriques, tout en représentant une menace lors des crues soudaines et violentes.

Les gorges de l'Hérault en amont du barrage du moulin Bertrand, vue direction Est © Cailhol

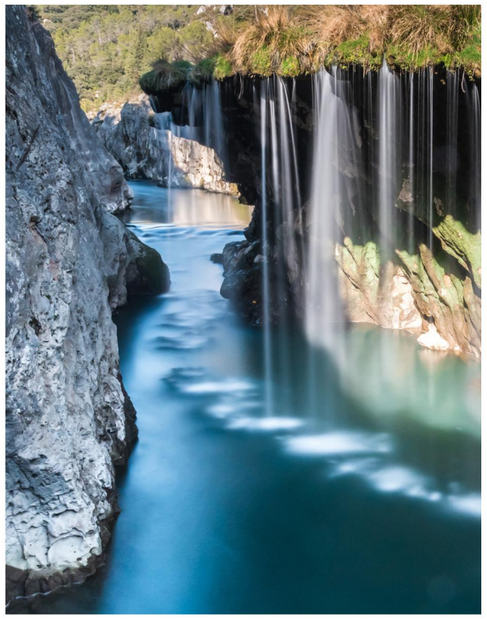

Les gorges de l'Hérault, formation dite du «parapluie» © Maxime Tytgat

Les gorges de l'Hérault © CC. Vallée de l'Hérault

SÉQUENCES PAYSAGÈRES DU FLEUVE HÉRAULT

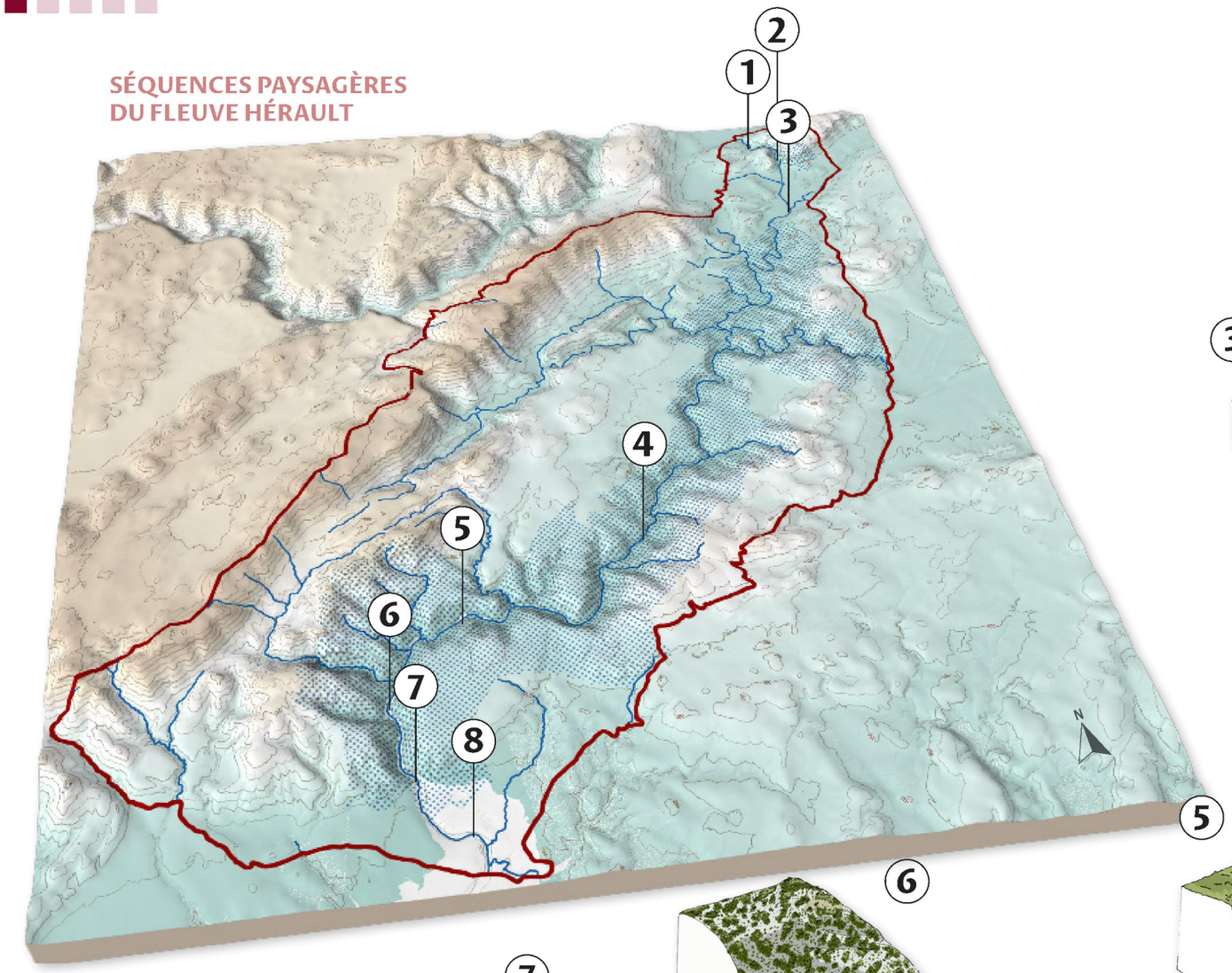

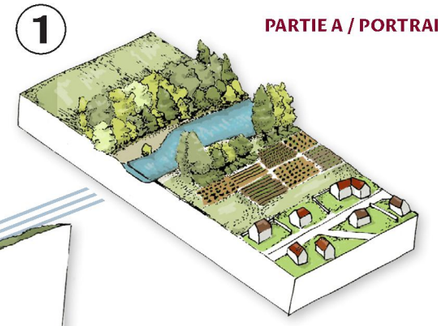

1/ Plaine de Saint Bauzille de Putois : l'Hérault, rejoint par la Vis et le Rieutord, varie entre étalement dans les plaines et rétrécissement dans les gorges de Laroque, avec un environnement naturel préservé grâce au PPRI et à la restriction des grandes cultures.

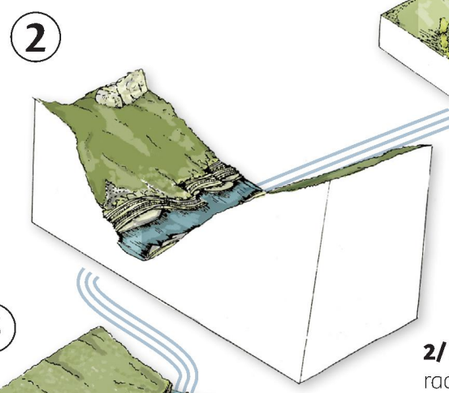

2/ À Laroque : le fleuve traverse les gorges du Thaurac, révélant un paysage de calcaire sculpté par l'eau, bordé par un espace de loisir et un axe de communication, illustrant l'interaction entre nature et aménagements humains.

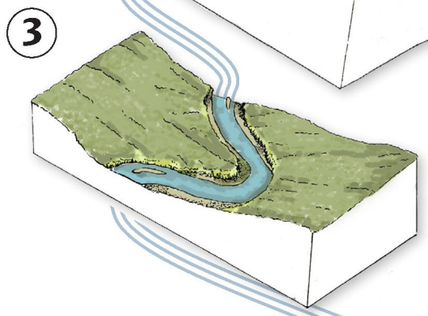

3/ Au sud d'Agonès et de Laroque : l'Hérault s'élargit entre les vallées avant de s'engouffrer dans les gorges étroites, avec une ripisylve modifiée par les aménagements publics et agricoles.

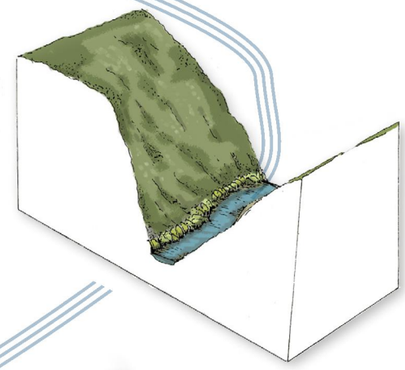

4/ Contreforts des causses : le fleuve forme des méandres dans un relief doux, marquant le paysage avec des anciens méandres aujourd'hui agricoles, avant d'entrer dans des gorges encaissées, soulignant la dynamique sauvage et naturelle du cours d'eau.

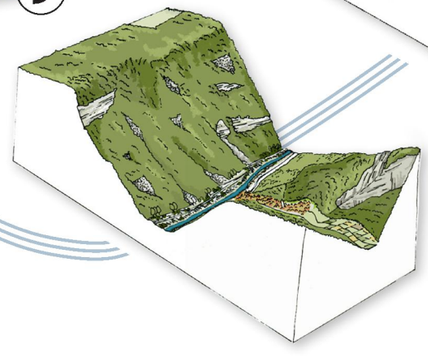

5/ À l'aval de Saint Guilhem le Désert: L'Hérault se rétrécit et s'approfondit, sculptant la roche dans un paysage abrupt et serré, mettant en évidence la puissance érosive de l'eau.

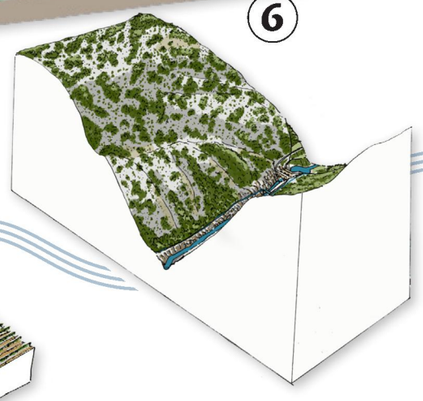

6/ Entre Saint-Guilhem-le-Désert et le Pont du Diable : Dans cette gorge resserrée, l'Hérault sculpte agressivement la roche, créant un paysage minéral où la ripisylve ne peut s'établir.

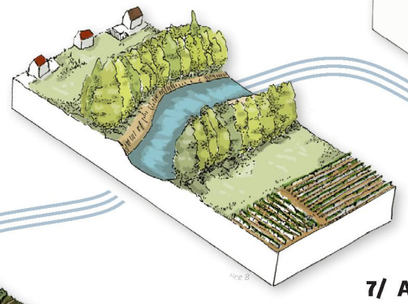

7/ Au Pont du Diable : L'entrée dans la plaine marque un élargissement du fleuve, accueillant une ripisylve dense influencée par les crues, l'urbanisation et l'exploitation agricole, illustrant l'interaction entre le fleuve et les activités humaines.

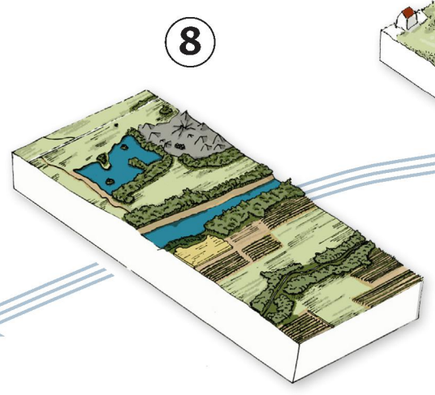

8/ Dans la plaine, au-delà du Pont du Diable : Les rives du fleuve subissent l'impact des activités extractives et agricoles, reflétant l'importance économique du fleuve tout en soulignant les défis de gestion durable du paysage fluvial.

Carte du réseau hydrographique © ENCIS Environnement
Croquis axonométrique des séquences paysagères de l'Hérault d'après le Plan de Paysage des plaines, causses et gorges de l'Hérault © Caudex SAS, K.Samborska, W.Palmer

4. UNE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE

La diversité et la variété des habitats dans ces gorges témoignent de la richesse du patrimoine naturel et de la nécessité de le préserver au travers de la gestion de (Cf. Atlas cartographique : carte 10 - Protections et inventaires du patrimoine naturel) :

- **3 sites Natura 2000** :

  - ZSC Gorges de l'Hérault FR9101388, de 21 736 ha, géré par la communauté de communes Vallée de l'Hérault depuis 2011 ;

  - ZPS Hautes garrigues du Montpelliérais FR9112004, de 45 644 ha, géré par la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup depuis 2012 ;

  - ZPS Gorges du Rieutord, Fage et Cagnasse FR9112012, de 12 281 ha, géré par le communauté de Communes Cévennes Gangeoises et Suménoises depuis 2016.

- **14 zones d'inventaires ZNIEFF de type 1** :

- gorges de l'Hérault au bois de Fontanilles ;
- aval des vallées des ruisseaux du Rouvignous et du Joncas ;
- mont Saint-Baudille ; vallée du Verdus et cirque d'Infernet ;
- massif du Roc de la Vigne et plaine de Lacan ;
- rivière de la Buèges de la source Saint-Jean-de-Buèges ;
- mares du plateau de la Conque ;
- ravin des Arcs ;
- plaine de Notre-Dame-de-Londres et du Mas-de-Londres ;
- rivière de l'Hérault de Saint-Bauzille-de-Putois ;
- l'embouchure du Lamalou ;
- plaine de Claparèdes ;
- gorges supérieures de l'Hérault et plateau du Taurac ;
- mares de Cazarils et de Caunas ;
- Bois dolomitiques des Matelettes ;

- **2 arrêtés de protection de biotope** :

- ravin des Arcs FR3800378 ;
- gorges de l'Hérault FR3800375 ;

- **1 arrêté de protection des habitats naturels (APHN)** : La source du Parapluie.

- **17 espaces naturels sensibles** :

- Clamouse ;
- La font du Griffe ;
- Le Castellas ;
- Le Fesquet ;
- Le Pezouillet ;
- Les cents fonts ;
- Les lavagnes ;
- Mas des Carottes ;
- Maure ;
- Moulin de la tour ;
- Moulin neuf ;
- Ravin des Arcs ;
- Roussières ;
- Saint-Sylvestre des Brousses ;
- Saint-Etienne d'Issensac ;
- Travers de l'Hérault ;
- Valboissière.

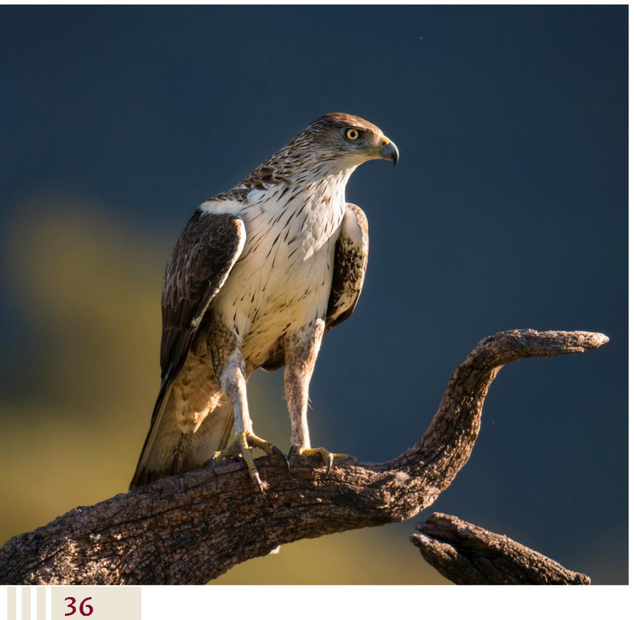

Aigle de Bonelli © Fabrizio Moglia

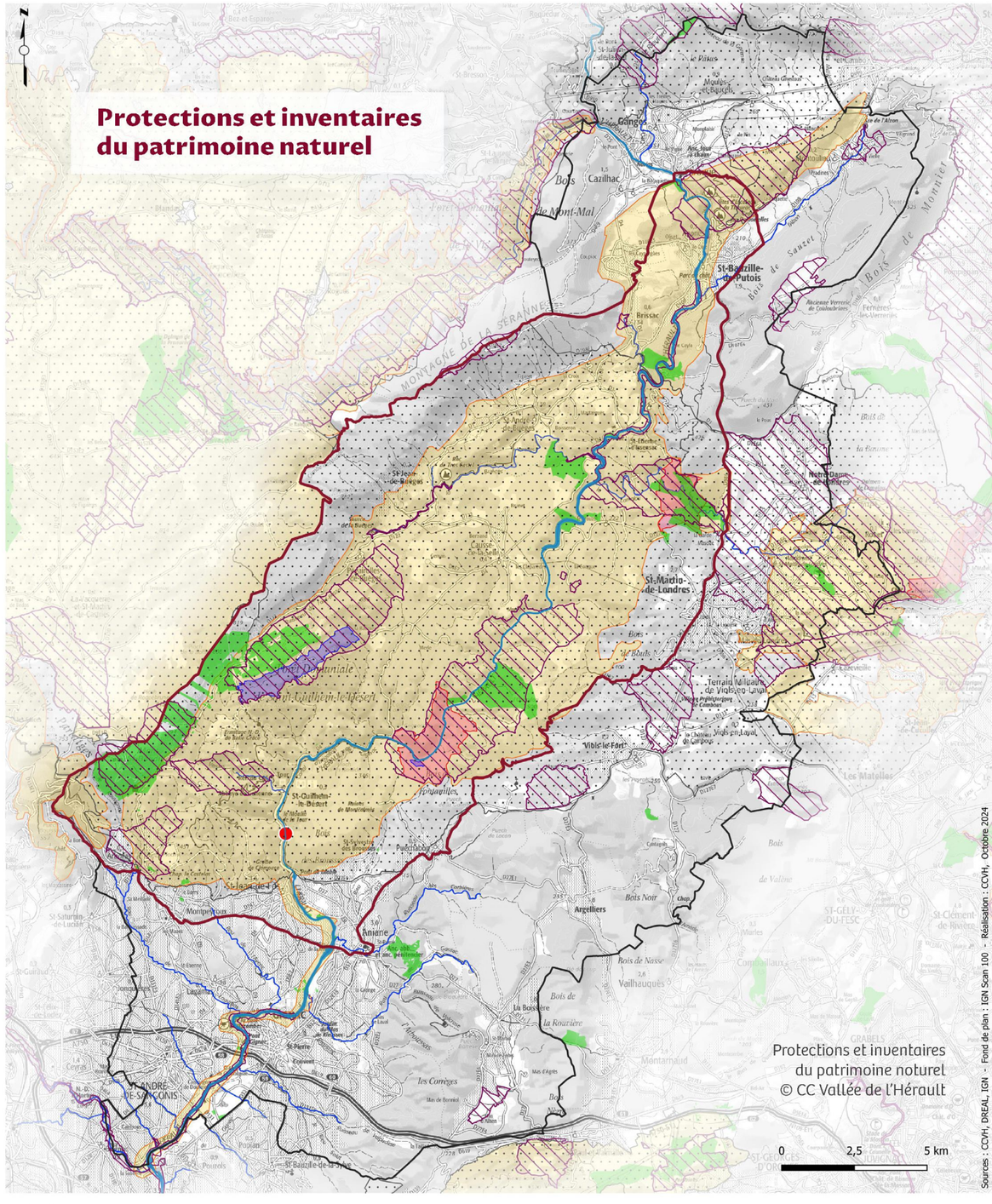

Le territoire du Grand Site présente des écosystèmes méditerranéens riches et diversifiés, où chaque élément de la biodiversité joue un rôle important dans le maintien de l'équilibre écologique. Cette dynamique écologique, façonnée par des millénaires d'interactions naturelles et humaines, est un exemple vivant de la complexité et de la résilience des systèmes naturels. Les forêts, garrigues, maquis et zones humides forment un patchwork d'habitats qui soutiennent une multitude d'espèces végétales et animales, contribuant à la richesse écologique du territoire.

Les habitats forestiers, dominés par des chênes verts et des pins, offrent un habitat essentiel pour la faune, tout en jouant un rôle de régulation climatique et hydrologique. Ces forêts sont le résultat de siècles de gestion forestière, où les activités humaines, telles que l'exploitation du bois et le pâturage, ont influencé leur structure et composition. Cette diversité arborée est encore enrichie par la présence de ripisylves le long des berges des rivières, où prospèrent frênes, saules et peupliers. En particulier, il faut noter la présence d'une pinède de Pins de Salzmann dans la forêt domaniale de Saint-Guilhem-le-Désert. C'est une souche « pure » reconnue et classifiée comme source de graines par les services forestiers. Elle s'étend ici sur près de 500 ha et représente ainsi la moitié de la surface française pour cette espèce relique. La forêt abrite également des espèces d'insectes rares, dont une espèce endémique, le coléoptère ***Cryptocephalus mayeti***

Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba
© ENCIS Environnement

et l'avifaune y est tout aussi remarquable avec des espèces emblématiques comme le Circaète Jean-le-Blanc.

Les milieux ouverts, caractérisés par une végétation majoritairement herbacée et ponctués de plantes aromatiques et de quelques arbustes, sont le théâtre d'une biodiversité exceptionnelle et reconnus comme les milieux les plus riches en contexte méditerranéen. Ces espaces, aux côtés desquels on trouve également des zones de garrigues plus denses et fermées, constituent une mosaïque d'habitats diversifiés et fournissent refuges et zones de chasse essentiels à la faune, en particulier des oiseaux emblématiques tels que le Busard cendré, l'Engoulevent et le Rollier d'Europe. Les forêts rivulaires servent de sanctuaire à des espèces d'oiseaux protégées comme le martin-pêcheur et le guêpier d'Europe, tandis que les falaises calcaires et le karst en général offrent des sites d'hibernation et de mise bas essentiels pour de nombreuses espèces de chauves-souris et d'oiseaux tels que l'Aigle de Bonelli, le Crave à bec rouge et le Grand-Duc d'Europe.

La qualité de l'eau de l'Hérault et la tranquillité de ses berges, particulièrement en dehors des périodes estivales, favorisent aussi la

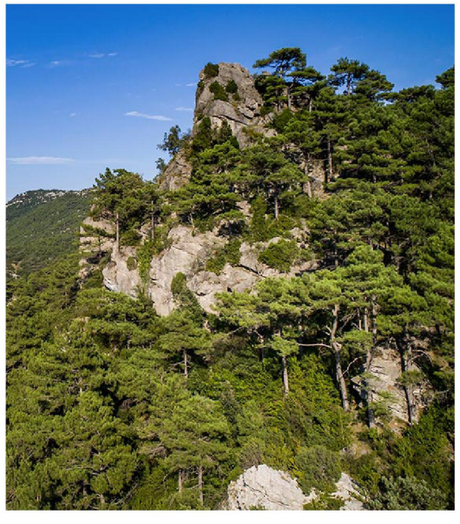

Pin de Salzmann à Saint-Guilhem-le-Désert, Pinède subméditerranéennes de pins noirs endémiques
© CC. Vallée de l'Hérault

conservation de plusieurs espèces d'intérêt communautaire telle que la Loutre. Autre curiosité naturaliste, le Chabot de l'Hérault, un poisson endémique de ce bassin versant, a été observé sur trois affluents du fleuve. De plus, l'hydrosystème relativement préservé du fleuve Hérault et les zones humides adjacentes offrent un habitat à une gamme d'amphibien et d'odonates protégés, contribuant à la riche biodiversité du Grand Site.

L'ensemble de ces éléments souligne le rôle essentiel de la biogéographie dans le maintien et la valorisation de la biodiversité du Grand Site de France, où le jeu d'écosystèmes variés favorise un refuge pour des espèces à la fois communes et emblématiques.

SITES NATURA 2000

GORGES DE L'HÉRAULT

Le site Natura 2000 des Gorges de l'Hérault, couvrant environ 21 890 hectares, est centré autour du fleuve Hérault.

Les actions principales sur ce site incluent la préservation des milieux ouverts, notamment à travers la réalisation de contrats agricoles avec les éleveurs volontaires du territoire. Les efforts de conservation se concentrent sur des secteurs clés, propices à une forte biodiversité, tout en étant fréquentés par l'Homme : c'est le cas en particulier de certaines grottes ou source pétrifiante. En effet, l'enjeu essentiel sur ce site réside dans l'équilibre entre activités humaines, notamment le tourisme et les sports de nature, et préservation des raretés écologiques du territoire. Il est géré principalement par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, qui est responsable de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB). L'animation comprend également un volet important dédié à la promotion des pratiques respectueuses. Le site bénéficie également de mesures de surveillance scientifique pour suivre l'état de conservation des habitats et des espèces, garantissant ainsi une gestion adaptative basée sur des données actualisées (Cf. Atlas cartographique : Carte 11 - Habitats d'intérêt communautaire).

Castor d'Europe
Castor fiber © Robert Adami

Rosalie des Alpes
Rosalia alpina © Rejdan

Pie grièche écorcheur, Lanus collurio © Szymon Bartosz

Agrion de Mercure
Coeagrion mercuriale © Ronny Rose

Grand capricorne
Cerambyx cerdo © Fernando

Élevage de brebis © Olivier Octobre

HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIÉRAIS

Le site Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliérais, couvrant 45 444 hectares, est le plus vaste du département de l'Hérault. Il est centré sur un vaste ensemble de garrigues, de forêts résineuses et mixtes, ainsi que de pelouses sèches, essentiels pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Ce site est principalement géré par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, en partenariat avec la Vallée de l'Hérault, les Cévennes Gangeoises et Suménoises, le Lodévois-Larzac, le Pays de Lunel et Montpellier Agglomération. Les actions principales sur ce site incluent la préservation des milieux ouverts, notamment grâce à la gestion des pâturages pour maintenir ces milieux favorables aux oiseaux. Des contrats agricoles sont établis avec les éleveurs volontaires du territoire pour soutenir cette gestion. Les efforts de conservation se concentrent sur des secteurs clés propices à une forte biodiversité, tels que les garrigues et les forêts, tout en tenant compte de la fréquentation humaine.

Des programmes de sensibilisation et d'éducation environnementale sont aussi développés pour informer et impliquer les habitants et les visiteurs.

GORGES DU RIEUTORD, FAGE ET CAGNASSE

Le site Natura 2000 FR 9112012, «Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses», géré par la communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS) depuis 2016, s'étend sur 12 256 hectares à la frontière des départements du Gard et de l'Hérault. Cette Zone de Protection Spéciale, caractérisée par des vallées encaissées, des escarpements rocheux et une diversité de milieux naturels, abrite une avifaune remarquable incluant l'Aigle de Bonelli et le Vautour percnoptère. Les objectifs de conservation visent à maintenir et restaurer les populations d'oiseaux et les milieux naturels, en intégrant des pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses.

DYNAMIQUES ENTRE LES SITES ET LES STRUCTURES DE GESTION

Les sites Natura 2000 des Gorges de l'Hérault, des Hautes Garrigues du Montpelliérai et des gorges du Rieutord, Fage et Cagnasse sont gérés de manière coordonnée par des structures locales : les communautés de communes de la Vallée de l'Hérault, du Grand Pic Saint-Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises. Ces structures travaillent en étroite collaboration pour partager des ressources, des connaissances et des stratégies de gestion. Cette coopération consolide la préesrvation des espaces naturels aux défis communs tels que le changement climatique, les espèces invasives, et l'intensification des activités humaines.

La mutualisation des ressources et la gestion conjointe des zones de chevauchement entre les deux sites permettent une approche intégrée de la conservation. Cela inclut la mise en place de chartes et de contrats Natura 2000, l'organisation de campagnes de sensibilisation, et la coordination des efforts de surveillance écologique pour garantir que les objectifs de conservation sont atteints de manière efficace et durable. On peut en particulier noter la signature de chartes avec les fédérations de vol libre, de spéléologie, de randonnée et d'escalade, établies en collaboration avec les autorités locales, qui visent à encadrer les pratiques de ces activités de plein air afin de minimiser leur impact sur les écosystèmes fragiles.

Réseau vert de l'Hérault, sentiers de randonnée
© CC. Vallée de l'Hérault

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le département de l'Hérault, riche en biodiversité, abrite 70 % des espèces présentes sur le territoire national. Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) couvrent environ 9 400 hectares, illustrant l'engagement fort du département envers la conservation de la nature.

Le **Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS)** de l'Hérault est structuré autour de trois orientations principales :

- les ENS comme levier de développement territorial équilibré ;
- les ENS comme soutien aux activités économiques et à l'attractivité ;
- les ENS comme vecteur de cohésion sociale pour tous les publics.

En tant que gestionnaire principal de ces ENS, le département de l'Hérault joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de politiques de protection environnementale. Ces politiques incluent la régulation de la fréquentation touristique pour minimiser les impacts sur les habitats sensibles, la restauration des milieux naturels dégradés, et la promotion de pratiques agricoles durables dans les zones environnantes. Le département veille également à l'entretien des infrastructures d'accueil, telles que les sentiers de randonnée et les aires de repos, permettant aux visiteurs de découvrir ces espaces tout en préservant leur intégrité écologique.

La collaboration étroite entre le département, les communautés de communes, les associations locales, et d'autres parties prenantes est incontournable pour assurer une gestion coordonnée et efficace. Ces partenariats facilitent la réalisation de projets ambitieux, tels que le **Réseau Vert®**, qui relie les ENS par des itinéraires de randonnée et de cyclisme, et le développement de programmes éducatifs pour les écoles et les visiteurs (CF. Atlas cartographique : Carte 12 - Itinéraires de randonnée, sites d'escalade). Ainsi, grâce à son engagement dans la gestion des ENS, le département

de l'Hérault se positionne comme un partenaire clé dans les efforts de préservation et de valorisation du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault. Son rôle est important pour garantir la pérennité de ce patrimoine naturel exceptionnel pour les générations futures.

Les 17 ENS du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault illustrent les actions prévues dans le cadre du SDENS. Ce schéma repose sur une approche collaborative, impliquant divers acteurs locaux, y compris les collectivités territoriales, les associations naturalistes et les opérateurs touristiques, pour une gestion intégrée et durable. Cette approche vise à harmoniser les actions de conservation avec les besoins socio-économiques locaux, créant des synergies entre protection de l'environnement et développement local. Le SDENS est donc un outil stratégique permettant d'assurer la pérennité des espaces naturels sensibles, tout en favorisant une dynamique de développement durable et d'intégration sociale au sein du département de l'Hérault.

DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION

Les écosystèmes des Gorges de l'Hérault, bien que riches en biodiversité, présentent une fragilité et une interconnexion marquées. Les forêts, par exemple, fournissent des habitats indispensables pour de nombreuses espèces animales et contribuent à la régulation du climat local ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'eau. De même, les zones humides jouent un rôle important dans la gestion des cycles hydrologiques, offrant des services écologiques tels que la filtration naturelle de l'eau et la protection contre les inondations.

Cependant, cette biodiversité est mise en danger par plusieurs facteurs. Le changement climatique, le risque accru d'incendies, la pollution de l'eau, l'urbanisation croissante, ainsi que la succession naturelle des garrigues vers des formations forestières transforment les paysages. Les espèces invasives représentent également une menace, perturbant l'équilibre écologique et mettant en danger les espèces endémiques.

L'évolution des pratiques agricoles traditionnelles, comme l'abandon progressif du pastoralisme et la mécanisation de l'agriculture, ainsi que l'urbanisation, modifient profondément ces milieux. Malgré ces défis, des efforts de conservation à travers le réseau Natura 2000 visent à préserver et restaurer ces espaces ouverts, essentiels pour maintenir la biodiversité et gérer les risques naturels.

Face à ces enjeux, il est indispensable de préserver les équilibres écologiques et la biodiversité, en restaurant les pratiques agricoles traditionnelles, en protégeant les habitats naturels, en combattant les espèces invasives et en sensibilisant les communautés locales à l'importance de la conservation. La préservation de ces écosystèmes soutient non seulement la richesse écologique du territoire, mais aussi les populations qui en dépendent.

ENS Pont Daint-Etienne-d'Issensac
© Olivier Octobre

5. UN TERRITOIRE AU CLIMAT MÉDITERRANÉEN

Le climat des gorges de l'Hérault, caractéristique de la région méditerranéenne, a connu des changements marqués ces dernières années. En termes de températures, l'Occitanie enregistre une moyenne annuelle de 12,5 °C sur la période 2001-2020, avec des variations pouvant dépasser 1 °C. Les gorges de l'Hérault, situées dans la plaine languedocienne, affichent des températures moyennes autour de 15 °C. La région est soumise à des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses, avec une augmentation notable des températures maximales. Les projections climatiques prévoient un réchauffement pouvant atteindre 4,6 °C en été d'ici la fin du siècle, selon le scénario RCP8.5, le plus pessimiste en matière d'évolution climatique.

Les précipitations, concentrées en automne avec les épisodes cévenols, sont particulièrement intenses et peuvent provoquer des crues soudaines. Ces épisodes semblent devenir plus fréquents et violents, avec une hausse d'environ 20 % des pluies maximales observée entre 1961 et 2015. Cette tendance devrait se poursuivre, avec des précipitations extrêmes plus fréquentes.

En matière d'ensoleillement, la région bénéficie de plus de 2400 heures par an sur la côte languedocienne, bien qu'une légère baisse ait été observée ces dernières décennies. Concernant le vent, des variations sont notées selon les zones, avec des changements dans l'intensité des vents. La mer Méditerranée, elle aussi, se réchauffe, avec une augmentation de 0,4 °C entre 1961 et 2015. D'ici la fin du XXIe siècle, ce réchauffement pourrait atteindre jusqu'à 2,9 °C dans le scénario le plus pessimiste.

Ces évolutions du climat ont des impacts significatifs sur l'environnement, la biodiversité et les activités humaines des gorges de l'Hérault. Face à ces enjeux, le programme de gestion du Grand Site de France doit intégrer des stratégies d'adaptation. Cela implique des mesures de gestion durable des forêts, des infrastructures résistantes aux précipitations extrêmes, la conservation de la biodiversité et des pratiques agricoles et touristiques durables. Ces actions permettront de protéger l'environnement et de préserver l'attractivité du territoire pour les générations futures.

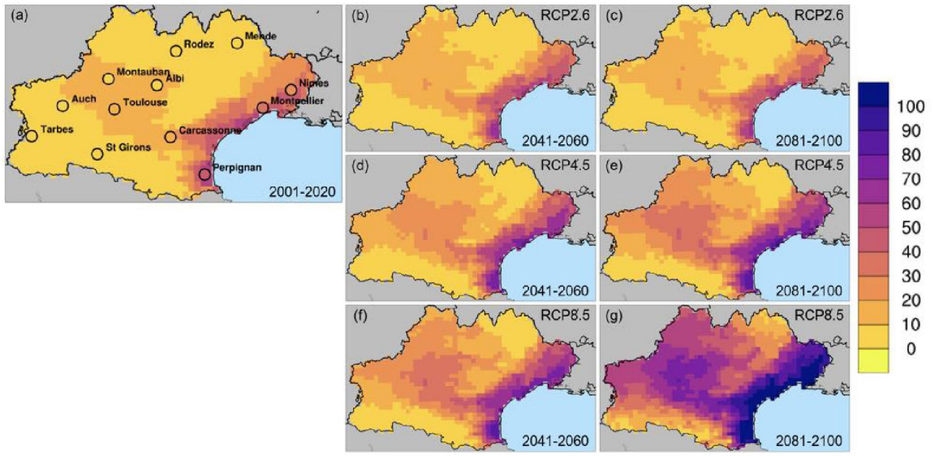

Évolution du nombre annuel de nuits tropicales calculée à partir des données DRIAS 2020 (fond de carte) pour la période 2001-2020 (a), pour la période 2041-2060, scénarios RCP2.6 (b), 4.5 (d) et 8.5 (f) et pour la période 2081-2100, scénarios RCP2.6 (c), 4.5 (e) et 8.5 (g). Les pastilles colorées sur la figure (a) représentent les données d'observation issues des stations météorologiques de Météo-France sur 2001- 2020 (Source : Météo-France, pour le CROCC_2021).

3 À LA CROISÉE DE L'HISTOIRE ET DU SACRÉ

1. LES PATRIMOINES CULTUREL ET SPIRITUEL

Les vestiges préhistoriques sont les premiers témoins de la présence humaine et de l'adaptation à cet environnement singulier. Les abris sous roche et les près de 80 sites mégalithiques (dolmens, menhirs, stèles) sont autant de témoignages du lien qui unit l'Homme aux paysages des gorges de l'Hérault depuis des millénaires. Parmi ces vestiges, la grotte de la Vache à Laroque, seul site de l'Hérault contenant des traces d'art pariétal magdalénien supérieur, revêt une importance particulière.

Les villages médiévaux, disséminés le long des rebords calcaires, se fondent harmonieusement dans le paysage minéral et végétal environnant. Leurs ruelles étroites, maisons en pierre et remparts témoignent non seulement d'un besoin de protection, mais aussi d'un savoir-faire architectural d'exception. Les monuments religieux, quant à eux, reflètent la ferveur religieuse qui a marqué ces terres du VIIIe au XVe siècle.

L'église et l'enclos prieural de Saint-Martin-de-Londres, avec ses deux tours, sont un bel exemple du rayonnement religieux de cette époque. Fondé en 1090, ce prieuré, dépendant de l'abbaye de Gellone, fut reconstruit à la fin du XIe ou début du XIIe siècle. L'architecture romane maîtrisée de l'église actuelle est un témoignage direct de l'influence de son abbaye mère.

Voûtes à Saint-Martin-de-Londres © Dominique Vernier

Le développement des villages a été fortement influencé par la prospérité des abbayes, notamment celles d'Aniane et de Gellone. L'abbé Benoît d'Aniane, proche de Charlemagne, fonda au VIIIe siècle le monastère bénédictin d'Aniane, qui devint rapidement l'un des plus importants d'Europe. Guillaume de Gellone, cousin de Charlemagne, s'installa dans la vallée de Gellone et y fonda l'abbaye qui attira de nombreux pèlerins, notamment grâce à un fragment de la Vraie Croix offert par Charlemagne. Lorsque les moines de Gellone fondèrent le prieuré de Saint-Martin-de-Londres, ils auraient transmis une partie de cette relique pour symboliser l'unité des deux sites. Ces abbayes ont joué un rôle crucial dans la structuration du territoire, en aménageant des terres agricoles, en construisant des moulins, des chapelles et des oliveraies.

Pendant des siècles, le fleuve Hérault n'était traversé que par trois ponts entre Aniane et Ganges, sur près de 50 kilomètres. Pour compenser ce manque, le bac du Moulin fut aménagé au niveau du moulin Bertrand, à Causse-de-la-Selle, facilitant ainsi les déplacements.

Durant le Moyen Âge, de nombreux châteaux fortifiés furent érigés par les seigneurs locaux, notamment à Saint-Guilhem-le-Désert, Montpeyroux et Brissac. Certains de ces châteaux subsistent encore aujourd'hui, tandis que d'autres ont donné naissance à des villages ou ont été abandonnés. Ils sont les vestiges visibles du système féodal qui structura la société et l'aménagement du territoire à cette époque. Ils marquent aujourd'hui les silhouettes villageoises du Grand Site.

Saint-Guilhem-le-Désert, avec son « Château du Géant » dominant le Cirque de l'Infernet, est un exemple emblématique de cette époque. Parmi les autres châteaux, les Castellas d'Aumelas et de Montpeyroux conservent encore leurs fortifications médiévales en bon état. Toutefois, la transformation de certains villages a effacé une partie de leur caractère architectural, au profit d'une urbanisation moderne qui banalise le paysage.

Castellas de Montpeyroux © Image In Air

Eglise Saint-Sylvestre des Brousses de Puéchabon © Cynoclub

Chateau de Baulx à Saint-Jean-de-Buèges © panosud360

Abbaye de Gellone à Saint-Guilhem-le-Désert © FredP

Eglise de Saint-Martin-de-Londres © FredP

Abbaye d'Aniane © CCVH

Chapelle Saint-Etienne d'Issensac © Encis Environnement

Vallée de Gellone et village de Saint-Guilhem-le-Désert © Franck R.

Saint-Guilhem-le-Désert © Laendenal

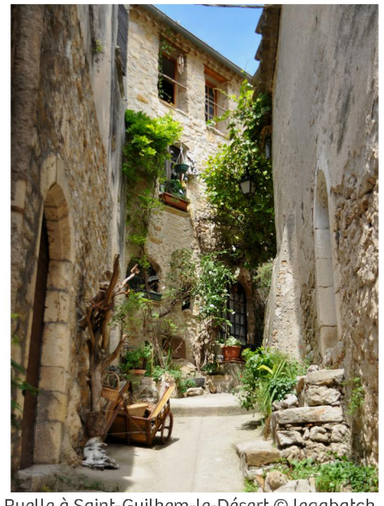

Ruelle à Saint-Guilhem-le-Désert © legabatch

Abbaye de Gellone de Saint-Guilhem-le-Désert inscrite sur la liste des biens en série des chemins de Compostelle par l'UNESCO © Laendenal

Le pont du Diable inscrit sur la liste des biens en série des chemins de Compostelle par l'UNESCO, reliant Aniane à Saint-Jean-de-Fos © Laendenal

unesco
Site du patrimoine mondial

Chemins de
Saint-Jacques-de-Compostelle
en France

Les monastères, au-delà de leur rôle spirituel, étaient des centres économiques majeurs, principalement axés sur l'agriculture, et jouaient un rôle clé dans l'aménagement du territoire. Charlemagne offrit à Guillaume de Gellone un fragment de la Vraie Croix, relique précieuse qui attira de nombreux pèlerins. Les abbayes d'Aniane et de Gellone collaborèrent à la construction du pont du Diable, une œuvre architecturale d'importance qui facilita l'accès aux vallées, favorisant ainsi l'afflux de pèlerins et le développement d'un artisanat local, notamment la sculpture, qui embellit les monastères durant plusieurs décennies.

2. LA ROUTE DES PÈLERINS FAÇONNE LE PAYSAGE

L'abbaye n'a pas seulement été un centre spirituel, mais a également joué un rôle majeur dans les voyages médiévaux, servant d'étape importante aux pèlerins en route vers Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne. Le village de Saint-Guilhem-le-Désert, qui s'est développé autour de l'abbaye de Gellone, occupe une place centrale dans ce réseau de pèlerinage.

Au Moyen Âge, les « chemins de Saint-Jacques de Compostelle » n'étaient pas formellement balisés comme aujourd'hui, mais des mentions comme le « Camin Roumieu» ou le «Camin de Sanct Jaume» indiquaient une tradition bien ancrée de passage. Les pèlerins, voyageant à pied ou à cheval, empruntaient les voies de communication existantes, choisissant leurs itinéraires en fonction des sanctuaires et des lieux d'accueil disponibles. Ces sanctuaires, célèbres pour leurs reliques miraculeuses, attiraient les pèlerins par leur notoriété et leur puissance spirituelle, contribuant ainsi à la prospérité et à la foi locales.

L'histoire des dévotions et des sanctuaires témoigne de leur importance, ces derniers étant souvent des destinations en soi, et non de simples étapes vers Compostelle. La cartographie moderne des « routes des pèlerins », bien que simplifiée, a été réalisée sur la base du « Codex Calixtinus», document datant du XIIe siècle.

Enseigne à Saint-Guilhem-le-Désert © Albachiara A.

Aujourd'hui, avec environ 60 000 km de chemins balisés à travers l'Europe, le pèlerinage de Compostelle reste très vivant. Les pèlerins modernes sont invités à explorer l'histoire et à découvrir les dévotions locales tout au long du chemin, en pénétrant dans des églises et des chapelles. À Saint-Guilhem-le-Désert, l'impact des pèlerinages chrétiens continue de marquer le paysage culturel. Le « chemin d'Arles », qui passe par le village, relie les sanctuaires de Provence à Compostelle, en passant par des monuments allant de simples chapelles aux cathédrales imposantes.

Ce chemin, reconnu par l'UNESCO en 1998, propose aux pèlerins un voyage non seulement à travers des paysages naturels d'exception, comme les gorges de l'Hérault, mais aussi une expérience spirituelle profonde. L'acte de marcher lui-même incarne des valeurs spirituelles contemporaines, favorisant le renouveau, la paix intérieure et le défi personnel, tandis que le pèlerin contemple la beauté des paysages environnants.

Le village de Saint-Guilhem-le-désert s'est développé autour de l'abbaye, formant un réseau de rues pavées et de bâtisses en pierre. L'influence de l'abbaye de Gellone s'est étendue bien au-delà de Saint-Guilhem, jouant un

balisage sentier GR St -Guilhem
© ACIR Compostelle

rôle clé dans l'aménagement des terres environnantes. Les moines ont initié des projets d'irrigation et de culture, transformant les paysages arides en terres fertiles, et ont contribué à l'établissement de moulins le long de l'Hérault, renforçant ainsi l'économie locale. Cette prospérité a bénéficié à plusieurs villages sous l'influence de l'abbaye, comme Saint-Jean-de-Fos et Puéchabon.

CHEMINS DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE EN FRANCE

Le 2 décembre 1998, l'UNESCO ajoutait les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France à la liste du patrimoine mondial, comprenant une sélection de 71 monuments et 7 segments de sentier qui illustrent à la fois les aspects spirituels et matériels du pèlerinage.

VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Brève synthèse :
Tout au long du Moyen Age, Saint-Jacques-de-Compostelle fut une destination majeure pour d'innombrables pèlerins de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, les pèlerins traversaient la France. Quatre voies symboliques partant de Paris, de Vézelay, du Puy et d'Arles et menant à la traversée des Pyrénées résument les itinéraires innombrables empruntés par les voyageurs. Eglises de pèlerinage ou simples sanctuaires, hôpitaux, ponts, croix de chemin jalonnent ces voies et témoignent des aspects spirituels et matériels du pèlerinage. Exercice spirituel et manifestation de la foi, le pèlerinage a aussi touché le monde profane en jouant un rôle décisif dans la naissance et la circulation des idées et des arts.
De grands sanctuaires tels que l'église Saint-Sernin à Toulouse ou la cathédrale d'Amiens, - certains cités dans le Codex Calixtinus - ainsi que d'autres biens illustrent matériellement les voies et conditions du pèlerinage pendant des siècles. Soixante et onze éléments associés au pèlerinage ont été retenus pour illustrer leur diversité géographique, le développement chronologique du pèlerinage entre le XIe et XVe siècle, et les fonctions essentielles de l'architecture, comme l'ancien hôpital des pèlerins à Pons, ou le pont « des pèlerins » sur la Boralde. En outre, sept tronçons du Chemin du Puy sont inclus couvrant près de 160 km de route.

Critères d'inscription :
(ii) La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturels au cours du Bas Moyen-Age, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.
(iv) Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.
(vi) La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen-Age.

unesco
Site du patrimoine mondial

Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France

Cartographies des chemins de Compostelle © ACIR Compostelle

Vallée de la Bueges © Ldgfr Photos

3. LES NOUVEAUX ÉLÉMENTS REMARQUABLES

L'intégration de la vallée de la Bueges et des communes telles que Pégairolles-de-Buèges, Saint-André-de-Buèges, Arboras, et Saint-Martin-de-Londres au sein du « Grand Site de France » enrichit considérablement son patrimoine. Arboras, en particulier, situé directement sur la « Via Tolosana » (également appelée « Voie d'Arles »), l'un des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, confère à l'ensemble une dimension spirituelle et historique forte. La proximité de ces villages avec cet itinéraire de pèlerinage leur ajoute une profondeur culturelle, renforçant leur ancrage dans l'histoire et le patrimoine régional.

La Via Tolosana, un des quatre grands itinéraires du pèlerinage vers Compostelle, traverse les paysages variés de la région. Bien que ces villages n'aient pas de lien direct avec le pèlerinage jacquaire, leur proximité géographique contribue à la richesse culturelle du territoire. Cette route, utilisée par les pèlerins depuis le Moyen Âge, relie des sanctuaires importants et met en valeur le patrimoine spirituel local.

Parmi les éléments remarquables du Grand Site, les églises romanes, comme celles de Saint-Martin-de-Londres et de Saint-André-de-Buèges, occupent une place importante. Leur architecture, caractérisée par des lignes sobres et des voûtes en berceau, s'intègre harmonieusement dans le paysage et témoigne de la richesse du patrimoine religieux de la région. Ces édifices religieux romans ainsi que les calvaires ou de plus modestes oratoires situés dans la périphérie territoriale des deux abbayes d'Aniane et Gellone, constituent le témoignage de l'importance de la religion dans la vie des communautés paysannes durant des siècles. En outre, elles ont pu constituer une constellation autour des deux abbayes-sanctuaires comme autant de points de passage pour des pèlerins souhaitant les visiter. Ils illustrent ce maillage religieux du territoire qui participe à cette interaction culture/nature. Ces édifices, au-delà de leur valeur historique, continuent de marquer l'identité des villages et d'attirer les visiteurs sensibles à la beauté de ces lieux empreints de spiritualité.

En parallèle, des villages comme Pégairolles-de-Buèges et Saint-André-de-Buèges se distinguent par leurs paysages façonnés par des siècles d'agriculture en terrasses. La culture de la vigne et de l'olivier, qui remonte à des siècles, continue d'être une composante essentielle de l'identité de ces villages. À Pégairolles-de-Buèges, les vestiges des moulins rappellent l'importance de l'eau dans le développement local, reliant ainsi l'économie aux ressources naturelles.

Saint-André-de-Buèges, avec son église romane du XIIe siècle, incarne l'harmonie entre spiritualité et adaptation à l'environnement. Sobre et robuste, elle représente le style roman dans toute sa simplicité et sert de point central à la vie religieuse du village. Même si

ces villages ne sont pas tous directement sur le chemin de Compostelle, ils conservent une richesse architecturale et spirituelle qui attire les visiteurs en quête de patrimoine médiéval.

L'intégration de ces villages au Grand Site de France met également en lumière la valeur culturelle et spirituelle de ce territoire, en préservant et en valorisant leurs églises romanes, leurs infrastructures agricoles et leurs paysages façonnés par l'homme. Ces éléments témoignent d'une histoire marquée par la piété et le travail de la terre, où l'interaction entre l'homme et son environnement a contribué à la formation d'un patrimoine vivant, dans un cadre médiéval remarquablement préservé (CF. Atlas cartographique : Carte 13 - Patrimoine bâti culturel et touristique).

Place devant l'église de St-Martin-de-Londres © Archiphotographie

Voûtes à Saint-Martin-de-Londres © Ldgfr Photos

Pégairolles-de-Buèges © ENCIS Environnement

Saint-Jean-de-Buèges © V. Monet

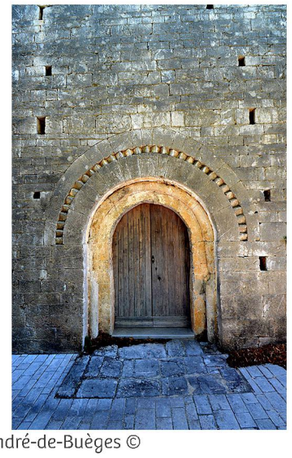

Pont romain et porte de l'église de Saint-André-de-Buèges © Archiphotographie

Château d'Arboras © webtournaire.com

4 L'EMPREINTE DE L'HOMME SUR LE TERRITOIRE

Le paysage du Grand Site de France des gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert est également le fruit d'une longue histoire d'interactions entre l'homme et son environnement. Sculpté au fil des siècles par les pratiques agricoles et pastorales, ce territoire témoigne d'un savoir-faire humain qui a su adapter les activités aux contraintes naturelles, transformant les collines et les vallées en un espace productif. Si l'influence des grandes abbayes comme celle d'Aniane et de Gellone a marqué le développement spirituel du territoire, elle a également laissé une empreinte profonde sur la gestion des terres et les méthodes culturales. En parallèle, les seigneuries locales, ont également joué un rôle central, au Moyen Âge, dans l'organisation du territoire et le développement des infrastructures agricoles et défensives.

Des cultures variées telles que la vigne, les céréales, les arbres fruitiers et les plantes aromatiques ont été implantées, modifiant durablement le paysage. Les propriétés dispersées, souvent de petite taille, ont contribué à structurer l'espace rural en un maillage de parcelles cultivées et de zones de cueillette dans les garrigues.

Un autre aspect fondamental de l'organisation de ce territoire réside dans les chemins de transhumance, véritables artères pastorales qui reliaient les plaines aux montagnes. Une partie du Grand Site de France des gorges de l'Hérault se trouve d'ailleurs incluse dans le périmètre «Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen», inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, témoignant de l'importance historique et culturelle de ces pratiques dans le territoire. Ces sentiers étaient empruntés par les bergers pour déplacer leurs troupeaux selon les saisons, façonnant non seulement le paysage, mais aussi la vie économique et sociale du territoire. La transhumance, pratique ancestrale, a non seulement maintenu l'équilibre entre élevage et culture, mais elle a également créé des liens durables entre les villages, reliant les communautés à travers un réseau de sentiers sillonnant forêts, pâturages et vallées. Aujourd'hui, ces chemins, autrefois dédiés au pastoralisme, sont devenus des itinéraires prisés des randonneurs, offrant des points de vue exceptionnels sur le territoire.

Ce paysage façonné par l'homme, en dialogue constant avec son environnement naturel, est le reflet d'une organisation territoriale où les pratiques agricoles, forestières et pastorales ont évolué de manière complémentaire. Il témoigne d'une harmonie ancienne entre les besoins humains et les ressources naturelles, créant un patrimoine culturel et paysager d'une richesse exceptionnelle. L'intégration de nouveaux villages au sein du Grand Site de France renforce cette diversité historique et naturelle, où chaque espace, chaque sentier, raconte l'histoire d'une coexistence réussie entre l'homme et la nature (Cf. Atlas cartographique : carte 14 - Carte agriculture).

Village de Saint-Guilhem-le-Désert, enchassé dans le vallon de Gellone © fouivafoto

Paysages agricoles du Grand Site entre vignes dominantes, oliviers et parcours des troupeaux en garrigues © CC. Vallée de l'Hérault

1. LE PATRIMOINE AGRICOLE ET INDUSTRIEL

LES CAUSSES

Lors de leur arrivée sur les causses des gorges de l'Hérault, les premiers habitants ont découvert un territoire entièrement boisé. Au Néolithique final, vers 3 000 av. J.C., l'agriculture sédentaire s'est développée, entraînant la déforestation par abattage ou incendie des arbres, pour créer majoritairement des pâturages. Cette période a également vu la construction de mégalithes tels que dolmens, menhirs ou stèles. Depuis lors, le paysage forestier a été modifié par différentes phases d'exploitation dont plus tard le charbonnage et la fabrication de la chaux.

La vie sur ce territoire a exigé des adaptations à un climat méditerranéen, à la rareté de l'eau et à la nature calcaire du sol. L'accès difficile à l'eau a conduit à des innovations telles que l'exploitation d'eau souterraine, la construction de citernes près des habitations et de toits citernes pour recueillir l'eau de pluie. Pour l'abreuvement des troupeaux, les habitants ont aménagé les mares naturelles, créant ainsi des lavognes.

L'agriculture, marquée par la nécessité de tirer parti de sols pierreux et souvent escarpés, a également laissé un important patrimoine de terrasses agricoles, appelées restanques, construites en murets de pierres sèches. Ces restanques ont permis d'agrandir les surfaces cultivables en stabilisant les pentes, tout en luttant contre l'érosion des sols. Ce savoir-faire ancestral, qui consistait à assembler des pierres sans mortier, est encore visible dans les paysages actuels. Ces murets s'accompagnent souvent de petites constructions, les capitelles, abris en pierres sèches utilisés par les paysans et bergers pour se protéger des intempéries ou stocker leurs outils. Ces éléments forment un réseau de témoins discrets mais précieux du passé agricole du territoire.

Capitelle © CC. Vallée de l'Hérault

Les activités agropastorales étaient omniprésentes, avec un élevage traditionnel d'ovins et de caprins dans les plaines herbeuses près des cours d'eau, ainsi que dans les garrigues des causses et des montagnes environnantes. Entre le XVIe et le XVIIe siècle, l'économie agricole était majoritairement vivrière, axée sur l'autosuffisance, avec une culture de céréales prédominante. Au XVIIIe siècle, cette économie évolue vers un modèle de marché, favorisant le commerce de l'huile d'olive, des céréales et du vin. Au XIXe siècle, l'agriculture devient plus spéculative, stimulée par l'arrivée du chemin de fer, et au XXe siècle, elle se concentre principalement sur la viticulture et l'oléiculture.

La pratique ancienne de l'élevage ovin, basée sur le déplacement des troupeaux à travers les paysages variés et complexes de la garrigue, a contribué au développement de savoir-faire propres au territoire. Cependant, ces pratiques

Elevage de brebis © CC. Olivier Octobre

ont dû évoluer face à de nouveaux défis, notamment le recul des activités agricoles et la diminution progressive des troupeaux et des pâturages. Ce déclin a favorisé le retour spontané de la végétation vers des milieux forestiers. La garrigue, issue de la dégradation des forêts par la déforestation, le surpâturage et les incendies, tend aujourd'hui à se reconstituer en forêts. Ce phénomène de déprise agricole est par ailleurs accentué par l'urbanisation croissante et les évolutions sociales.

LA ROUTE DES TRANSHUMANCES

Le chemin de Saint Guilhem, un ancien itinéraire de transhumance, quitte la via Podiensis à Aubrac pour rejoindre les gorges du Tarn et Sainte-Énimie via Nasbinals, la Canourgue et le causse de Sauveterre. Il traverse ensuite le causse Méjean, atteint Meyrueis, passe par le massif du mont Aigoual, descend vers le Vigan, franchit le cirque de Navacelles, remonte sur le Larzac, et arrive à Saint-Guilhem-le-Désert par le cirque de l'Infernet et le vallon de Gellone.

À l'origine une voie de transhumance, le chemin reliait les pâturages de l'Aubrac aux garrigues du Languedoc. Dès le haut Moyen Âge, il était emprunté par les voyageurs, attesté par la fondation de l'hospice de Notre-Dame-de-Bonahuc en 1002. Le chemin facilitait la communication entre les plaines littorales et les grandes foires du Vigan et de Meyrueis.

Guillaume d'Orange, chevalier de Charlemagne, se retira à l'abbaye de Gellone, où il fut canonisé sous le nom de saint Guilhem. Le chemin attirait de nombreux pèlerins grâce à la relique de la Sainte Croix conservée à Gellone. Cependant, les épidémies, la guerre de Cent Ans, et les guerres de Religion au XVe et XVIe siècles réduisirent le nombre de pèlerins. Le chemin resta fréquenté par les marchands jusqu'à la fin du XVIIe siècle, avant d'être délaissé pour les nouvelles routes royales.

Jusqu'aux années 1960, il était encore utilisé pour la transhumance vers l'Aubrac. Aujourd'hui, seule la partie sud est encore pratiquée par des troupeaux transhumants. L'itinéraire actuel du chemin de Saint Guilhem est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco au titre de l'agropastoralisme méditerranéen.

Élevage ovin © Elena Volf

LES CAUSSES ET CÉVENNES, PAYSAGE CULTUREL DE L'AGROPASTORALISME MÉDITERRANÉEN

En 2011, l'UNESCO ajoutait Les «Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen» à la liste du patrimoine mondial, s'étendant sur quatre départements : Lozère, Gard, Aveyron et Hérault.

VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Brève synthèse :
Les paysages des hautes terres des Causses ont été façonnés par l'agro-pastoralisme durant trois millénaires. Au Moyen Âge, le développement des villes dans les plaines méditerranéennes environnantes et, en particulier, la croissance des institutions religieuses, ont suscité l'évolution d'une structure agraire basée sur l'agro-pastoralisme, dont les fondements sont encore en place aujourd'hui. Trop pauvre pour accueillir des villes, trop riche pour être abandonné, le paysage des Causses et des Cévennes est le résultat de la modification de l'environnement naturel par des systèmes agro-pastoraux pratiqués durant un millénaire. Les Causses et les Cévennes présentent pratiquement chacun des types d'organisation pastorale rencontrés sur le pourtour de la Méditerranée (agro-pastoralisme, sylvo-pastoralisme, transhumance et pastoralisme sédentaire). La zone a une vitalité remarquable résultant du vif renouveau des systèmes agro- pastoraux.

Cette zone est un exemple majeur et viable de l'agro-pastoralisme méditerranéen. Sa préservation est nécessaire pour traiter les menaces provenant des problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels de tels paysages sont confrontés dans le monde entier. D'un point de vue historique, les Causses et les Cévennes conservent de nombreux témoignages de l'évolution de leurs sociétés pastorales sur plusieurs siècles. Leur important patrimoine bâti, leurs caractéristiques paysagères et associations immatérielles, qui reflètent le pastoralisme traditionnel, seront préservées grâce au renouveau contemporain de l'agro-pastoralisme.

Critères d'inscription :
(iii) : Les Causses et les Cévennes présentent un exemple exceptionnel d'un type d'agro-pastoralisme méditerranéen. Cette tradition culturelle, basée sur des structures sociales et des races ovines locales caractéristiques, se reflète dans la structure du paysage, en particulier dans les modèles de fermes, d'établissements, de champs, de gestion de l'eau, de drailles et terrains communaux de vaine pâture et dans ce qu'elle révèle sur le mode d'évolution de ces éléments, en particulier depuis le XIIe siècle. La tradition agro-pastorale est toujours vivante et a été revitalisée ces dernières décennies.

(v) : Les Causses et les Cévennes, peuvent être considérées comme exemplaires de l'agro-pastoralisme méditerranéen et, plus précisément, représenter une réponse commune au sud-ouest de l'Europe. Les zones du paysage illustrent des réponses exceptionnelles apportées à la manière dont le système s'est développé au fil du temps et, en particulier, au cours des millénaires passés.

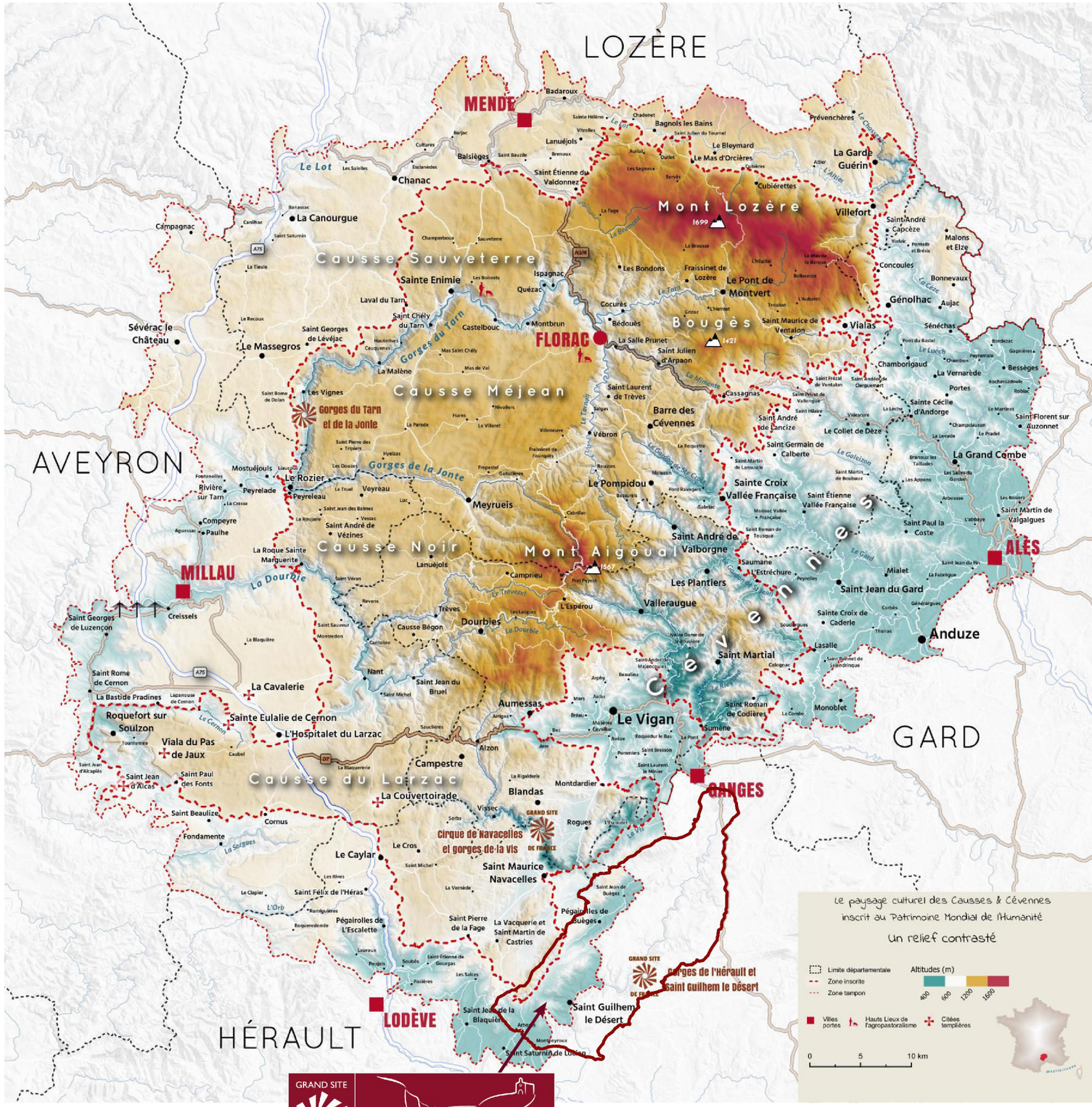

Carte des Causses et Cévennes inscrit au patrimoine mondial de l'humanité © Causses & Cévennes

PAYSAGES VITICOLES ET OLÉICOLES

Les Gorges de l'Hérault sont un territoire de traditions agricoles anciennes. La culture de la vigne et de l'olivier, deux piliers de l'agriculture méditerranéenne, y est profondément enracinée. Ces cultures, favorisées par le climat et les sols de la région, ont façonné le paysage et l'économie locale depuis des siècles.

L'histoire viticole de ce territoire remonte à l'époque romaine, tandis que l'histoire oléicole est à la fois grecque et romaine. Les vestiges archéologiques montrent que la production de vin et d'huile d'olive était déjà bien établie à l'époque antique. Ces activités agricoles se sont développées de manière importante au Moyen-Age en grande partie grâce à l'impulsion des monastères et des abbayes. Des villages comme Aniane et Saint-Guilhem-le-Désert ont notamment participé au développement de la viticulture et de l'oléiculture, les communautés monastiques ayant non seulement cultivé des vignes et des oliviers mais également amélioré les techniques de vinification.

Aujourd'hui, ces cultures sont une composante essentielle du paysage, avec des vignes qui

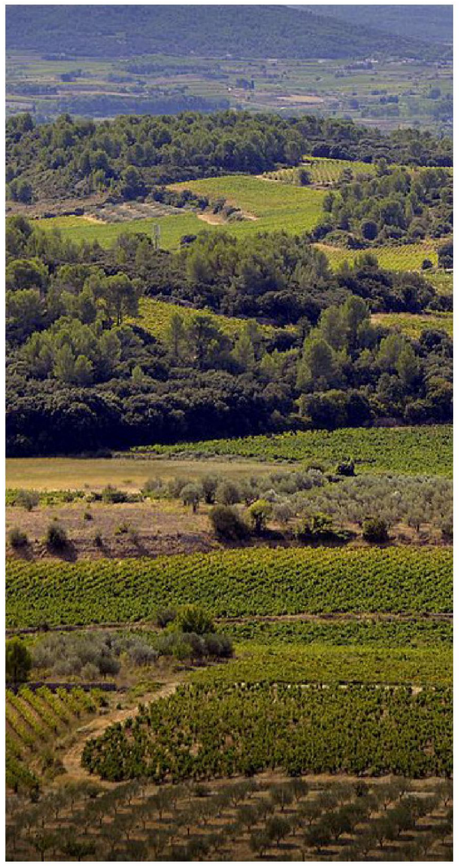

Plaine viticole de Montpeyroux © CC. Vallée de l'Hérault

Culture de vigne © CC. Vallée de l'Hérault

prédominent et qui s'étendent sur les collines et les vallées, ainsi que des domaines viticoles parsemant le territoire, avec des oliviers plus discrets, souvent cultivés en terrasse sur les coteaux ensoleillés. L'économie locale bénéficie grandement, en particulier, de la viticulture, non seulement par la vente des vins mais aussi par le tourisme œnologique. Les visiteurs viennent découvrir les vignobles, déguster les vins et participer à des événements viticoles, contribuant ainsi à dynamiser l'économie du territoire.

Actuellement, l'un des principaux défis pour la viticulture et l'oléiculture dans les Gorges de l'Hérault est le changement climatique. Les périodes de sécheresse plus fréquentes, les températures élevées et les événements climatiques extrêmes affectent la production et la qualité des récoltes. Les agriculteurs doivent adopter des pratiques agricoles résilientes, telles que l'irrigation goutte-à-goutte, la gestion des sols et la sélection de variétés résistantes à la sécheresse.

LE PATRIMOINE LIÉ À L'EAU

Dans les Gorges de l'Hérault, l'eau a toujours occupé une place primordiale dans le développement des activités agricoles et artisanales. Les moulins à eau, en exploitant la puissance des rivières, ont permis l'essor de plusieurs industries locales, dont la production de farine, d'huile d'olive, et la sériciculture.

Ancienne culture de murier en bord de vigne
© Archive départementale 34

Supervision d'une magnanerie
© Archive départementale 34

Les moulins à céréales jouaient un rôle essentiel en transformant les grains en farine, assurant ainsi l'autosuffisance alimentaire des villages. En parallèle, les moulins à huile, utilisant la même force hydraulique, permettaient de presser les olives pour produire l'huile, un produit central dans l'économie locale.

Un autre aspect clé de la gestion de l'eau dans cette région réside dans les meuses, dispositifs ingénieux utilisés pour irriguer les terres agricoles. Comparables aux norias, ces systèmes permettaient de remonter l'eau des rivières vers des zones situées en hauteur. Les meuses de Cazilhac, datant du XVIIIe siècle et classées monument historique, illustrent parfaitement cette technologie, témoignage du savoir-faire des habitants.

Aujourd'hui, bien que ces moulins et meuses ne soient plus en activité, certains ont été restaurés et valorisés dans des parcours touristiques.

SÉRICICULTURE ET MAGNANERIE

La sériciculture, particulièrement active dans les villages comme Saint-Bauzille-de-Putois et Laroque, a été l'une des industries les plus prospères des Gorges de l'Hérault aux XVIIIe et XIXe siècles. L'eau, déjà essentielle pour d'autres activités, était également primordiale dans cette filière, notamment pour l'irrigation des mûriers, dont les feuilles nourrissaient les vers à soie. Les moulins à soie, fonctionnant grâce à l'énergie hydraulique, étaient utilisés pour actionner les machines complexes nécessaires au tissage et à la filature de la soie.

Ce processus industriel a permis à la région de prospérer durant cette période, façonnant non seulement l'économie locale, mais aussi le quotidien des habitants. Cependant, à la fin du XIXe siècle, la pébrine, une maladie dévastatrice affectant les vers à soie, ainsi que la concurrence internationale, ont conduit à la chute de cette industrie. De nombreuses magnaneries ont été abandonnées, et les terres autrefois consacrées aux mûriers ont souvent été reconverties ou laissées à l'abandon.

Aujourd'hui, quelques mûriers reliques demeurent, témoins de cette époque prospère. Plusieurs anciens sites industriels, notamment les magnaneries et moulins à soie, ont été réhabilités et ouverts au public. Ces lieux, désormais patrimoniaux, mettent en valeur l'histoire et les savoir-faire qui ont marqué le territoire.

L'ART DE LA POTERIE

L'art de la poterie dans les gorges de l'Hérault, et particulièrement à Saint-Jean-de-Fos, est une tradition ancienne et profondément enracinée qui connait un renouveau aujourd'hui. Cette activité artisanale a joué un rôle central dans l'économie locale et le développement culturel du Grand Site.

Saint-Jean-de-Fos, connu comme le «village des potiers», est situé à proximité de Saint-Guilhem-le-Désert, dans un cadre idyllique des gorges de l'Hérault. Ce village médiéval est devenu un centre de production céramique dès le Moyen Âge, grâce à l'abondance de ressources naturelles telles que l'argile, le bois pour les fours, et l'eau des rivières locales. La poterie de Saint-Jean-de-Fos est reconnue pour ses techniques traditionnelles, notamment la création des «oyas», des poteries poreuses utilisées pour l'irrigation des jardins.

Au cœur de cette tradition se trouve Argileum, la Maison de la Poterie. Situé dans l'atelier historique d'Elie Sabadel, un potier du XIXe siècle, Argileum a été transformé en un centre muséographique moderne qui célèbre l'art de la poterie. Le parcours interactif d'Argileum est conçu pour être à la fois éducatif et divertissant. Les visiteurs peuvent participer à des ateliers de poterie animés par des artisans locaux, touchant et façonnant l'argile pour créer leurs propres œuvres. Cette approche pratique et immersive aide à transmettre l'importance culturelle et historique de la poterie dans le territoire.

Marché des potiers à Saint-Jean-de-Fos © CCVH

Argileum, parcours d'interprétation à Saint-Jean-de-Fos © Argileum

La poterie à Saint-Jean-de-Fos n'est pas seulement une activité artisanale; elle est un pilier de l'économie locale et un moteur de l'identité culturelle du Grand Site de France. La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a été moteur dans la préservation et la promotion de cette tradition en obtenant le label «Ville et Métiers d'Art». Ce label reconnaît l'engagement du territoire envers les métiers d'art et soutient les initiatives visant à maintenir et à développer ces compétences uniques.

UN HÉRITAGE VIVANT

L'importance de la poterie dans les gorges de l'Hérault va au-delà de l'économie. C'est un patrimoine vivant qui raconte l'histoire du territoire, de ses habitants et de leur relation avec la terre. Les potiers actuels de Saint-Jean-de-Fos continuent d'innover tout en respectant les traditions, créant des œuvres qui reflètent à la fois leur héritage et leur vision contemporaine.

UN ÉCRIN FORESTIER

Les Gorges de l'Hérault sont caractérisées par trois principales typologies forestières :

- la chênaie méso-méditerranéenne, principalement composée de chênes verts ou de chênes kermès ;
- la pinède de pins de Salzmann (plus de 482 ha) ;
- la ripisylve, riche en saules, peupliers, aulnes, frênes.

On trouve également, plus sporadiquement, des chênes pubescents, des pins d'Alep, et, plus rarement des pins noirs d'Autriche (Cf. Atlas cartographique : carte 15 - cartes des espaces forestiers).

L'usage de la forêt méditerranéenne par l'homme, en particulier le chêne, a significativement transformé le paysage. Commencée au Néolithique, cette utilisation a entraîné une anthropisation marquée de cet écosystème, caractérisée par des coupes de bois (construction, bois de chauffage, charbon de bois et combustibles pour les fours, divers usages arti-

Forêt chêne vert et pin de Salzmann © Olivier Octobre

sanaux), du défrichement pour l'agriculture, du surpâturage et des incendies créant un paysage de garrigues. Avec l'accroissement démographique et l'évolution technologique, de nouvelles dynamiques ont fortement impacté les forêts. Au Moyen-Âge, l'exploitation importante agro-sylvo-pastorale a accentué la dégradation des forêts, les réduisant progressivement. Au XIXe siècle, le surpâturage avait fortement réduit les forêts méditerranéennes. En réponse, des politiques de reboisement et de gestion durable ont été mises en place, notamment avec la loi forestière de 1827. Au 20ème siècle, des efforts de reboisement intensif et la baisse de l'usage de la forêt comme ressource a inversé la dynamique de végétation, laissant place à l'extension des forêts et à une fermeture paysagère progressive.

Aujourd'hui, la gestion forestière intègre principalement des approches écologiques de conservation d'espèces et d'habitats d'espèces, la gestion des risques d'incendie de forêt et la gestion de la pression urbaine et des activités de pleine nature (Cf. Atlas cartographique : carte 16 - Risque incendie et défense des forêts contre l'incendie (DFCI).

DYNAMIQUES PAYSAGÈRES EN COURS

Depuis le Néolithique jusqu'à nos jours, l'occupation humaine a progressivement façonné les gorges de l'Hérault, transformant certaines zones forestières en paysages agricoles et pastoraux.

Aujourd'hui, ce territoire se caractérise par une coexistence entre forêts, garrigues, terrasses agricoles, pierriers et structures en pierre sèche. Le paysage culturel du Grand Site est donc un témoin vivant de l'adaptation humaine à son environnement au fil des siècles. Il combine de manière unique le patrimoine naturel et le développement humain, où chaque élément du paysage raconte une histoire d'adaptation et de changement à travers le temps.

Le paysage actuel est toujours en évolution, avec une dynamique de végétation qui s'est récemment réactivée. La présence prédominante de taillis de chêne vert, plutôt que de forêts matures, reflète les pressions anthropiques passées, notamment les coupes répétées qui rajeunissaient constamment la forêt de feuillus, environ tous les vingt ans. Ce paysage est donc jeune et transitoire, voué à évoluer. Cependant, cette évolution naturelle est désormais fragilisée par le changement climatique. La vitesse à laquelle celui-ci s'opère dépasse la capacité d'adaptation de certaines espèces végétales, menaçant leur survie à long terme. Les changements rapides de température et de régimes de précipitations, combinés à l'intensification des événements climatiques extrêmes, accentuent les risques de dépérissement des écosystèmes forestiers, réduisant leur résilience.

Aujourd'hui, le paysage des gorges de l'Hérault continue de témoigner d'une transformation en cours, marquée par une concurrence entre diverses dynamiques : l'élevage, la viticulture, la périurbanisation, et l'évolution des milieux naturels vers un couvert forestier plus dense. Dans un territoire à faible densité de population, l'ancien paysage pastoral, autrefois dominé par des garrigues et des herbages pour les moutons, tend progressivement vers un paysage forestier de feuillus, suivant une logique naturelle d'évolution des écosystèmes.

Les terrasses en friche, les chemins et les murets sont autant de vestiges d'une activité agricole passée. Ces éléments apportent un caractère pittoresque et singulier au paysage, tout en témoignant de l'abandon progressif de certaines pratiques agricoles et de l'évolution des sociétés. Pourtant, ces paysages de coteaux et de garrigues ont une grande valeur culturelle, économique, viticole et touristique. Ils forment des « rebords » paysagers remarquables, marquant la transition entre des reliefs plus prononcés, des terroirs propices à la viticulture et des milieux naturels diversifiés.

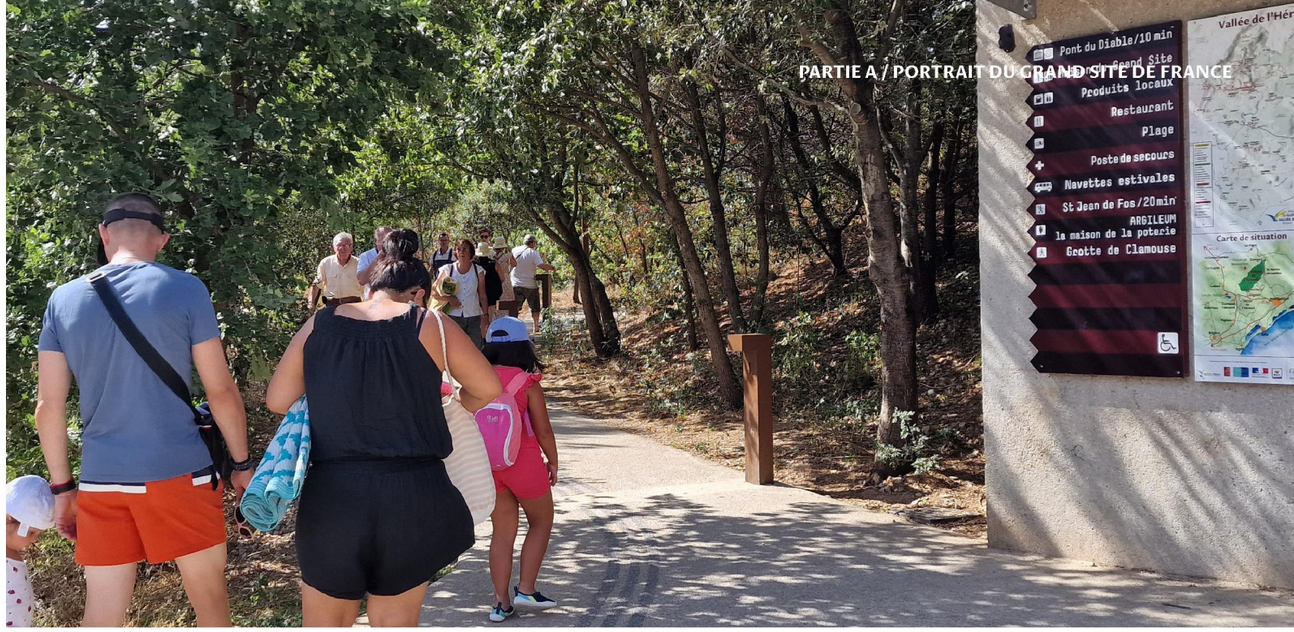

Visiteurs au Pont du Diable © ENCIS Environnement

2. LE TOURISME, UN PILIER DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le tourisme est un pilier économique majeur des Gorges de l'Hérault, impactant directement l'organisation du territoire et contribuant de manière significative à son développement économique. Le Grand Site de France, offre une diversité d'activités touristiques qui attirent de nombreux visiteurs chaque année, générant des revenus substantiels pour les collectivités et stimulant l'économie locale.

Le Grand Site, situé à seulement 30 minutes de Montpellier, subit l'influence grandissante de la métropole sur l'évolution des paysages. La pression de l'urbanisation s'étend désormais au-delà des zones urbaines traditionnelles, touchant des villages prisés par une population à la recherche d'un cadre de vie rural tout en travaillant en ville. Cela se traduit par une urbanisation diffuse parfois peu cohérente, notamment sur les coteaux et dans les plaines, rompant avec l'harmonie des villages traditionnels accrochés aux reliefs. Les paysages récents tendent ainsi à se banaliser et à perdre de leur richesse visuelle.

À cela s'ajoute une nouvelle pression, celle liée à la production d'énergie, avec l'implantation de parcs photovoltaïques au sol. Bien qu'ils participent à la transition énergétique, ces installations modifient profondément les paysages ruraux, en occupant de vastes étendues souvent situées sur d'anciennes terres agricoles ou naturelles, de garrigues et de pelouses.. Ce développement, tout en répondant aux enjeux climatiques, contribue à un bouleversement visuel et écologique qui redéfinit les paysages (Cf. Atlas cartographique : carte 17 - Occupation du sol ; carte 18 - Urbanisme, démographie).

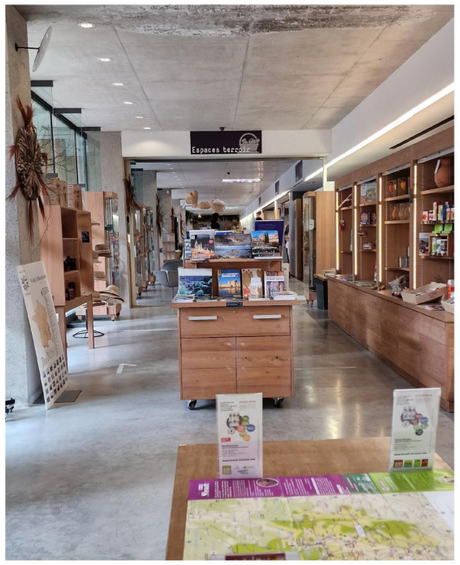

Maison du Grand Site © ENCIS Environnement

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE ET ORGANISATION DU TERRITOIRE

Les Gorges de l'Hérault bénéficient d'un afflux touristique important grâce à leur patrimoine naturel et culturel exceptionnel. Ce flux touristique se traduit par une contribution économique notable, représentée par les dépenses en hébergement, restauration, activités de loisirs, et autres services. Les revenus générés par le tourisme sont essentiels pour le financement des infrastructures locales, la préservation des sites naturels et culturels, et le soutien aux initiatives communautaires même si ces revenus ne sont pas répartis de manière uniforme dans l'ensemble du Grand Site.

Les collectivités ont investi dans des infrastructures de qualité pour accueillir les visiteurs, notamment des parkings, des aires de pique-nique, la maison du Grand Site et des centres d'information touristique. Ces infrastructures facilitent l'accès aux sites touristiques et contribuent à la gestion efficace des flux de visiteurs, réduisant ainsi les impacts négatifs sur l'environnement et les communautés locales. De plus, le Grand Site de France et ses Offices de tourisme mènent un projet de gestion durable adaptant le mode d'accueil des visiteurs afin de qualifier leur visites et les orienter dans l'espace et le temps pour un meilleur étalement des flux de visiteurs. Un important travail de valorisation des produits locaux a également été mené depuis de nombreuses années. Enfin des navettes mises en place depuis 2009 pour réduire la circulation automobile, montrent l'engagement de la région envers un tourisme respectueux de l'environnement et réduisant l'usage de la voiture.

HÉBERGEMENT ET INFRASTRUCTURES

L'hébergement touristique dans les Gorges de l'Hérault est un enjeu central pour renforcer l'attractivité du territoire et répondre aux attentes des visiteurs. L'offre actuelle est diversifiée, avec des campings, gîtes, chambres d'hôtes et quelques hôtels, mais elle demeure insuffisante pour permettre une diffusion des visiteurs sur l'ensemble du Grand Site notamment en dehors des périodes estivales. Cette situation limite la capacité d'accueil et l'opportunité d'optimiser la durée des séjours, qui reste relativement courte.

L'hôtellerie de plein air s'avère une ressource intéressante adaptée à la demande de tourisme en pleine nature, un segment de plus en plus prisé. Cette offre fait régulièrement l'objet de qualification en accord avec l'inspection des sites, mais elle ne peut être augmentée vu la présence en site classé.

Les gîtes ruraux et chambres d'hôtes, bien que présents sur le territoire, ne suffisent pas à répondre aux besoins d'un tourisme diversifié, notamment celui de l'itinérance ou de l'accueil de groupes. La plupart de ces hébergements du secteur du Grand Pic Saint-Loup imposent un minimum de deux nuits et manquent de flexibilité pour les séjours courts, limitant ainsi leur capacité à accueillir les randonneurs ou les visiteurs de passage. Par ailleurs, ces structures, souvent à gestion familiale, ne permettent pas d'optimiser les retombées économiques locales de manière significative. Il devient donc nécessaire de développer des hébergements mieux adaptés et plus professionnels, en s'inscrivant dans une stratégie foncière concertée. Il convient d'encadrer leur sobriété et leur intégration paysagère tout en tenant compte des infrastructures existantes, afin de renforcer l'offre et de soutenir le développement économique du territoire.

Au-delà de l'hébergement, l'attractivité du territoire dépend également de la qualité des services et infrastructures proposés. Une organisation territoriale cohérente est nécessaire pour faciliter la mobilité durable et l'accès aux différentes activités de découverte du territoire. Le développement de navettes, de pistes cyclables et de sentiers de randonnée est important pour offrir une alternative à l'usage de la voiture et limiter l'impact environnemental des déplacements. Cela contribue à améliorer davantage la découverte des sites.

Les infrastructures doivent également être pensées pour réguler les flux de visiteurs, notamment lors des périodes de forte affluence,

Activité de baignade au pont du Diable© ENCIS Environnement

afin de préserver les sites sensibles et garantir un accueil de qualité. La gestion des pics de fréquentation est primordiale pour éviter la dégradation des sites naturels.

Enfin, l'offre touristique elle-même poursuit son enrichissement et sa diversificationdans une vraie logique de destination. Des propositions de visites guidées, d'ateliers artisanaux ou de circuits patrimoniaux permettent de prolonger la durée des séjours et de diversifier les activités proposées. Cela renforce l'attrait du territoire pour des profils variés de visiteurs, qu'ils soient à la recherche d'immersion culturelle, de découvertes gastronomiques, ou d'activités de plein air.

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET DE NATURE

Les Gorges de l'Hérault sont un haut lieu des activités de plein air, qui jouent un rôle clé dans l'attraction du territoire. La randonnée, le canoë-kayak, l'escalade et la baignade attirent de nombreux amateurs de nature et de sports. Ces activités nécessitent des infrastructures et des services spécialisés, tels que des guides professionnels et des équipements adaptés, qui créent de l'emploi dans les secteurs du tourisme d'aventure et des services de guide. Toutefois, ces activités sont en pleine croissance au coeur de secteur sensible présentant de nombreux enjeux acologiques. Dans ce contexte un enjeu important est à accompagner les activités afin d'n réduire les impacts par les aménagements, la sensibilisation ou l'adaptation des parcours des manifestations sportives

Les sentiers de randonnée permettent aux visiteurs de découvrir les paysages spectaculaires. Des parcours comme le célèbre Circuit des Fenestrettes offrent des vues panoramiques et des opportunités d'observer la faune et la flore locales.

Le canoë-kayak sur la rivière Hérault est une autre activité populaire, combinant sport et découverte de la nature. Cependant, cette pratique présente des défis, notamment en termes de gestion des flux et de préservation environnementale. En haute saison, la surfréquentation des canoéistes peut poser des problèmes de sécurité et de gestion des berges. L'absence de régulation stricte peut entraîner des conflits d'usage entre différents types de pratiquants, ainsi que des dégradations environnementales, notamment dues aux débarquements non contrôlés (Cf. Atlas cartographique : Carte 19 - Baignade, activités nautiques ; carte 20 - Pratique de pêche ; Carte 21 : Pratique de la chasse).

Face à ces enjeux, des actions de régulation, de sensibilisation et d'encadrement de ces activités sont menées pour assurer un tourisme durable et la préservation des paysages.

Par ailleurs, les effets du changement climatique, déjà visibles, doivent être intégrés dans la gestion de ces activités. Le risque accru d'incendie, lié à la sécheresse et aux vagues de chaleur, exige des mesures préventives pour protéger les usagers et les écosystèmes. Les fluctuations du niveau de l'Hérault, amplifiées par des phénomènes climatiques extrêmes, affectent également la pratique du canoë-kayak et la baignade. Des dispositifs d'alerte et de régulation sont nécessaires pour garantir la sécurité. La résilience face à ces aléas climatiques est essentielle pour assurer la durabilité des activités tout en préservant les ressources naturelles.

LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

Le patrimoine historique et culturel des Gorges de l'Hérault constitue bien plus qu'un simple levier économique. Certes, il agit comme un moteur de développement pour la région, avec des sites emblématiques tels que l'abbaye de Gellone et le Pont du Diable, tous deux inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, attirant chaque année des centaines de milliers de visiteurs. Ces lieux sont au cœur de l'identité culturelle du territoire, et leur valorisation contribue à une reconnaissance internationale du patrimoine local. Ils jouent également un rôle majeur dans la sensibilisation des visiteurs à la richesse historique et à la beauté des paysages naturels, renforçant ainsi l'attachement au territoire.

Le tourisme patrimonial ne se limite pas à des retombées économiques directes, mais favorise aussi la promotion de la culture locale, encourageant les visiteurs à mieux comprendre et apprécier l'histoire, les traditions, et le savoir-faire du territoire. Des initiatives telles que les événements culturels, les visites guidées et les ateliers artisanaux permettent de sensibiliser un large public, tout en préservant les métiers d'art locaux et en valorisant les produits du terroir. Par exemple, le musée Argileum à Saint-Jean-de-Fos, dédié à la poterie traditionnelle, témoigne de la transmission d'un savoir-faire ancestral tout en générant des retombées économiques pour les artisans et commerçants locaux.

Cependant, cet afflux touristique, bien qu'il représente une opportunité pour le territoire, soulève aussi certaines contraintes pour les habitants et les visiteurs. Les pics de fréquentation, concentrés sur une courte période, peuvent accentuer la pression sur les sites historiques et naturels, ainsi que sur les infrastructures des villages, impactant à la fois la qualité de vie des résidents et l'expérience des visiteurs. De plus, des comportements inappropriés, comme le non-respect des règles ou l'abandon de déchets, nécessitent une attention particulière.Ces problématiques soulèvent la nécessité d'une gestion durable et rigoureuse de l'accueil touristique, afin de protéger le patrimoine et d'assurer un équilibre entre développement économique et la préservation environnementale. Le label « Grand Site de France » contribue à cette gestion responsable du tourisme assurant une valorisation durable du territoire.

Visite guidées à l'Abbaye de Gellone © Office de tourisme Saint-Guilhem-le-Désert

Visite guidées à Argileum © Office de tourisme Saint-Guilhem-le-Désert

Visite guidées au Pont du Diable © Office de tourisme Saint-Guilhem-le-Désert

PARTIE B

Bilan du label 2018/2023

Paysage du site classé du ravin des Arcs © Rémy Masseglia

PARTIE B

Bilan du label 2018/2023

Rappel des étapes clés du projet de territoire

1991 — Lancement de l'Opération Grand Site sur Saint-Guilhem-le-Désert (études et travaux)

1998 — Création d'un Syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) du Grand Site et élargissement du périmètre aux 4 communes portes

2002 — Intégration du SIVU à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, prise de la compétence facultative « Opération Grand Site » et montée en charge de la démarche

2004-2009 — Mise en œuvre du plan de gestion de l'Opération Grand Site (~50 actions)

2009 — Inauguration du pôle accueil du Grand Site de France au Pont du Diable

2010 — Obtention du label Grand Site de France sur la base d'un plan de gestion sur 5 communes (10 000 ha)

2017-2018 — Renouvellement du label Grand Site de France, de son plan de gestion, extension du périmètre sur 10 communes (20 788 ha) et 5 communes associées aux abords ; extension de la gouvernance à trois intercommunalités (CC. Vallée de l'Hérault, CC. Grand Pic Saint-Loup, CC. des Cévennes Gangeoises et Suménoises)

CHIFFRES CLÉS

10 communes pour environ 6 000 habitants
Superficie du Grand Site : 20 886 ha
Fréquentation annuelle :

- Pont du Diable -St Guilhem : 650 000 visiteurs/an
- Ravin des arcs : 27 150 visiteurs/an
- Saint-Etienne-d'Issensac : 50 000 visiteurs/an

1 REGARD SUR LE CHEMIN PARCOURU DEPUIS 1991

La renommée de Saint-Guilhem-le-Désert et des Gorges de l'Hérault remonte au Moyen Âge. Elle est aujourd'hui renforcée par l'inscription de l'abbaye de Gellone et du Pont du Diable sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998, au titre des chemins du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle.

L'évolution de la fréquentation des Gorges de l'Hérault est étroitement liée au développement urbain de Montpellier, située à 30 minutes du site, et à l'expansion des infrastructures routières dans la région. Le développement des autoroutes, notamment l'A9 et l'A75, a considérablement facilité l'accès aux paysages spectaculaires des Gorges, attirant aussi bien les habitants locaux que les touristes venus de toute la France et de l'étranger. Ces infrastructures ont raccourci les temps de trajet, rendant les escapades dans les Gorges plus accessibles pour des séjours de courte ou longue durée.

La croissance démographique de Montpellier, dont la population est passée de 161 910 habitants en 1968 à plus de 305 000 en 2021, a accentué le besoin pour ses habitants d'avoir accès à des loisirs, à des espaces naturels et à des logements. Les Gorges de l'Hérault sont ainsi devenues une destination prisée. Du fait de l'urbanisation et de l'élargissement des routes, le tourisme s'est diversifié dans la région, avec des activités variées telles que la randonnée, le canoë-kayak, la visite des vignobles et la découverte du patrimoine culturel des villages environnants. Cette diversification entraine une fréquentation plus régulière tout au long de l'année, au-delà des traditionnelles saisons estivales mais cet attrait crée également des pics touristiques importants présentant des engorgements, des conflits d'usages, des dégradadtions.

L'augmentation du nombre de visiteurs a favorisé le développement économique du territoire, mais a également mis en lumière la nécessité d'une gestion durable pour protéger l'environnement unique des Gorges et de Saint-Guilhem-le-Désert. Dès les années 1990, des initiatives locales ont été mises en place pour organiser la fréquentation et valoriser ce territoire.

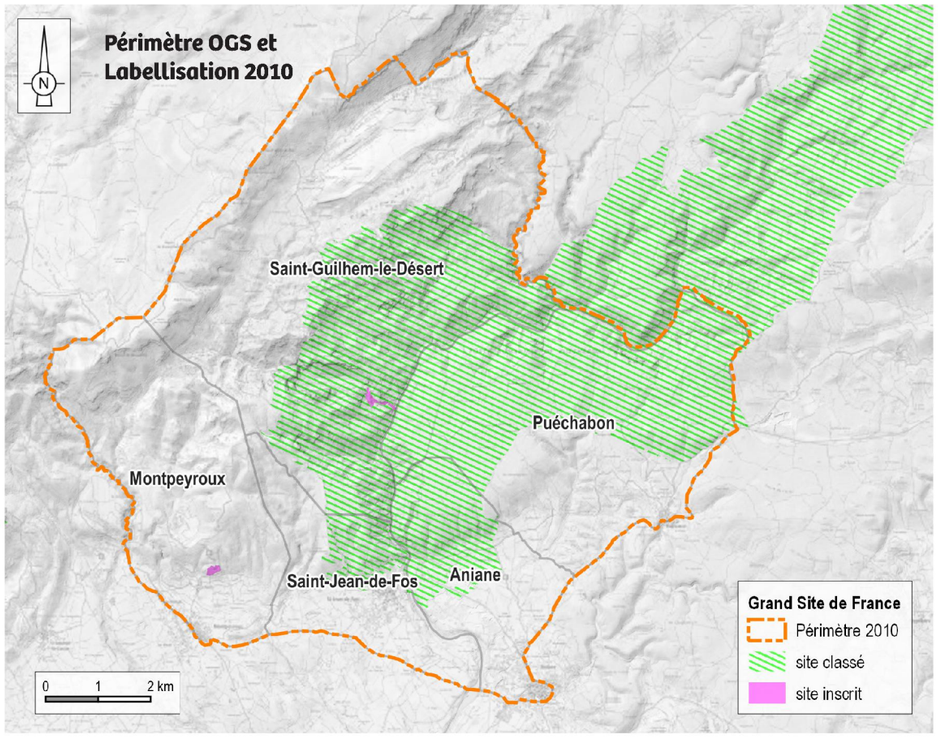

Périmètre de l'OGS et de labellisation 2010 © ENCIS Environnement

Aménagement du pôle d'accueil du Grand Site de France au Pont du Diable (1.route départementale, 2.parking, 3.maison du Grand Site, 4.cheminement piéton sécurisé, 5.passerelle des anges, 6. Navettes, 7.Argileum) © DR

OPERATION GRAND SITE DE 1991 À 2010

L'Opération Grand Site (OGS) de Saint-Guilhem-le-Désert a été lancée en 1991 par la mairie de Saint-Guilhem et la DIREN pour répondre à la surfréquentation touristique, avec plus de 500 000 visiteurs par an, et aux dégradations du village et de ses espaces publics. Cette démarche, au départ centrée sur la commune, a été étendue entre 1996 et 1998 à quatre villages : Aniane, Montpeyroux, Puéchabon et Saint-Jean-de-Fos, avec la création d'un Syndicat à Vocation Unique (SIVU) en 1998.

Le plan de gestion s'est d'abord concentré autour de l'abbaye de Gellone et de la préservation du cirque de l'Infernet et des abords de Saint-Guilhem-le-Désert, classé au titre des sites en 1992. À partir de 1998, la démarche a été élargie au Pont du Diable, site clé pour répartir les flux de visiteurs (également inscrit au patrimoine mondial avec l'abbaye de Gellone au titre des chemins de St-Jacques de Compostelle), ainsi qu'aux Gorges de l'Hérault, classées en 2002.

Aménagement aux abords du site du Pont du Diable © CCVH
1. route départementale
2. parking
3. maison du Grand Site
4. cheminement piéton sécurisé
5. passerelle des anges
6. navettes
7. Argileum

Aménagement au pont du diable, photographie avant / après l'OGS, Observatoire photographique du paysage © CC. Vallée de l'Hérault

Entre 1998 et 2004, plusieurs projets ont été initiés :

- La restauration des ruelles et des places des villages ;
- La création d'un schéma de gestion des activités de pleine nature ;
- La restauration des murs et des oliveraies en terrasse.

En 2002, la gestion du Grand Site a été transférée à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, marquant le début d'une intensification des projets et de la mutualisation des ressources. À partir de 2004, l'OGS a structuré son action autour de quatre grands enjeux : maîtriser la surfréquentation touristique, valoriser les sites et paysages, protéger les espaces naturels et agricoles, et améliorer l'accueil des visiteurs.

Pour atteindre ces objectifs, un plan de gestion a été lancé, impliquant plusieurs partenaires, dont l'État, le Conseil régional du Languedoc-Roussillon, le Conseil général de l'Hérault, les communes du Grand Site et l'Office National des Forêts. Ce programme comprenait notamment :

- La création d'un Plan de Circulation et de Stationnement (PCS), étudié entre 2002 et 2003. Cela a conduit à des actions telles que la suppression partielle du stationnement sauvage autour de Saint-Guilhem-le-Désert et la création d'un pôle d'accueil au Pont du Diable, servant également de point de départ aux navettes estivales.
- Entre 2007 et 2009, l'aménagement du pôle d'accueil du Grand Site au Pont du Diable, comprenant un parking, des chemins piétons, des départs de navettes, et la Maison de Site, un espace d'accueil et de valorisation des produits locaux.
- En 2005, face à la vulnérabilité aux incendies de la forêt de pins de Salzmann, un plan de Massif a été élaboré, incluant des actions pour la défense des forêts contre les incendies et le redéploiement pastoral, ainsi que la gestion des activités de pleine nature.

1. LABELLISATION GRAND SITE DE FRANCE EN 2010

En 2010, le label Grand Site de France a été obtenu, couronnant vingt ans de gestion durable et de collaboration entre élus et acteurs locaux. Le plan de gestion pour la période 2010-2018 a été structuré autour de quatre axes majeurs :

- La maîtrise de la fréquentation ;
- La restauration et la valorisation du patrimoine ;
- L'accueil du public et le développement local ;
- La communication et la gouvernance locale.

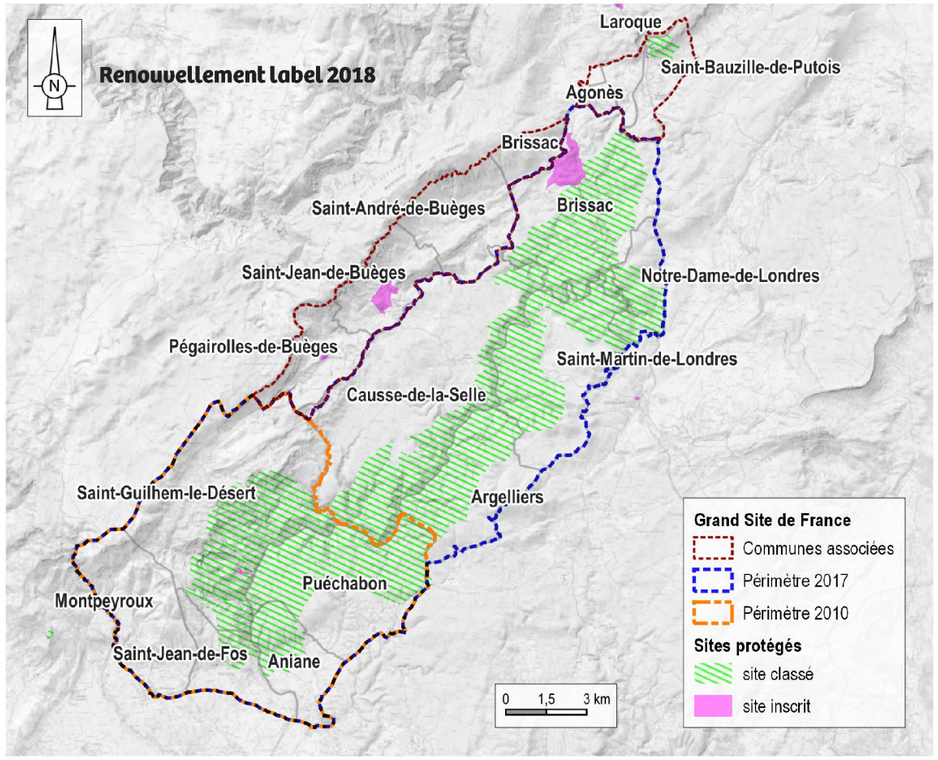

Périmètre du Grand Site de France en 2018 © ENCIS Environnement

Parmi les initiatives notables, on peut citer :

- La mise en place d'observatoires :
  - ◊ L'observatoire photographique du paysage en 2010 (à l'échelle de toute la CCVH)
  - ◊ L'observatoire de la fréquentation et des retombées socio-économiques, analysant les flux de visiteurs, leur répartition sur l'ensemble du territoire et mesurant l'impact économique des actions sur le Grand Site.
- L'élaboration du DOCOB Natura 2000 des Gorges de l'Hérault (2011-2012) et la prise en charge de l'animation du site par la CCVH en 2013,
- La création d'Argileum la maison de la poterie en 2011 desservi par une navette spécifique,

Soirée de remise du label Grand Site de France, en juillet 2010, sur le parvis de la maison du Grand Site en présence des 5 maires du Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert, gorges de l'Hérault © CC. Vallée de l'Hérault

- l'aménagement d'une bergerie à Montpeyroux pour redéployer le pastoralisme. L'évaluation concertée des actions menées sur la période 2010-2016 en vue du renouvellement du label en 2018.

Pont sur la route du ravin des Arcs
© Rémy Masseglia

2. RENOUVELLEMENT DU LABEL EN 2018

Lors du renouvellement du label Grand Site de France en 2018, le périmètre du Grand Site a été étendu à dix communes (Aniane, Argeliers, Brissac, Causse-de-la-Selle, Montpeyroux, Notre-Dame-de-Londres, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Martin-de-Londres), couvrant 20 886 hectares.

Cet élargissement permet d'intégrer l'ensemble des sites classés des Gorges de l'Hérault, ainsi que de nouveaux lieux d'intérêt tels que le Pont et la chapelle Saint-Étienne-d'Issensac et le Ravin des Arcs. Il inclut également, dans un périmètre associé, les communes de la vallée de la Buèges (Pégairolles-de-Buèges, Saint-André-de-Buèges, Saint-Jean-de-Buèges), ainsi que Cazilhac et Saint-Bauzille-de-Putois avec le site classé de la Grotte des Demoiselles.

Le changement de périmètre a également marqué une évolution de la gouvernance du Grand Site. Cette extension a conduit à l'intégration des communautés de communes du Grand Pic Saint-Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises, renforçant ainsi la coopération intercommunale, essentielle à la réussite du plan de gestion et à la réalisation des objectifs communs.

Le plan de gestion, enrichi depuis 2017, a conservé les mêmes objectifs de préservation du patrimoine naturel, de valorisation du grand paysage et du patrimoine culturel.
Parmi les initiatives notables, on peut citer :

- La mise en place ou la continuité des observatoires :
  - ◊ L'observatoire photographique du paysage permettant de suivre l'évolution des paysages et d'évaluer l'impact des actions menées sur la qualité paysagère ;
  - ◊ L'observatoire de la fréquentation, analysant les flux de visiteurs et leur répartition sur l'ensemble du territoire, débuté en 2010 ;
- La poursuite de la gestion Natura 2000 des Gorges de l'Hérault ;
- L'actualisation du plan de circulation et de stationnement, visant à limiter les effets néfastes de la surfréquentation automobile.

Enfin, la mise en place d'une gouvernance tripartite, par une convention entre les trois intercommunalités concernées, a permis de renforcer la coordination des actions. Ce système de gouvernance prévoit une présidence tournante du comité de pilotage tous les deux ans, assurant une gestion collaborative et participative du Grand Site.

3. RECOMMANDATIONS 2018-2023

En 2018, à l'occasion du renouvellement du label Grand Site de France, la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP), la Commission Départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et l'inspecteur général Jean-Marc Boyer, ont émis plusieurs recommandations destinées à orienter les actions à suivre pour la période 2018-2023.

La CDNPS de l'Hérault, lors de sa séance du 2 février 2017, a assorti son avis favorable des recommandations suivantes :

- **Favoriser les déplacements doux** en approfondissant l'approche sur les modes de transport non motorisés ;
- **Développer l'observatoire de la biodiversité,** en précisant sa composition et ses actions ;
- **Valoriser le patrimoine viticole, e**n intégrant mieux les enjeux agricoles dans les actions ;
- **Réaliser une étude paysagère spécifique à la RD27** pour assurer l'intégration harmonieuse de la carrière dans le paysage.

En complément, **l'inspecteur général des sites,** a appuyé les recommandations de la CDNPS en ajoutant plusieurs points complémentaires :

- **Confirmer le recrutement d'un architecte et paysagiste conseil,** en définissant clairement son rôle ;
- **Mettre en place une équipe de gardes nature,** en particulier pour la mise en œuvre du Docob Natura 2000 ;
- **Trouver des solutions respectueuses du site pour encadrer les activités de canoë-kayak,** notamment en ce qui concerne leur impact sur les berges ;
- **Étudier la réalisation d'un cheminement doux le long du canal d'irrigation** sur la rive gauche de l'Hérault.

La CSSPP a, quant à elle, également émis un avis favorable pour le renouvellement du label, ainsi que pour le changement d'appellation en «Grand Site de France des Gorges de l'Hérault». Ses recommandations visaient à assurer une gestion cohérente du site dans un contexte d'élargissement du périmètre du Grand Site, tout en maintenant les spécificités et l'identité qui en font un lieu unique. Elle recommande de profiter des six années du label pour renforcer les compétences techniques, et préserver l'identité du site :

- **Renforcer les compétences en architecture, paysage et animation nature** durant les six années du label ;
- **Préserver la dimension spirituelle du site,** qui caractérise l'esprit des lieux, une spécificité fondatrice de l'identité de ce territoire.

2 OBSERVATOIRES EN ACTION

1. CAPTURER L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE

L'observatoire photographique du paysage (OPP) des Gorges de l'Hérault poursuit plusieurs objectifs complémentaires. Le premier consiste à documenter systématiquement et en continu les évolutions du paysage pour créer une archive visuelle à long terme, permettant de mieux comprendre les dynamiques paysagères et de mettre en lumière les effets des interventions humaines et naturelles.

Le second objectif est de sensibiliser le public et les acteurs du territoire aux transformations du paysage et à l'importance de sa préservation. En offrant des images comparatives claires, l'Observatoire sert de support aux gestionnaires du territoire, leur fournissant les données nécessaires pour planifier et évaluer les projets d'aménagement.

Lancé en 2010, l'OPP couvrait alors 28 communes de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH). En 2018, suite à l'élargissement du périmètre et à l'identification d'une stratégie territoriale paysagère sur le Grand Site de France, l'OPP a été étendu et mis à jour avec 8 communes supplémentaires de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et 9 de la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, portant le total à 249 points de vue. Ces points couvrent une grande diversité de paysages et de contextes écologiques (Cf. Atlas cartographique : carte 22 - OPP).

L'OPP s'appuie sur une méthode nationale standardisée pour les observations paysagères. Chaque point de vue est documenté à l'aide de fiches techniques détaillées et d'analyses régulières. Un photographe professionnel effectue le suivi annuel, garantissant ainsi la cohérence et la qualité des données visuelles.

L'OPP : DONNÉES CLÉFS

2010 : démarrage de l'OPP sur les 28 communes de la communauté de communes Vallée de l'Hérault

2021 : OPP étendu sur 8 communes de la communauté de communes Cévennes gangeoises et suménoises et 9 communes de la communauté de communes Grand Pic Saint-Loup avec le Plan Paysage

249 points de vue au total

249 Fiches techniques selon méthode nationale et analyses périodiques

Une reconduction annuelle menée par un photographe

Prise de vue pour l'Observatoire photographique du paysage © CC. Vallée de l'Hérault

Les zones d'observation incluent des sites classés tels que Saint-Guilhem-le-Désert et le cirque de l'Infernet, ainsi que les paysages quotidiens des villages, zones agricoles, causses, forêts, garrigues et prairies.

L'OPP contribue également au suivi des objectifs de qualité paysagère définis par le plan de Paysage. Ce suivi aborde plusieurs thématiques, notamment la transformation des paysages sous la pression urbaine, la gestion des paysages façonnés par le fleuve Hérault face à la surfréquentation touristique, l'état des milieux humides, et l'impact de la transition énergétique sur les cultures agricoles.

Depuis 2017, l'OPP a permis d'importants progrès dans la documentation, la surveillance et la conservation des paysages. Les initiatives de collecte et d'analyse des données ont amélioré la compréhension des dynamiques paysagères, tout en guidant la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées. Cependant, des défis persistent, en particulier face au développement urbain rapide, à la pression des activités humaines et aux effets du changement climatique.

L'OPP est un outil précieux dans la documentation et la gestion des évolutions paysagères. Cet outil permet de capturer, sur le long terme, les transformations du territoire en réponse aux activités humaines, aux politiques d'aménagement, et aux phénomènes naturels.

L'OPP est également un puissant outil de sensibilisation du public et des acteurs locaux. Les photographies comparatives permettent de visualiser clairement les changements, renforçant ainsi la conscience collective sur l'importance de préserver ces paysages. En outre, les données recueillies par l'OPP peuvent être utilisées pour la planification territoriale et les politiques de gestion durable, ce qui aide à prendre des décisions éclairées en matière d'aménagement.

L'extension de l'OPP à l'ensemble du territoire du Plan de Paysage et à une plus grande variété de paysages depuis 2018 a enrichi la di-

Le pont du diable, Observatoire photographique du paysage © CC. Vallée de l'Hérault

Saint-Guilhem-le-Désert, Observatoire photographique du paysage © CC. Vallée de l'Hérault

versité des contextes observés, allant des villages aux sites classés, tout en abordant des enjeux tels que la transition énergétique ou les pressions touristiques. L'OPP devient de plus en plus adapté pour suivre au plus juste les enjeux qui animent le Grand Site de France aujourd'hui.

Suivi photographique de Saint-Jean-de-Fos, prise de vue HE_S120, Observatoire photographique du paysage © CC. Vallée de l'Hérault

Enfin, l'OPP favorise la coopération entre les acteurs locaux, contribuant à une gestion participative et à une meilleure compréhension des enjeux paysagers.

Cependant, comme tout dispositif, l'OPP présente aussi des limites qu'il est important de considérer. En effet, il se base sur un nombre limité de points de vue fixes et des prises de vue régulières, ce qui peut limiter la capture des changements paysagers rapides se produisant en dehors de ces cadres spécifiques. De plus, malgré son extension à de nouvelles communes, certaines zones, en particulier les paysages éloignés et hétérogènes, peuvent être sous-représentés.

La mobilisation des acteurs territoriaux demeure aussi un enjeu complexe. Pour maintenir l'engagement des habitants et des acteurs locaux, il est essentiel de communiquer régulièrement les résultats obtenus et d'intégrer davantage les populations locales dans le processus de gestion et de sensibilisation.

Enfin, les défis liés au stockage à long terme des données et à leur diffusion posent la question de la gestion numérique. L'intégration de solutions numériques, telles que des bases de données en ligne, pourrait faciliter un partage plus large des connaissances et garantir une meilleure accessibilité des informations.

Ainsi, il est important de poursuivre l'OPP tout en améliorant les méthodes de collecte et d'analyse, et en renforçant l'engagement des acteurs locaux en déployant les moyens nécessaires pour garantir une sensibilisation plus exhaustive et durable autour de la préservation des paysages.

A ce titre, un marché de 3 ans (2023-2024-2025), a été engagé avec un photographe local, expérimenté sur le sujet des OPP. Cette reconduction professionnelle, sur plusieurs années, apporte un bénéfice considérable quant à la qualité du rendu, à l'harmonie des productions photographiques et à la montée en qualité de l'Observatoire Photographique des Paysages du Grand Site de France.

2. ANALYSER LA FRÉQUENTATION

L'observatoire de la fréquentation et des retombées économiques, lancé en 2011-2012 dans le cadre de la gestion du Grand Site, a permis de suivre la fréquentation sur cinq communes initiales, avec une année complète de collecte de données. Cet observatoire, basé sur divers outils (compteurs de parking, routiers, navettes, écocompteurs), a estimé la fréquentation annuelle du secteur Saint-Guilhem-le-Désert – Pont du Diable à environ 650 000 visiteurs. Il a également permis de calculer des retombées économiques directes à hauteur de 8 millions d'euros pour ce secteur.

Avec l'extension du périmètre du Grand Site en 2018, il n'a pas été possible de mobiliser immédiatement un budget pour élargir l'observatoire à l'échelle du nouveau périmètre. En conséquence, l'ancien observatoire a été mis en pause, et de nouvelles données ont été collectées à la nouvelle échelle. Une réunion de coordination touristique a permis de compiler les données des trois territoires concernés, centralisées dans un tableau de suivi en ligne et synthétisées annuellement en comité de pilotage. Des partenariats ont été établis avec Hérault Tourisme pour obtenir des données plus globales, notamment via l'outil FluxVision.

L'ensemble des sources de données préexistantes demeure (écocompteurs, compteurs routiers, parkings, navettes, espaces d'accueil...) complété de nouvelles données telles que Fluxvision et Outdoorvision, le tout demandant d'être travaillé à la nouvelle échelle du Grand Site pour approfondir la connaissance de la fréquentation. Outdoorvision permet notamment une analyse fine des pratiques des activités vélo et randonnées.

Dans ce cadre, l'un des objectifs du nouveau label Grand Site de France est de mettre en place un nouvel observatoire de la fréquentation et des retombées économiques, adapté à l'échelle élargie des 18 communes désormais intégrées au périmètre du Grand Site.

Typologie de public et raisons de visite très variés © OT, CCVH, Droits réservés

Ce dispositif permettra de recueillir et d'analyser des données précises pour mieux comprendre les flux de visiteurs et leur impact économique sur l'ensemble du territoire. En parallèle, il est prévu de créer un poste de chargé de mission, financé par la nouvelle dotation du ministère, intitulé « Gestion de la fréquentation, concertation et médiation ». Ce poste aura pour mission de piloter la mise en place de cet observatoire, d'en assurer le suivi régulier et de coordonner les actions concrètes qui en découleront. Ce responsable jouera un rôle majeur dans la concertation avec les acteurs locaux et la gestion des enjeux de fréquentation.

L'observatoire collecte ainsi des données à différentes échelles et sous diverses formes, allant du suivi du nombre de passagers des navettes au taux d'occupation des parkings, en passant par le compte-rendu des flux de visiteurs dans les principaux sites d'intérêt. Ces données sont croisées avec celles des autres observatoires comme outdoorvision, fluxvision (Hérault Tourisme) et les données des éco-compteurs. L'un des aspects essentiels réside donc dans la capacité à croiser et analyser ces données multiples, en les confrontant aux évolutions et tendances repérées au sein des autres observatoires du Grand Site (Cf. Atlas cartographique : carte 23 - Compteurs fréquentation).

DONNÉES DE L'OBSERVATOIRE DE LA FRÉQUENTATION

Les données de fréquentation montrent une augmentation régulière du nombre de visiteurs dans le Grand Site de France.

Fluxvision suit les déplacements des visiteurs grâce à leurs smartphones, au travers de deux nouveaux périmètres de recueil de données (voir illustration ci-après) : une zone verte courant le secteur « Pont du Diable – Saint-Guilhem » depuis 2022, et une zone bleue plus étendue depuis 2023, correspondant au nouveau périmètre du Grand Site. Ces données montrent une fréquentation plus élevée qui questionnent et remettent en cause les chiffres de fréquentation habituellement évoqués.

En 2023, près de 5 millions d'excursions ont été enregistrées à l'échelle du périmètre élargi (Gignac – Ganges), bien que ce chiffre puisse inclure des déplacements non liés au tourisme. Une estimation plus fine ramène la fréquentation réelle à environ 3,5 à 4 millions d'excursions.

Sur le périmètre vert, correspondant aux communes de Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos et Aniane, environ 1 million d'excursions ont été enregistrées en 2023, avec une augmentation de 6,6 % par rapport à 2022. Ces tendances seront confirmées par un suivi pluriannuel.

Les chiffres historiques de fréquentation pour Saint-Guilhem et le Pont du Diable ont également évolué. Entre 2018 et 2023, la fréquentation des parkings a augmenté de 24 %, portant la fréquentation actuelle de ce secteur à environ 800 000 visiteurs par an. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse, notamment l'effet COVID, l'expansion démographique de la métropole de Montpellier, l'attrait des sports de nature, et l'amélioration des infrastructures touristiques.

Les données FluxVision offre aussi des données sur le profil des visiteurs. Ainsi l'analyse des données FluxVision révèle que l'Occitanie représente 46 % de la fréquentation, avec une forte présence de visiteurs venant principalement des départements du Gard, Paris, les Bouches-du-Rhône, le Rhône et la Haute-Garonne. Ces visiteurs sont majoritairement des excursionnistes, effectuant des visites d'une journée, ce qui pose des problématiques en termes de gestion des flux et de saturation des infrastructures.

Outdoorvision se concentre sur les activités sportives et récréatives de plein air, en utilisant des traces GPS pour suivre les mouvements des randonneurs et des cyclistes. Les données montrent une forte utilisation, tout au long de l'année, des sentiers de randonnée et des sites de pratique sportive, avec des pics de fréquentation pendant les week-ends et les périodes de vacances scolaires.

DONNÉES FLUX VISION

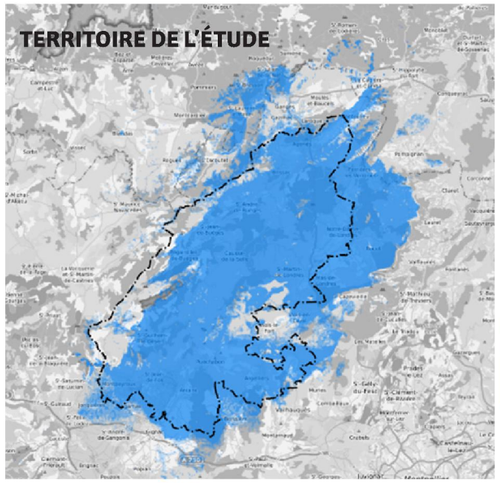

ESTIMATION DU VOLUME D'EXCURSIONS EN 2023 SUR LE GSF GORGES DE L'HÉRAULT :

PRÈS DE 3 MILLIONS D'EXCURSIONS

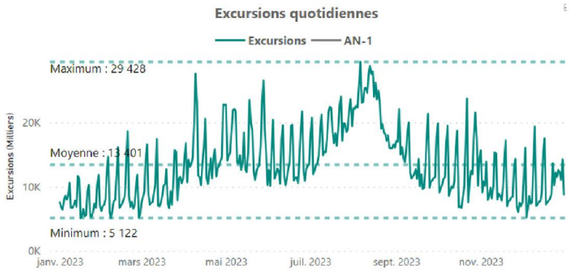

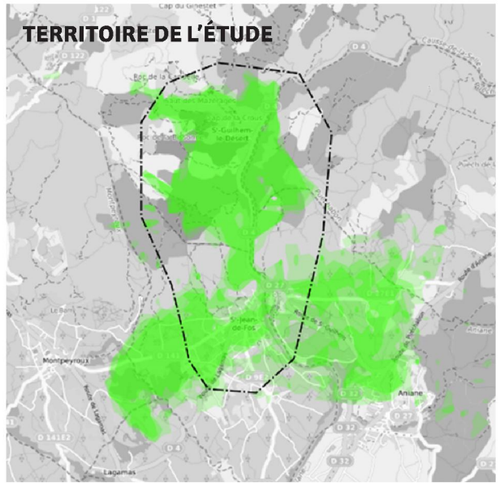

ESTIMATION DU VOLUME D'EXCURSIONS EN 2023 SUR LES COMMUNES D'ANIANE, ST-JEAN-DE-FOS ET ST-GUILHEM-LE-DÉSERT :

800 000 EXCURSIONS

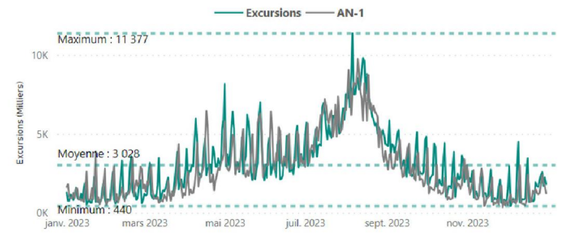

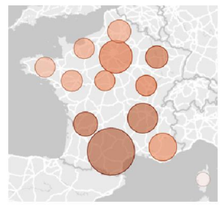

ESTIMATION DE LA FRÉQUENTATION EXTRA DÉPARTEMENTALE EN NUITÉES EN 2023 :
780 000 NUITÉES TOURISTIQUES TOTALES

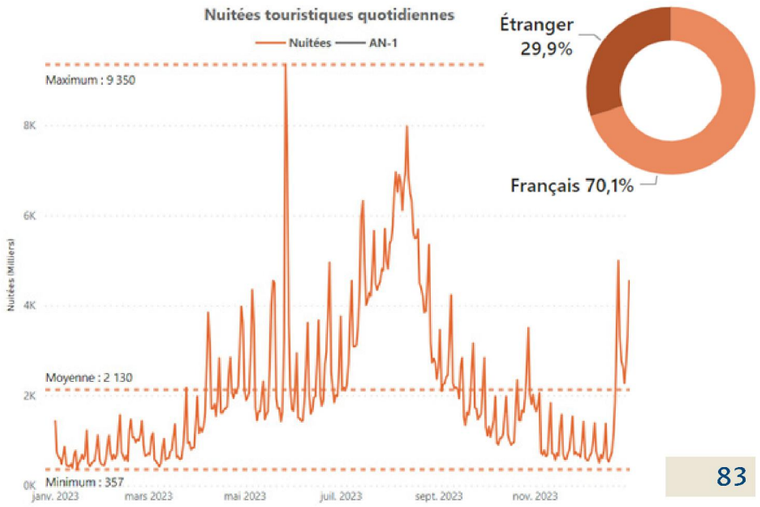

CARTOGRAPHIES DES DONNÉES OUTDOORVISION / RANDONNEURS et CYCLISTES

ZONES DE DÉPARTS

Points de départs identifiés depuis les tracés GPS par cluster Chaque cluster est le fruit de plusieurs points de départs géographiquement proches, de janvier 2018 à juillet 2023.

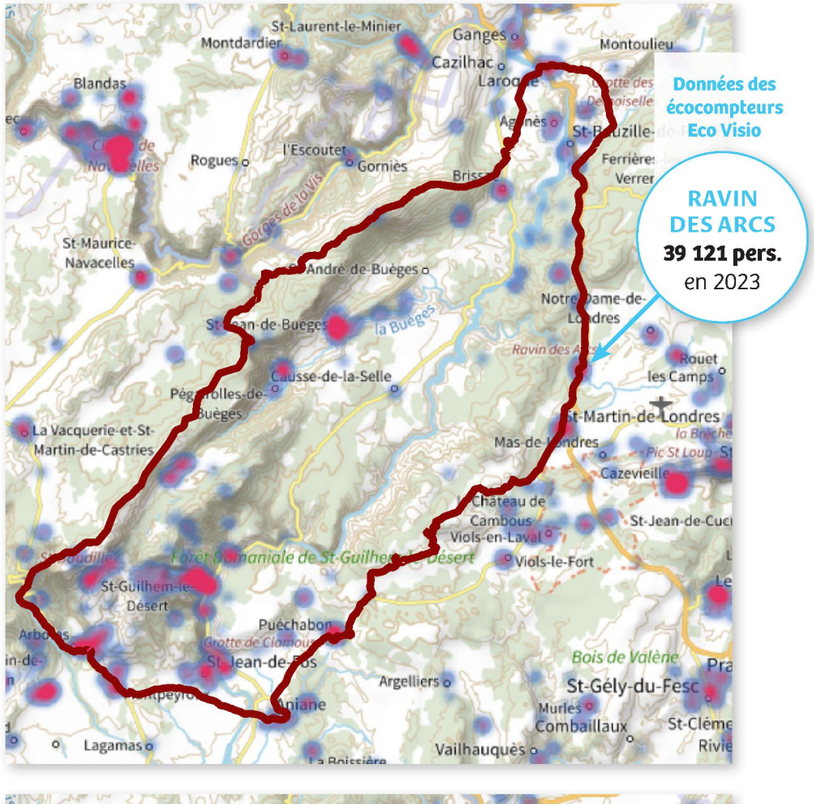

ZONES DE PAUSES

Les temps de pauses identifiés depuis les tracés GPS sont représentés par cluster. Chaque cluster est le fruit de plusieurs points de départs géographiquement proches, sans déplacement sur une durée minimum de 15 minutes, de janvier 2018 à juillet 2023.

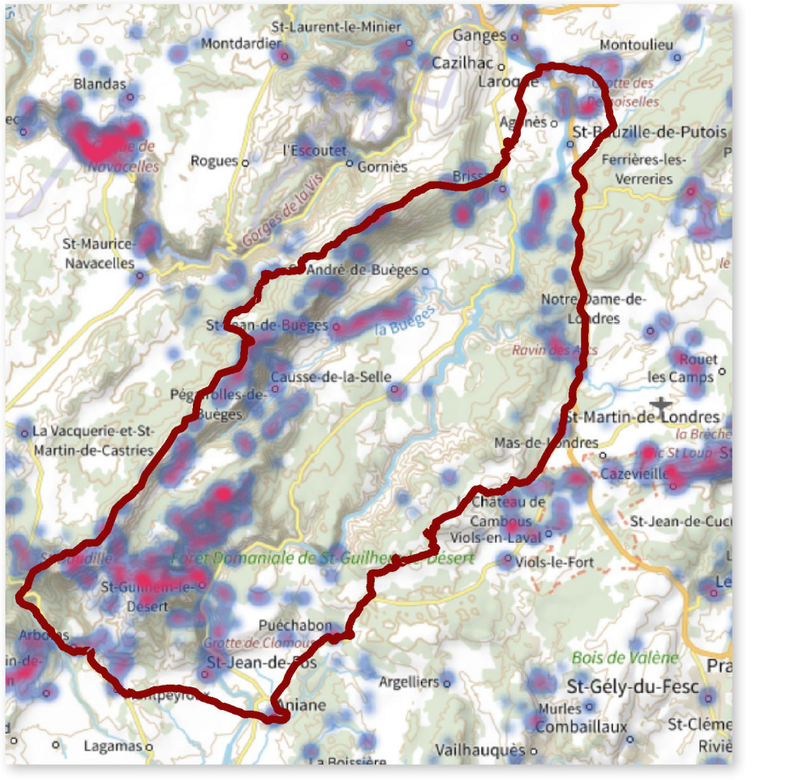

DONNÉES OUTDOORVISION / RANDONNEURS et CYCLISTES

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS

Le flux est représenté sous forme d'un réseau simplifié de segments. Chaque segment exprime la prédominance d'une activité dès lors qu'elle représente plus de 75 % des tracés de celui-ci. Le flux est représenté en fonction des saisons.

AUTOMNE

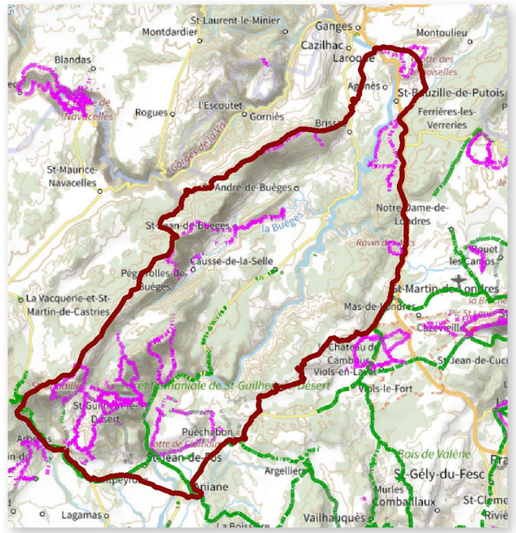

HIVER

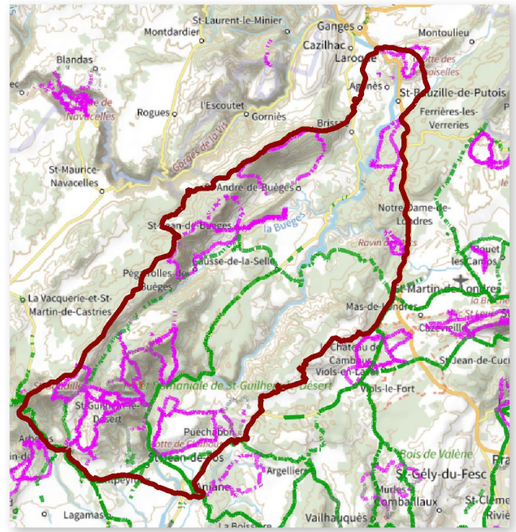

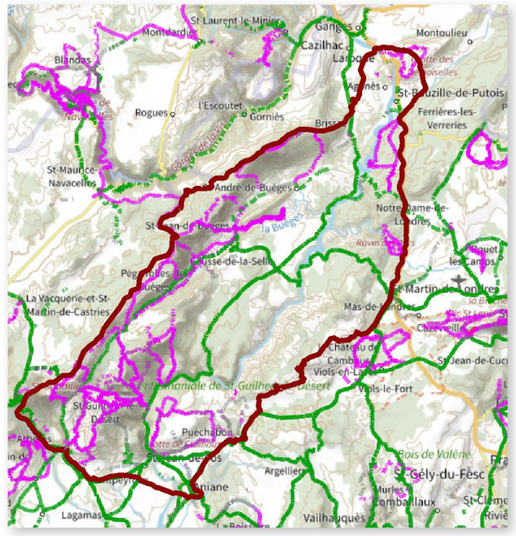

PRINTEMPS

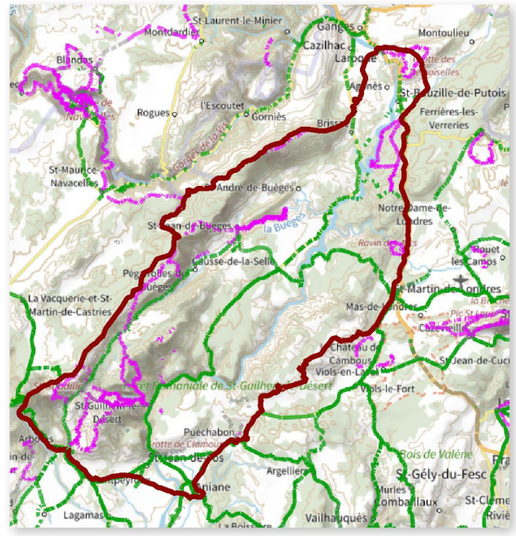

ÉTÉ

Activités vélo
Activités randonnées

Navettes du Grand Site © CC Vallée de l'Hérault

Cet outil aide à identifier les zones de fréquentation de certaines activités mais non pas de toutes les activités. Outdoorvision ne tient pas compte, par exemple, des activités de canoés ou de canyoning.

Les écocompteurs fournissent des données détaillées sur la fréquentation des sentiers et des sites naturels. Par exemple, en 2021, le Ravin des Arcs, le site de randonnée le plus fréquenté du Grand Site, a enregistré 39 121 passages, avec une moyenne journalière de 214 passages et un pic de 1 541 passages le dimanche 28 mars. Ces données indiquent une pression élevée sur les sentiers, nécessitant des mesures de gestion pour éviter la dégradation des écosystèmes.

Les comptages et les enquêtes menées par les offices de tourisme fournissent des informations précieuses sur les motivations et les attentes des visiteurs. Ces enquêtes révèlent que les visiteurs recherchent principalement des activités de loisirs, de détente et de sport ((Cf. Annexe 1 - Enquête en ligne).

Le parking du Pont du Diable est un point névralgique pour la gestion de la fréquentation du Grand Site. Entre 2018 et 2023 son parking payant a accueilli en moyenne 70 000 véhicules soit près de 200 000 visiteurs, pour un total de visite estimé à 260 000 à 300 000 visiteurs par an. Le parking a vu une augmentation modérée avec un pic important en 2021 post covid. En 2022, le site a enregistré un total de 70 568 véhicules, avec des périodes de saturation régulières pendant les week-ends et les vacances scolaires. Cela souligne le besoin de gestion des flux de véhicule notamment par la mise en place de parkings relais, et le renforcement des services de navettes pour mieux répartir la fréquentation et réduire la saturation.

Les navettes jouent un rôle prépondérant dans la gestion des flux de visiteurs, en offrant une alternative au transport individuel. En 2021, 102 563 personnes ont utilisé les navettes, ce qui montre leur importance pour réduire la congestion et les émissions de CO2. Cependant, des problèmes subsistent en termes de gestion des flux et de la qualité du service. En 2023 et 2024 la navette Argileum (minicar) a évolué vers la navette villages (secteur Sud GSF) pour le plus grand plaisir des habitants des villages.

Les offices de tourisme et les quatre points d'accueil de Saint-Guilhem-le-Désert, Gignac, la Maison du Grand Site et « Argileum », ont accueilli, en 2021, 44 695 visiteurs. L'amélioration des infrastructures d'accueil, la formation continue des personnels et l'extension des horaires d'ouverture renforcent leur rôle dans la gestion des flux touristiques.

Les données des parkings de Saint-Guilhem-le-Désert montrent également une forte fréquentation, avec une augmentation post COVID de 24% et, avec des périodes de saturation régulières sur les gros week-ends du printemps et l'été. En 2022, les parkings ont enregistré une fréquentation soutenue, notamment pendant les week-ends et les périodes de vacances scolaires. La gestion du stationnement permet d'assurer un accès fluide au village et ses départs de randonnées. Ce parking vient en complémentarité avec la zone d'accueil du Grand Site et l'utilisation des navettes depuis le parking du Pont du Diable. En moyenne entre 2018 et 2023 ce sont environ xxx passagers qui ont bénéficiés de ce transport par navette.

La gestion et l'analyse des données de fréquentation issues de différents outils et structures sont des tâches complexes et multidimensionnelles. La fragmentation des données, la variabilité des méthodologies, les problèmes de coordination, les questions de propriété des données et les défis d'interprétation nécessitent des efforts concertés pour améliorer la collecte, le partage et l'utilisation des informations. Aujourd'hui, les données de fréquentation doivent être interprétées avec prudence car elles ne représentent qu'une vision parcellaire de la réalité des usages dans le Grand Site. En adoptant des standards communs, en renforçant la collaboration entre les structures et en investissant dans des infrastructures de partage de données efficaces, il est possible d'améliorer cet outil de suivi de la fréquentation.

C'est pourquoi un nouveau poste dédié à la gestion de la fréquentation sera prochainement créé, avec le soutien financier du ministère. Ce responsable aura pour mission de structurer et de piloter l'observatoire qui centralisera les données de fréquentation, en assurant leur suivi continu. Son rôle consistera également à coordonner les initiatives concrètes découlant de ces analyses, tout en menant des démarches de concertation avec les acteurs du territoire. L'objectif est de mettre en place une stratégie cohérente, en phase avec les enjeux de protection du site et les attentes des différents publics.

ZOOM SUR LES ACTIVITÉS AQUATIQUES

Les fluctuations du nombre de visiteurs, qu'elles soient saisonnières, hebdomadaires ou événementielles, entraînent des répercussions directes et indirectes sur les paysages, la biodiversité, la mobilité et l'organisation du Grand Site. Par exemple, on peut citer l'augmentation significative de la fréquentation pendant les périodes estivales, propice à la baignade et aux activités aquatiques. Cette hausse saisonnière engendre une pression accrue sur les ressources, notamment en eau, mais aussi sur les milieux naturels, tels que les rives du fleuve et les espaces de détente et de pique-nique. Ainsi, la gestion du site doit s'adapter à cette réalité, en proposant des solutions pour réguler les flux de visiteurs, protéger les espaces sensibles, et préserver la qualité de l'eau et des paysages (ex. écogarde Site Chapelle et pont Saint-Etienne d'Issensac et site du Pont du diable).

Les activités nautiques telles que le canoë, le kayak, la randonnée aquatique, et la baignade ont un impact concret sur les paysages des gorges de l'Hérault. Elles offrent aux visiteurs une expérience unique de découverte des gorges et participent donc de la qualité de découverte du Grand Site.

Une étude du schéma des activités de baignade et de canoë a été réalisée en ce sens et les bases de canoë-kayak, en particulier, ont été analysées Les activités de canoë-kayak sur le fleuve Hérault revêtent une importance économique et sociale notable pour les collectivités locales, avec 23 prestataires employant 203 ETP et générant un chiffre d'affaires global de 3 715 000 € TTC, dont l'impact économique total atteint 6 191 000 €. Les structures, majoritairement petites et saisonnières, accueillent une clientèle principalement composée de débutants et de familles (81%), avec une forte proportion de visiteurs locaux (42,5%) et de touristes en excursion (38%). La fréquentation annuelle s'élève à 132 800 séquences, concentrées sur des secteurs spécifiques comme le barrage Bertrand/Belbezet. Toutefois, de nombreuses installations illégales et des problématiques de régularisation des bases d'accueil soulignent la nécessité d'une étude d'impact environnemental approfondie et d'une concertation avec les loueurs et municipalités pour harmoniser l'organisation et l'intégration paysagère de cette activité, en vue de sa gestion durable dans le cadre du Grand Site de France. D'autre part, la mobilité autour des sites de canoë est aussi un enjeu qui inclut la gestion du trafic routier, du stationnement, et des

Activités canoës au Pont du Diable
© ENCIS Environnement

transports en commun. Enfin, l'impact sur le paysage et l'environnement peut impliquer la réglementation des zones de baignade et des lieux d'embarquement, ainsi que la mise en œuvre de mesures pour protéger la faune et la flore locales.

ZOOM SUR L'ÉVÉNEMENTIEL

Les pics de fréquentation lors de certains weekends ou événements spécifiques (festival, manifestation sportive, etc.) peuvent engendrer des difficultés en termes de stationnement, de circulation, et d'accès aux zones emblématiques, qu'il s'agisse du Pont du Diable, de Saint-Guilhem-le-désert, des plages ou des sentiers de randonnée. La mise en place de navettes et de parkings relais, ainsi que la signalétique et l'information aux visiteurs, a constitué des moyens significatifs pour atténuer ces difficultés, mais la réalité est que sur certaines journées la circulation dans les gorges peut être problématique et s'accompagner de stationnement sauvage.

La fréquentation des Gorges de l'Hérault n'est donc pas un phénomène linéaire et uniforme. Elle se caractérise par des variations très marquées par la saisonnalité et par la géographie. Elle s'inscrit également dans un contexte sociétal et culturel, qui influe sur les attentes, les comportements et les valeurs des visiteurs. La période post-Covid19 par exemple ou encore les évolutions des politiques de la mobilité de la Région Occitanie ont eu aussi un impact sur la fréquentation et la typologie des publics. À cet égard, il semble nécessaire d'approfondir la connaissance des publics, de leurs besoins et de leurs aspirations, afin d'adapter les actions mises en place et de renforcer l'adhésion aux enjeux de préservation et de valorisation du territoire, notamment par de la sensibilisation.

3. SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA BIODIVERSITÉ

Le suivi de la biodiversité dans les Gorges de l'Hérault est assuré dans le cadre des actions Natura 2000, qui contribuent à suivre l'évolution des espèces et des habitats sur ce territoire. Ces suivis s'appuient sur des observations rigoureuses d'espèces et d'habitats, permettant d'évaluer l'état de conservation de la biodiversité dans cette zone où les périmètres de Natura 2000 et du Grand Site de France se chevauchent partiellement.

Depuis 2020, les efforts de suivi et de protection des espèces et des habitats se poursuivent, avec des résultats encourageants mais aussi des difficultés continues. En 2021, des suivis dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), réalisés uniquement sur le périmètre de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH), ont permis de mettre à jour les inventaires et de préciser la répartition des espèces. Des mesures de protection ont été localement mises en place lorsque des enjeux particulièrement sensibles ont été identifiés, comme l'Arrêté Préfectoral de protection de l'Habitat Naturel. De plus, la collaboration avec les agriculteurs locaux, centrée sur le maintien des milieux ouverts, a également été poursuivie, notamment à travers des initiatives pour soutenir les pratiques d'élevage extensif.

Les espèces suivies offrent une vue d'ensemble de la richesse écologique du site et permettent de guider les actions de conservation. Les prochaines étapes incluront la poursuite des projets de restauration, l'amélioration des méthodologies de suivi et l'intensification des efforts de sensibilisation pour assurer la préservation durable du patrimoine naturel.

Chemin des Carottes à Aniane : accès fermé aux véhicules pour favoriser la mobilité douce et souhait communal de la mise en place de panneaux de sensibilisation : © CCVH

L'observatoire de la biodiversité suit une variété d'espèces pour évaluer la santé des écosystèmes et identifier les tendances à long terme :

- Oiseaux : Aigle de Bonelli (Aquila fasciata) ; Faucon pèlerin (Falco peregrinus) ; Circaète Jean-le-Blanc (Circaetus gallicus) ;
- Mammifères : Loutre d'Europe (Lutra lutra) ; Chauve-souris (différentes espèces, notamment le Grand rhinolophe, Rhinolophus ferrumequinum) ;
- Insectes et autres Invertébrés : Rosalie des Alpes (Rosalia alpina) ; Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) ; Lucane cerf-volant (Lucanus cervus) ;
- Poissons : Chabot de l'Hérault ;

Les activités de loisirs en plein air, telles que la randonnée, le VTT et le canoë-kayak, bien qu'importantes pour l'économie locale et pour sa vocation sociale, peuvent avoir également des impacts sur la faune et la flore.

L'observatoire de la biodiversité permet de suivre l'évolution du nombre de dossiers traités pour les évaluations d'incidence Natura 2000 dans les Gorges de l'Hérault. On note une augmentation significative de 2018 à 2023, reflétant une dynamique de pressions croissantes sur les sites protégés. Entre 2018 et 2023, on passe d'environ 25 dossiers traités à 55 dossiers soit plus du double projets à accompagner en 6 ans dans les espaces naturels.

En réponse à ces pressions, des mesures de gestion ont été mises en place pour limiter l'impact des activités humaines. Ces mesures incluent la régulation de la fréquentation des sites sensibles, la mise en place de sentiers balisés et de zones de quiétude pour la faune,

Illustrations des suivis d'espèces :
1/ Pêche dans la Buèges de suivi du Chabot de l'Hérault © CCVH ; **2/**Chabot de l'Hérault © CCVH ; **3/** Lézards ocellés (mâle et femelle) © DR ; **4/** Agrion de mercure © DR ; **5/** Minioptères de Schreibers en hibernation © Blandine Carré ; **6/** Ophrys apifera © ENCIS environnement

Site de la source du Parapluie © Olivier Tabary

ainsi que la promotion de pratiques agricoles durables. L'Observatoire continue de surveiller l'efficacité de ces mesures et d'adapter les stratégies de gestion en fonction des nouvelles données collectées.

MESURES DE GESTION DE LA SOURCE DU PARAPLUIE

Le site naturel de la source du Parapluie, également connu sous le nom de cascade de la source de Font-Caude, est un écosystème unique situé dans les Gorges de l'Hérault, sur les communes de Puéchabon et Aniane. Cette zone est caractérisée par des formations géologiques particulières appelées travertins, résultant d'un phénomène de concrétion calcaire. Ces formations abritent des habitats prioritaires selon la directive européenne «Habitats, Faune, Flore» (92/43/CEE), ainsi que des espèces rares et protégées telles que l'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) et la Spiranthe d'été (Spiranthes aestivalis).

En raison de sa surfréquentation, notamment par des activités telles que la baignade et le canyoning, le site a subi des dégradations significatives. Pour remédier à cette situation, un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels (APHN) a été mis en place en 2023, interdisant l'accès au site pour prévenir toute perturbation supplémentaire. Des mesures de conservation incluent la limitation des possibilités de stationnement, l'installation de panneaux d'information pour sensibiliser les visiteurs, et une concertation avec les moniteurs de sports d'eaux vives pour adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Ces actions visent à protéger la biodiversité exceptionnelle du site tout en sensibilisant le public et les acteurs locaux à l'importance de la préservation de cet habitat unique. Le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault coordonnent la mise en œuvre de ces mesures de protection.

3 BILAN DU PLAN DE GESTION 2018-2023

SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

Lors du renouvellement du label Grand Site de France des Gorges de l'Hérault en 2018, les recommandations de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) ont été déterminantes pour orienter le plan de gestion 2018-2023. Diverses actions ont été mises en place pour répondre à ces recommandations, en tenant compte des enjeux liés à la biodiversité, à la gestion de la fréquentation et à la préservation des paysages. Le bilan des actions menées durant ces années révèle des avancées notables, bien que certains défis demeurent et nécessitent des ajustements stratégiques.

Le succès principal est le déploiement de la politique Paysage dont le premier maillon a été l'étude et le mise en œuvre du Plan de Paysage « Causses, Plaines et Gorges de l'Hérault » et le recrutement d'une paysagiste conceptrice à l'équipe du Grand Site de France pour suivre et porter cette politique nouvelle ainsi que celle du plan de paysage transition énergétique. Ce plan a structuré et coordonné les actions de préservation et de gestion des paysages en collaboration avec 28 communes. Il a été essentiel pour impliquer les acteurs locaux, définissant ainsi une stratégie de qualité paysagère pour le Grand Site. Il a sensibilisé les élus aux risques de banalisation des paysages par l'urbanisation, la nécessité de valoriser le fleuve Hérault, de préserver le pastoralisme et de s'adapter aux transitions climatiques et énergétiques. Cependant, des problématiques subsistent en termes de financement et de mise en œuvre cohérente des stratégies. La mission Architecte Paysagiste Conseil (APC) a apporté une réponse opérationnelle, au contact direct des porteurs de projets publics comme privés. Elle n'est pas encore à son fonctionnement maximal, et pourrait être encore plus présente sur le territoire avec un renfort de la communication et la mise en place de formations des élus et administrés

En parallèle, un Plan de Paysage Transition Énergétique (PPTE) des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault a été lancé. Ce projet pilote, fondé sur une démarche participative, vise à sensibiliser élus et habitants à la sobriété énergétique. Il s'inscrit dans une démarche nationale portée par un partenariat entre le Ministère de la Transition Écologique et le Réseau des Grands Sites de France, dont cinq Grands Sites ont été retenus dans le cadre de cet appel à projets : les Gorges de l'Hérault, le Canigou, le Puy Mary, la Vallée de la Vézère et les Gorges du Gardon-Pont du Gard. Bien que sa mise en œuvre soit en cours de réalisation, en mettant le paysage au cœur de ses priorités, le PPTE constitue déjà une avancée majeure vers un aménagement du territoire intégrant pleinement la transition énergétique et le respect du patrimoine paysager.

Le schéma de gestion des activités nautiques, bien qu'ambitieux, rencontre des difficultés de mise en œuvre en raison de problématiques juridiques liées à l'urbanisme et la réglementation. En effet à la suite de l'étude du SGBAN une charte architecturale et paysagère dédiée aux activités nautiques a été initiée n'ayant pas pu aboutir en raison de l'illégalité d'implantation des bases de canoës.

Par ailleurs, les problématiques de surfréquentation et de conflits d'usage ont entraîné des mesures spécifiques, comme d'une part la protection du site du Parapluie, avec la mise en place d'un arrêté préfectoral de protection d'habitat naturel (APPHN) et d'un travail de sensibilisation des guides canyon et d'autre part, la suppression du parking P1 à Saint-Etienne-d'Issensac. Ces projets ont permis de restaurer des milieux naturels remarquables, bien que des problématiques de stationnement sauvage persistent.

La restauration et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et urbain ont également été des priorités, avec des projets comme la réhabilitation de centres-bourgs, la mise en valeur des paysages agropastoraux et la promotion du patrimoine local par des ini-

tiatives culturelles et pédagogiques. L'une des actions notables incluent l'élaboration du plan de gestion local des deux composantes locales (le pont du diable et l'Abbaye de Gellone) du bien en série UNESCO de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, comprenant notamment le grand projet « Gellone 2050 » de préservation et valorisation de l'Abbaye de Gellone. D'autres actions telles que la poursuite de la réhabilitation de l'ancienne Abbaye Saint-Sauveur d'Aniane et la sauvegarde du Château du Géant à Saint-Guilhem-le-Désert sont aussi à saluer. Enfin la requalification de l'entrée Est de Saint-Jean-de-Fos, et sa liaison avec le pont du Diable, du Boulevard Louis Mares à Aniane et de la Traversée de Puéchabon visaient à améliorer l'accessibilité et la sécurité tout en valorisant l'identité paysagère et patrimoniale.

La gestion de la fréquentation touristique, des circulations et des stationnements est un objectif prioritaire du Grand Site depuis son origine. La période 2018-2023 a vu 3 grands projets s'étudier et se mettre en œuvre partiellement comme l'actualisation du Plan de circulation et stationnement Sud (secteur du pont du Diable jusqu'au Moulin Bertrand) ; l'étude de fréquentation et les schémas d'aménagement d'entrée du site d'Issensac dont certaines actions sont en cours ; le plan de fonctionnement du Ravin des arcs dont l'étude vient d'être validée.

Dans les actions notables mises en œuvre pour la gestion des circulations et stationnements on a aussi : le travail de mise en place d'un navette eaux-vives avec un parking relais temporaire sur le sud des gorges ; le développement de la navette Argileum villages porte sur le sud du Site ; la suppression du parking P1 à Saint-Etienne-d'Issensac ; la suppression du parking sauvage au site du « Parapluie ».

L'amélioration de l'accueil des visiteurs et la médiation culturelle et environnementale se sont poursuivis. L'une des actions majeures a été le bilan à 10 ans du site du pont du Diable avec la réalisation de travaux d'aménagements paysagers pour maintenir la qualité du site et de son accueil et répondre aux nouveaux besoins des visiteurs. Ce bilan a été complété par le renouvellement de la scénographie de la Maison du Grand Site (toujours en cours de réalisation). Enfin un programme d'animations annuel pour sensibiliser le public aux enjeux de préservation a été développé. Les efforts de sensibilisation et d'éducation ont été étendus à travers des animations scolaires, des randonnées thématiques et des balades entre garrigue et plaine viticole, contribuant à sensibiliser les visiteurs et les habitants à la conservation du patrimoine. Le rôle des Offices de tourisme est à souligner. Ils accueillent les visiteurs, assurent la valorisation et la médiation du Grand Site (animations et guidages) et œuvrent à la diffusion des visiteurs dans le temps et l'espace (avec notamment un programme d'événementiels et d'animations et le developpement d'un projet de tourisme durable.).

Enfin, la communication, l'information et la valorisation des actions du Grand Site ont été placées au cœur des priorités, avec la mise en œuvre d'un plan de communication ambitieux sur six ans, en collaboration avec les trois communautés de communes et les trois Offices de Tourisme. Ce plan visait à harmoniser la communication autour du Grand Site de France, à partager une vision commune de son esprit des lieux, et à élaborer des projets communs porteurs de sens pour renforcer sa visibilité à son nouveau périmètre comme en témoigne la création de la carte sensible du territoire, particulièrement appréciée.

De plus, les rencontres des Grands Sites de France ainsi que la création d'un site internet dédié ont permis de renforcer la sensibilisation aux enjeux de préservation. La concertation locale a été motrice pour assurer la pertinence des initiatives, bien que la continuité des efforts en matière de communication et de participation soit essentielle pour l'avenir.
Cependant, des défis persistent, notamment en termes de coordination, de financement et de régulation du tourisme. Les stratégies adoptées offrent des perspectives encourageantes pour un développement équilibré et durable, mais nécessitent une adaptation constante face aux enjeux émergents, tels que les changements climatiques. Pour l'avenir, il sera essentiel de maintenir les efforts de sensibilisation, de renforcer la communication et la concertation avec les parties prenantes locales, tout en intégrant des solutions innovantes pour préserver et valoriser ce territoire unique.

L'un des principaux succès de la période 2018/2023 réside dans l'instauration d'une gestion collaborative et partenariale des paysages et patrimoines, facilitée par une concertation étroite avec les acteurs locaux, les collectivités, le département de l'Hérault, la région Occitanie et les services de l'État. Cette approche globale permet de concilier les initiatives de protection avec les besoins de développement et d'amélioration de la qualité de vie des habitants. La définition d'objectifs clairs et mesurables, notamment à travers le plan de paysage (maîtriser l'urbanisation, valoriser le territoire, préserver les ressources naturelles, etc.), fournit un cadre pour orienter les actions et évaluer les progrès. Cela permet de maintenir le cap tout en ajustant les stratégies en fonction des résultats obtenus.

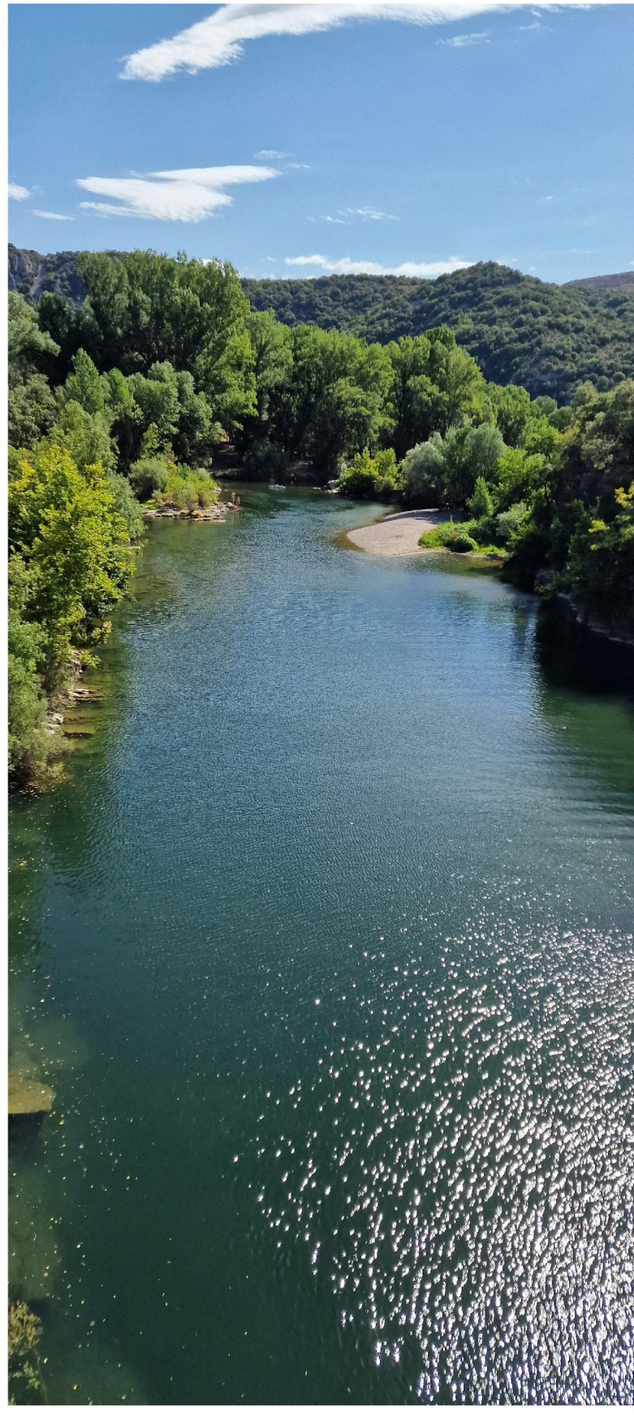

L'Hérault depuis le pont de Saint-Etienne-d'Issensac
© ENCIS Environnement

Axe 1

PRÉSERVATION ET GESTION DES PAYSAGES, DU PATRIMOINE NATUREL, DES ESPACES RURAUX ET DE L'EAU

Cet axe de travail a permis de structurer et de coordonner les actions de préservation et de gestion des paysages, du patrimoine naturel, des espaces ruraux et de l'eau. Il a guidé de nombreuses actions et initiatives listées dans le tableau suivant et dont les principales actions sont présentées rapidement ici.

Intitulés de la mesure	Coût et MO	Gestion 2018/2023	État	2024 2031
Élaboration du plan de paysage « Plaines, causse et gorges de l'Hérault »	80 000 € 3 CC		Réalisé	Mise en œuvre
Mise en œuvre d'une prestation de service "Architecte paysagiste conseil"	33 000 €/an (15 Com) puis 42 000€/an (28 Com) 3 CC		En cours	Action à poursuivre
Mise en œuvre des DOCOB Natura 2000 (3 sites Natura 2000)	60 000 €/an 3 CC		En continu	Action à poursuivre
Valorisation et identification des points de vue sur les gorges depuis la D122	CD 34		En cours	Action à finaliser
Enfouissement des lignes électriques CESML	Coop. d'électricité		En cours	
Mise en œuvre du plan d'actions de la charte internationale des paysages viticoles de Fontevraud	22 000 € CCGPSL		Réalisé	
Inventaire des sources de pollution	3 CC		Non réalisé	
Suivi de la qualité des eaux de baignade (zones de baignade du Pont du diable et du Pont d'Issensac)	CCVH & CCCGS		En continu	Action à poursuivre
Mise en œuvre du schéma de gestion des activités nautiques et de la baignade dans les gorges de l'Hérault	54 000 € 3 CC		En cours	Action à finaliser
Mise en œuvre d'une charte paysagère et architecturale dédiée aux bases canoës	20 000 € 3 CC		Abandon raison réglementaire	Action à poursuivre
Circuit de découverte autour de la maison forestière des Plos et chemin de randonnée dans la combe de Brunan	10 500 € CCVH		Réalisé	
Ravin des arcs : balisage et mise en place d'un compteur	CD34		Réalisé	
Mise en œuvre de l'observatoire photographique du paysage	7000 €/an CCVH		En continu	Action à poursuivre
Extension de l'observatoire photographique du paysage sur tout le périmètre GS	12 000 € CCVH		Réalisé	
Étude pour la création d'un franchissement du barrage Combe du Cor	15 000 € CCGPSL & CCVH		En cours	Action à finaliser
Élaboration du plan de paysage transition énergétique des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault (PPTE)	60 000 € 3 CC		En cours	Action à finaliser
Préservation du site du "Parapluie"	120 000 € CEN		En continu	Action à poursuivre

CC : communauté de communes / Com : commune / OTI : office de tourisme intercommunal: CCVH : communauté de communes Vallée de l'Hérault / CCCGS : communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises / CCGPSL : communauté de communes du grand Pic Saint-Loup / CD34 : département de l'Hérault / CEN : conservatoire des espaces naturels

Randonnée et lecture du paysage depuis le belvédère situé au dessus du pont du diable (boucle des Balcons de l'Hérault) organisée lors de la fête de la nature © Caudex

RÉALISATIONS 2018 / 2023

LE PLAN DE PAYSAGE «CAUSSES, PLAINES ET GORGES DE L'HÉRAULT»

Le plan paysage a représenté une avancée significative dans la gestion des paysages et des espaces ruraux du Grand Site en aidant à mieux comprendre les dynamiques paysagères et en définissant des actions prioritaires pour préserver les caractéristiques uniques du territoire. Réalisé de 2017 à 2022, avec le financement de la DREAL et du CD34. ce plan de paysage a réuni 28 communes allant au-delà du périmètre du Grand Site, autour de plusieurs ateliers de concertation, favorisant le dialogue et la co-construction d'un projet.Ces ateliers ont été essentiels pour assurer l'adhésion et l'implication des acteurs locaux, qui ont défini une stratégie de qualité paysagère en 5 objectifs :

- maîtriser le développement urbain, planifier et reconquérir les centres-bourgs dans le respect de l'identité des villages et des paysages historiques.
- diffuser dans l'espace et dans le temps la fréquentation en valorisant l'ensemble du territoire au-delà des gorges et de Saint-Guilhem, particulièrement en période estivale.
- retrouver, préserver et valoriser le fleuve Hérault, colonne vertébrale vivante du territoire.
- établir et promouvoir une stratégie de maintien ou d'ouverture des milieux en préservant le pastoralisme.
- accompagner les transitions climatique et énergétique tout en préservant les paysages agricoles et viticoles, marqueurs identitaires locaux.

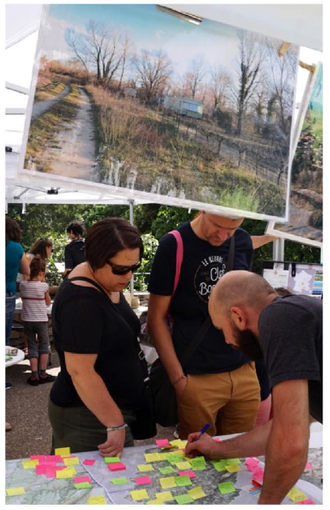

Stand du Rendez-vous Paysage lors de la concertation du plan de paysage © Caudex

Ce plan de paysage vise à améliorer concrètement la gestion du territoire en prenant en compte ses réalités écologiques, culturelles, économiques et sociales. Il cherche à équilibrer conservation et développement durable, avec un souci particulier pour le cadre de vie des habitants. Cependant, des obstacles restent à surmonter, notamment en matière de coordination et de financement. Malgré ces défis, les actions prévues offrent des perspectives positives pour le territoire.

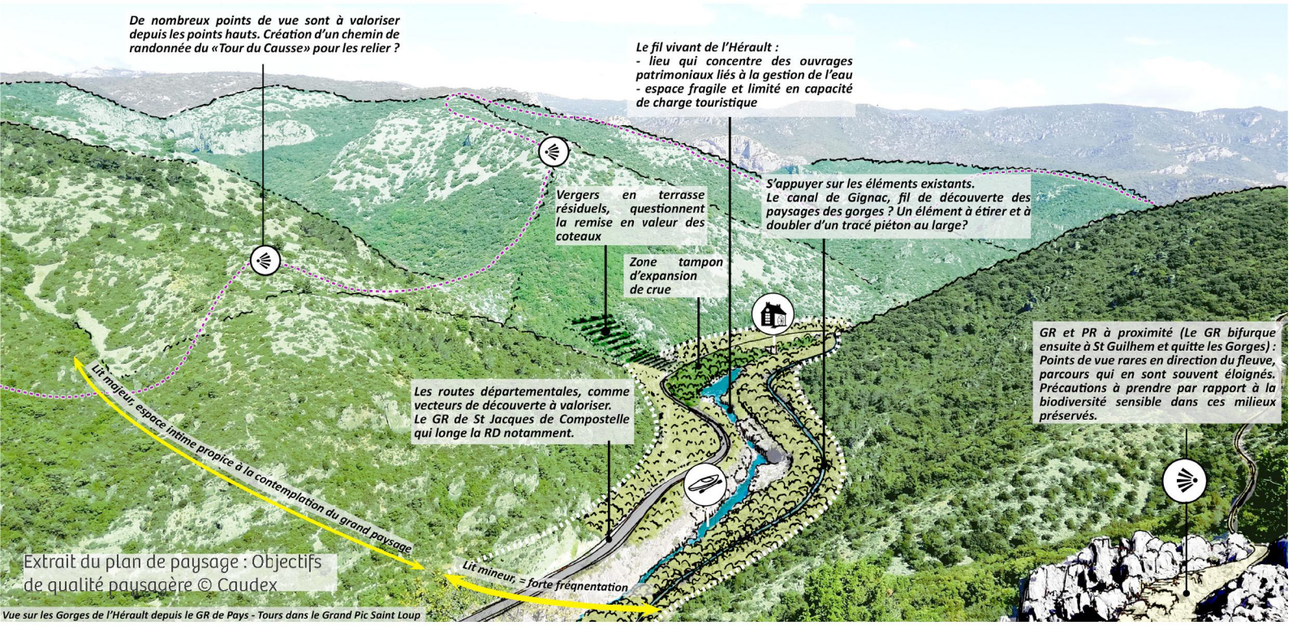

Extrait du plan de paysage : Objectifs de qualité paysagère © Caudex

Vue sur les Gorges de l'Hérault depuis le GR de Pays - Tours dans le Grand Pic Saint Loup

LA MISSION ARCHITECTE PAYSAGISTE CONSEIL (APC)

Animée par une équipe de paysagistes, architectes et urbanistes conseils, la mission APC a été mise en place pour le Grand Site de France des Gorges de l'Hérault et les plaines et causses environnants. Son objectif principal est de garantir l'intégration des enjeux paysagers dans les projets d'aménagement et de développement, tout en assurant la conservation et la valorisation des paysages naturels et culturels. Elle s'adresse à tout porteur de projet, en proposant gratuitement un conseil aux particuliers, socio-professionnels, élus, techniciens et acteurs du territoires.

Cette mission APC est organisée de manière structurée et collaborative. Par la prise de connaissance approfondie du territoire à travers des visites de terrain et l'analyse de documents cadres, tels que le Plan de Paysage « Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault », l'équipe APC a identifié les caractéristiques distinctes des paysages et les enjeux spécifiques à chaque secteur, puis a rencontré les représentants de plusieurs communes pour discuter des projets en cours et fournir des conseils sur la gestion des paysages et l'aménagement du territoire. Les visites de terrain ont permis de formuler des recommandations spécifiques, par exemple, sur l'accompagnement de la rénovation d'une bergerie et d'un hébergement pour l'écotourisme à la Bergerie des Rêves à Puéchabon, la gestion de l'intégration paysagère de l'usine à gaz de Puéchabon, la pose de panneaux Grand Site de France à l'entrée des communes en collaboration avec le service communication de la CCVH, ainsi que l'accompagnement du service des eaux pour l'intégration d'un poste de relèvement des eaux usées à Saint-Jean-de-Fos.Les analyses menées ont mis en évidence plusieurs enjeux majeurs :

- Intégration paysagère dans les PLU : intégrer les composantes paysagères historiques et naturelles dans les Plans Locaux d'Urbanisme. Cela inclut la sensibilisation des élus et des administrés aux enjeux paysagers ;
- Sensibilisation et Éducation : sensibiliser les porteurs de projets et les habitants à la qualité paysagère et à la conservation du patrimoine arboré. La mise en place de balades paysagères et d'expositions itinérantes a été proposée pour renforcer cette sensibilisation ;
- Gestion des Espaces Publics et de la Mobilité : améliorer les espaces publics en adoptant des pratiques durables, tout en régulant l'utilisation des zones de baignade et des parcours de canoë pour limiter leur impact sur les milieux naturels.

Lancée en 2019, la première mission de paysagiste conseil, qui se concentrait sur les 15 communes du Grand Site étendu, a confirmé la nécessité d'un accompagnement humain et opérationnel pour les porteurs de projets du territoire. Cette mission a permis de mieux intégrer la question paysagère dans les projets d'aménagement locaux. À l'issue de cette mission, et en lien avec la stratégie définie dans le cadre du Plan de Paysage, il a été décidé de prolonger l'accompagnement sur un périmètre élargi. L'équipe a ainsi été renforcée pour aborder plus spécifiquement les questions d'urbanisme, un enjeu important dans cette dynamique de gestion des paysages.

En 2023, une nouvelle équipe pluridisciplinaire a pris en charge cette mission. Elle est composée d'une paysagiste conceptrice mandataire, d'une architecte et de deux urbanistes, permettant ainsi une expertise croisée sur les enjeux paysagers et urbanistiques, et l'identification d'enjeux nouveaux comme :

- l'intégration de projets énergétiques
- la place du végétal, l'importance de la préservation du patrimoine arboré et de l'arbre du quotidien
- Les paysages de l'eau, ressource précieuse.

L'accompagnement de proximité, à la fois technique, opérationnel et de terrain, s'est révélé précieux pour les communes, les élus et les techniciens. Les collectivités bénéficient d'un soutien réactif, et les conseillères sont en mesure de formuler des préconisations dès qu'un projet est identifié sur le territoire. Ces interventions, adaptées aux projets portés par les collectivités et leurs partenaires, apportent une réelle valeur ajoutée, notamment pour l'évolution des documents d'urbanisme (ex. réalisation d'une OAP patrimoine dans le PLU en cours du Causse de la Selle) et pour les projets de grande envergure ayant un impact direct sur les paysages. Cependant, il est à noter que les permanences destinées au grand public n'ont pas encore trouvé leur pleine utilisation, ce qui limite leur portée.

Afin de maximiser l'efficacité de la mission conseil du Grand Site de France, plusieurs pistes d'amélioration ont été identifiées. Tout d'abord, il est nécessaire de renforcer la communication auprès des différents publics pour mieux faire connaître les services proposés, en particulier les permanences. Ensuite, la réalisation de fiches conseils, directement issues des besoins identifiés lors des permanences, pourrait apporter des réponses claires et pratiques aux porteurs de projets. La création d'une carte des zones sensibles, à destination des services instructeurs, faciliterait également la prise en compte des enjeux paysagers dans les décisions d'aménagement. Enfin, il est indispensable de renforcer la coordination et le pilotage avec les partenaires institutionnels du territoire, tels que le CAUE 34, l'UDAP, la DREAL, et d'autres structures, afin d'assurer une cohérence accrue dans les projets d'aménagement et de préservation des paysages.

LE SCHÉMA DE GESTION DE LA BAIGNADE ET DES ACTIVITÉS NAUTIQUES (SGBAN)

Ce schéma a pour ambition de protéger les paysages et l'environnement par des actions de préservation des milieux naturels, incluant la mise en défens de secteurs sensibles comme celui du Parapluie, et la conservation des ripisylves, tout en structurant et sécurisant l'activité. Ces actions permettent de maintenir la qualité paysagère et la biodiversité des Gorges de l'Hérault :

- structurer et qualifier les sites de baignade et les bases de canoë-kayak (chartes d'aménagement) ;
- assurer la sécurité des baigneurs et des pratiquants de canoë-kayak ;
- créer une gouvernance partagée et concertée à travers l'institution d'un Comité de Vallée et la mise en place de réunions périodiques pour animer ce comité ;
- informer et sensibiliser le public sur la préservation des milieux naturels et valoriser le territoire.

Base de canoës dans les gorges de l'Hérault © ENCIS Environnement

Ce schéma a été réalisé et mis en œuvre partiellement. Devant la complexité du cadre réglementaire, les services de l'État ont entrepris de dresser un inventaire détaillé des bases de canoës de Gignac à Ganges, afin d'identifier des solutions pour les régulariser et assurer leur intégration paysagère.

Tout le volet communication a été mis en œuvre avec succès. Il a permis la diffusion d'un schéma des différents secteurs de canoë avec une valorisation des éléments patrimoniaux, écologiques et culturels, sous forme d'autocollants apposé sur les bidons, des posters, des A4 plastifiés et des cendriers de plage avec la marque «Oh my gorges».

La gestion des flux de l'activité nautique reste une question car elle génère une fréquentation élevée sur certaines zones du fleuve, une augmentation de la circulation de bus dans les gorges, des conflits d'usages et un sentiment de dépossession de leur territoire par les habitants n'ayant plus accès au fleuve Hérault par trop de fréquentation. Le schéma n'a donc pu atteindre touts ses objectifs et doit être actualisé. de réguler l'usage des zones de baignade et des parcours de canoë, ni réduit la pression sur les milieux naturels.

LA PROTECTION DU SITE DU PARAPLUIE

Une des actions du SGBAN a été la mise en œuvre, de 2022 à 2023, de la protection du site du Parapluie. Ce site unique, caractérisé par ses formations rocheuses spectaculaires attirent chaque année de nombreux visiteurs. Cette fréquentation importante pose des problèmes considérables en termes de conservation de milieu naturel. Pour protéger le site, un arrêté municipal et un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels a été mis en place avec des mesures d'interdiction de pénétrer sur les «casquettes» pouvant endommager les concrétions fragiles. Un arrêté municipal a été pris pour interdire le piétinement et des dispositifs de signalisation ont été installés pour informer les visiteurs de l'interdiction. Malgré cette nouvelle mise en défens, le site est toujours fréquenté et reste fragile. Il serait bénéfique d'augmenter la surveillance sur site (gardes-nature), notamment en périodes de forte affluence afin de gérer les comportements inappropriés et de renforcer l'application de la réglementation.

LES ACTIONS DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

Sites Natura 2000

Dans les trois sites Natura 2000 des Gorges de l'Hérault, des Hautes Garrigues du Montpelliérais et des Gorges du Rieutord, Fage et Cagnasse, les actions de conservation de la biodiversité se sont intensifiées ces dernières années. Le principal objectif reste la préservation des habitats naturels et des espèces protégées, avec un accent particulier sur les zones à forte biodiversité, où la cohabitation entre activités humaines et préservation est fondamentale. Dans les Gorges de l'Hérault, les efforts se sont concentrés sur la protection des milieux ouverts, comme les pelouses sèches et les forêts alluviales, qui abritent une grande diversité d'espèces végétales et animales. La mise en place de contrats Natura 2000 avec des éleveurs volontaires a permis de maintenir des pratiques traditionnelles, telles que le pâturage extensif, favorables à la conservation des paysages et des écosystèmes locaux. Un suivi scientifique rigoureux permet de mesurer l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces, notamment les chauves-souris dans les grottes et les oiseaux dans les formations calcaires.

En parallèle, des initiatives ont été menées pour mieux gérer l'afflux touristique dans ces zones, en particulier à travers le déplacement et le balisage de sentiers. Ces aménagements visent à limiter l'érosion des sols et à canaliser les visiteurs vers des zones moins sensibles, tout en préservant l'accès aux paysages remarquables. Dans les Hautes Garrigues du Montpelliérais, où la préservation des oiseaux constitue un enjeu majeur, la gestion des pâturages et des corridors écologiques a été renforcée, notamment pour maintenir des conditions favorables aux espèces telles que l'Aigle de Bonelli et le Vautour percnoptère. La fréquentation humaine dans ces secteurs a également été contrôlée par la redirection des itinéraires de randonnée afin de limiter les perturbations pendant les périodes de nidification. Des campagnes de sensibilisation, destinées à la fois aux habitants et aux visiteurs, ont complété ces actions, avec des supports éducatifs et des partenariats avec les acteurs locaux pour encourager des pratiques respectueuses de l'environnement.

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département, l'accent a été mis sur la protection de la biodiversité tout en gérant de manière durable l'afflux touristique. Le Ravin des Arcs, l'un des 17 ENS majeurs du Grand Site de France, représente un exemple emblématique des efforts déployés pour concilier fréquentation humaine et préservation écologique. Ce site, caractérisé par ses formations géologiques spectaculaires et sa richesse en biodiversité, fait face à une pression touristique importante. Pour protéger les espèces emblématiques comme l'Aigle de Bonelli, des mesures strictes ont été mises en place, pendant les périodes de reproduction par la régulation de la fréquentation des zones les plus sensibles. Des efforts de restauration écologique ont également été entrepris, notamment dans les ripisylves et les zones humides, avec des interventions visant à rétablir des conditions favorables à la faune et à la flore locales.

Présence d'éco-gardes sur le site de Saint-Etienne d'Issensac à Brissac © ENCIS Environnement

Le déplacement et la réorganisation des sentiers de randonnée ont constitué une réponse clé aux défis posés par la surfréquentation de certains secteurs. De nouveaux tracés ont été conçus pour diriger les flux de visiteurs vers des zones moins vulnérables tout en maintenant l'accès aux points d'intérêt majeurs. Ces itinéraires balisés, accompagnés de zones de quiétude, ont permis de réduire les impacts sur les habitats sensibles, tout en offrant une meilleure expérience aux randonneurs. En outre, des panneaux d'information ont été installés pour sensibiliser les visiteurs aux enjeux écologiques du site et à l'importance de respecter les réglementations en place. Le suivi de la fréquentation, se fait par l'utilisation d'écocompteurs. Enfin, la coopération entre le département, les communautés de communes, les associations de protection de la nature et les éleveurs a renforcé les actions de conservation, participant à la fois à la valorisation des paysages et au maintien de la biodiversité.

Stationnement sauvage sur la D1
© ENCIS Environnement

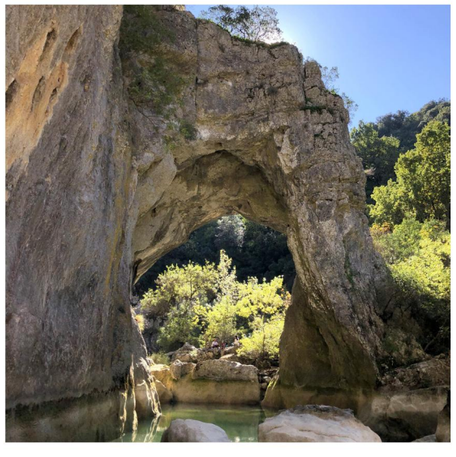

ENS du Ravin des Arcs © DR

LE PLAN DE PAYSAGE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (PPTE) «CAUSSES, PLAINES ET GORGES DE L'HÉRAULT»

Le Plan Paysage Transition Énergétique (PPTE) des plaines, causses et gorges de l'Hérault s'inscrit dans une démarche nationale visant à allier transition énergétique et préservation des paysages. Initié par le Réseau des Grands Sites de France et le Ministère de la Transition Écologique, cette démarche pilote a pour objectif d'adapter les pratiques énergétiques aux spécificités locales tout en réduisant les impacts sur les paysages.

La première étape du projet, réalisée en 2022, a consisté en un diagnostic approfondi qui a permis de comprendre le lien historique étroit entre production d'énergie et transformation des paysages, d'évaluer les consommations et productions énergétiques du territoire, en identifiant les risques et les opportunités pour la transition énergétique. Il a également révélé les enjeux paysagers liés à l'introduction de nouvelles infrastructures énergétiques dans le paysage, tout en mettant en évidence les spécificités écologiques et paysagères à préserver.

La concertation avec les acteurs locaux a été un aspect central de cette démarche. Des ateliers et des réunions ont permis d'intégrer les contributions des élus, des techniciens et des habitants, afin de définir des objectifs communs pour la suite du projet. Ce dialogue a enrichi le diagnostic et posé les bases pour l'élaboration d'un plan d'action.

La prochaine étape, prévue en 2024/2025, sera la réalisation du plan d'action qui sera aussi conçu en concertation avec les habitants et les acteurs. Il inclura des propositions concrètes visant à réduire les consommations énergétiques et à favoriser les énergies renouvelables adaptées au territoire.

Le paysage apparait ainsi non seulement comme un cadre à préserver, mais aussi comme un levier pour orienter les décisions en matière de développement énergétique durable du territoire. Le diagnostic a déjà permis de mieux comprendre les interactions entre énergie et paysage, et le plan d'action à venir devra concilier les impératifs énergétiques avec la préservation des qualités de ces paysages.

Cette expérimentation nationale, ambitieuse est l'opportunité pour la collectivité d'engager un débat nécessaire entre les acteurs de la préservation des paysages et les acteurs de la transition énergétique. Le travail déjà engagé sur les 2 premières phases, confirme des attentes locales sur le sujet mais aussi les difficultés à mener ce dialogue qui devra se poursuivre au-delà du cadre du PPTE.

Ateliers E.T.A.P.E. du Diagnostic PPTE : Trois ateliers ont été organisés dans différentes localités du territoire. En s'appuyant sur la méthodologie d'animation du collectif « Paysages de l'Après Pétrole » et animés par des intervenants agréés © CCVH

SYNTHÈSE DU BILAN DE L'AXE 1

L'ensemble des actions menées, dans le cadre de l'axe 1 « Préservation et gestion des paysages, du patrimoine Naturel, des espaces ruraux et de l'eau », témoigne d'une approche ambitieuse et cohérente pour concilier la transition énergétique, la préservation des paysages et la gestion durable des paysages et espaces naturels. Les progrès sont notables, malgré certains défis à relever. La gestion des flux touristiques, en particulier dans les zones de baignade et de canoë, demeure un enjeu complexe, avec des impacts environnementaux encore perceptibles et un sentiment de saturation exprimé par les habitants. Néanmoins, la mise en place de mesures de régulation et de sensibilisation marque un premier pas vers une meilleure gestion de ces flux. La protection des sites sensibles, comme le Parapluie, est également en bonne voie grâce à des arrêtés de protection, bien que la surveillance sur site doive être renforcée pour assurer l'efficacité des mesures prises. Certains projets, n'ont pu être réalisés et sont encore en attente, mais ils restent des objectifs importants pour améliorer la qualité environnementale du territoire et seront reconduit pour le projet 2024-2031.

Le Plan de Paysage «Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault» a constitué une avancée majeure pour la gestion intégrée du territoire. Ce plan, qui a rassemblé 28 communes, a permis de définir une stratégie de qualité paysagère avec des objectifs clairs et ambitieux : maîtrise du développement urbain, préservation du fleuve Hérault, gestion des milieux ouverts et adaptation aux transitions climatique et énergétique. La concertation menée dans le cadre de ce plan a renforcé l'adhésion des acteurs locaux, facilitant ainsi l'appropriation des enjeux paysagers et la mise en œuvre des premières actions. Bien que certains projets d'aménagement, comme la reconquête des centres-bourgs, soient encore en phase initiale, les bases posées par ce plan sont solides et permettent d'envisager des réalisations concrètes à moyen terme.

Le Plan Paysage Transition Énergétique (PPTE), quant à lui, représente un axe stratégique pour concilier développement énergétique et protection paysagère. Le diagnostic réalisé en 2022 a permis de mieux cerner les zones propices à l'installation d'infrastructures énergétiques, tout en préservant l'intégrité des paysages. Cette démarche novatrice, qui lie paysage et transition énergétique, est une réponse exemplaire aux défis climatiques actuels. La phase de concertation a déjà permis d'impliquer de manière active les acteurs du territoire, et l'élaboration du plan d'action en 2024 ouvrira la voie à des projets concrets, respectueux de l'environnement et des identités paysagères locales. Le PPTE est un projet fédérateur qui renforcera la cohérence entre développement économique, énergétique et préservation du patrimoine naturel.

Par ailleurs, les efforts de concertation et de sensibilisation ont favorisé une gestion paysagère plus inclusive. Grâce à la mission d'Architecte Paysagiste Conseil (APC), plusieurs projets ont reçu un accompagnement technique, garantissant une meilleure intégration paysagère. Cette démarche, renforcée par l'intégration aux PLU, a permis d'harmoniser les actions locales avec les enjeux de préservation des paysages, comme en témoignent des projets tels que la rénovation de la Bergerie des Rêves ou la signalétique Grand Site de France.

En complément, le recrutement d'une paysagiste conceptrice a permis de développer les capacités de l'équipe du Grand Site de France. Ce renfort a favorisé une gestion plus précise des missions paysagères, tout en apportant un soutien technique aux projets du territoire. Il a également permis une meilleure prise en compte du paysage dans les communes concernées et enrichi le programme d'animation autour des enjeux paysagers.

Enfin, la coordination entre les différents acteurs (élus, services de l'Etat, département, Région, services techniques, associations) a permis de mieux structurer les actions sur le terrain. Si des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer l'articulation entre les entités institutionnelles et assurer une continuité dans les financements, la dynamique engagée est prometteuse. Les initiatives déjà en place, comme la gestion des milieux ouverts dans les sites Natura 2000 ou les mesures de protection des Espaces Naturels Sensibles, montrent que la démarche de préservation est sur une trajectoire positive.

L'Hérault © Rémy Masseglia

Axe 2

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL, ARCHITECTURAL ET URBAIN, DES VILLAGES ET DES PAYSAGES HABITÉS

L'axe 2 se concentre sur la restauration de monuments historiques, la réhabilitation des centres-bourgs, la création de centres culturels, la mise en valeur des paysages habités urbains dont les principales actions sont présentées rapidement ici.

Intitulés de la mesure	Coût et MO	Gestion 2018/2023						État	2024 2031
		2018	2019	2020	2021	2022	2023		
Création d'un pôle culturel dans l'Abbaye d'Aniane : Archéothèque	972 000 € CCVH							En cours	Action à finaliser
Création d'un pôle culturel dans l'Abbaye d'Aniane : Jardin	70 000 € CCVH							Réalisé	
Réhabilitation de l'ancienne Abbaye Saint-Sauveur d'Aniane et du cloitre	2 200 000 € CCVH							Réalisé	
Requalification de la traversée de St-Jean-de-Fos, av. du Monument (tronçon 1)	1 100 000 € CD34	2017 2018						Réalisé	
Requalification de la traversée de Puéchabon	1 400 000 € CD34 & Com							Réalisé	
Restauration et mise en valeur des rues du centre d'Aniane	1 015 000 € CCVH & Com							Réalisé	
Montpeyroux : requalification des rues du hameau du Barry	300 000 € Com							En cours	Action à finaliser
Montpeyroux : requalification de la rue du Rosaire	300 000 € Com							Réalisé	
Acquisition du Moulin Bertrand pour valorisation patrimoniale	15 000 € CCGPSL							Réalisé	
Sensibilisation des maires/ loi Allur dans le cadre de la révision des PLU/SCOT	18 000 €/an CCGPSL							Réalisé	
Restauration de l'usine à gaz de Puéchabon	CCVH							Réalisé	
Restauration du pont St-Etienne-d'Issensac à Brissac	440 500 € CD34							Réalisé	
Réhabilitation du cœur de village de Saint-Martin-de-Londres	Mairie							Réalisé	
Elaboration du projet "Gellone 2050" à St-Guilhem-le-Désert	Com							En cours	Action à finaliser
Requalification de l'entrée de St-Jean-de-Fos et son lien avec le pont du Diable	Com 600 000 €							Réalisé	

CC : communauté de communes / Com : commune / OTI : office de tourisme intercommunal: CCVH : communauté de communes Vallée de l'Hérault / CCCGS : communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises / CCGPSL : communauté de communes du grand Pic Saint-Loup / CD34 : département de l'Hérault / CEN : conservatoire des espaces naturels

Abbaye de Gellone à Saint-Guilhem-le-Désert © DR

RÉALISATIONS 2018 / 2023

Des projets de réhabilitation des centres-bourgs ont été mis en œuvre dans plusieurs villages du territoire, comme Saint-Jean-de-Fos. Ces initiatives ont englobé l'aménagement des espaces publics ainsi que la requalification des voiries, avec pour objectif de renforcer l'identité patrimoniale tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Ces travaux ont parfois encouragé les propriétaires à entreprendre la rénovation de leurs façades. Par ailleurs, la mise en valeur des paysages entourant ces villages a été une priorité.

Le programme visait également à sensibiliser à l'évolution rapide des plaines bordant les gorges de l'Hérault, marquées par une tendance à la banalisation.

La valorisation du patrimoine local a été renforcée par une série de projets éducatifs et de sensibilisation. Des balades patrimoniales et des visites guidées ont été organisées, enrichissant ainsi l'expérience des visiteurs et des habitants grâce à la transmission des récits historiques. De plus, la création d'outils de communication, tels que des brochures, des panneaux d'interprétation et des applications numériques, a permis de diffuser des informations sur les sites patrimoniaux et les itinéraires de découverte (Abbaye d'Aniane, service éducatif, office de tourisme, animations Grand Site)..

ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION LOCAL DES COMPOSANTES DU BIEN UNESCO ST-JACQUES-DE-COMPOSTELLE : ABBAYE DE GELLONE ET PONT DU DIABLE.

Ce plan de gestion local répond à l'objectif de valorisation et de préservation du bien en série « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Élaboré par la communauté de communes Vallée de l'Hérault, en partenariat avec Saint-Guilhem-le-Désert, l'Association française des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle (AFCC), la DRAC, la DREAL Occitanie, des associations locales et des experts en conservation patrimoniale, ce plan s'articule autour de plusieurs axes essentiels : la préservation des structures historiques, la gestion du tourisme, l'amélioration des infrastructures pour une expérience visiteur enrichie, ainsi que la promotion des valeurs patrimoniales du site. Une attention particulière est accordée à la protection de l'intégrité architecturale et artistique des lieux, tout en adaptant les aménagements aux normes contemporaines de sécurité et de confort.

Pour l'abbaye de Gellone, des actions spécifiques sont prévues, notamment le projet « Abbaye de Gellone 2050 » avec la sécurisation des reliques, , ainsi que la restauration de l'autel de Guilhem. Le Pont du Diable, quant à lui, fait l'objet d'un entretien régulier visant à garantir sa durabilité et la sécurité des usagers.
La gestion des flux de visiteurs constitue éga-

lement un axe du plan. Des infrastructures ont été mises en place pour faciliter l'accès. Un travail de fond est mené pour développer des mobilités douces, comme les pistes cyclables et les sentiers piétons, en particulier le long du GR653, un itinéraire important pour les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Le plan inclut par ailleurs des mesures de sensibilisation des visiteurs à l'importance historique du site. Des panneaux d'interprétation ainsi que des programmes pédagogiques seront développés afin de fournir des informations sur le patrimoine culturel des lieux.

Plusieurs de ces actions sont encore en phase de planification ou nécessitent des études de faisabilité pour surmonter des contraintes techniques, financières ou juridiques.

LE PROJET «GELLONE 2050»

Le projet « Gellone 2050 » constitue une avancée notable pour la valorisation du patrimoine de Saint-Guilhem-le-Désert. À ce jour, les études préalables ont été finalisées, jetant les bases solides de ce programme d'envergure. Ce projet, visant à transformer l'abbaye de Gellone en un centre d'interprétation moderne, allie la préservation de l'authenticité du lieu à une approche innovante grâce à l'utilisation de technologies immersives telles que la réalité virtuelle. Il promet ainsi une immersion unique dans l'histoire de ce site emblématique, tout en dynamisant l'attractivité culturelle et touristique du village.

Les partenariats stratégiques entre la commune de Saint-Guilhem-le-Désert, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH), la DRAC Occitanie, le Département de l'Hérault, la Région Occitanie, ainsi que le Ministère de la Culture ont permis d'assurer la faisabilité du projet. La synergie avec d'autres sites patrimoniaux du Grand Site, comme l'abbaye d'Aniane, constitue un atout supplémentaire pour la diffusion des visiteurs sur l'ensemble du territoire.

Les principales réalisations à ce jour incluent l'élaboration d'un cahier des charges détaillé, la définition des modalités de gestion du futur équipement, et l'avancement des études architecturales sur l'ensemble abbatial, notamment autour du cloître et du réfectoire des moines. Les premières étapes concrètes de la réalisation débuteront en 2024, avec pour priorité la réinstallation de l'autel médiéval de Guilhem dans l'absidiole sud.

SAUVEGARDE DU CHÂTEAU DU GÉANT À SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT

Le projet de restauration du Château des Géants a franchi des étapes significatives. La première tranche des travaux, réalisée en 2023, a permis de sécuriser la façade sud de l'édifice, répondant ainsi à une urgence patrimoniale. Ces premières interventions ont permis de cristalliser les structures fragilisées et d'assurer une stabilisation nécessaire avant de poursuivre la restauration.

Travaux de sauvegarde du château des géants à Saint-Guilhem-le-Désert © DR

Grâce à la collaboration entre la commune de Saint-Guilhem-le-Désert, les architectes Renaud Gauch-Pépin et Bernard Debroas, ainsi que la DRAC Occitanie et les collectivités locales, la phase de diagnostic patrimonial et de relevés a pu être menée à bien. Le calendrier prévoit désormais une deuxième phase de travaux, incluant la consolidation de la façade nord et la sécurisation de la plateforme, afin de permettre une mise en tourisme du site dans des conditions de sécurité optimales.

Plusieurs chantiers restent à mener pour finaliser cette restauration et poursuivre les travaux d'aménagement du sentier d'accès au site. Les appels d'offres pour ces travaux seront lancés en 2024, avec un suivi de chantier prévu jusqu'en 2025.

RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ABBAYE SAINT-SAUVEUR D'ANIANE

L'ancienne Abbaye Saint-Sauveur d'Aniane a fait l'objet d'un vaste projet de réhabilitation visant à redonner vie à ce joyau du patrimoine religieux et historique. Fondée en 782 par Saint Benoît, cette abbaye a traversé de nombreuses transformations, notamment sa reconstruction au XVIIe siècle par la congrégation de Saint-Maur, son utilisation comme filature, puis comme maison centrale et colonie pénitentiaire pour mineurs. En 2010, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault a racheté l'abbaye, abandonnée depuis 1998, afin de la protéger et de la valoriser, notamment à travers des campagnes de fouilles menées par le CNRS.

En 2023, la réhabilitation s'est concentrée sur la restauration de la chapelle, grâce aux aides financières de l'État (plusieurs fonds), de la Région Occitanie et du département de l'Hérault.

La rénovation des cloîtres et la préservation des fresques et éléments architecturaux d'époque est en cours de finalisation ainsi que la création d'une archéothèque.

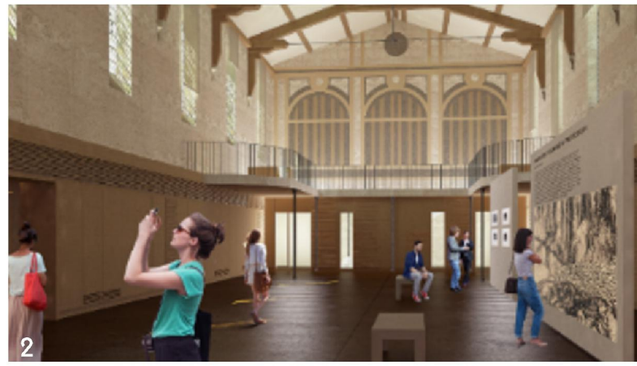

1/Abbaye Saint-Sauveur d'Aniane © Commune d'Aniane
2/Étude de restauration de la chapelle de l'ancienne l'abbaye Saint-Sauveur d'Aniane © Commune d'Aniane

Le projet prévoit également la création de nouveaux espaces dédiés à des activités culturelles et éducatives, comme des salles d'exposition, des ateliers d'art et des espaces de conférence. Ce projet vise à faire de l'ancienne Abbaye Saint-Sauveur un lieu de référence pour le tourisme culturel et le développement local. Le projet est toujours en cours et sera déployé sur la période 2024-2031.

LA REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE DE PUECHABON

Ces travaux réalisés en 2023 et 2024, ont permis d'améliorer l'accessibilité et la sécurité de cette voie de circulation tout en respectant l'identité paysagère et patrimoniale du lieu. Cette traversée du village de Puechabon, est un axe important pour les déplacements locaux et touristiques. Les travaux de requalification incluent la rénovation de la voirie, l'aménagement de trottoirs sécurisés et l'installation d'équipements pour réduire la vitesse des véhicules. Des mesures spécifiques ont été également prévues pour protéger les piétons et les cyclistes, et pour améliorer l'éclairage

public. En parallèle, le projet a eu pour objectif d'embellir les abords de la route par des plantations et des aménagements paysagers. Ce projet était porté par la commune de Puéchabon et le département de l'Hérault.

LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE LOUIS MARES À ANIANE

Ces travaux programmés en 2023 et 2024, s'inscrivent dans une démarche globale de revitalisation urbaine et de mise en valeur du patrimoine architectural et paysager de la commune. L'objectif est de rendre le boulevard plus accessible et convivial pour les piétons et les cyclistes, tout en améliorant la fluidité du trafic. Des zones de stationnement aménagées et des espaces verts ont complété les travaux, offrant aux habitants et aux visiteurs un environnement plus agréable et paysager. Cette requalification améliore l'attractivité commerciale du boulevard, en soutenant les commerces de proximité et en favorisant l'organisation d'événements et de marchés locaux. Par ces aménagements, la commune d'Aniane a mis en valeur son patrimoine tout en répondant aux besoins de mobilité et de sécurité de ses résidents et visiteurs.

RESTAURATION DU PONT SAINT-ETIENNE-D'ISSENSAC

Dans le cadre de la préservation de son patrimoine historique, le Département de l'Hérault a entrepris, en 2018, la restauration du Pont de Saint-Étienne d'Issensac, un ouvrage d'art médiéval classé monument historique depuis 1948. Ce pont en maçonnerie, situé à 40 km au nord-ouest de Montpellier, sur la commune de Brissac, est le seul passage routier entre Saint-Bauzille-de-Putois et Causse-de-la-Selle, franchissant l'Hérault dans un site naturel remarquable, au cœur du périmètre des gorges de l'Hérault et de la zone Natura 2000.

Le pont, en mauvais état, présentait des parapets trop bas et dégradés, mettant en danger les piétons et les automobilistes, notamment en période de forte affluence touristique. La restauration a permis de renforcer la sécurité du site tout en restituant l'aspect d'origine du XVIIe siècle, avec la réfection des parapets en pierre de taille et la recréation de l'effet bombé caractéristique du profil du pont.

Ce projet, mené en collaboration avec les services du ministère de la Culture (DRAC) et des experts des monuments historiques, a nécessité une étude géologique pour déterminer les pierres adaptées à la restauration. Bien que la carrière d'origine proche du site ne soit plus exploitable en raison des restrictions environnementales, des pierres ont été gracieusement fournies par la commune de Frontignan.

Les travaux, supervisés par l'agence technique départementale du Pic Saint-Loup, ont aussi permis la réfection de la chaussée et des abords sur les RD1 et RD4.

RÉHABILITATION DU CŒUR DE VILLAGE DE SAINT-MARTIN-DE-LONDRES

La réhabilitation du cœur de village de Saint-Martin-de-Londres illustre parfaitement l'effort de renforcer l'identité patrimoniale et d'améliorer le cadre de vie. La place de la fontaine, lieu emblématique du village, a fait l'objet d'un aménagement paysager et architectural harmonieux, intégrant un mobilier urbain moderne tout en respectant les éléments historiques comme les platanes centenaires qui entourent la place.

Ces réaménagements ont permis de renforcer la convivialité autour de la place, notamment lors des marchés hebdomadaires et autres événements, tout en respectant l'intégrité patrimoniale du site. La mise en valeur des espaces publics a également encouragé l'appropriation du lieu par les habitants. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large de protection et de valorisation des villages et paysages environnants, contribuant ainsi à préserver l'attractivité culturelle et patrimoniale du territoire.

REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE DE ST-JEAN-DE-FOS

La requalification de l'entrée de Saint-Jean-de-Fos, en lien avec le site du Pont du Diable, a été menée dans une optique de valorisation du patrimoine paysager et historique local. Ce projet d'envergure a permis de réhabiliter l'accès au village, dont l'état paysager s'était dégradé, tout en renforçant la connexion avec le Pont du Diable.

SYNTHÈSE DU BILAN DE L'AXE 2

L'ensemble des actions menées dans le cadre de l'axe 2 « Restauration et mise en valeur du patrimoine culturel, architectural et urbain, des villages et des paysages habités » témoigne d'un engagement profond pour préserver et revitaliser le patrimoine local tout en améliorant la qualité de vie. Des projets de réhabilitation des centres-bourgs, comme à Saint-Jean-de-Fos et Saint-Martin-de-Londres, ont modernisé les espaces publics tout en respectant l'authenticité historique. Parallèlement, la restauration du Pont Saint-Étienne-d'Issensac et d'autres sites emblématiques ont permis de renforcer la sécurité et la mise en valeur de ces monuments tout en respectant leur environnement naturel et patrimonial.

Les initiatives de sensibilisation culturelle, telles que les balades patrimoniales et la création d'outils numériques, ont enrichi l'expérience des visiteurs et des habitants. Le plan de gestion du bien UNESCO, autour de sites comme l'Abbaye de Gellone et le Pont du Diable, a mis l'accent sur la préservation des structures historiques, la gestion des flux touristiques, et l'amélioration des infrastructures d'accueil. Ce plan s'accompagne de projets innovants comme « Gellone 2050 », qui combine préservation patrimoniale et technologies immersives pour valoriser l'histoire locale.

D'autres restaurations, comme celles du Château des Géants ou de l'Abbaye Saint-Sauveur d'Aniane, témoignent de l'importance accordée à la sauvegarde des monuments historiques, tout en dynamisant le territoire à travers des espaces dédiés aux activités culturelles. Ces actions démontrent une démarche cohérente qui associe préservation du patrimoine, développement touristique et revitalisation des espaces urbains pour les habitants, avec une gestion concertée entre les acteurs locaux et régionaux. Bien que des défis financiers et techniques subsistent, ces projets posent des bases solides pour les initiatives à venir, notamment sur la période 2024-2031.

Saint-Etienne-d'Issensac © Olivier Octobre

Axe 3

GESTION DE LA FRÉQUENTATION, DES CIRCULATIONS ET DES STATIONNEMENTS

L'axe 3 du programme du Grand Site de France se focalise sur la gestion de la fréquentation touristique et de loisirs, et l'optimisation des circulations et des stationnements pour préserver la qualité du site et garantir une expérience de visite qualitative et sécurisée. Les actions principales se sont articulées autour de l'étude des plans de circulation et de stationnement ainsi que des actions présentées rapidement ici.

Intitulés de la mesure	Coût et MO	Gestion 2018/2023 (2018 2019 2020 2021 2022 2023)	État	2024 2031
Actualisation du plan de circulation et de stationnement, secteur sud	CCVH 40 000 €		Réalisé	Mise en œuvre
Etude de la fréquentation, des circulations et stationnements complémentaire du nord des gorges de l'Hérault (secteur pont et chappelle St-Etienne-d'Issensac et Brissac)	50 000 € CCCGS		Réalisé	Mise en œuvre
Développement de la desserte des villages via la navette : Argileum, St-Jean-de-Fos, Aniane, Montpeyroux, Puéchabon	40 000 €/an CCVH		En cours	Action à poursuivre
Extension de l'observatoire de la fréquentation et des retombées économiques sur l'ensemble du Grand Site	CCVH		Non réalisé	Action à reprogrammer
Suivi de la fréquentation par les données des écocompteurs	2000 €/an 3 CC		En continu	Action à poursuivre
Etude d'un schéma d'aménagement et de sécurisation de l'accès au Ravin des Arcs	20 000 € + CD34		Réalisé	Mise en œuvre
Sécurisation de la traversée de Causse-de-la-Selle	Com		Réalisé	
Aménagement d'un débarcadère public à Belbezet (St-Guilhem-le-Désert)	CCVH		Non réalisé	Action à transformer
Cheminement piéton sur la rive gauche du fleuve Hérault entre le Pont du diable et St Guilhem (Canal de Gignac)	CCVH		Non réalisé	Action à relancer
Création d'un cheminement doux, requalification paysagère RD4	4 085 500 € CD34 & CCVH		Non réalisé	Action à relancer

CC : communauté de communes / Com : commune / OTI : office de tourisme intercommunal: CCVH : communauté de communes Vallée de l'Hérault / CCCGS : communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises / CCGPSL : communauté de communes du grand Pic Saint-Loup / CD34 : département de l'Hérault / CEN : conservatoire des espaces naturels

Fréquentation estivale de la plage aux abords du pont du Diable © ENCIS Environnement

RÉALISATIONS 2018 / 2023

Depuis l'obtention du label Grand Site de France en 2018, la question de l'accessibilité et de la mobilité au sein des Gorges de l'Hérault continue d'occuper une place importante dans les réflexions et les actions menées par les acteurs locaux et institutionnels.

LES PLANS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT DU GRAND SITE, FONCTIONNEMENT ET SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

▶ Le plan de circulation et de stationnement sud

Entre 2018 et 2023, le plan de circulation et de stationnement sud a été actualisé pour mieux gérer l'afflux de visiteurs, avec des pics atteignant 10 000 personnes par jour en haute saison. Développé par les bureaux d'études Inddigo et Thema, ce plan a mis en avant plusieurs objectifs : fluidifier les déplacements, améliorer les conditions d'accueil, étaler la fréquentation dans l'espace et le temps, développer l'écomobilité et préserver les paysages. Une jauge de fréquentation optimale a été fixée à 9 000 visiteurs pour limiter la pression sur les infrastructures.

Des discussions ont été entamées pour la création d'un parking mixte intégré au paysage du Grand Site à Saint-Jean-de-Fos et Aniane. En complément, une navette « village porte » a été mise en place en 2023 sous forme de test, prolongeant la navette « Argileum », financée par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH). La mise en place de ces navettes, ainsi que celles événementielles mises en place avec Hérault Transport et la collectivité, permet d'alléger la charge des infrastructures pendant les périodes d'affluence.

L'un des enjeux de ce plan de circulation et de stationnement est de réduire la place de la voiture dans les gorges. Il prévoit un travail de reduction des stationnements sauvages et le developpement des moblités douces et des navettes.

Par ailleurs, le travail de concertation entre 2019 et 2023 avec les guides des activités eaux vives a abouti à l'organisation de navettes spécifiques pour les visiteurs, réduisant ainsi les stationnements dans les gorges. Un parking relais a également été mis en place dans les villages portes grâce à un partenariat entre la CCVH et les communes, contribuant à réduire le nombre de voitures dans les gorges.

1/Parking relais ;
2/Nouvelles navettes vers les villages portes © CCVH

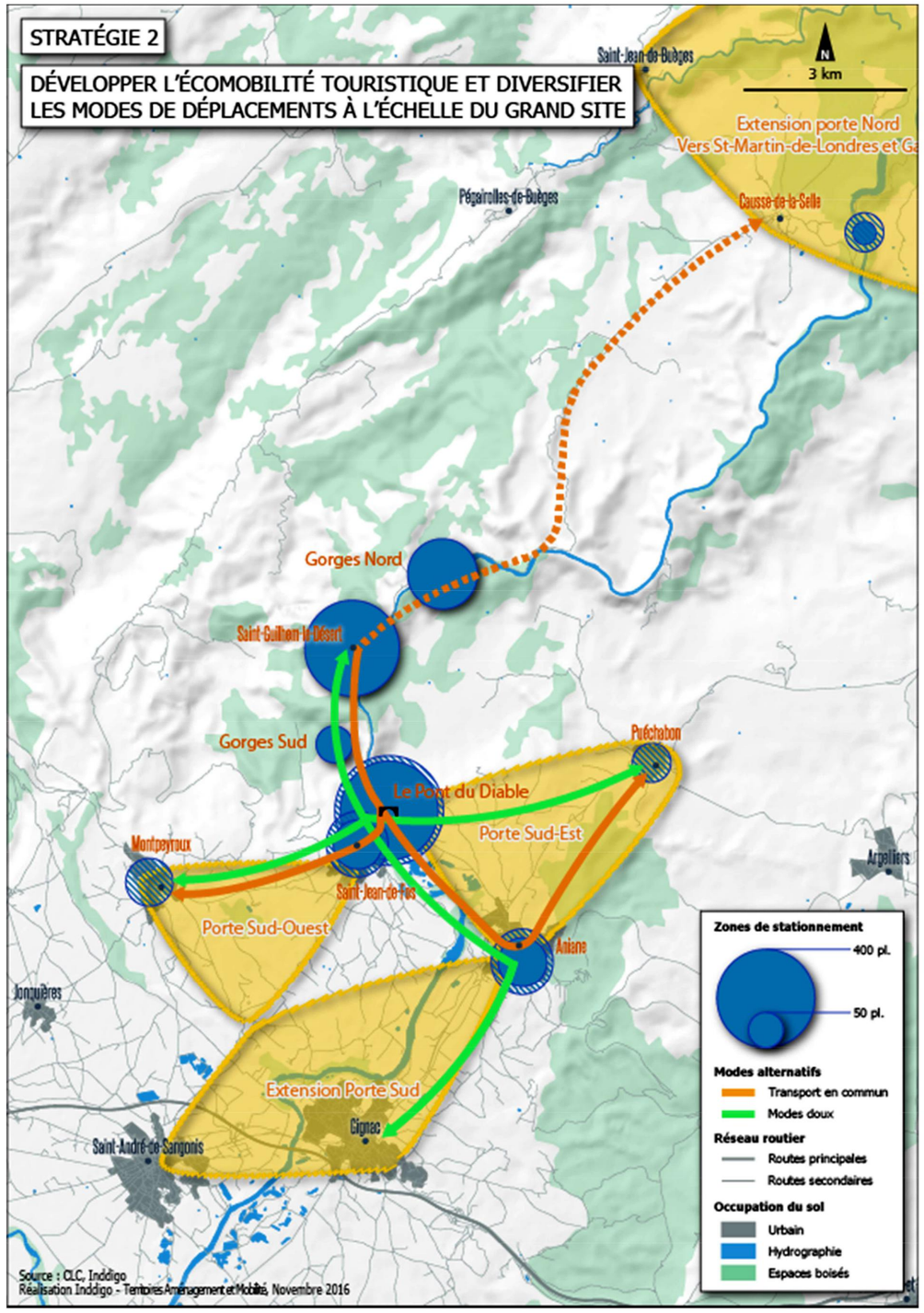

Actualisation du plan de circulation et de stationnement © Inddigo

Zoom sur le stationnement sauvage au site du parapluie

Le site du « Parapluie », situé dans les Gorges de l'Hérault entre le Pont du Diable et Saint-Guilhem-le-Désert, a été un lieu particulièrement perturbé par le stationnement sauvage et l'afflux de visiteurs. Pour protéger ce site naturel remarquable, des aménagements ont été mis en place afin de lutter contre ces comportements et fluidifier le trafic en haute saison. Le stationnement le long de la route à proximité du site est désormais interdit par arrêtés. Par ailleurs, la protection de cet habitat naturel exceptionnel a été renforcé par arrêtés communal et prefectoral, interdisant tout piétinnement. Le travail de concertation réalisé avec les guides eaux vives, les aménagements anti-stationnement sauvage et les actions menées par le conservatoire des espaces naturels, la communauté de communes Vallée de l'H'érault et les services de police, ont permis de réduire la fréquentation de ce secteur sensible et de préserver le parapluie.

▶ Le plan de circulation et de stationnement à Issensac

Le plan de circulation et de stationnement à Issensac, porté par la commune de Brissac, a été élaboré en réponse aux problématiques liées à l'afflux touristique important, notamment en haute saison. Avec des milliers de visiteurs chaque été, le stationnement sauvage et la congestion routière sont devenus des enjeux importants à la fois pour la protection de l'environnement et la sécurité des usagers. La mise en œuvre de ce projet est toujours en cours et sera réalisé entièrement avec le nouveau programme 2024-2031.

Parmi les mesures déjà mises en place, un parking a été fermé afin de préserver les berges de l'Hérault et renaturer la ripisylve, dégradées par le stationnement sauvage, ancien parking P1. Cette fermeture constitue une première étape dans la renaturation du site. À ce jour, les études relatives à la mise en défens, à l'ouverture de fenêres paysagères et à la renaturation du site ont été menées. La création de cheminements piétons sécurisés et la mise en œuvre des actions de renaturation sont planifiées pour la période 2025-2026..

En parallèle, des actions de sensibilisation ont été menées pour informer les visiteurs sur l'importance de respecter les réglementations en matière de stationnement et de protection de l'environnement. La présence d'éco-gardes en période de forte affluence a aussi permis d'apporter de l'information aux visiteurs, de les sensibiliser aux valeurs paysagères du site et de maintenir un site propre et enretenu.

(Cf. Atlas cartographique : Carte 24 - Circulation et stationnement du Grand Site de France).

▶ Le Schéma d'aménagement du ravin des Arcs

Le Ravin des Arcs rencontre des difficultés en matière d'accessibilité, notamment en raison d'un parking le long d'un axe routier très fréquenté, actuellement peu sécurisé, pour les piétons et les véhicules. Pour résoudre ce problème, le département de l'Hérault a réalisé une étude d'aménagement du site, confiée à THEMA Étude. Cette approche repose sur une analyse approfondie des dynamiques paysagères et des usages du site. Les principales recommandations de l'étude incluent la gestion optimisée des flux et des stationnements, avec la suppression et la renaturation de l'actuel parking, la création d'un nouveau parking reculé de plus de 600m à l'entrée de Saint-Martin-de-Londres, la création d'un nouveau cheminement en balcon offrant une vue sur le pic Saint Loup. Ces aménagements ont pour objectif de limiter l'afflux de véhicules et de piétons le long des routes, réduisant ainsi les risques associés, tout en favorisant une meilleure intégration paysagère et environnementale.

L'étude du schéma d'aménagement a été réalisée, et la mise en œuvre effective du projet est programmée pour la période 2024-2029 portée par le Département de l'Hérault.

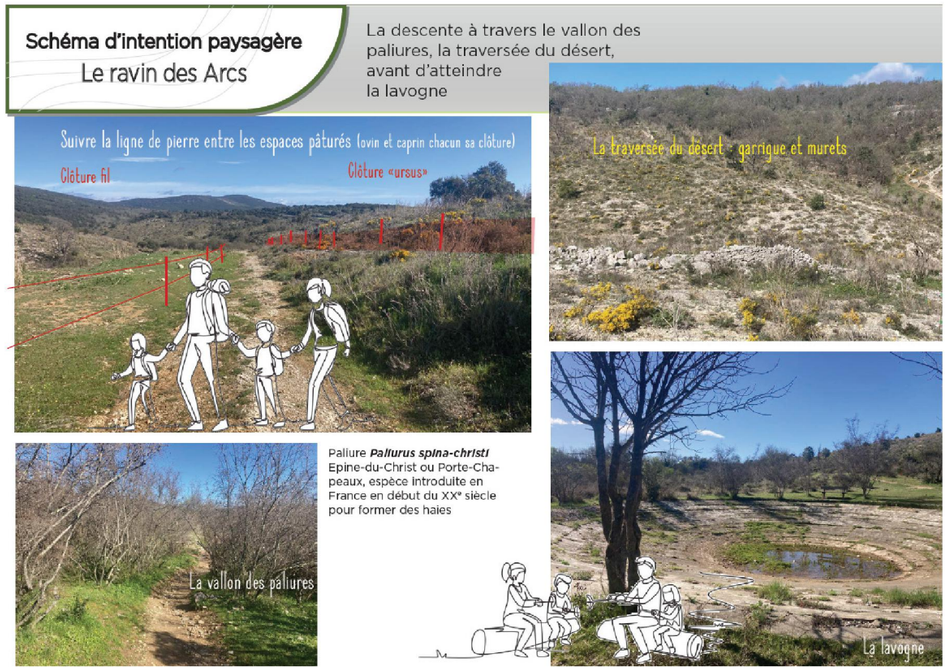

Schéma d'aménagement du Ravin des Arcs : intention paysagère © TEMAH Etudes

LES POLITIQUES DES COLLECTIVITÉS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DU GRAND SITE

Le schéma global des déplacements de la CCGPSL

Le schéma global des déplacements initié par la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup couvre un vaste territoire de 36 communes. Il a été mis en place en parallèle de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce plan vise à répondre aux enjeux de mobilité durable et à améliorer les déplacements au sein du territoire. Il se concentre sur plusieurs axes majeurs, dont la promotion des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, comme la marche, le vélo, les transports en commun, le covoiturage et l'auto-stop organisé.

Le Schéma Global des Déplacements (SGD) identifie les principaux défis en termes de déplacements quotidiens et propose des actions concrètes pour réduire la pollution, améliorer les infrastructures pour les mobilités douces, et renforcer les liaisons avec Montpellier. Il intègre également la gestion des flux de circulation et l'optimisation des transports collectifs pour mieux desservir les bassins de vie locaux, tout en garantissant une bonne accessibilité pour l'ensemble des habitants, notamment en milieu rural et vise à promouvoir la mobilité douce à travers des projets de sécurisation des itinéraires cyclables et piétons.

Concernant le Grand Site de France, une partie du périmètre, notamment à l'est, est incluse dans ce schéma. Des communes comme Saint-Martin-de-Londres et Causse-de-la-Selle en bénéficient. Plusieurs actions sont mises en œuvre :

- **Promotion des modes de transport alternatifs** : encouragement de la marche, du vélo, et des transports en commun comme alternatives à la voiture individuelle ; aménagement de pistes cyclables sécurisées pour relier les villages et zones d'intérêt, notamment le Grand Site de France à l'est du territoire.
- **Amélioration des infrastructures pour les mobilités douces** : développement d'infrastructures favorisant les déplacements à pied et à vélo, avec la création de parkings pour vélos, des services de location de vélos, et la sécurisation des itinéraires ; requalification d'axes routiers comme la D4 pour fluidifier et sécuriser les déplacements.
- **Covoiturage et auto-stop organisé :** développement du covoiturage avec des parkings relais pour encourager l'utilisation partagée de la voiture ; mise en place de l'auto-stop organisé, avec des arrêts sécurisés dans le cadre du réseau Rezo Pouce.
- **Optimisation des transports en commun** : renforcement des liaisons avec Montpellier grâce à une meilleure organisation des lignes de bus, visant à rendre ces alternatives compétitives par rapport à la voiture, notamment pour les trajets longs.
- **Gestion des flux de circulation** : réorganisation des flux le long des axes routiers, notamment la D4, pour mieux gérer le trafic et assurer la fluidité des déplacements.
- **Encouragement de la mobilité durable dans le cadre du développement territorial** : intégration des objectifs de mobilité douce dans les projets de développement urbain, notamment pour concilier l'urbanisation et la préservation des espaces naturels dans une approche de développement durable.
- **Mobilisation des acteurs locaux** : partenariats avec les communes, la région, et d'autres acteurs territoriaux pour mettre en œuvre ces actions, avec des cofinancements venant d'organismes tels que l'ADEME et le Conseil Départemental de l'Hérault.

Promouvoir les liaisons douces © CCGPSL

Le plan global de déplacement de la CCCGS

Le Plan Global de Déplacement de la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS) vise à organiser de manière optimale la mobilité sur son territoire intercommunal, en plaçant la durabilité au cœur de sa stratégie.

Ce plan intègre l'ensemble des modes de transport, qu'ils soient motorisés ou non, et cherche à améliorer les connexions entre les communes ainsi que la qualité des infrastructures, telles que les espaces publics et les stationnements. Il s'agit de trouver un équilibre entre les besoins de mobilité des habitants tout en protégeant l'environnement et en veillant à leur santé. Voici les principaux axes du schéma global de déplacements :

- **Développement des mobilités douces** : ce volet encourage les modes de transport respectueux de l'environnement, tels que la marche et le vélo. Il prévoit la création de pistes cyclables sécurisées et le développement d'infrastructures telles que des arceaux pour vélos. L'objectif est de rendre ces alternatives plus attractives, notamment pour les trajets courts, souvent effectués en voiture bien qu'ils puissent être réalisés à pied ou à vélo.
- **Promotion du covoiturage et de l'auto-stop organisé** : pour encourager le partage des véhicules, des zones dédiées au covoiturage sont aménagées, accompagnées d'aires de stationnement. Le réseau Rezo Pouce, un système d'auto-stop sécurisé, est également mis en place, avec des arrêts spécifiques pour faciliter les rencontres entre conducteurs et auto-stoppeurs.

- **Optimisation des transports en commun** : le plan vise également à améliorer l'offre de transport public. Des ajustements réguliers des horaires et des lignes de bus sont prévus afin de rendre ces alternatives plus compétitives, facilitant les déplacements vers des villes comme Montpellier ou Nîmes.
- **Concertation et mobilisation locale** : ce schéma repose sur un dialogue constant avec les citoyens, les élus et les partenaires territoriaux. La CCCGS organise des réunions publiques et des consultations pour s'assurer que les solutions proposées répondent aux besoins locaux et que les actions de mobilité soient cohérentes avec les attentes du territoire.
- **Partenariats et co-financements** : plusieurs partenaires financiers et techniques, comme l'ADEME et le Conseil Départemental de l'Hérault, soutiennent ce plan. Ces collaborations assurent un financement stable pour la réalisation des études et la mise en place des infrastructures nécessaires, garantissant la durabilité des projets à long terme.

Mise en place d'aires de covoiturage © CCCGS

La mobilité durable de la CCVH

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), en collaboration avec Hérault Transport, le Département de l'Hérault et Montpellier 3M, mène une politique de mobilité durable en accord avec les objectifs d'écomobilité du Grand Site de France. Cette démarche vise principalement à diminuer l'usage de la voiture et à promouvoir des modes de transport respectueux de l'environnement. Plusieurs actions sont mises en œuvre :

- **Intermodalité** : Le Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Gignac connecte différents modes de transport et redistribue les lignes régulières sur le territoire. Celui-ci est positionné sur l'axe Montpellier - Clermont-l'Hérault et permet de faire la liaison avec le PEM du pôle d'accueil du Grand Site de France au pont du Diable. Le PEM de Gignac va accueillir en 2026 sa Maison du Tourisme et des mobilités qui sera complémentaire avec la Maison du Grand Site de France. Enfin Gignac accueille en 2024 la première passerelle piétonne et cyclable en aluminium au-dessus de l'autoroute A750, premier jalon d'une liaison cyclable irriguant le territoire de la CCVH au Nord.
- **Transports en commun** : Le projet de Car à Haut Niveau de Service (CHNS) vise à améliorer la desserte en TC entre le cœur d'Hérault et Montpellier, tandis que le service de Transport à la Demande (TADAM) facilite l'accès au pôle d'échanges multimodal depuis tous les villages de la CCVH, dont le Pont du Diable.
- **Mobilité partagée et multimodale** : Des plateformes de covoiturage telles que Mobicoop et Picholine, ainsi qu'un service d'autopartage (Modulauto) prévu pour 2024, contribuent à la réduction du nombre de véhicules individuels en circulation.
- **Mobilités actives** : Un schéma directeur cyclable encourage la pratique du vélo en définissant les itinéraires cyclables à aménager et les services à déployer. La CCVH organise aussi des actions diversifiées de promotion du vélo toute l'année.
- **Politique inclusive** : Le service Rézopouce favorise l'auto-stop organisé, offrant une solution de mobilité solidaire pour les personnes moins mobiles.

SYNTHÈSE DU BILAN DE L'AXE 3

Depuis l'obtention du label Grand Site de France en 2018, la gestion de la fréquentation, des circulations et des stationnements dans les Gorges de l'Hérault a continué d'être une priorité pour les acteurs locaux et institutionnels. L'axe 3 de ce programme a permis de mettre en place les études opérationnelles afin de guider l'action du prochain plan de gestion pour réduire la place de la voiture dans le site et développer l'écomobilité. Les actions entreprises ont également traité opérationnellement des problématiques saillantes telles que la préservation du site du parapluie, en danger, la reconquête de la ripisylve et des paysages à Issensac, la gestion des activités eaux vives au sud. Ces aspects ont été optimisés afin de préserver la qualité du Grand Site et d'offrir une expérience de visite agréable et sécurisée.

Les principales actions incluent donc l'actualisation du plan de circulation et de stationnement sud en 2018 et 2023, pour mieux gérer les flux de visiteurs. Les initiatives mises en place, par la communauté de communes Vallée de l'Hérault en partenariat avec Hérault transport, telles que l'extension de la navette «Argileum - villages portes», le plan de circulation d'Issensac et l'étude du ravin des Arcs, vont permettre de poursuivre les actions d'amélioration de la répartition des visiteurs et de réduire l'impact environnemental des déplacements, sur le nouveau programme 2024-2031.

Le développement de la mobilité douce, notamment avec la nouvelle piste cyclable rejoignant Gignac, est encouragé pour promouvoir des alternatives durables à la voiture.

À l'avenir, les plans et schémas de circulation et de stationnement continueront à être déployés, avec notamment la suppression des stationnements sauvages, la création de nouveaux parkings intégrés dans le paysage et situés à distance du cœur du site, ainsi que le développement des navettes et des modes de circulation douce (piétons, vélos). Une attention particulière sera portée à l'accessibilité pour les résidents et à la communication en amont pour informer les usagers.

Faucon crécerelle - Gorges et Causses - Saint-Guilhem © Rémy Masseglia

Axe 4

AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DES VISITEURS, MÉDIATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'axe 4 du programme aborde les actions d'amélioration de l'accueil des visiteurs, la médiation culturelle et environnementale, ainsi que le développement local. Les actions principales ont porté sur la gestion courante des pôles d'accueil, l'étude d'une nouvelle scénographie pour l'espace d'interprétation de la Maison du Grand Site et le développement d'un programme d'animation annuel à destination des scolaires et du grand public, présentés rapidement ici.

Intitulés de la mesure	Coût et MO	Gestion 2018/2023						État	2024 2031
		2018	2019	2020	2021	2022	2023		
Renouvellement de la scénographie de la Maison du Grand Site et de l'espace d'accueil de l'OT	170 000 € CCVH							En cours	Action à finaliser
Restauration et requalification de la bergerie d'Aniane au pont du Diable (équipement d'un espace d'accueil et de séminaires)	CCVH							Non réalisé	Action à reprogrammer
Requalification du parking du Pré des pères à St-Guilhem-le-Désert	Com							Réalisé	
Etude de fonctionnement et ajustement de aménagements paysagers du Pont du Diable dans le cadre du bilan à 10 ans	700 000 € CCVH							Réalisé	Phase 2 à mettre en œuvre
Création de support d'interprétation et d'une carte interactive	CCVH							Réalisé	
Gestion des pôles d'accueil : Pont du Diable et Issensac	CC							En continu	Action à poursuivre
Etude du positionnement d'Argileum	CC							Non réalisé	Action à reprogrammer

CC : communauté de communes / Com : commune / OTI : office de tourisme intercommunal: CCVH : communauté de communes Vallée de l'Hérault / CCCGS : communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises / CCGPSL : communauté de communes du grand Pic Saint-Loup / CD34 : département de l'Hérault / CEN : conservatoire des espaces naturels

Nouvelle scénographie de la maison du Grand Site © ENCIS Environnement

RÉALISATIONS 2018 / 2023

ETUDE DE FONCTIONNEMENT ET AJUSTEMENT DE AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DU PONT DU DIABLE DANS LE CADRE DU BILAN À 10 ANS

Le pôle d'accueil du Pont du Diable, aménagé en 2009, a été conçu pour répondre aux enjeux de gestion du Grand Site de France et à la valorisation des paysages des gorges de l'Hérault. En une décennie, l'augmentation du nombre de visiteurs, en particulier en saison estivale, a révélé certaines limites des aménagements initiaux. Bien qu'ils soient résolument positifs, ces aménagements, qui ont permis de réguler le stationnement sauvage, de structurer les flux de circulation et d'améliorer les qualités d'accueil et de découverte, ont pu connaitre une saturation de certaines infrastructures en haute saison.

L'étude de fonctionnement et d'ajustement des aménagements paysagers du Pont du Diable, réalisée dans le cadre du bilan à 10 ans, a permis de réévaluer les dispositifs mis en place en 2009 afin de les adapter à l'évolution des usages actuels et à la pression touristique en croissance.

Les ajustements paysagers ont apporté des améliorations significatives. Ils incluent la réorganisation des parkings pour fluidifier la circulation, la création de nouveaux sentiers balisés pour protéger les zones sensibles, et des techniques de renaturation écologique pour stabiliser les sols et renforcer la biodiversité. La signalétique et le mobilier ont été optimisés pour améliorer l'orientation et le confort des visiteurs, tandis qu'un éclairage discret a été installé pour assurer la sécurité sans nuire à l'environnement. Ces ajustements ont permis d'adapter le site aux nouveaux enjeux tout en respectant sa dimension patrimoniale.

▶ La réorganisation des espaces de stationnement

Si le parking paysager aménagé en 2009 avait contribué à limiter le stationnement sauvage, la forte augmentation de la fréquentation nécessitait des ajustements. Durant la période 2018-2024, une meilleure optimisation des flux de véhicules a été réalisée, avec une redistribution plus efficace des places de stationnement et une intégration encore plus harmonieuse dans le paysage. Cela a permis de fluidifier la circulation tout en réduisant l'impact visuel et environnemental des voitures, sans dénaturer l'aménagement initial.

▶ Les parcours piétons

Ils ont fait l'objet de révisions. En 2009, des sentiers avaient été créés pour encadrer les flux de visiteurs, mais ceux-ci se sont révélés insuffisants face à l'afflux croissant. De nouveaux tracés balisés ont été mis en place pour mieux canaliser les déplacements tout en protégeant les zones sensibles. Ces ajustements ont permis une meilleure répartition des visiteurs, réduisant ainsi l'érosion des sols et la dégradation des habitats naturels.

Carte sensible du Grand Site de France, illustrée par Véronique Bianchi et réalisée par l'agence ComOnLight © CC Vallée de l'Hérault

▶ La signalétique et le mobilier

Ils ont été repensés pour répondre aux besoins des visiteurs tout en restant en accord avec la qualité paysagère du site. Si la signalisation mise en place en 2009 visait avant tout à orienter les visiteurs de manière basique, les ajustements récents ont introduit des éléments plus lisibles et esthétiques, facilitant la visite sans compromettre l'aspect naturel du site. De nouveaux bancs et abris ont également été installés de manière discrète pour améliorer le confort des visiteurs.

▶ Les techniques de renaturation écologique

Elles ont complété les efforts initiés en 2009. Avec une attention particulière à la replantation d'espèces locales adaptées au climat méditerranéen, ces ajustements ont permis de restaurer les zones dégradées par l'érosion et de renforcer la biodiversité locale. Ces plantations, en plus de protéger les sols, ont aussi créé des espaces plus agréables et ombragés pour les visiteurs.

LA MAISON DU GRAND SITE (MGS)

La maison du Grand Site est en cours d'une refonte complète de sa scénographie pour mieux accueillir les visiteurs et enrichir leur expérience de découverte. La nouvelle scénographie, définie en 2022 et 2023, aura pour objectif de présenter les spécificités du Grand Site, d'améliorer le lien humain avec les conseillers en séjour, et de rediffuser les flux touristiques dans le temps et l'espace sur le territoire. Les thématiques abordées comprennent l'identité du Grand Site, les enjeux de préservation, et les découvertes à faire. L'accent est mis sur la modularité et l'évolutivité des dispositifs pour s'adapter aux saisons et aux usages variés. La mise en œuvre ce cette nouvelle scénographie interviendra en 2024.

L'un des principaux objectifs de cette nouvelle scénographie est de permettre aux visiteurs de mieux comprendre ce qu'est un Grand Site de France, en mettant en lumière les caractéristiques uniques des Gorges de l'Hérault. À travers cette approche pédagogique, les visiteurs pourront découvrir les enjeux de préservation du site et adopter des gestes respectueux pour en devenir de véritables ambassadeurs.

Plusieurs dispositifs sensoriels ont été imaginés, comme des objets à toucher (galets, écorces), à écouter (sons des paysages) et à sentir (parfum du Grand Site), afin de plonger les visiteurs dans l'atmosphère authentique des lieux. Ces outils, conçus lors de la phase d'étude, visent à enrichir l'expérience en permettant une connexion plus profonde avec l'environnement.

En parallèle, des supports pédagogiques interactifs, tels que des cubes pivotants, des illustrations ou des résines présentant des éléments naturels (carottes géologiques, mues, exuvies), seront mis en place pour guider les visiteurs dans la découverte des richesses naturelles et culturelles du site. Un soin particulier a été apporté au jeune public, avec des espaces ludiques dédiés à des jeux pédagogiques, favorisant leur engagement et leur curiosité. Une grande carte des activités de pleine nature et des supports liés à la vinothèque, faciliteront également l'exploration du territoire.

Partiellement réalisée, la nouvelle scénographie sera accessible au public dès l'ouverture de la saison touristique 2025.

▶ carte sensible du Grand Site de France.

A l'occasion du plan de communication du Grand Site, les trois offices de tourisme et les trois intercommunalités ont réalisé une carte sensible du Grand Site de France.

Cette carte sensible illustre la diversité et la richesse des paysages du Grand Site de France, en mettant en avant des éléments naturels, historiques et culturels remarquables.

La carte sert aussi de guide pour les visiteurs, en leur proposant des itinéraires de découverte du Grand Site. Elle encourage l'utilisation de mobilités douces, comme les pistes cyclables et les sentiers de randonnée, et met en avant les efforts de gestion durable du site, notamment la régulation des flux de visiteurs et la préservation de la biodiversité.

Vigneron Mas Brunet au Causse-de-la-Selle © Olivier Octobre

VALORISATION DU PATRIMOINE VITICOLE ET OLÉICOLE

Depuis de nombreuses années, la vinothèque de la Maison du Grand Site constitue un espace privilégié pour la promotion des savoir-faire viticoles locaux. Elle accueille régulièrement des viticulteurs de la région, qui viennent partager leur passion et faire déguster leurs vins aux visiteurs, renforçant ainsi les liens entre le terroir et les habitants. Ces initiatives contribuent non seulement à valoriser la qualité des vins produits dans la vallée de l'Hérault, mais participent également à la préservation des paysages viticoles qui façonnent le Grand Site.

L'animation du concours des vins de la vallée de l'Hérault, qui met en avant les producteurs de la région, est aussi un événement important dans la promotion des vins locaux en contribuant à renforcer l'image de qualité des produits du Grand site.

En parallèle, le label «Vignobles et Découvertes» a été activement promu à travers des animations tant sur la vallée de l'Hérault que sur le Grand Pic Saint-Loup. Ce label, reconnu à l'échelle nationale, valorise le patrimoine viticole du territoire et encourage un tourisme durable centré sur la découverte des vignobles et des savoir-faire locaux. La Maison du Grand Site joue ici un rôle clé dans la coordination et la promotion des événements associés à ce label, qui attire chaque année de nombreux visiteurs intéressés par l'œnotourisme.

En complément, deux fermages de 5 hectares, dédiés à des oléiculteurs et des viticulteurs sur les parcelles autour de la Maison du Grand Site, ont permis de renforcer la gestion durable de ces espaces. Enfin, la fête de l'olive organisée par la communauté de communes Vallée de l'Hérault met en valeur ce produit phare qui témoigne de l'importance croissante de l'oléiculture dans l'économie locale et dans la conservation des paysages méditerranéens.

LE PROGRAMME D'ANIMATION DU GRAND SITE

Toujours dans le cadre du plan de communication, un programme d'animation du Grand Site, développé et mis en œuvre de manière annuelle sur la période 2018-2023, a été un outil efficace pour sensibiliser les visiteurs et les habitants à la richesse du patrimoine local ainsi qu'aux enjeux de sa préservation. Ce programme a permis de renforcer la connaissance et l'attachement au territoire, en particulier à travers les animations scolaires organisées en partenariat avec des acteurs locaux tels que « Demain la Terre ! » et « Les Écologistes de l'Euzière ». Ces interventions, couvrant des thématiques variées comme l'écologie, la géologie, l'aménagement du territoire et l'histoire locale, ont su éveiller l'intérêt des plus jeunes.

Depuis 2021, ce volet scolaire a permis de sensibiliser 522 élèves des classes primaires, avec une moyenne de 170 élèves par an.. Des interventions en classe, des sorties de lecture de paysage et des ateliers de restitution ont permis aux élèves d'aborder l'observation de leur environnement de manière active et ludique. Les activités, telles que les balades paysagères, la construction de murs en pierre sèche ou les visites guidées de sites historiques comme l'Abbaye de Gellone et le Pont du Diable, ont favorisé leur curiosité tout en leur offrant des connaissances concrètes de leur territoire.

Pour le grand public, le programme d'animation a également rencontré un fort succès. Depuis 2019, environ 1 300 participants grand public ont pris part aux diverses activités, avec une moyenne de 300 personnes par an. Des randonnées thématiques, des balades entre garrigue et plaine viticole, ainsi que des stands d'information sur des sites touristiques emblématiques comme la Grotte de Clamouse et la Grotte des Demoiselles, ont permis de sensibiliser un large public à la préservation du patrimoine naturel et culturel. Ces animations, tout en étant accessibles et pédagogiques, ont offert un espace de découverte et de partage de connaissances.

L'éducation et la sensibilisation ont été des leviers essentiels pour responsabiliser et impliquer à la fois les habitants et les visiteurs dans la protection et la valorisation du Grand Site. En misant sur des animations pédagogiques, des ateliers pratiques et des formations, le programme 2018-2023 a transmis de manière continue les valeurs de préservation et les connaissances liées au territoire. Ces actions menées en conconstruction avec les offices de tourisme, ont su poser les bases d'une conscience collective autour des enjeux de conservation, et la reconduction du programme dans le prochain programme assurera la pérennité de ces acquis.

Les Offices de Tourisme sont également au coeur de la mise en oeuvre de cet axe 4 par leur mission d'accueil des publics, la valorisation des produits locaux, la diffusion des visiteurs sur le territoire et l'année, par les visites guidées, les animations et évenementiels qu'ils organisent, dans le cadre d'un projet de tourisme durable

Animation du Grand Site de France © CC Grand Pic Saint-Loup

SYNTHÈSE DU BILAN DE L'AXE 4

Depuis 2018, la mise en œuvre de l'axe 4 «Amélioration de l'accueil des visiteurs, médiation et développement local» a permis de renforcer l'expérience de découverte du territoire pour les visiteurs en conciliant la préservation du patrimoine naturel et culturel. Les actions menées ont visé à offrir une meilleure qualité d'accueil, à sensibiliser le public à la richesse du territoire et à promouvoir un développement local durable.

Les réalisations notables incluent la refonte de la scénographie de la Maison du Grand Site, pensée pour offrir une expérience immersive et pédagogique. En cours de finalisation, cette scénographie permettra aux visiteurs de mieux comprendre les spécificités du Grand Site, ses enjeux de préservation et les gestes responsables à adopter pour préserver cet environnement remarquable. Les outils sensoriels et interactifs qui seront installés contribueront à rendre la visite plus dynamique et engageante.

Par ailleurs, l'étude de fonctionnement et les ajustements apportés aux aménagements paysagers du pôle d'accueil du Pont du Diable, dans le cadre du bilan à 10 ans, ont permis de réorganiser les parkings, d'améliorer les sentiers, les espaces publics et de pique nique ainsi que de renforcer les actions de renaturation écologique. Ces améliorations ont été pensées pour mieux gérer l'afflux de visiteurs en protégeant les zones sensibles.

Le programme d'animation annuel, à destination des scolaires et du grand public, a également été un succès. Grâce à des partenariats avec des structures locales, des ateliers pédagogiques et des sorties sur le terrain ont été organisés pour éveiller la curiosité des jeunes et sensibiliser les visiteurs aux enjeux environnementaux. Ces activités, telles que les balades paysagères ou la découverte des sites historiques, ont permis de renforcer l'ancrage local tout en diffusant les valeurs du Grand Site. Les offices de tourisme intercommunaux, en tant qu'acteurs clés du territoire, ont activement participé à la promotion de ce programme d'animation, contribuant ainsi à la valorisation du Grand Site. Leur implication dans l'accueil et l'orientation des visiteurs, ainsi que dans la diffusion des informations sur les actions de sensibilisation, a renforcé la cohérence des initiatives visant à promouvoir un tourisme respectueux et durable.

Les Offices de Tourisme sont au cœur de la mise en œuvre de cet axe par leur mission d'accueil, de valorisation et de diffusion des informations tout au long de l'année. Ils jouent un rôle central dans l'orientation des visiteurs sur le territoire et dans la promotion des animations et événements en cohérence avec les objectifs de tourisme durable. Leur implication dans la mise en avant des valeurs du Grand Site et dans la sensibilisation à la protection de l'environnement contribue à renforcer l'ancrage local et à garantir une expérience de découverte respectueuse et enrichissante pour les visiteurs.

Gorges de l'Hérault © Rémy Masseglia

Axe 5

COMMUNICATION, INFORMATION, PROMOTION DES ACTIONS ET DES RECONNAISSANCES ET CONCERTATION LOCALE

L'axe 5 vise à promouvoir le Grand Site de France tout en coordonnant et harmonisant les actions de communication des trois communautés de communes gestionnaires et des trois Offices de Tourisme. Un plan de communication a été élaboré et déployé entre 2018 et 2023. Sa mise en œuvre a non seulement renforcé la visibilité des initiatives du Grand Site, mais a également sensibilisé le public aux enjeux de préservation et encouragé l'implication des acteurs locaux. Plusieurs actions ont été menées dans ce cadre, avec des résultats significatifs, que nous présentons brièvement ici.

Intitulés de la mesure	Coût et MO	Gestion 2018/2023 (2018 2019 2020 2021 2022 2023)	État	2024 2031
Élaboration et mise en œuvre du plan de communication	3 CC & 3 OTI		En continu	Action à poursuivre
Animation COTECH avec les 3 CC et les 3 OTi (plan de communication)	CCVH		En continu	Action à poursuivre
Mission d'assistance "Plan de communication"	26700 € CCVH		Réalisé	
Conception outil pédagogique "Malle vagabonde"	2 250 € CC		Réalisé	Action à poursuivre
Réalisation d'un reportage photographique 4 saisons	8 500 € CCVH		Réalisé	
Création d'une charte graphique	4 800 € CCVH		Réalisé	
Elaboration d'un programme animations GSF grand public et scolaires	20 000 € CC		Réalisé	Action à poursuivre
Création d'une carte sensible GSF	7 900 € CCVH		Réalisé	Action à poursuivre
Création site web Grand Site	10 400 € CCVH		Réalisé	Action à poursuivre
Mise en place d'une signalétique routière	1 850 € CC		Réalisé	Action à élargir
Accueil influenceurs	1 900 € CCVH		Réalisé	
Création de 4 vidéos Grand Site	7 000 € CCVH		Réalisé	
Accueil des 23e rencontres des Grand Sites de France (RGSF)	20 000 € CC		Réalisé	

CC : communauté de communes / Com : commune / OTI : office de tourisme intercommunal: CCVH : communauté de communes Vallée de l'Hérault / CCCGS : communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises / CCGPSL : communauté de communes du grand Pic Saint-Loup / CD34 : département de l'Hérault / CEN : conservatoire des espaces naturels

Visite de terrain pendant les 23e rencontres des Grands Sites de France © RGSF

RÉALISATIONS 2018 / 2023

L'axe 5 «Communication, information, promotion et concertation locale» se distingue par des actions structurées, coordonnant les efforts des trois communautés de communes et des trois offices de tourisme. Ces derniers ont joué un rôle central dans la mise en place de la Charte du Tourisme Durable, en participant activement à sa promotion et en veillant à son application auprès des visiteurs. Leur engagement s'est également manifesté par l'amélioration des amplitudes horaires d'accueil, permettant ainsi un meilleur service aux visiteurs tout au long de l'année, ainsi que par des actions de médiation mettant en lumière les savoir-faire locaux. Par ailleurs, la création d'événements et d'expositions, en partenariat avec les offices de tourisme, a contribué à dynamiser le territoire tout en valorisant les richesses patrimoniales et culturelles du site, dans une démarche de développement durable et de sensibilisation à la préservation de l'environnement. Ces initiatives ont permis de promouvoir efficacement le site, de sensibiliser un large public aux enjeux de préservation et d'impliquer activement les acteurs locaux dans la gestion durable du territoire.

UN PLAN DE COMMUNICATION STRUCTURÉ ET AMBITIEUX

Dès 2018, un plan de communication global a été mis en place pour harmoniser la communication des six structures impliquées dans la gestion de la communication du Grand Site de France (GSF). Un comité technique et plusieurs groupes de travail ont réuni les communautés de communes et les offices de tourisme pendant les six années de la mise en œuvre du plan. Le premier travail a porté sur l'identité et les valeurs spécifiques du Grand Site, afin de développer des outils de communication efficaces et cohérents.
Les principaux objectifs stratégiques de ce plan étaient :

- Valoriser les spécificités du territoire, en mettant en lumière la richesse naturelle et culturelle du Grand Site.
- Elaborer une mise en tourisme durable, en encourageant les visiteurs à adopter des pratiques responsables et à répartir leur visite sur l'ensemble de l'année pour éviter la surfréquentation.
- Impliquer les acteurs locaux, qu'il s'agisse des habitants, des professionnels ou des élus, dans la préservation et la promotion du site.

Une attention particulière a été portée à la communication hors saison, visant à attirer les visiteurs durant les périodes moins fréquentées, afin de développer l'attractivité du site tout au long de l'année et sur l'ensemble de son territoire.

Création d'outils de communication et sensibilisation

Dans le cadre de ce plan de communication, plusieurs outils ont été développés pour faire connaître le Grand Site de France. Parmi ces actions, la création d'une brochure destinée aux socio-professionnels et d'une carte sensible pour le grand public s'est révélée très efficace. Ces supports ont permis de sensibiliser les différents publics aux valeurs du Grand Site et de promouvoir les bonnes pratiques à adopter lors des visites.

Un programme d'animations annuel a été mis en place dès 2019, en partenariat avec des associations locales telles que « Demain la Terre ! » et « Les Écologistes de l'Euzière ». Ce programme a permis de sensibiliser à la fois le grand public et les scolaires, en organisant des sorties nature, des ateliers pédagogiques et des événements autant sur des sites fréquentés, comme la Grotte de Clamouse ou la Grotte des Demoiselles. que sur des sites « du quotidien » en emmenant les écoliers sur les paysages qui entourent leurs écoles. Ces animations, très appréciées, ont renforcé la sensibilisation des jeunes générations et impliqué les habitants dans la protection de leur patrimoine.

Digitalisation et présence en ligne

Le développement d'un site internet dédié au Grand Site de France a été un autre levier du plan de communication. Ce site a permis de centraliser les informations sur les initiatives du GSF, les projets en cours, les événements et les actions de conservation, facilitant ainsi l'accès des visiteurs aux informations essentielles. En complément, les réseaux sociaux ont été activement utilisés pour diffuser des messages et élargir l'audience, notamment auprès des jeunes générations.

Pour renforcer encore la visibilité du site, des panneaux d'entrée ont été installés dans les communes en 2021, et des supports audiovisuels (photos et vidéos) ont été créés pour mettre en valeur les paysages et le patrimoine du Grand Site. Ces actions ont permis d'améliorer la compréhension du site par les visiteurs et les habitants.

Les 23èmes Rencontres des Grands Sites de France : un événement marquant

L'un des moments forts de cette période a été l'organisation des 23èmes Rencontres des Grands Sites de France, qui se sont déroulées les 7 et 8 octobre 2021 dans les Gorges de l'Hérault. Cet événement a rassemblé près de trois cents participants venus de tout le pays pour échanger autour des questions liées au développement durable des territoires et à la gestion des sites naturels protégés.

Louis Villaret, président du Réseau des Grands Sites de France © RGSF

Les multiples crises actuelles, telles que la pandémie, le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité, ont été au cœur des discussions. Ces crises ont souligné l'urgence de repenser les modèles économiques pour les adapter aux enjeux écologiques. Les débats ont insisté sur l'importance de fonder le développement économique sur la qualité paysagère, tout en réduisant l'impact environnemental et social des activités humaines.
L'événement a également été marqué par la participation de plusieurs représentants ministériels et organisations de protection. Barbara Pompili, alors ministre de la Transition écologique, a transmis un message vidéo soulignant l'importance de concilier les activités humaines avec la préservation des écosystèmes. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État chargé du Tourisme, a quant à lui salué le rôle pionnier des Grands Sites dans la promotion du tourisme durable.

Les échanges ont également permis d'explorer des concepts novateurs, tels que la solidarité écologique et le tourisme régénératif, des approches qui visent à aller au-delà de la simple conservation pour promouvoir des actions positives qui restaurent les écosystèmes dégradés. Des intervenants renommés, comme Raphaël Mathevet du CNRS et Guillaume Cromer d'ID-tourisme, ont apporté leur expertise sur ces sujets, nourrissant des discussions riches et constructives.

Les participants ont pu découvrir des initiatives locales de développement durable comme la relance de la filière céramique traditionnelle ou la gestion durable des activités aquatiques dans les Gorges de l'Hérault. Ces visites de terrain ont illustré l'engagement du Grand Site dans des projets respectueux de l'environnement et des ressources locales.

Ces rencontres ont mis en évidence la nécessité d'adapter les activités économiques aux spécificités locales et de renforcer la coopération entre les acteurs du territoire pour garantir un avenir durable aux Grands Sites de France. Les discussions ont également souligné l'importance de promouvoir des modèles économiques plus respectueux de l'environnement et d'encourager un tourisme à impact positif, qui contribue activement à la préservation et à la restauration des milieux naturels.

CONCERTATION LOCALE ET IMPLICATION DES ACTEURS

La réussite de ces actions repose en grande partie sur la concertation avec les acteurs locaux. La concertation a ponctué la mise en œuvre de projets tels que le plan de circulation et de stationnement Sud ou les plans de paysage, garantissant que les décisions prises répondent aux besoins des résidents et des visiteurs. Des réunions régulières ont été organisées avec les élus, les associations et les habitants, favorisant un dialogue constructif et une gestion partagée des initiatives du Grand Site.

En 2023, une enquête en ligne a été menée dans le cadre du bilan du label GSF 2018-2023. Cette enquête a permis de recueillir les avis et attentes des visiteurs et des habitants, offrant un précieux retour d'expérience sur la gestion du site. Les résultats ont montré une forte appréciation des actions de préservation et de valorisation du patrimoine, tout en mettant en lumière des préoccupations liées à la gestion de la fréquentation et à la qualité de l'accueil. Ces données ont été intégrées dans les plans d'action pour améliorer les stratégies de gestion et répondre aux attentes des différentes parties prenantes.

SYNTHÈSE DU BILAN DE L'AXE 5

La mise en œuvre de l'axe 5 « Communication, information, promotion et concertation locale » a permis de structurer et renforcer la visibilité du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault. Les actions ont été pensées pour mieux faire connaître le site, valoriser ses spécificités, et sensibiliser un large public aux enjeux de préservation, tout en impliquant activement les acteurs locaux dans la gestion du territoire.

Parmi les réalisations notables, le développement d'un plan de communication global a permis d'harmoniser les actions des trois communautés de communes et des trois offices de tourisme. Ce plan a abouti à la création d'outils de communication innovants comme une brochure destinée aux socio-professionnels et une carte sensible pour le grand public afin de favoriser une meilleure compréhension des valeurs du site et promouvoir un tourisme durable.

En parallèle, la mise en place d'un programme d'animations annuel, initié en 2019, a été essentielle dans la sensibilisation des visiteurs et des scolaires. Grâce à des partenariats locaux, ces animations ont inclus des ateliers pédagogiques, des sorties nature et des activités sur le terrain, permettant de mieux faire connaître les richesses naturelles et culturelles du territoire.

Le volet numérique a également été renforcé avec la création d'un site internet dédié et une présence active sur les réseaux sociaux, facilitant la diffusion des informations et des événements. Ces outils digitaux ont largement contribué à accroître la visibilité du Grand Site et à toucher un public plus large. De plus, des panneaux d'entrée ont été installés dans les communes et des supports audiovisuels créés, renforçant la visibilité du site auprès des visiteurs.

L'organisation des 23èmes Rencontres des Grands Sites de France en 2021 a été un moment fort, rassemblant 300 participants autour des enjeux du développement durable des territoires. Cet événement a permis d'aborder des sujets majeurs tels que la transition écologique et la gestion des crises environnementales, en valorisant les initiatives locales et en renforçant la coopération entre les acteurs du territoire.

Enfin, la concertation locale a été un élément central de la gestion de l'axe 5. Des réunions régulières ont impliqué les acteurs locaux (élus, associations, habitants) dans les décisions stratégiques. L'enquête en ligne menée en 2023 a permis de mieux comprendre les attentes des visiteurs et des résidents, intégrant ainsi leurs retours dans les futures actions de gestion du site.

Gorges de l'Hérault sud © Rémy Masseglia

PARTIE C

Plan de gestion 2024/2031

Vignobles Causse-de-la-Selle © Olivier Octobre

Causses © Rémy Masseglia

PARTIE C

Plan de gestion période 2024/2031

Continuité et innovation

La stratégie du plan de gestion 2024-2031 s'articule autour de trois axes principaux :

AXE 1 : PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

AXE 2 : GESTION DE LA FRÉQUENTATION, DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOMOBILITÉ ET RÉPARTITION DES FLUX

AXE 3 : AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DES VISITEURS, OFFRE DE DÉCOUVERTE, MÉDIATION ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

ainsi qu'autour de 3 axes transversaux :

AXE TRANSVERSAL 1 : AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DE LA QUIÉTUDE DES HABITANTS

AXE TRANSVERSAL 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AXE TRANSVERSAL 3 : COMMUNICATION, CONCERTATION ET GOUVERNANCE LOCALE

1 PLAN DE GESTION 2024-2031

1. UNE VISION PARTAGÉE POUR LES GORGES DE L'HÉRAULT, SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT

Le plan de gestion, en tant que document de référence, est conçu pour orienter toutes les décisions relatives à la préservation, la conservation et la valorisation du Grand Site de France. Il s'agit d'une démarche partagée et évolutive, qui s'inscrit dans le temps.

Le plan de gestion est un outil stratégique qui a vocation à évoluer et à s'adapter aux enjeux du territoire. Il ne remplace pas les programmes et plans existants, mais doit s'intégrer dans les démarches en cours sur ce territoire. Il reflète une compréhension commune et une vision partagée du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert.

La méthodologie d'élaboration du plan de gestion a reposé sur deux fondamentaux :

- Le bilan du projet 2018-2023 : réalisé en collaboration avec les membres du COPIL du Grand Site de France, les services de l'État et les services des collectivités, le bilan permet d'identifier les principaux enjeux et pistes d'amélioration. Son périmètre d'étude dépasse celui du Grand Site actuel pour anticiper les besoins de la période de gestion 2024-2031.
- La concertation des acteurs du territoire : Pour élaborer un plan de gestion partagé, une concertation a été menée en collaboration avec les services des collectivités (réunion du comité de pilotage ; réunion de travail avec les élus, et les membres du COPIL ; entretiens individuels avec les services du Département de l'Hérault, de la Région Occitanie, des offices de tourisme et des communautés de communes ; réunions publiques et ateliers de concertation grand public. Cette concertation a impliqué les élus, les techniciens des collectivités, les services de l'État, le Département de l'Hérault, la Région Occitanie, les associations locales et les habitants, assurant ainsi que toutes les voix soient entendues et intégrées dans le projet futur.

Le dispositif de concertation mis en œuvre pour l'élaboration du plan de gestion du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert avait pour objectif de définir, de manière partagée, une vision à 8 ans pour ce territoire.

Ce processus a intégré les attentes des parties prenantes, en répondant aux enjeux de développement local. À travers ce dispositif de concertation, plusieurs objectifs spécifiques ont été poursuivis :

- Partager une vision commune du Grand Site de France : Il était nécessaire de rassembler autour de la table ceux qui œuvrent à la valorisation et la préservation des Gorges de l'Hérault et ceux qui y vivent. Cette approche visait à favoriser l'écoute et la compréhension des enjeux de chaque partie, établissant ainsi les conditions d'un dialogue territorial constructif et durable.
- Valoriser l'expertise locale : Le dispositif de concertation a remis les acteurs locaux au centre des échanges. En valorisant l'expertise terrain des acteurs du territoire, il était possible de parvenir à un projet partagé et accepté par tous, la mobilisation des acteurs locaux et leur participation à l'élaboration de la stratégie du Grand Site étant indispensables pour une implication durable dans la préservation du site.

Réunions de concertation et ateliers d'élaboration du dossier de renouvellement du label Grand Site de France
© ENCIS Environnement

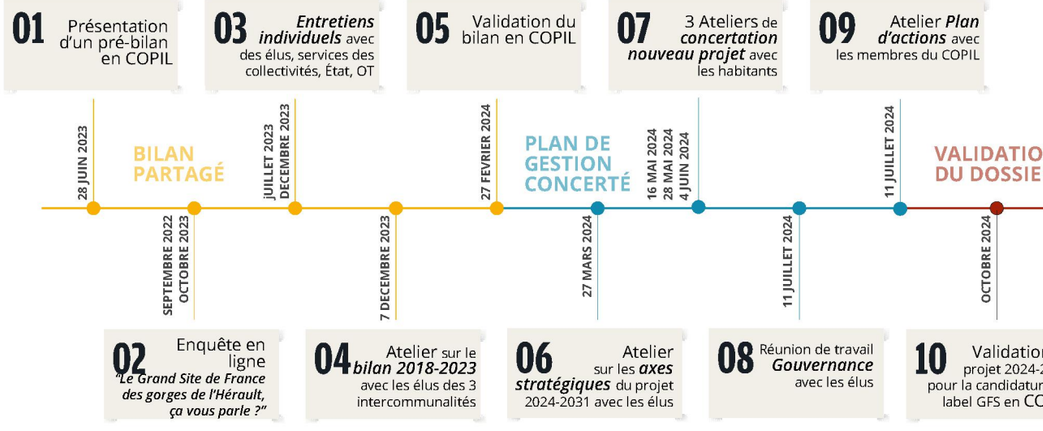

2. LES PERSPECTIVES 2024/2031

UNE GESTION MATURE & ÉCLAIRÉE

Le plan de gestion 2024-2031 du Grand Site de France « Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert » repose sur les enseignements tirés du bilan 2018-2023 ainsi que de l'expérience acquise depuis la création de l'opération en 1991.

Ce nouveau plan cherche à poursuivre le travail mené, renforcer les actions opérationnelles au niveau de la préservation dynamique des paysages et de la gestion instantanée de la fréquentation tout en s'adaptant aux défis émergents du territoire. Ancré dans une démarche de continuité et d'innovation, il répond aux enjeux actuels d'érosion de la biodiversité, de banalisation des paysages, de fréquentation élevée et de demande de priorisation et d'association de la population locale.

L'une des volontés est d'utiliser les nouvelles technologies d'information pour guider les visiteurs au meilleur endroit au meilleur moment, pour gérer plus finement les flux. Ces nouvelles technologies pourront aussi être au service d'une meilleure association des habitants et des acteurs locaux tout au long de la démarche.

Les problématiques sont posées ainsi :

- fréquentation touristique et de loisir élevée ;
- pressions humaines sur les milieux naturels (augmentation des manifestations sportives, des traces GPS dans les massifs, tensions entre les acteurs, sentiment de dépossession des habitants...) ;
- pressions foncières aux abords des villes (urbanisation et démographie croissantes sous l'influence de la métropole de Montpellier) ;
- effets croissants du changement climatique (population recherchant l'eau l'été, risques incendie et inondation accrus, étiage fort, sécheresse).

Ces problématiques appellent une approche proactive et résiliente nécessitant un approfondissement de recherche de solutions passant par exemple par l'appui technologique, la fixation de règles ou quotas et le renfort de la concertation multiacteurs.

Dans ce contexte, la stratégie pour 2024-2031 s'articule autour de trois axes principaux :

- axe 1 : la préservation des paysages et des patrimoines naturels et culturels ;
- axe 2 : la gestion des flux touristiques et la promotion de l'écomobilité ;
- axe 3 : l'amélioration de l'accueil des visiteurs et des retombées économiques locales ;

ainsi qu'autour de 3 axes transversaux :

- axe transversal 1 : le respect de la quiétude des habitants ;
- axe transversal 2 : l'adaptation au changement climatique ;
- axe transversal 3 : la communication et la concertation locale.

LA POURSUITE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION

Le bilan de la période 2018-2023 a mis en lumière des avancées importantes dans la préservation des paysages, qui a constitué une priorité des actions mises en œuvre.

Une ambitieuse gouvernance s'est mise en place autour du plan de paysage et ses 28 communes depuis 2020 afin de préserver durablement les paysages du Grand Site de France et ses abords. Sur cette base, de nombreux projets sont en cours et ils seront poursuivis et développés avec la mise en œuvre du plan de gestion 2024-2031.

L'un des principaux objectifs de ce plan est de restaurer la qualité des paysages des gorges de l'Hérault en requalifiant les bases de canoës, en supprimant le stationnement sauvage et en enfouissant les réseaux.

Gorges de l'Hérault © Regis Domergue

Le plan de paysage, élaboré en concertation avec les acteurs locaux et actuellement en cours de mise en œuvre, vise à mieux intégrer la dimension paysagère dans les politiques publiques. Ce processus est grandement facilité par l'implication de la chargée de mission Paysage du GSF et de la mission Architecte Paysagiste Urbaniste Conseil du GSF. Le Guide de préconisations architecturales et paysagères, prévu entre 2025 et 2028 dans le cadre du nouveau plan de gestion, permettra de définir les formes et motifs propres au Grand Site. Ces éléments seront traduits en fiches techniques détaillées, élaborées en concertation avec les divers acteurs concernés. Ces fiches fourniront des directives claires sur la manière de construire, d'aménager et de restaurer tout en respectant l'identité paysagère du Grand Site de France. Enfin, un enjeu majeur demeure la préservation des paysages emblématiques des gorges et des panoramas, qui confèrent au site son caractère exceptionnel.

Parallèlement, la préservation de la biodiversité, notamment à travers la gestion des sites Natura 2000, a permis de poursuivre l'accompagnement des acteurs afin de mieux intégrer la biodiversité dans les projets (manifestations sportives, projets divers...) et de protéger des sites sensibles comme celui du parapluie. Face à l'intensification des pressions observées, de nouvelles mesures, telles que la création d'une cartographie des itinéraires autorisés pour les manifestations sportives, sont en cours, avec le soutien des services de l'État. Une autre action prévue entre 2025 et 2028 concerne l'utilisation des données Outdoorvision pour adapter les itinéraires en fonction de la sensibilité écologique des zones traversées. Enfin, la mise en place d'écogardes et de dispositifs de police adaptés est largement encouragée afin de garantir une présence efficace sur le terrain et le respect des règles. Ces enjeux doivent également être envisagés à l'aune du changement climatique, qui devra être intégré dans les futurs projets.

L'axe stratégique 1 du plan de gestion 2024-2031 vise, de manière globale, à assurer la transmission de ces patrimoines aux générations futures. Ainsi, en complément des paysages et patrimoines naturels évoqués précédemment, une attention particulière est également accordée à la restauration et à la valorisation du patrimoine culturel, architectural et bâti. Les monuments historiques remarquables, inscrits sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, tels que l'abbaye de Gellone et le Pont du Diable, bénéficient d'une attention soutenue. Ces sites continuent de faire l'objet d'actions régulières d'entretien et de mise en valeur, dans le but de transmettre leur riche histoire tout en préservant un lien fort avec l'ensemble du territoire du Grand Site.

GESTION DE LA FRÉQUENTATION ET PROMOTION DE L'ÉCOMOBILITÉ

Le bilan 2018-2023 a montré une légère augmentation de la fréquentation touristique et de loisirs, tout en confirmant la persistance des pics de fréquentation observés en août ainsi que lors de certains week-ends du mois de mai. Si cette attractivité est un atout, elle génère aussi des problématiques en matière de gestion des flux de visiteurs, affectant directement les infrastructures, les écosystèmes et la qualité de vie des habitants. Des lieux phares, tels que Saint-Guilhem-le-Désert, le pont du Diable, Saint-Etienne-d'Issensac, le Ravin des arcs, ou les gorges et son activité canoë, canyoning et baignade, subissent des pressions accrues, notamment l'été.

L'axe stratégique 2 du plan de gestion 2024-2031 a pour objectif d'assurer une gestion durable de la fréquentation touristique et de loisirs. Les principales actions menées concernent la mise en œuvre des plans de circulation et de stationnement (PCS) pour les secteurs sud du Grand Site et Saint-Etienne-d'Issensac, ainsi que le schéma d'aménagement du Ravin des Arcs. Ces études opérationnelles ont permis de définir les actions prioritaires pour mieux gérer les flux, améliorer l'accueil des visiteurs et encourager le développement de l'écomobilité. Cet axe permettra également d'aller plus loin grâce à l'usage des nouvelles technologies de l'information, visant à orienter les visiteurs et à redistribuer les flux vers des zones moins fréquentées, sans enjeux écologiques, aux périodes les plus appropriées. . L'enjeu sera aussi de réduire les pressions sur les sites les plus sensibles. Un travail spécifique pourra être mené pour l'étude de circuits alternatifs et de parcours thématiques, en lien avec l'axe 3.

Depuis de nombreuses années, les Offices de tourisme encouragent les visites en dehors des périodes de forte affluence, grâce à des campagnes de communication dédiées qui valorisent le tourisme hors saison, ainsi que des animations et événements répartis tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire. Ce travail sera poursuivi dans le cadre d'une collaboration renforcée entre les trois Offices de tourisme.

Comme évoqué plus haut, le développement de l'écomobilité s'inscrit comme une priorité dans cette démarche. L'usage excessif des véhicules individuels conduit à la saturation des infrastructures, à des stationnements sauvages et à une augmentation de la pollution. Le plan de gestion prévoit donc l'étude et le développement d'un réseau de chemins piétons et cyclables sécurisés. De plus, l'installation de box à vélos avec recharge électrique permettra aux visiteurs d'adopter des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement. Ces mesures visent à réduire l'impact écologique du tourisme tout en offrant une alternative attrayante et immersive pour découvrir le territoire.

AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DES VISITEURS, MÉDIATION ET RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES LOCALES

Grâce au bilan à 10 ans du site du pont du Diable ainsi qu'aux études et aux moyens mis en œuvre sur Saint-Etienne-d'Issensac, le Ravin des Arcs et le barrage Bertrand, des améliorations significatives ont été apportées à l'accueil des visiteurs durant la période 2018-2023. La poursuite des actions reste à venir, notamment avec le renouvellement de la scénographie de la Maison du Grand Site, actuellement en cours, dont l'inauguration est prévue pour avril 2025. Des initiatives spécifiques pour l'accueil des visiteurs à Saint-Etienne-d'Issensac et au Ravin des Arcs sont également en préparation. Par ailleurs, les missions des éco-gardes seront renforcées dès 2024. Les offices de tourisme, quant à eux, mènent un travail de fond, quotidien et de grande qualité, pour accueillir, informer et orienter les visiteurs. Le Grand Site, avec ses paysages exceptionnels et son riche patrimoine culturel, s'efforce d'offrir une expérience de visite toujours plus enrichissante, fidèle à ses valeurs de protection et de valorisation.

Atelier de modelage et de tournage à Argileum © CCVH

L'axe stratégique 3 du plan de gestion 2024-2031 mettra l'accent sur la mise en œuvre d'études stratégiques concernant le Pont du Diable, Saint-Etienne-d'Issensac et le Ravin des Arcs. Une signalétique d'accueil spécifique, ainsi que des services de qualité, seront développés à cet effet. Sur la base des inventaires patrimoniaux réalisés par les différentes communautés de communes, des parcours thématiques pourront être proposés afin de mettre en valeur la biodiversité (en dehors des zones sensibles) et le patrimoine. De plus, la formation des guides à des méthodes de médiation innovantes permettra de renforcer le lien entre les visiteurs et le territoire.

Enfin le projet vise à poursuivre la promotion des produits locaux et le développement des retombées socio-économiques locales durables, à l'image des boutiques de la Maison du Grand Site ou d'Argileum qui renvoient vers les producteurs et artisans du territoire depuis plus de 10 ans. Le nouveau plan de gestion s'engage à poursuivre ces bonnes pratiques et à les développer sur l'ensemble du territoire élargi du Grand Site de France, en s'appuyant sur la collaboration renforcée des trois offices de tourisme et les synergies avec tous les acteurs locaux. L'un des objectifs est également d'actualiser et d'étendre l'observatoire de la fréquentation et des retombées socio-économiques locales, à travers une enquête approfondie, afin de mettre à jour les chiffres des retombées économiques locales à la nouvelle échelle du Grand Site. Les actions de valorisation des produits locaux et des savoir-faire artisanaux, notamment à travers des événements et marchés, se poursuivront, tout comme la promotion des circuits courts. Cette approche vise à renforcer le lien entre le tourisme et l'économie locale, offrant ainsi aux habitants des opportunités économiques pérennes et durables.

QUIÉTUDE DES HABITANTS ET QUALITÉ DE VIE

L'amélioration du cadre de vie et de la quiétude des habitants, porté à travers **l'axe transversal 1**, est ressortie comme une priorité majeure lors des concertations menées pour l'élaboration du plan de gestion. Les habitants ont exprimé une véritable demande pour réduire les nuisances liées à la fréquentation touristique et pour restaurer la tranquillité de leur quotidien, notamment durant la haute saison touristique.

Pour que ce projet soit approprié et durable, il est essentiel de prendre en compte ces préoccupations en mettant en place des mesures concrètes. Cet axe vise non seulement à mieux gérer les flux de visiteurs, mais également à sécuriser certains lieux de visite particulièrement fréquentés, afin d'assurer la sérénité des résidents et des visiteurs. Des actions spécifiques seront menées pour réduire les incivilités sur le site, notamment par l'installation de dispositifs de surveillance et d'information, ainsi que par une sensibilisation renforcée aux comportements respectueux envers les espaces naturels et culturels.

En ce sens, des campagnes de sensibilisation et des dispositifs de médiation, soutenus par la présence accrue d'éco-gardes, joueront un rôle essentiel pour garantir le respect des lieux et

des habitants. Le sentiment de sécurité des habitants sera renforcé, et la cohabitation avec les visiteurs facilitée.

L'implication des résidents dans la gestion des espaces publics est également essentielle pour garantir leur engagement dans la préservation du site. Le projet devra ainsi assurer une concertation continue avec la population locale afin que les actions prises respectent leurs attentes et leur cadre de vie. Ces mesures permettront de maintenir l'attractivité du territoire tout en respectant son identité et la tranquillité de ses habitants.

UNE GESTION INTÉGRÉE ET RÉSILIENTE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique représente un défi majeur pour les sites naturels et culturels, et le Grand Site de France ne fait pas exception. Les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses prolongées et les inondations, ainsi que le risque accru d'incendies, menacent la résilience écologique du territoire et sa gestion à long terme.

Le plan de gestion 2024-2031 intègre pleinement les enjeux climatiques dans sa stratégie avec **l'axe transversal 2**. Des mesures seront prises pour restaurer les zones humides, essentielles à la régulation des ressources en eau, et pour créer des zones coupe-feu afin de limiter les risques d'incendies. Une gestion optimisée des ressources hydriques sera également primordiale pour équilibrer les besoins des habitants, des agriculteurs et des écosystèmes.

En combinant des actions adaptées aux défis climatiques, une régulation des flux touristiques et une valorisation des ressources locales, le Grand Site se positionne comme un modèle de gestion durable. Ce plan de gestion éclairé et responsable garantit la pérennité et l'attractivité du territoire tout en préservant son identité unique.

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET UNE COMMUNICATION INNOVANTE

L'axe transversal 3 du plan de gestion 2024-2031 repose sur la communication, la concertation et la gouvernance locale pour garantir une gestion partagée et inclusive du Grand Site de France. Il s'agit de renforcer l'implication des habitants, élus et acteurs locaux dans les décisions, afin de trouver un équilibre entre la préservation du site, l'accueil des visiteurs et la qualité de vie des résidents. La concertation avec toutes les parties prenantes – habitants, associations, collectivités, professionnels du tourisme – sera essentielle pour anticiper les conflits d'usage et permettre une gestion plus harmonieuse du territoire.

Sur le plan de la communication, des outils numériques innovants seront développés pour informer les visiteurs et les habitants en temps réel sur les conditions d'accès, les mesures de protection en vigueur et les initiatives locales. Cela permettra d'orienter les flux touristiques et de sensibiliser davantage à la préservation du site. Parallèlement, des actions de sensibilisation, comme des ateliers participatifs et des campagnes pédagogiques, seront mises en place pour encourager des comportements respectueux des espaces naturels et culturels. Cette approche proactive en matière de communication favorisera une meilleure appropriation des enjeux par tous.

Sur le volet de la gouvernance, des structures collaboratives seront consolidées, impliquant les communautés de communes et les offices de tourisme, pour garantir une gestion décentralisée et cohérente sur tout le territoire. La création d'instances locales de pilotage assurera une meilleure coordination entre les niveaux régional, intercommunal et communal. En parallèle, des dialogues réguliers seront organisés autour des enjeux climatiques et écologiques, afin d'adapter les stratégies locales face aux défis du changement climatique.

Veiller à la préservation du cadre de vie ds habitants - Saint-Martin-de-Londres© Remy Masseglia

Panorama depuis le ravin des Arcs en direction de la montagne de la Seranne © ENCIS Environnement

Axe 1

PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Cet axe vise à protéger les paysages emblématiques ainsi que les patrimoines naturels et culturels du Grand Site, en prenant en compte les enjeux paysagers, écologiques et architecturaux. Il inclut des actions concrètes pour la restauration des habitats naturels, la sauvegarde des zones agricoles et la valorisation du patrimoine bâti.

OBJECTIF 1

ASSURER LA PROTECTION ET LA VALORISATION DES PAYSAGES DU GRAND SITE DE FRANCE À L'ÉCHELLE DU PLAN DE PAYSAGE

Cet objectif vise à renforcer la gestion paysagère sur les 28 communes du plan de paysage, en intégrant des recommandations architecturales et paysagères spécifiques. Il inclut également des actions de préservation des vues emblématiques et des zones agricoles sensibles..

ACTIONS :

- Poursuivre et renforcer la mission Architecte paysagiste conseil à l'échelle du Plan de Paysage
- Réaliser un guide de recommandations architecturales et paysagères
- Reconquérir les gorges et préserver les vues
- Préserver les zones agricoles sensibles et leurs motifs paysagers
- Accompagner la transition énergétique par le paysage en mettant en œuvre le Plan de Paysage Transition Energétique
- Reconduire et animer l'Observatoire photographique du paysage

OBJECTIF 2

ASSURER LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

Cet objectif ambitionne de préserver la biodiversité locale par la gestion durable des habitats écologiques et la surveillance des zones sensibles, tout en renforçant les actions de sensibilisation environnementale.

ACTIONS :

- Développer et suivre l'observatoire de la biodiversité
- Restaurer les habitats écologiques et préserver les zones sensibles
- Maintenir et développer les équipes d'Écogardes et renforcer la surveillance environnementale

OBJECTIF 3

ASSURER LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHITECTURAL

L'objectif est de mieux connaître et valoriser le patrimoine bâti et culturel du Grand Site, tout en accompagnant sa restauration. Il s'agit également de développer des pôles culturels et des projets d'interprétation pour le rendre accessible et compréhensible au public.

ACTIONS :

- Étudier et mieux connaître le patrimoine culturel et architectural commun du Grand Site de France
- Restaurer et accompagner la restauration du patrimoine bâti
- Développer des pôles culturels et des projets d'interprétation du patrimoine

Activité canoë © Olivier Octobre

Axe 2

GESTION DE LA FRÉQUENTATION, DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOMOBILITÉ ET RÉPARTITION DES FLUX

Cet axe se concentre sur la gestion durable de la fréquentation touristique, en redistribuant les flux vers des zones moins sensibles et en promouvant des modes de transport doux comme les chemins piétons et cyclables. Il vise à réduire la pression sur les sites les plus fréquentés tout en limitant l'impact environnemental des déplacements touristiques.

OBJECTIF 4

OPTIMISER LA GESTION DE LA FRÉQUENTATION PAR UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DES VISITEURS SUR LE TERRITOIRE ET L'ANNÉE, ET PAR LA DÉFINITION DE SEUIL OPTIMUM DE VISITES

Cet objectif cherche à mieux répartir les visiteurs sur le territoire en définissant des seuils de fréquentation optimale pour protéger les sites sensibles.

ACTIONS :

- Étendre l'Observatoire de la fréquentation et des retombées socio-économiques à l'échelle du nouveau périmètre du Grand Site de France et recruter un.e chargé.e de mission gestion de la fréquentation, concertation et médiation
- Mettre en place des solutions de gestion de la fréquentation numérique et digitale
- Actualiser le Schéma de Gestion de Loisirs Nautiques et de la Baignade (SGBAN)
- Accompagner les Activités de Pleine Nature en respect des enjeux environnementaux

OBJECTIF 5

OPTIMISER LA GESTION DES FLUX PAR DES AMÉNAGEMENTS SOBRES ET LE DÉPLOIEMENT DE MOYENS DE DÉPLACEMENTS DOUX

Le plan de gestion prévoit des aménagements sobres pour gérer les flux touristiques, notamment via des solutions de mobilité douce et l'organisation des flux.

ACTIONS :

- Mettre en place œuvre les plans de circulation et de stationnement, de fonctionnement et d'accueil existants
- Développer l'écomobilité

Axe 3

AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DES VISITEURS, OFFRE DE DÉCOUVERTE, MÉDIATION ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

Cet axe se concentre sur l'amélioration de l'accueil touristique et la valorisation des retombées économiques locales, notamment à travers une offre de découverte plus diversifiée et respectueuse de l'environnement. Il prévoit également de renforcer la médiation culturelle et naturelle pour sensibiliser les visiteurs aux valeurs du Grand Site.

OBJECTIF 6

VALORISER L'ACCUEIL ET L'OFFRE TOURISTIQUE POUR AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DES VISITEURS ET LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES LOCALES

L'objectif est de renforcer la qualité de l'accueil touristique, notamment en améliorant les infrastructures et en valorisant l'offre d'activités de plein air. Cela inclut la mise en place d'une charte signalétique harmonisée et la promotion d'un tourisme durable et écoresponsable.

ACTIONS :

- Renforcer et valoriser le lien entre les 3 offices de tourisme et leur projet de tourisme durable
- Valoriser et affiner l'offre d'activités de Pleine Nature respectueuses des enjeux écologiques et le lien entre les 3 plaines et portes du Grand Site de France (Ganges, St-Martin-de-Londres et Gignac)
- Améliorer la qualité et la médiation des points et espaces d'accueil
- Former et Accompagner les acteurs locaux du tourisme, 1er Ambassadeur du Grand Site de France
- Valoriser et diversifier l'offre de découverte et d'interprétation et poursuivre la dessaisonalisation de l'offre
- Valoriser et développer des hébergements touristiques de qualité (voire écoresponsable) intégrés paysagèrement
- Développer une charte signalétique du GSF, harmonisation de la signalétique et nettoyage de la signalétique illégale

OBJECTIF 7

ASSURER LA VALORISATION, LA MÉDIATION ET LA SENSIBILISATION AUX PAYSAGES, AUX PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS DU GSF POUR TOUS LES PUBLICS

Ce plan vise à sensibiliser tous les publics aux paysages, aux patrimoines naturels et culturels du Grand Site, grâce à des actions de médiation et de valorisation. La promotion des produits locaux et de l'artisanat est également un enjeu clé pour renforcer l'identité du territoire.

ACTIONS :

- Renforcer et développer le programme d'animations et de sensibilisation aux paysages, aux patrimoines naturels et culturels, et à la démarche Grand Site, pour les différents publics, sur tout le GSF et sur l'année
- Valoriser les produits locaux et l'artisanat

Vignoble , Causse-de-la-Selle © Olivier Octobre

Axe 1 transversal

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DE LA QUIÉTUDE DES HABITANTS

Améliorer la qualité de vie des habitants par la préservation de leur cadre de vie et la réduction des nuisances est central pour permettre aux habitants plus de tolérance envers les pressions touristiques et les contraintes de gestion inhérentes. Les habitants sont les premiers usagers du Grand Site, ses premiers protecteurs et ambassadeurs (au côté des socio-professionnels du tourisme). Ils font partis du Grand site et de son esprit des lieux. Leur prise en compte est prioritaire dans le prcjet du Grand Site.

OBJECTIF 8

AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS PAR LE MAINTIEN D'UN CADRE DE VIE DURABLE ET PAR LA RÉDUCTION DES NUISANCES

L'objectif est de garantir un cadre de vie de qualité en réduisant les nuisances liées au tourisme et en préservant des zones de tranquillité. Des actions d'amélioration des espaces publics et de sécurité seront menées pour répondre aux attentes des résidents.

ACTIONS :

- Sécuriser, améliorer et arborer les espaces publics, réduire les actes d'incivilités
- Préserver les zones de tranquillité (lieu de visites, abbaye, lieu de baignade...) et les accès au fleuve Hérault pour les habitants (dont fixation d'un seuil de fréquentation optimum)

Axe 2 transversal

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce volet se concentre sur la protection des paysages et des ressources face au changement climatique en anticipant les risques et en adoptant des stratégies résilientes, notamment en matière de sobriété, de gestion de l'eau, de prévention des incendies et de transition énergétique

OBJECTIF 9

PROTÉGER LES PAYSAGES, LES MILIEUX, LES RESSOURCES NATURELLES ET LE PATRIMOINE CULTUREL FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ANTICIPER ET GÉRER POUR PROTÉGER LES POPULATIONS ET LES INFRASTRUCTURES

Cet objectif vise à anticiper et gérer les impacts du changement climatique en renforçant la résilience des écosystèmes et des infrastructures du territoire. La gestion du risque incendie, la promotion d'une agriculture résiliente et l'adaptation des usages de l'eau font partie des priorités.

ACTIONS :

- Développer le monitoring et le suivi climatique pour mieux connaitre l'évolution locale
- Se protéger des risques et prévenir le risque incendie
- Mettre en œuvre le Plan de Paysage Transition Energétique
- Promouvoir une agriculture résiliente
- Accompagner les acteurs sur les enjeux du changement climatique, sensibiliser et former les acteurs locaux (dont économies de ressources, eau, transport , ...)
- Anticiper l'évolution des usages de l'eau et du fleuve Hérault comme espace de loisirs et de détente
- Intégrer des stratégies d'adaptation

Communication sur l'observatoire photographique des paysages - COPIL 2023 © ENCIS Environnement

Axe 3
transversal

COMMUNICATION, CONCERTATION ET GOUVERNANCE LOCALE

Une communication cohérente et concertée est essentielle pour valoriser la gestion durable du Grand Site et le territoire, tout en impliquant les habitants, les acteurs et les élus dans les processus de décision. C'est pourquoi cet axe de travail se concentre sur le renfort de l'identité du Grand Site et l'harmonisation de la communication entre les acteurs locaux

OBJECTIF 10

RENFORCER L'IDENTITÉ DU GRAND SITE & HARMONISER LA COMMUNICATION SUR L'ENSEMBLE DU GRAND SITE

L'objectif est de renforcer l'identité du Grand Site de France en harmonisant la communication sur tout le territoire et en actualisant le plan de communication. Une charte signalétique unifiée permettra de valoriser les actions et les sites de manière cohérente.

ACTIONS :

- Harmoniser la communication et renforcer l'identité du Grand Site de France
- Actualiser et développer et poursuivre le plan de communication du Grand Site

OBJECTIF 11

ASSURER LA CONCERTATION LOCALE ET RENFORCER L'APPROPRIATION DU GRAND SITE PAR SES ACTEURS (HABITANTS, SOCIO-PRO FESSIONNELS, ÉLUS...)

Cet objectif vise à renforcer la concertation avec les habitants, les socio-professionnels et les élus pour mieux impliquer la population dans la gestion du Grand Site. Des démarches participatives permettront d'assurer une meilleure appropriation locale des enjeux.

ACTIONS :

- Renforcer la concertation locale et poursuivre l'implication des habitants

OBJECTIF 12

ANIMER ET COORDONNER LA GOUVERNANCE LOCALE DU GRAND SITE DE FRANCE

L'objectif est de garantir une gouvernance locale efficace et bien coordonnée, en animant les instances de concertation et en renforçant la collaboration entre les différents acteurs locaux.

ACTIONS :

- Coordonner et animer la gouvernance locale du Grand Site de France

2 PROGRAMME DÉTAILLÉ

COMMENT LIRE LE TABLEAU DU PROGRAMME DÉTAILLÉ DU PLAN DE GESTION

NUMÉRO DE L'AXE - INTITULÉ DE L'AXE STRATÉGIQUE

Actions	Détails	Priorité		Maitrise d'ouvrage	Partenaires à associer	Budget et Financement € HT	Lien autres axes ou programmes	Perspective de mise en œuvre			Indicateurs de suivi
								2024-2028	2028-2032	continue	
Objectif de l'axe stratégique											
1 ***Cette section présente des descriptions condensées des actions.***	▶ Cette section détaille les actions à réaliser en listant les actions associées à l'action principale.	les priorités sont listes à l'aide d'icones (voir la légende ci-dessous pour plus de détails).		Cette section liste les responsables de la mise en œuvre	Les partenaires de la mise en œuvre sont indiqués ici à l'aide d'icônes (voir la légende ci-dessous pour plus de détails).	Cette section présente les coûts estimés pour la mise en oeuvre des actions ou le budget prévisionnel	Cette section liste les liens existants de l'action avec un aute axe stratégique ou un programme en cours	Cette section présente par une icone la période prévisionelle de mise en oeuvre de l'action ☑			Les indicateurs de suivi sont listés dans cette section.

Numéro de fiche action

Les actions qui seront mises en œuvre dans une perspective à court terme, sont présentées sous forme de fiches actions en annexe 2 du document.

Priorisation

1. Priorité forte
2. Priorité moyenne
3. Non prioritaire
- Action de suivi continu

Types de partenaires

- Collectivités et services institutionnels (communes, communautés de communes, Département de l'Hérault, Région Occitanie, Services de l'Etat)
- Associations et organisations citoyennes
- Socio-professionnels, secteur privé

Acronymes

CA	Chambre d'agriculture
CAZ	Commune de Cazilhac
CCCGS	Communauté de communes Cévennes gangeoises et suménoises
CCGPSL	Communauté de= communes Grand Pic Saint Loup
CCVH	Communauté de communes Vallée de l'Hérault
3 CC	3 communautés de communes CCVH, CCCGS, CCGPSL
CD 34	Département de l'Hérault
COM	Communes
CR	Concessionnaires de réseaux
GN2000	Gestionnaires des sites Natura 2000
3 OT	3 Offices de tourisme
OT SGVH	Office de tourisme Saint-Guilhem - Vallée de l'Hérault
SJB	Commune de Saint-Jean-de-Buèges
SML	Commune de Saint-Martin-de-Londres
SGLD	Commune de Saint-Guilhem-le-Désert

AXE 1 PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

	Actions	Détails	Priorité		Maitrise d'ouvrage	Partenaires à associer	Budget et Financement € HT	Lien autres axes ou programmes	Perspective de mise en œuvre 2024-2028	Perspective de mise en œuvre 2028-2032	Perspective de mise en œuvre continue	Indicateurs de suivi
Objectif 1 : Assurer la protection et la valorisation des paysages du Grand Site de France à l'échelle du Plan de paysage												
1	***Poursuivre et renforcer la mission Architecte paysagiste conseil à l'échelle du Plan de Paysage***	▶ Pérenniser la compétence paysagiste au sein de l'équipe du Grand Site de France ▶ Renforcer la prise en compte et l'intégration des enjeux paysages au sein des documents d'urbanisme du territoire ▶ Poursuivre et renforcer la mission Architecte Paysagiste Urbaniste conseil	1		CCVH		35 000€/an	*Plan de paysage*	☑		☑	Rendez-vous publics et privés réalisés. Projets accompagnés (PLU, OAP, etc.). Fiches techniques élaborées
2	***Étudier et mettre en place un guide de recommandations architecturales et paysagères***	▶ Réaliser un guide de recommandations architecturales et paysagères	1		CCVH		36 000 €/an sur 3 ans	*Plan de paysage*	☑			Rendu de l'étude. Fiches guides architecturales et paysagères Acteurs associés.
3	***Reconquérir les gorges et préserver les vues***	▶ Réduire l'impact visuel des infrastructures et aménagements : Enfouissement des lignes électriques, qualité visuelle des antennes relais, zones d'activités, hangar agricoles,…	1		CR			*Plan de paysage, lien Axe 2*			☑	Linéaire de réseaux enfoui
		▶ Reconquérir les gorges et préserver les vues	3		CD34			*Plan de paysage*			☑	Nombre de points de vue valorisés
	Préserver les zones agricoles sensibles et leurs motifs paysagers	▶ Promouvoir l'agriculture durable favorisant les paysages du Grand Site (vignes,oliviers)	3		3 CC CA			*Plan de paysage, Diagnostic agricole CCGPSL*			☑	Partenariat avec la chambre d'agriculture et les associations agricoles
		▶ Rénover et entretenir des infrastructures paysagères : Rénovation de murets en pierre sèche, de terrasses agricoles, de drailles, de haies, lavognes	3		3 CC					☑		Nb de patrimoine restauré
4	***Reconduire l'Observatoire photographique du paysage***	▶ Reconduction des photographies de l'observatoire et suivi de la qualité paysagère du Grand Site et de son évolution	→		CCVH		7 000 €/an	*Plan de paysage*			☑	Photographies reconduites, valorisation, réunions d'animations
Objectif 2 : Assurer la protection et la valorisation du patrimoine naturel												
	Développer et suivre l'observatoire de la biodiversité.	▶ Poursuivre le suivi d'espèces et d'habitats et valoriser les résultats et l'état de conservation	→		GN2000		régie		☑		☑	Nombre de suivi réalisé
5	***Restaurer les habitats écologiques et préserver les zones sensibles***	▶ Restaurer les habitats dégradés, notamment zones humides et ripisylves ▶ Protéger les zones sensibles au titre du paysage et de la biodiversité (Mise en défens, protection reglementaire)	1		GN2000			Axe 2			☑	Suivi écologique, nombre d'actions de surveillance ou nombre de journée de médiation réalisé
	Maintenir et développer les équipes d'Écogardes et renforcer la surveillance environnementale	▶ Développer des équipes d'Ecogardes du Grand Site asurant la mediation environnementale, la surveillance des sites et le respect de la règlementation	1		3 CC			Axe 1 et Axe 3	☑		☑	Nb de postes créés, rapport d'activités

Actions	Détails	Priorité		Maitrise d'ouvrage	Partenaires à associer	Budget et Financement € HT	Lien autres axes ou programmes	Perspective de mise en œuvre			Indicateurs de suivi
								2024-2028	2028-2032	continue	
Objectif 3 : Assurer la protection et la valorisation du patrimoine culturel et architectural											
Étudier et mieux connaître le patrimoine culturel et architectural commun du Grand Site de France	Réaliser des inventaires ou récolement de données existantes des patrimoines liés à l'eau et des patrimoines religieux avec un objectif de médiation à l'échelle du Grand Site : ▶ Inventaire des églises et des forts villageois dont St-Martin-de-Londres ▶ Inventaire des patrimoines liés à l'eau	1		3 CC		régie	Axe 3	☑			Carte des patrimoines bâti et culturel
Restaurer et accompagner la restauration du patrimoine bâti	▶ Réaliser des diagnostics et des travaux de restauration des monuments historiques, des bâtiments emblématiques et des villages médiévaux. Utilisation de matériaux locaux et respectueux de l'environnement	3		3 CC						☑	Nombre de projets de restauration réalisés ou soutenus m² d'ouvrages entretenus, bilan de l'entretien des ouvrages
	▶ Accompagner les acteurs dans la rénovation du patrimoine vernaculaire (petit patrimoine en pierre sèche…) ▶ Créer un **fond de concours petit patrimoine et paysage**	3		3 CC COM		Création d'un fond de concours petit patrimoine et paysage	Plan de paysage	☑		☑	
	▶ Restaurer la paissière de Pégairolles-de-Buèges	1		CCGPSL				☑			
	▶ Rénover les sols de la place de l'Eglise de St-Martin-de-Londres	1		SML				☑			
	▶ Réhabiliter l'église de Pégairolles-de-Buèges	3		COM					☑		
	▶ Accompagner l'intégration paysagère du projet de réhabilitation de la traversée de Pégairolles-de-Buèges	3		CCGPSL COM					☑		
	▶ Restaurer la façade extérieure de l'abside nord de l'église de Saint-Martin-de-Londres	3		CCGPSL COM				☑			
	▶ Mettre en place un suivi de la restauration et de la conservation des ouvrages remarquables (pont du Diable, Abbaye de Gellone, ancienne abbaye d'Aniane, pont d'Issensac et sa chapelle, etc)	3		3 CC COM		régie				☑	
	▶ Valoriser le château de Baux à St-Jean-de-Buèges- (Fouilles, amélioration de l'accès et de l'accueil du public, diagnostic réalisé)	3		SJB			*Axe 3*		☑		
Développer des pôles culturels et des projets d'interprétation du patrimoine	▶ Développer le pôle culturel de l'Abbaye de Gellone : grand projet de «l'Abbaye de Gellone 2050»	1		SGLD CCVH			*PDG UNESCO Compostelle*	☑			Resultat des études et budget des travaux et aménagements réalisés, inauguration, nombre de visiteurs
	▶ Développer le pôle culturel de l'ancienne Abbaye Saint Benoit d'Aniane	1		CCVH			*PDG UNESCO Compostelle*	☑			
	▶ Valoriser la chappelle Saint-Etienne-d'Issensac : restauration et programme d'exposition temporaire	3		CCCGS					☑		
	▶ Valoriser le Moulin de Bertrand : entretien, préservation du monument et valorisation patrimoniale	1		CCGPSL					☑		
	▶ Créer un parcours de découverte patrimonial à Saint-Martin-de-Londres	3		COM				☑			
	▶ Mettre en place un sentier d'interpretation des Meuses (Cazilhac)	3		CAZ CCCGS					☑		

6

7

AXE 2 GESTION DE LA FRÉQUENTATION, DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOMOBILITÉ ET RÉPARTITION DES FLUX

Actions	Détails	Priorité		Maitrise d'ouvrage	Partenaires à associer	Budget et Financement € HT	Lien autres axes ou programmes	Perspective de mise en œuvre 2024-2028	Perspective de mise en œuvre 2028-2032	Perspective de mise en œuvre continue	Indicateurs de suivi
Objectif 4 : Optimiser la gestion de la fréquentation par une répartition équilibrée des visiteurs sur le territoire et l'année, et par la définition de seuil optimum de visites											
8 ***Étendre l'Observatoire de la fréquentation et des retombées socio-économiques à l'échelle du nouveau périmètre du Grand Site de France***	▶ Mutualiser et analyser les données annuelles de fréquentation et de retombées économiques (éco-compteurs, FLUX vision, Visio rando, outdoorvision) avec les ADT et CRT ▶ Développer et acquérir des outils de suivi de fréquentations (eco-compteurs, ...) et mener une enquête qualitative sur une période d'un an ▶ Recruter, sur 3 ans, une personne en charge de cet observatoire	1		CCVH		50 à 80 000 €	*Axe 1 et Axe transversal 1*	☑		☑	Suivi des données de fréquentation et des retombées economiques
Mettre en place des solutions de gestion de la fréquentation numérique et digitale	▶ Etudier et mettre en place un service de réservation pour les sites les plus fréquentés afin de réguler les pics de fréquentation ▶ Identifier et promouvoir des sites secondaires et tertiaires pour répartir la fréquentation (panneau à message variable, outils en ligne) ▶ Utiliser des outils numériques (Waze, Google Affluence) pour informer les visiteurs en temps réel sur les conditions de fréquentation des sites	1		CCVH		20 000 €	*Axe 1 et Axe transversal 2*	☑			Outils de gestion mis en place
9 ***Actualiser le Schéma de Gestion de Loisirs Nautiques et de la Baignade (SGBAN)***	▶ Actualiser le schéma, la structuration et l'organisation des pratiques dans les gorges, la carte fonctionnelle et des enjeux des gorges de l'Hérault, en étant vigilant sur l'enjeu économique et commercial des bases de canoës, et sur l'enjeu de la valeur écologique et paysagère du site ▶ Elaborer un plan d'actions pluriannuel budgété et concertéavec l'ensemble des acteurs concernés.	1		CCVH			*Axe 1*	☑			Etude et reunion de concertation mis en place, rendu de l'étude
Accompagner les Activités de Pleine Nature en respect des enjeux environnementaux.	▶ Développer des stratégies de gestion des espaces naturels en s'appuyant sur les données Outdoorvision (création de sentier ou fermeture de traces)	1				régie	*Axe 1, obj 2*	☑		☑	Nombre de lineaire de sentiers créés ou supprimés
	▶ Développer et valoriser les chartes de bonnes pratiques sur chaque activités	3		GN2000		régie	*Axe 1, obj 2*		☑		Nombre de chartes créée ou revisés et signés
	▶ Mettre en place une carte des sentiers autorisés pour les manifestations sportives (en cours secteur sud)	1		GN2000		régie	*Axe 1, obj 2*	☑		☑	Carte des sentiers
Objectif 5 : Optimiser la gestion des flux par des aménagements sobres et le déploiement de moyens de déplacements doux											
10 ***Mettre en œuvre les plans de circulation et de stationnement, de fonctionnement et d'accueil existants***	▶ Mettre en œuvre le plan de circulation et stationnement Grand Site de France sud : ◊ Préserver le paysage des Gorges de l'Hérault : vers des Gorges sans voiture ◊ Diversifier les modes de déplacement et favoriser les déplacements sans voiture : vers plus d'écomobilité ◊ Accompagner le développement des activités nautiques : vers une gestion globale des activités liées au fleuve ◊ Gérer les pics de fréquentation : vers un site apaisé	1		CCVH		1 à 2 M € + régie		☑			Nombre de stationnements mutualisés, de parking relais, de navettes créés ; nombre de jours d'engorgement routier et de jours de saturation des parkings; nombre d'usagers navettes et bus

Actions	Détails	Priorité		Maitrise d'ouvrage	Partenaires à associer	Budget et Financement € HT	Lien autres axes ou programmes	Perspective de mise en œuvre			Indicateurs de suivi
								2024-2028	2028-2032	continue	
Mettre en œuvre les plans de circulation et de stationnement, de fonctionnement et d'accueil existants	▶ Mettre en œuvre le plan de circulation et stationnement d'Issensac	1		CCCGS				☑			Nombre de stationnements mutualisés GSF créés, parking relais + navettes créés, nombre de réunions de concertation menées, satisfaction des acteurs, nombre de jours d'engorgement routier et de jours de saturation des parkings, nombre d'usagers navettes et bus
	◊ Mettre en œuvre l'aménagement paysager d'un cheminement doux (Issensac, cheminement du P2 au pont)					25 000 €		☑			
	◊ Réaliser la mise en défens du stationnement au pont d'Issensac					24 000 €		☑			
	◊ Renaturer le parking P1 d'Issensac					85 000 €		☑			
	▶ Mettre en oeuvre l'étude de fréquentation et du schéma d'aménagement d'entrée du site au Ravin des Arcs : ◊ renaturation des parkings existants ◊ délocalisation du stationnement au niveau du hameau avec reduction de places ◊ nouvelle aire naturelle de stationnement à St-Martin de Londres ◊ acquisition foncière et création d'un nouveau cheminement ◊ étudier et adapter la desserte en bus et l'accueil vélo ◊ schéma d'interprétation	1		CD34		368 000 €		☑			
Développer l'écomobilité	▶ Prendre en compte les circulations et stationnements à l'echelle du Grand Site et améliorer l'écomobilité (covoiturage, parking, navettes, lignes de bus, des pistes cyclables, voies vertes)	2		CCVH		régie			☑		Nombre d'itinéraires pédestres, vélo équestre, créés ou valorisés (publication), itinéraires des bus et navettes
	▶ Développer des services pour le déplacement doux à vélo (casier, kit de réparation, label accueil vélo, bornes VAE)	2		3 CC 3 OT					☑		
	▶ Créer une liaison vélo Saint-Bauzille-de-Putois – Saint-Etienne-d'Issensac	2		CCCGS		85 000 €			☑		
	▶ Aménager une liaison douce entre Saint-Guilhem et le pont du Diable	3		CCVH			*PDG UNESCO Compostelle*		☑		
	▶ Actualiser et valoriser "l'escapade Nature sans voiture" à l'échelle du GSF	2		3 CC 3 OT, ADT					☑		

10

AXE 3 AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DES VISITEURS, OFFRE DE DÉCOUVERTE, MÉDIATION ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

Actions	Détails	Priorité		Maitrise d'ouvrage	Partenaires à associer	Budget et Financement € HT	Lien autres axes ou programmes	Perspective de mise en œuvre			Indicateurs de suivi
								2024-2028	2028-2032	continue	
Objectif 6 : Valoriser l'accueil et l'offre touristique pour améliorer l'expérience des visiteurs et les retombées socio-économiques locales											
Renforcer et valoriser le lien entre les 3 offices de tourisme et leur projet de tourisme durable	▶ Renforcer les partenariats entre les trois offices de tourisme et les 3 commmunautés de communes pour une gestion concertée : ◊ mutualisation des ressources, échanges sur la mise en tourisme du Grand Site ◊ Valorisation d'une identité commune Grand Site de France (valorisation de produits, d'informations, harmonisation et développement d'offres durables) ◊ Elaboration de guides et chartes pour un tourisme durable	1		3 CC 3 OT		régie		☑			Convention signée entre les 6 partenaires, actions de valorisation et de mise en commun réalisées
Valoriser et affiner l'offre d'activités de Pleine Nature respectueuses des enjeux écologiques et le lien entre les 3 plaines et portes du Grand Site de France (Ganges, St-Martin-de-Londres et Gignac)	▶ Créer un itinéraire reliant les 3 vallées, pédestre et/ou vélo, en valorisant le GR de Pays et l'offre existante	1		3 CC 3 OT		régie 10 000 €	*Plan de paysage*	☑			Carte et document de communication sur le nouvel itinèraire « tour du GSF»
	▶ Créer un sentier sur l'ancien chemin rural de la source de la Buèges jusqu'à St-Jean-de-Buèges et rénovation de muret en pierre sèche	1		CCGPSL		30 000 €		☑			
	▶ Créer des itinéraires loisirs et boucles VTT	3		CCCGS				☑			
	▶ Mettre en avant des itinéraires communs (réseaux sociaux, site Internet, vidéos...)	3		3 CC 3 OT				☑			
Améliorer la qualité et la médiation des points et espaces d'accueil	▶ Construire ou rénover les centres d'accueil des visiteurs (aménagement d'aires de repos, installation de sanitaires écologiques et de points d'eau potable, panneaux d'accueil et de médiation des sites d'Issensac, Moulin Berrand, Ravin des Arcs)	3		3 CC 3 OT						☑	Nombre de points d'accueil ou de médiation créés ou restaurés
	▶ Renouveller la scénographie et la médiation de la Maison du Grand Site de France au pont du Diable	1		CCVH OT SGVH		170 000 € Subvention DREAL, CD34, Region GSO	*PDG UNESCO Compostelle*	☑			
Former et Accompagner les acteurs locaux du tourisme, 1er Ambassadeur du Grand Site de France	▶ Organiser et mettre en œuvre des programmes de formations pour les acteurs touristiques (Microlearning : connaissance du GSF, écogestes, accueil...) ▶ Proposer un programmes d'éductours et de journées d'échanges	3		3 CC 3 OT				☑		☑	
Valoriser et diversifier l'offre de découverte et d'interprétation et poursuivre la dessaisonalisation de l'offre	▶ Etudier et mettre en oeuvre un schéma d'interprétation, de valorisation et d'offres de decouvertes du Grand Site : Inventorier et valoriser l'offre existante	3		CCVH		35 000 €			☑		cartographies et inventaires realisés, outils et offre de médiation créés ou valorisés, programme d'animations et d'évenementiels
	▶ Mettre en place des animations, ateliers et conférences sur les thèmes de l'environnement, du patrimoine et de la culture locale	3		3 CC 3 OT				☑		☑	
	▶ Créer des parcours interactifs et développer des circuits thématiques (paysages, nature, histoire, patrimoine, gastronomie, écotourisme...)	3		3 CC 3 OT					☑		
	▶ Développer des outils du réseaux GSF comme la malle vagabonde ou les coulisses du GSF	3		CCVH		2 000 €			☑		

Actions	Détails	Priorité		Maitrise d'ouvrage	Partenaires à associer	Budget et Financement € HT	Lien autres axes ou programmes	Perspective de mise en œuvre			Indicateurs de suivi
								2024-2028	2028-2032	continue	
Valoriser et développer des hébergements touristiques de qualité (voire écoresponsable) intégrés paysagèrement	▶ Accompagner la création et la labellisation d'hébergements écotouristiques (gîtes, chambres d'hôtes, campings, aires de camping-cars) respectueux de l'environnement, intégrés au paysage avec des pratiques durables (réflexion sur les hébergements insolites) ▶ Développer les hébergements écotouristiques de qualité en adéquation avec la stratégie touristique des 3 CC et la stratégie foncière adéquat. (Privilégier le cœur de Bourg, identifier les besoins en termes de typologie d'hébergement et de capacité)	1		3 CC 3 OT		régie	*Plan de paysage*	☑			Nombre de réunion de travail, partenariat mis en place (CAUE, CDT, CRT, …), Fiche du guide de préconisation architecural et paysagère
Développer une charte signalétique du GSF, harmonisation de la signalétique et nettoyage de la signalétique illégale	▶ Développer une charte signalétique ▶ Harmoniser la signalétique du Grand Site ▶ Réaliser le nettoyage de la signalétique illégale	3		CCVH		5 000 €			☑		Charte crée, nombre de panneau posés et/ou enlevés
Objectif 7 : Assurer la valorisation, la médiation et la sensibilisation aux paysages, aux patrimoines naturels et culturels du Grand Site de France pour tous les publics											
Renforcer et développer le programme d'animations et de sensibilisation aux paysages, aux patrimoines naturels et culturels, et à la démarche Grand Site, pour les différents publics, sur tout le GSF et sur l'année	▶ Coordonner, renforcer et valoriser un programme d'animations annuel multi-thématique et pour tous les publics (dont grand public et scolaire)	1		CCVH		6 000 € à 10 000 € /an	*Axe 1 et Axe transversal 3*	☑		☑	
	▶ Poursuivre le développement d'activités immersives, de visites guidées, des ateliers de découverte sensorielles mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel, les paysages (balade paysagère) ; des conférences, land art ▶ Sensibliser à la préservation des paysages et des patrimoines	1		3 CC 3 OT						☑	Nombre de sorties, stands et animations réalisées. Satisfaction des publics
	▶ Développer l'offre d'écotourisme : valorisation de circuits mettant en avant la faune, la flore et les paysages locaux, avec des guides naturalistes formés ▶ Valoriser les itinéraires intégrant des points d'intérêt écologiques et culturels, respectueux de l'environnement.	1		3 CC 3 OT				☑		☑	
	▶ Lancer des campagnes de sensibilisation sur les enjeux environnementaux : préservation des paysages, la biodiversité et les bonnes pratiques environnementales. Utilisation de divers médias pour toucher un large public et Intervention équipe d'Ecogardes (voir garde champêtre)	3		3 CC 3 OT						☑	
Valoriser les produits locaux et l'artisanat	▶ Organiser des événements culturels : festivals, expositions, conférences sur les savoir-faire locaux et les traditions culturelles (agriculture, artisanat, pastoralisme,...) ▶ Promouvoir les produits locaux et l'artisanat par la création de marchés et la mise en place de labels de qualité ▶ Organiser des événements tels que des foires artisanales, des marchés de producteurs, des démonstrations de métiers traditionnels et des ateliers de formation	3		3 CC 3 OT		régie				☑	Nombre d'actions de valorisation et structurations réalisées

AXE TRANSVERSAL 1 AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DE LA QUIÉTUDE DES HABITANTS

Actions	Détails	Priorité		Maitrise d'ouvrage	Partenaires à associer	Budget et Financement € HT	Lien autres axes ou programmes	Perspective de mise en œuvre 2024-2028	Perspective de mise en œuvre 2028-2032	Perspective de mise en œuvre continue	Indicateurs de suivi
Objectif 8 : Améliorer le bien-être des habitants par le maintien d'un cadre de vie durable et par la réduction des nuisances											
Sécuriser, améliorer et arborer les espaces publics, réduire les actes d'incivilités	▶ Rénover et mettre en valeur des rues, places centrales, des parcs et des équipements communautaires (aires de jeux, mobiliers urbains), des jardins publics et espaces verts (plantes locales), aménagements routiers sécurisés et circulations douces pour tous.	1		COM		Fond de concours petit patrimoine et paysage	*Plan de paysage, AXE 1*	☑			Volume de déchets collectés dans les espaces naturels (en particulier gorges de l'Hérault), Moyens de surveillance présents en été, Nombre d'arbres ou arbustes plantés ou préservés, nombre d'espaces publics restaurés
	▶ Préserver le patrimoine arboré, créer des espaces ombragés et créer des trames complémentaires.	1		COM			*Mission APC, Axe transversal 1*		☑		
	▶ Mettre en place une collecte des déchets sur les secteurs touristiques le long des gorges de Hérault	1		3 CC, COM, CD 34				☑			
	▶ Mettre en place des campagnes de sensibilisation sur les sites problématiques ▶ Travailler avec les associations locales en zone péri-urbaine et urbaine ainsi qu'avec l'éducation nationale pour sensibiliser les populations (OT, médiateur, ambassadeur).	1		3 CC				☑			
	▶ Tester la mise en place de médiateurs dans les transports et sur les sites fréquentés	3		3 CC				☑			
	▶ Développer des équipes d'écogardes du Grand Site de France (déchets, médiation, présence) et des équipes de gardes champêtres intercommunaux.	1		3 CC			*Axe1 et Axe 3*	☑			
Préserver les zones de tranquillité (lieu de visites, abbaye, lieu de baignade...) et les accès au fleuve Hérault pour les habitants (dont fixation d'un seuil de fréquentation optimum).	▶ Identifier et aménager des zones de quiétudes et améliorer la qualité de découverte des lieux de visite religieux (abbayes, cloitre,...) et des sites de baignade	3		3 CC			*Axe 1, Obj 3*		☑		Seuils de fréquentation ou de visite optimum fixés et reglementés, mise en place de places réservés aux habitants, voire tarifs préférentiels (dont acces baignade)
	▶ Permettre aux habitants de continuer à accéder aux points d'eau proche de leurs communes avec un accès facile et simple, et une fréquentation des sites acceptables (dont fixation d'un seuil de fréquentation optimum) ▶ Développer des actions avec les prestataires	1		3 CC				☑			

AXE TRANSVERSAL 2 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Actions	Détails	Priorité		Maitrise d'ouvrage	Partenaires à associer	Budget et Financement € HT	Lien autres axes ou programmes	Perspective de mise en œuvre			Indicateurs de suivi
								2024-2028	2028-2032	continue	
Objectif 9 : Protéger les paysages, les milieux, les ressources naturelles et le patrimoine culturel face au changement climatique, anticiper et gérer pour protéger les populations et les infrastructures											
Développer le monitoring et le suivi climatique pour mieux connaitre l'évolution locale	▶ Installer des stations météorologiques pour le suivi des conditions climatiques locales, collecte de données sur les impacts climatiques et leur évolution, publication régulière de rapports. Expérimenter des partenariats avec des structures travaillant sur le climat et/ou la météorologie.	3							☑		
Se protéger des risques et prévenir le risque incendie	▶ Participer à la lutte contre les incendies, préservation de la forêt et développement du sylvopastoralisme	1					*AXE 1*		☑	☑	
Mettre en œuvre le Plan de Paysage transition Énergétique	▶ Mettre en œuvre des projets de transition énergétique et promotion de la sobriété énergétique	1		CCVH		En cours de définition	*AXE 1*	☑			Fiches actions du PPTE mises en œuvre
Promouvoir une agriculture résiliente	▶ Soutenir l'agroforesterie, l'agriculture biologique et la permaculture, promotions pour l'adoption de pratiques agricoles durables et résilientes ▶ Mettre en oeuvre des mesures agro-environnementales : Sensibilisation sur les enjeux climatiques ; Etude stratégie agricole CCGPSL	1		3 CC					☑	☑	Partenariat avec la chambre d'agriculture et les associations agricoles, actions de sensibilisation et mobilisation menées
Accompagner les acteurs sur les enjeux du changement climatique, sensibiliser et former les acteurs locaux (dont économies de ressources, eau, transport)	▶ Travailler avec les acteurs locaux sur l'évolution des activités par rapport aux impacts du climat ▶ Organiser des sessions de formation sur les bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique pour les agriculteurs, les élus, les professionnels du tourisme et les habitants : ◊ Installation de systèmes de collecte d'eau de pluie sur les bâtiments publics et touristiques, et sensibiliser les habitants, ◊ Promotion de l'écomobilité, developpement des transports publics à faible émission de carbone et incitation aux modes de déplacement doux (vélos, installation de bornes de recharge pour véhicules électriques...)	1		3 CC					☑		Nombre de réunions de sensibilisation ou programmation d'animations avec une association spécialisée
Anticiper l'évolution des usages de l'eau et du fleuve Hérault comme espace de loisirs et de détente	▶ Anticiper sur les dérèglements possibles d'activités en tenant compte des paramètres environnementaux, économiques et sociaux ▶ Développer le lien avec SAGE Hérault. Participer au reunion de la CLE au titre du Grand Site de France	3							☑	☑	Partenariat mis en place avec le SAGE Hérault et les acteurs/usagers du fleuve herault (dont lien avec le SGBAN)
Intégrer des stratégies d'adaptation	▶ Intégrer et mettre en œuvre les plans d'urgence pour les événements climatiques extrêmes (inondations, sècheresses, incendie), formation des équipes de secours et de gestion des crises	1							☑	☑	Plan de gestion des risques existants ou réalisés

AXE TRANSVERSAL 3 COMMUNICATION, CONCERTATION ET GOUVERNANCE LOCALE

Actions	Détails	Priorité		Maitrise d'ouvrage	Partenaires à associer	Budget et Financement € HT	Lien autres axes ou programmes	Perspective de mise en œuvre 2024-2028	Perspective de mise en œuvre 2028-2032	Perspective de mise en œuvre continue	Indicateurs de suivi
Objectif 10 : Renforcer l'identité du Grand Site & Harmoniser la communication sur l'ensemble du Grand Site											
Harmoniser la communication et renforcer l'identité du Grand Site de France	▶ Mettre en place des ateliers créatifs autour de l'esprit des lieux, des valeurs communes et de l'Identité du Grand Site de France et poursuivre les actions du plan de communication	3		CCVH		régie		☑			Nombre de partenariats et de réunions, Nombre de nouvelles actions mises en œuvre
Actualiser, développer et poursuivre le plan de communication du Grand Site	▶ Actualisation du plan de communication du GSF (3 communautés de communes)	1		CCVH				☑			
Objectif 11 : Assurer la concertation locale et renforcer l'appropriation du Grand Site par ses acteurs (habitants, socio-pro fessionnels, élus…)											
Renforcer la concertation locale et poursuivre l'implication des habitants	▶ Poursuivre le lien avec les acteurs locaux et les habitants : création d'une page web dédiée aux échanges et à la transmission d'information (ex. forums en ligne) ou un systeme d'information en temps réel (mail/ tel) pour des informations prioritaires ▶ Organiser un rendez-vous, annuel ou bisannuel, tel qu'un conseil de gouvernance locale ou des assises du Grand Site ouverts aux habitants et acteurs locaux	1		CCVH				☑		☑	Plateforme de concertation et de telechargement en ligne Réunion annuelle ou bisannuelle ouverts aux habitants du GSF
Objectif 12 : Animer et coordonner la gouvernance locale du Grand Site de France											
Coordonner et animer la gouvernance locale du Grand Site de France	▶ Poursuivre la mise en place d'une convention pluriannuelle de gestion et de conventions annuelles d'actions reliant les 3 communautés de communes ▶ Engager une convention complémentaire avec les 3 Offices de tourisme ▶ Poursuivre l'animation d'un comité de pilotage annuel (avec une présidence tournante tous les 2 ans), des Comités techniques (avec les partenaires, une à deux fois par an, selon les besoins) ▶ Renforcer la mobilisation de comité thématiques annuels (Paysages et Patrimoines, Fréquentation et Tourisme)	→		CCVH				☑		☑	Nbre de réunions et temps d'animatinos (COPIL, commission thematques…), Convention pluriannuelle, Conventions annuelles, programmations annuelles

PARTIE D

Gouvernance Moyens technique et financier

ruines du Chêteau de Montpeyroux © Rémy Masseglia

Potier © Olivier Octobre

PARTIE D

Gouvernance Moyens technique et financier

- 18 communes concernées par une gouvernance partagée
- 3 communautés de communes collaborant pour coordonner les actions du Grand Site
- Une présidence de la gouvernance assurée de manière tournante tous les deux ans, permettant ainsi une gestion collaborative et égalitaire entre 3 communautés de communes
- Une convention pluriannuelle de gouvernance qui définit les responsabilités des communautés de communes, mutualise les ressources et assure une gestion cohérente sur l'ensemble du Grand Site.
- Des conventions annuelles d'application précisant chaque année les actions à réaliser et les contributions financières, assurant une gestion structurée et transparente du Grand Site.

1 LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE DE FRANCE

1. UNE STRUCTURATION ADAPTÉE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

La gouvernance du Grand Site de France repose sur une coopération entre trois communautés de communes : la communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises (5 communes), la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup (6 communes), et la communauté de communes Vallée de l'Hérault (7 communes), qui agit en tant que gestionnaire et coordonnateur.

Une convention pluriannuelle de gouvernance sert de cadre administratif et financier à cette gestion, en définissant les rôles et responsabilités de chaque communauté de communes dans la coordination des actions (Cf. Annexe 3 - Convention de gestion 2018-2023). Elle permet également de mutualiser les ressources et d'assurer la cohérence des actions sur l'ensemble du périmètre du site. Cette convention pluriannuelle est complétée par des conventions d'application annuelles, qui définissent les actions à entreprendre ainsi que les dépenses prévues pour l'année, en précisant la contribution de chaque partenaire.

La gouvernance, pour la période 2024-2031, se base sur une structuration élargie et équilibrée, adaptée aux spécificités et aux enjeux du territoire. Avec l'intégration de nouvelles communes, le périmètre de gestion passe de 10 à 18 communes, partiellement associées au projet depuis 6 ans,ce qui renforce la cohérence biogéographique du plan de gestion. Cette extension permet d'inclure des zones aux caractéristiques paysagères, écologiques et patrimoniales complémentaires, favorisant ainsi une gestion harmonisée et durable.

Le choix d'une telle composition permet d'équilibrer la représentation des trois communautés de communes impliquées – Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint-Loup, et Cévennes Gangeoises et Suménoises. Chaque intercommunalité conserve un rôle important dans la gestion du site, en apportant sa connaissance spécifique du territoire et en assurant une répartition équilibrée des responsabilités. Cette structuration permet de répondre aux défis écologiques, paysagers, socio-économiques et touristiques du territoire en pleine dynamique.

La gouvernance adoptée vise également à assurer une prise de décision collective, tout en étant flexible et réactive face aux évolutions des enjeux locaux. Elle permet de coordonner efficacement les actions à l'échelle du territoire élargi, tout en préservant les intérêts de chaque commune. Ce modèle collaboratif, fondé sur une approche concertée et partagée, renforce la capacité de gestion durable et la solidarité territoriale, assurant ainsi une meilleure cohérence dans la mise en œuvre des objectifs de préservation du Grand Site de France. Les communes désormais intégrées sont réparties comme suit :

- Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) : Aniane, Arboras, Argelliers, Montpeyroux, Puéchabon, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Guilhem-le-Désert. 7895 habitants / 194 km²
- Communauté de communes Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL) : Causse-de-la-Selle, Notre-Dame-de-Londres, Pégairolles-de-Buèges, Saint-André-de-Buèges, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Martin-de-Londres. 4020 habitants / 157 km²
- Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS) : Agonès, Brissac, Cazilhac, Laroque, Saint-Bauzille-de-Putois. 6035 habitants / 85 km²

2. UNE STRUCTURATION ORGANISÉE ET COLLABORATIVE

La gouvernance du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault repose sur une structuration organisée en plusieurs instances décisionnelles, techniques et thématiques, assurant une gestion fluide, participative et transparente. Ce système de gouvernance est conçu pour garantir l'équilibre entre les communautés de communes, tout en permettant une mise en œuvre opérationnelle efficace des projets.

Instances de gouvernance : un cadre décisionnel et partenarial

▶ Le comité des communautés de communes

Le comité des communautés de communes, qui remplace l'ancien comité des maires, constitue l'instance principale de décision. Composé des présidents et vice-présidents des trois communautés de communes (Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint-Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises), il est responsable de la validation de la stratégie globale, de la supervision de la mise en œuvre du plan de gestion 2024-2031 et du pilotage de la convention.

Ce comité suit les actions réalisées et évalue leur impact, en veillant à ce que les décisions soient cohérentes avec les objectifs partagés par les territoires et les objectifs propres à chaque communauté de communes. Ce comité se réunit au moins une fois par an.

▶ Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage regroupe les représentants des communautés de communes, les maires des communes, les Offices de Tourisme, ainsi que les partenaires institutionnels clés tels que la préfecture, la DREAL, la DDTM, la DRAC, l'ONF, l'UDAP, le département de l'Hérault, et la région Occitanie. Ce comité joue un rôle essentiel en validant et amendant la stratégie proposée par le comité des communautés de communes et en soutenant la mise en œuvre des actions par le biais de co-financements et d'apports techniques. Il se réunit annuellement pour suivre l'avancement des actions, faire le bilan de la saison, présenter les résultats des observatoires et ajuster les priorités si nécessaire.

▶ Instances des communautés de communes et des communes

Au niveau local, chaque communauté de communes et chaque commune dispose de ses propres instances (conseils communautaires, conseils municipaux, commissions, bureaux), qui participent à la mise en œuvre des projets sur leur territoire respectif. Ces instances sont responsables de la validation des actions locales en lien avec le Grand Site de France et garantissent une implication directe des élus dans la gestion du projet.

Mise en œuvre du plan de gestion : des groupes techniques et thématiques structurés

En parallèle des instances décisionnelles, la mise en œuvre du plan de gestion s'appuie sur plusieurs instances techniques et thématiques,

Comité des communautés de communes du Grand Site - Juillet 2024 © ENCIS Environnement

chargées de la gestion opérationnelle des actions et du suivi des observatoires.

▶ Le groupe de coordination technique

Ce groupe réunit les services techniques des trois communautés de communes, ainsi que des représentants techniques des institutions partenaires (DREAL, UDAP, DDTM, Département, Région, Offices de tourisme). Le groupe de coordination technique assure le lien entre les différentes instances de gouvernance (comités thématiques, groupes projet, comités des communautés de communes, ...) et veille à une communication fluide et cohérente entre tous les niveaux de décision et d'action. Il peut se réunir sous des formats différents selon les sujets. Il garantit également le bon déroulement des projets en assurant la coordination technique des actions.

Il comprend également une instance resserrée réunissant les référents techniques des trois communautés de communes responsables du Grand Site, chargée d'assurer le suivi des projets. Cette instance se réunit tous les un à deux mois.

Un groupe technique dédié au « Tourisme » se réunit également tous les trois à six mois, rassemblant les trois communautés de communes et leurs offices de tourisme respectifs. Ce groupe se réunit par ailleurs avec les responsables de communication des communautés de communes afin de piloter et mettre en œuvre le plan de communication du Grand Site à la même fréquence.

▶ Les comités thématiques

Deux comités thématiques, « Paysage et patrimoines » et « Fréquentation et tourisme », sont chargés de suivre et d'analyser les observatoires et les actions menées dans ces domaines spécifiques. Présidés par les vice-présidents des trois communautés de communes désignés pour ces thématiques, les comités réunissent les élus locaux ainsi que les partenaires territoriaux.

Le comité thématique « Paysage & Patrimoines » se réunira une à deux fois par an, sous la co-présidence des vice-présidents des trois communautés de communes en charge de ces questions. Il sera principalement responsable du suivi de l'Observatoire photo graphique du paysage et du Plan de paysage, ainsi que de l'atteinte des objectifs de l'axe 1 et des axes transversaux 1 et 2 du plan de gestion 2024-2031.

Le comité thématique « Fréquentation & Tourisme », également co-présidé par les vice-présidents des trois communautés de communes en charge de ces sujets, se réunira une à deux fois par an. Il aura pour mission de suivre l'Observatoire de la fréquentation et de dresser un bilan de la saison en coordination avec les trois offices de tourisme et les trois communautés de communes. Ce comité sera chargé de suivre l'atteinte des objectifs des axes 2, 3, ainsi que de l'axe transversal 3 du plan de gestion 2024-2031.

Ces comités permettent d'évaluer les impacts sur le territoire et de proposer des ajustements, garantissant ainsi une gestion adaptée et réactive.

▶ Les groupes projet ponctuels

Ces groupes sont constitués en fonction des besoins spécifiques liés aux études ou aux projets en cours. Composés d'experts, de représentants locaux et parfois d'associations, les groupes projet se concentrent sur des projets spécifiques à durée limitée. Il s'agit notamment des comités de pilotage et des comités techniques des projets et études spécifiques, tel que l'actualisation du schéma de gestion de la biagnade et des activités nautiques (SGBAN). Ils jouent un rôle opérationnel clé dans la mise en œuvre des décisions stratégiques, permettant une application concrète des actions sur le terrain.

Communication et reporting : transparence et implication des partenaires

En transversalité, un volet communication et reporting est intégré à la gouvernance pour garantir la transparence des actions et l'implication de tous les partenaires, ainsi que du public. Cette instance, bien qu'encore informelle dans la convention, sera mise en place prochainement et aura pour mission de :

- Informer régulièrement les partenaires et les élus sur l'avancement des projets ;
- Diffuser les résultats des actions auprès du public et des parties prenantes, afin de garantir une bonne compréhension des enjeux ;
- Impliquer activement le public dans la démarche Grand Site de France en mettant en valeur les actions réalisées et en assurant une communication régulière et transparente sur l'avancement des projets. Par ailleurs, des consultations et boîtes à idées seront mises en place afin de recueillir les avis et suggestions des habitants, favorisant ainsi une approche participative ascendante.

Cette structure de gouvernance, articulée autour de ces différents comités, groupes techniques et thématiques est schématisée ci-dessous :

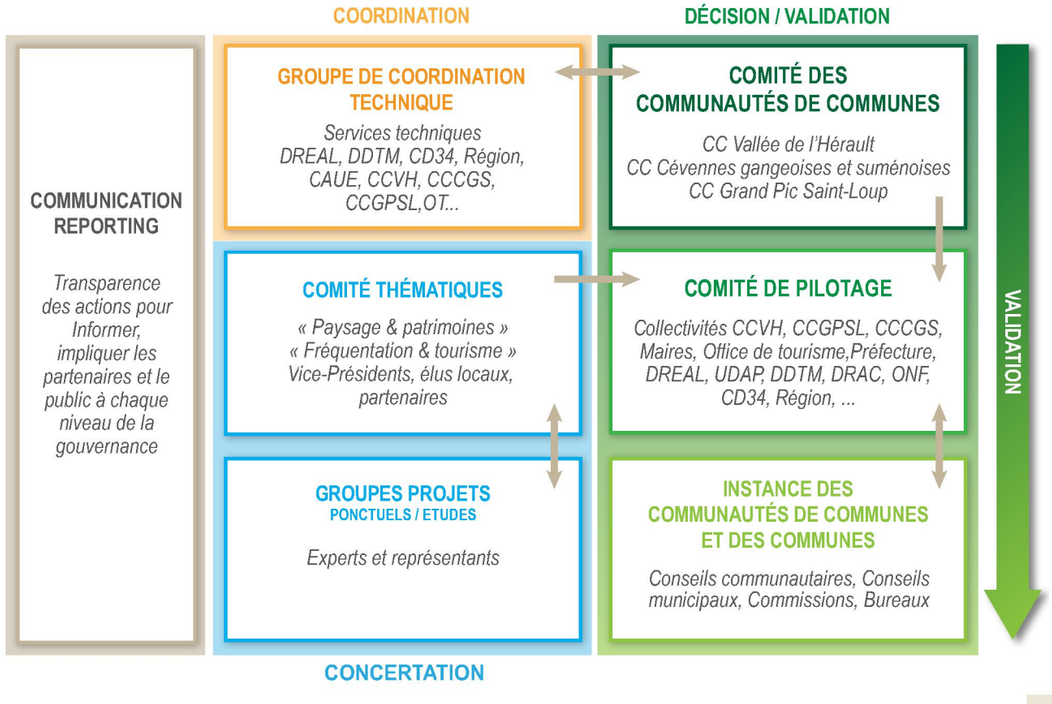

Réunion Observatoire photographique du paysage 2023 © ENCIS Environnement

3. LE RÔLE DU GESTIONNAIRE-COORDINATEUR

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) joue un rôle clé en tant que gestionnaire-coordinateur du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert. Forte de son expérience acquise lors des précédentes périodes de labellisation, la CCVH est responsable de la coordination globale du prcjet et de la mise en œuvre du plan de gestion pour la période 2024-2031.

Le gestionnaire-coordinateur a plusieurs missions essentielles, qui s'inscrivent dans une démarche collaborative et opérationnelle, garantissant une gestion efficace du territoire :

▶ **Coordination du plan de gestion** :

Le gestionnaire est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du plan de gestion du Grand Site de France. Cela inclut la planification des actions, leur priorisation en fonction des enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux et touristiques, et leur intégration dans une stratégie cohérente pour l'ensemble du périmètre concerné. Le plan de gestion, élaboré en concertation avec les autres collectivités, reflète les ambitions communes en matière de préservation des paysages, de gestion des flux touristiques et de développement durable.

▶ **Lien entre les instances décisionnelles et opérationnelles** :

En tant que coordinateur, la CCVH joue un rôle de trait d'union entre les différentes instances de gouvernance, notamment le comité des communautés de communes, les groupes Projet et les comités thématiques. Elle assure la cohérence entre les décisions stratégiques et leur traduction en actions concrètes sur le terrain. Ce rôle est renforcé par la participation active du gestionnaire aux réunions des instances de gouvernance, où il assure un suivi des décisions et des orientations prises.

▶ **Suivi et évaluation des actions** :

Le gestionnaire-coordinateur est responsable du suivi des actions mises en place dans le cadre du plan de gestion. Il assure la supervision des travaux réalisés par les groupes projet et veille à ce que les objectifs fixés soient atteints dans un planning partagé. Il participe également à l'évaluation des résultats, en collaboration avec les comités thématiques, afin de garantir une gestion adaptative face aux enjeux du territoire (fréquentation touristique, dégradations potentielles, etc.).

▶ **Organisation des instances de gouvernance** :

Le gestionnaire est en charge de l'organisation des réunions des instances de gouvernance (comité des communautés de communes, comité de pilotage, comités thématiques, etc.). Cela inclut la préparation des ordres du jour, l'animation des discussions, la rédaction des comptes-rendus, ainsi que le suivi des décisions prises au cours de ces réunions. Ce rôle logistique et administratif est fondamental pour garantir une gouvernance fluide et coordonnée.

▶ **Communication et concertation avec les parties prenantes** :

En étroite collaboration avec les autres communautés de communes, le gestionnaire est responsable de la communication autour du plan de gestion. Cela inclut la diffusion d'informations aux partenaires, aux élus, ainsi qu'aux habitants et aux visiteurs du territoire. Le gestionnaire veille également à maintenir une concertation permanente avec les acteurs locaux, afin de garantir une prise en compte des attentes et des besoins de chacun.

▶ **Gestion des partenariats financiers et techniques** :

Le gestionnaire-coordinateur est responsable de la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre des actions du plan de gestion. Il assure également la coordination des moyens techniques, en collaboration avec les autres communautés de communes et les partenaires institutionnels (DREAL, Conseil départemental, etc.). Ce rôle inclut la gestion des conventions annuelles d'application qui précisent les contributions financières de chaque partenaire.

4. LE RÔLE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES : UN PARTENARIAT ÉQUILIBRÉ POUR UNE GESTION PARTAGÉE

Les trois communautés de communes impliquées dans le plan de gestion – Vallée de l'Hérault (CCVH), Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL) et Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS) – occupent chacune un rôle essentiel dans la gestion et la mise en œuvre du plan de gestion du Grand Site de France. Leur collaboration repose sur une gouvernance équilibrée et participative, où chacune contribue à la réalisation des objectifs communs tout en préservant les spécificités de son territoire.

▶ **Maîtrise d'ouvrage des actions spécifiques :**

Chaque communauté de communes conserve la maîtrise d'ouvrage des actions et projets spécifiques à son territoire. Cela signifie qu'elles sont responsables de la mise en œuvre des études et des travaux relatifs aux enjeux locaux (aménagements des sites, mise en place des équipements d'accueil et de gestion des flux de fréquentation, préservation des paysages, protection des habitats naturels, etc.). Ce rôle leur permet de s'assurer que les actions entreprises répondent aux besoins spécifiques de leur territoire, tout en s'inscrivant dans une stratégie globale.

▶ **Coordination technique et politique des communes membres :**

Chaque communauté de communes assure un rôle de coordination technique et politique au sein de ses communes membres. Cela inclut la mobilisation des élus locaux, la participation active aux groupes projet et aux comités thématiques, ainsi que la diffusion des décisions prises dans les instances de gouvernance. Ce rôle de relais permet de garantir une cohérence dans l'application des décisions à l'échelle locale.

- **Contributions financières et techniques :**

Les communautés de communes sont également partenaires financiers du plan de gestion. Elles contribuent au financement des actions mutualisées, en fonction de leur capacité et des besoins du plan de gestion. Cette clarté financière est formalisée chaque année à travers des conventions d'application annuelles, qui précisent les contributions de chaque collectivité en fonction des actions à mener comme évoqué en introduction.

- **Participation aux instances de gouvernance :**

Les communautés de communes co-animent les instances de gouvernance du Grand Site de France : comité des communautés de communes, comité de pilotage, groupes projet et comités thématiques. Leur implication permet de garantir que les décisions prises sont représentatives des intérêts de chaque territoire, assurant ainsi une gestion partagée et équitable.

- **Engagement dans les actions transversales :**

Les communautés de communes collaborent également sur des actions transversales qui concernent l'ensemble du territoire, comme la gestion de la fréquentation touristique, le développement de la mobilité durable ou la valorisation des patrimoines. Cette coopération intercommunale permet de mutualiser les ressources et de coordonner les efforts sur des enjeux globaux.

Office du tourisme Sud Cévennes
© CCCGS

5. UNE COOPÉRATION RENFORCÉE DES OFFICES DE TOURISME INTERCOMMUNAUX

En complément de la gouvernance territoriale, la mise en œuvre d'une gestion cohérente et durable des flux de fréquentation, de la mobilité, de la qualité d'accueil et de la communication repose sur une coopération renforcée entre les trois Offices de Tourisme Intercommunaux (OTi) des communautés de communes concernées : Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint-Loup, et Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Ces trois entités, déjà impliquées dans la promotion du territoire, œuvrent sur des thématiques communes, telles que la gestion touristique et la valorisation du paysage et des patrimoines dans un objectif de tourisme durable. Dans le cadre du plan de gestion 2024-2031, cette collaboration devrait être formalisée et renforcée par la signature d'une convention. L'objectif est de structurer leurs actions autour d'un même projet, visant à offrir une expérience de qualité aux visiteurs tout en préservant les ressources naturelles et culturelles du Grand Site.

Objectifs de la coopération

La convention définira une stratégie commune pour la gestion des flux touristiques, le développement de la mobilité durable, l'amélioration de la qualité d'accueil, et le renforcement de la médiation culturelle. Cette stratégie comprendra :

- La coordination des efforts de promotion pour garantir un message harmonisé autour des valeurs du Grand Site de France, mettant en avant la richesse patrimoniale, paysagère et culturelle du territoire et ses fragilités ;
- La gestion partagée des flux touristiques, pour assurer une répartition équilibrée des visiteurs sur l'ensemble du périmètre élargi tout au long de l'année, en dehors des périodes sensibles, afin de limiter la pression sur les sites les plus fréquentés et d'apporter des retombées socio-économiques du tourisme à tout le territoire ;
- Le développement de l'écomobilité, en valorisant des solutions de transport durable telles que des navettes, des vélos électriques, et des itinéraires pédestres adaptés, facilitant une découverte douce du territoire ;
- L'amélioration continue de l'accueil et de l'information à travers une mutualisation des ressources (outils numériques, points d'information physiques, formations des équipes), pour offrir un service plus homogène et de haute qualité ;
- La médiation culturelle et environnementale, en valorisant le patrimoine immatériel, l'histoire et la culture locale, notamment à travers des programmes d'interprétation et des animations pédagogiques, afin d'enrichir l'expérience des visiteurs et de favoriser une meilleure compréhension des enjeux de préservation du site.

Médiation culturelle et promotion des valeurs du Grand Site de France

Les trois offices de tourisme pourront travailler de manière concertée pour mettre en avant les valeurs du Grand Site, axées sur la préservation de l'environnement, la protection du patrimoine et le respect du cadre de vie local. Ces valeurs seront intégrées dans les campagnes de promotion et les actions de médiation culturelle, à travers des initiatives communes :

- Actions de médiation culturelle et environnementale, permettant de sensibiliser les visiteurs à la fragilité des écosystèmes et des paysages, à l'histoire des lieux et aux pratiques locales, grâce à des visites guidées, des expositions thématiques, ou des supports numériques interactifs ;
- Communication commune, visant à véhiculer un message clair et unifié autour des principes de durabilité, plus de respect de la nature, de valorisation du patrimoine local et du paysage. Cela inclura des campagnes communes sur les plateformes digitales, des brochures partagées, et des événements conjoints pour valoriser l'identité du Grand Site de France et ses spécificités.

Mobilité durable et expérience de qualité de découverte du territoire

L'un des piliers de cette coopération pourra être la promotion de l'écomobilité, avec des solutions adaptées pour limiter l'impact environnemental des déplacements touristiques, de loisirs et quotidiens. En encourageant l'utilisation de modes de transport doux, tels que les navettes ou les vélos électriques, les offices de tourisme contribueront à réduire l'encombrement des sites sensibles et à faciliter une découverte immersive du territoire.

Enfin, la qualité de l'accueil et la médiation culturelle et environnementale seront renforcées pour garantir une expérience enrichissante et inspirante aux visiteurs. L'harmonisation des standards d'accueil, conjuguée à une offre touristique diversifiée et respectueuse des spécificités locales, permettra de renforcer l'offre de découverte du Grand Site et d'améliorer l'accueil, tout en favorisant des retombées économiques équitables sur l'ensemble du territoire.

Fonctionnement de la Coopération

Les trois offices de tourisme pourront participer activement aux groupes projet, aux comités thématiques dédiés à la gestion touristique et à la valorisation du patrimoine, et au comité de pilotage en collaboration étroite avec les autres instances de gouvernance du Grand Site de France. Cette participation permettra une synergie entre les orientations stratégiques définies par les communautés de communes et les actions opérationnelles des OTi sur le terrain.

Les observatoires de fréquentation touristique et de loisirs mis en place fourniront des données précieuses permettant d'ajuster annuellement les actions, d'améliorer l'accueil des visiteurs et d'assurer un meilleur équilibre entre protection du site et développement économique local.

2 MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DU GRAND SITE

Pour la période 2024-2031, la gestion du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault et de Saint-Guilhem-le-Désert repose sur des moyens humains et financiers renforcés, adaptés aux enjeux d'un territoire élargi. La dynamique de gestion vise à répondre efficacement aux nouveaux objectifs et enjeux du territoire. Les trois communautés de communes (Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint-Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises) unissent leurs ressources et bénéficient également d'un soutien financier important de la part de l'État, de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault pour la mise en œuvre du plan de gestion.

1. UN RENFORT DES ÉQUIPES POUR ACCOMPAGNER LA GESTION DURABLE

Les trois communautés de communes du Grand Site apportent chacune des ressources humaines dédiées à la gestion du site, en s'appuyant sur leurs techniciens, administrateurs et personnels spécialisés (Cf. Annexes 4 - tableau de répartition des postes de travail).

Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH)

En tant que gestionnaire-coordinateur, la CCVH joue un rôle majeur dans la gestion quotidienne du Grand Site. Elle mobilise une équipe importante, composée de 34 personnes, représentant 22 équivalents temps plein (ETP), dédiés à la gestion du site, de la biodiversité, de la gestion des activités de pleine nature, ou de l'accueil des visiteurs. Ces agents sont impliqués dans la coordination des actions, l'aménagement des infrastructures touristiques, la régulation des flux de visiteurs, la préservation des paysages, la concertation, la sensibilisation et enfin l'accueil des visiteurs dans les différents points d'information du public et de médiation.

Un renforcement des équipes sera rendu possible grâce à une nouvelle dotation du ministère, qui permettra notamment la création d'un poste de chargé de mission « Gestion de la fréquentation, concertation et médiation ». Ce poste permettra de consolider le suivi des enjeux liés à la fréquentation, en particulier à travers la mise en place et le pilotage d'un observatoire dédié, tout en assurant la coordination des actions de concertation avec les acteurs locaux.

Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS)

La CCCGS mobilise 24 personnes travaillant sur des missions liées à la gestion du Grand Site, dont la gestion du site de Saint-Etienne-d'Issensac, représentant 1,65 ETP.

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL)

La CCGPSL mobilise environ 3,6 ETP pour ses actions liées au Grand Site. Les équipes, de 15 personnes, sont réparties sur diverses missions, allant de la protection de l'environnement à la gestion des infrastructures touristiques, en passant par la promotion des activités locales. Cette contribution humaine permet d'assurer une gestion cohérente et efficace des projets portés par la communauté de communes.

Au total, **environ 27 ETP sont mobilisés par les trois communautés de communes pour assurer la gestion du Grand Site**. Ce dispositif humain est complété par des moyens saisonniers, dont les éco-gardes, et l'ajout du poste de chargé de mission financé par les dotations de l'État, représentant un renforcement significatif des capacités de gestion, permettant de mieux répondre aux besoins croissants du site, tant en termes de fréquentation touristique que de préservation des espaces naturels.

2. LES MOYENS FINANCIERS

Le financement des actions de gestion du Grand Site repose sur une combinaison de contributions des trois communautés de communes, ainsi que sur des cofinancements de l'État, de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault. Ce modèle financier permet à chaque communauté de communes de porter ses propres prcjets tout en mutualisant les ressources pour les actions d'intérêt commun.

Clé de répartition financière pour les actions mutualisées

Certaines actions, notamment celles qui concernent l'ensemble du périmètre du Grand Site, sont financées de manière mutualisée entre les trois communautés de communes. Les coûts de ces actions seront répartis selon une clé de répartition prenant en compte divers facteurs, tels que la surface du territoire couvert par le Grand Site, la population des communes intégrées dans le périmètre, ainsi que la fréquentation touristique de ces zones.

Pour la période 2024-2031, la répartition financière des actions mutualisées suivra la continuité des conventions antérieures, en particulier celle de 2018-2023. Bien que la nouvelle convention soit encore en cours de validation, il est prévu que les principes de répartition administrative et financière restent proches et adaptées au nouveau périmètre.

Ces contributions s'appliqueront aux actions qui profitent à l'ensemble du territoire du Grand Site, comme la gestion des flux touristiques, les études paysagères ou environnementales à l'échelle du site, et leurs traductions opérationnelles en faveur des patrimoines et de la protection des paysages.

Portage de projets locaux : Responsabilité des communautés de communes

Chaque communauté de communes conserve la possibilité de porter ses propres projets locaux, financés directement par ses budgets propres. Ces projets concernent des actions spécifiques qui touchent uniquement le territoire d'une communauté de communes, telles que la mise en place d'infrastructures locales, la gestion d'équipements d'accueil, ou encore la préservation de sites naturels spécifiques à leur périmètre.

Cette approche décentralisée permet à chaque communauté de répondre à ses propres priorités tout en participant aux actions mutualisées. Les communautés de communes peuvent ainsi adapter leurs budgets pour financer les projets qui répondent aux besoins particuliers de leur territoire tout en respectant les orientations stratégiques définies pour l'ensemble du Grand Site.

Soutien financier de l'État : Dotations et Subventions

L'État, via les politiques de soutien aux sites labellisés Grand Site de France, joue un rôle essentiel dans le cofinancement de certaines actions. En plus de la dotation pour le nouvel ETP qui renforce les équipes techniques, des subventions sont prévues pour des projets spécifiques, notamment pour :

- Les actions en faveur de la gestion et de la protection des paysages (Mise en œuvre des plans de paysages, etc) ;
- Les aménagements intégrés paysagèrement en faveur de l'accueil des visiteurs et de la médiation (amélioration des sentiers, espaces d'accueil, interprétation) ;
- La régulation des flux touristiques, à travers des aménagements ou des outils de communication et de gestion (panneaux, applications, réservations,...) permettant de gérer la fréquentation tout en préservant les espaces naturels.

Ces subventions publiques sont sollicitées en fonction des prcjets portés soit par l'ensemble des communautés de communes, soit par une seule d'entre elles. L'État intervient donc en soutien pour des actions précises qui s'inscrivent dans les objectifs de gestion durable du site.

Partenariats et cofinancements régionaux et départementaux

Les cofinancements de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault constituent des soutiens financiers importants pour les actions de préservation du Grand Site. Ces deux institutions interviennent en tant que partenaires stratégiques pour des actions ciblées, notamment celles liées à la protection des paysages, au développement durable, et à l'amélioration des infrastructures touristiques.

▶ **Région Occitanie**

Elle intervient principalement pour des projets d'envergure régionale, tels que le développement de l'écomobilité, la valorisation touristique, ou encore la préservation des espaces naturels. La Région finance également des actions innovantes en matière d'adaptation au changement climatique, en soutenant par exemple des initiatives d'aménagement écoresponsable ou de gestion de l'eau.

▶ **Département de l'Hérault**

Le Département participe activement au cofinancement de projets d'intérêt départemental, en particulier ceux liés à la gestion des espaces naturels sensibles (ENS). Le Département soutient également des projets d'amélioration des infrastructures d'accueil des visiteurs et de protection des sites à forte valeur écologique., en lien avec le Schéma départemental pour un tourisme durable et responsable (2022/2028). Ces cofinancements permettent de répartir les charges financières tout en assurant la mise en œuvre des actions de gestion dans une logique de durabilité.

Financements européens des actions Natura 2000

En complément des financements nationaux et locaux, l'Union Européenne soutient les actions Natura 2000 en finançant des projets de conservation de la biodiversité et de restauration des habitats. Elle contribue également au suivi des espèces et à la sensibilisation à la préservation des écosystèmes. Les Contrats Natura 2000 permettent aux agriculteurs et gestionnaires de s'engager volontairement dans des pratiques favorables à la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Financement des activités spécifiques : Gestion de la baignade et des activités nautiques

Les activités nautiques, comme la baignade dans les Gorges de l'Hérault, nécessitent une gestion spécifique, en particulier pour la sécurité, l'organisation des activités et l'intégration paysagère et environnementale des infrastructures. Un schéma de gestion de la baignade et des activités nautiques est en place pour encadrer ces actions. Ce schéma est financé de manière égale par les trois communautés de communes, chacune contribuant à hauteur de 33 %. Cette répartition permet de gérer collectivement les coûts liés à la sécurité des pratiquants, à la communication et la sensibilisation sur les milieux traversés, à la maintenance des infrastructures et à la préservation des zones sensibles autour des sites nautiques.

3. UN RENFORT DE LA DYNAMIQUE DE GESTION

Les moyens humains et financiers mobilisés pour la période 2024-2031 démontrent la volonté des trois communautés de communes de renforcer une gestion partagée et adaptative du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert. La flexibilité de ce modèle repose sur la capacité des communautés de communes à porter leurs propres projets tout en mutualisant les ressources pour les actions d'intérêt commun. Cette approche garantit une gestion équilibrée et efficace du territoire, en tenant compte des spécificités locales.

Le soutien financier de l'État, de la Région Occitanie et du Département de l'Hérault renforce cette dynamique de gestion. Ces cofinancements s'inscrivent dans des politiques territoriales plus larges et résonnent avec des stratégies de développement régional et départemental, en particulier dans le cadre de la mobilité durable et du schéma régional du tourisme. Par exemple, la Région Occitanie intervient pour des projets liés à l'écomobilité et à la gestion des flux touristiques, en accord avec ses priorités de développement durable. De même, le Département de l'Hérault appuie des actions en lien avec son schéma de développement touristique et ses politiques de protection des espaces naturels sensibles.

Ces synergies permettent non seulement d'optimiser les ressources financières mais aussi d'assurer que les actions menées au sein du Grand Site s'intègrent dans une vision cohérente et durable du développement du territoire. Cette approche partenariale et concertée garantit que les objectifs de préservation du patrimoine naturel et culturel sont alignés avec les priorités stratégiques des échelons régionaux et départementaux, favorisant ainsi une gestion pérenne du Grand Site de France.

Animation paysage pour les globeblogueurs © CCVH

3 MOYENS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Les moyens de suivi et d'évaluation du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault pour la période 2024-2031 s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, s'appuyant sur des outils performants et adaptés aux enjeux de préservation, de gestion des flux touristiques, et d'évaluation des retombées économiques. La période 2018-2023 a permis de tester et de développer certains de ces outils, bien que tous n'aient pas encore été pleinement mobilisés. L'objectif pour 2024-2031 est de renforcer l'efficacité des dispositifs existants tout en intégrant des approches innovantes pour un suivi plus précis et une évaluation plus complète.

L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

L'Observatoire Photographique du Paysage (OPP) est l'un des outils les plus significatifs pour évaluer les évolutions du paysage. Mis en place dans les premières années de labellisation du Grand Site, il a montré son efficacité lors de la période 2018-2023.

Le renouvellement de cet observatoire pour la période 2024-2031 fournira des informations continues sur l'impact des actions de préservation et d'aménagement menées dans le cadre du plan de gestion Grand Site. Les communes récemment intégrées dans le périmètre, benefician déjà de l'observatoire élargi à tout le plan de paysage en 2021 afin de suivre l'ensemble du territoire du Grand Site. L'analyse comparative des photographies prises à intervalles réguliers permettra idéalement d'ajuster les actions en matière de réhabilitation paysagère et d'aménagement touristique.

L'OBSERVATOIRE DE LA FRÉQUENTATION

Pour la période 2024-2031, l'observatoire de la fréquentation bénéficiera d'un renforcement significatif grâce à la création d'un poste de chargé de mission « Gestion de la fréquentation, concertation et médiation », financé par la nouvelle dotation du ministère. Ce poste sera dédié à la gestion de l'observatoire, avec pour mission principale d'assurer un suivi constant des données, de coordonner les actions qui en découlent, tout en favorisant le dialogue avec les différents acteurs locaux.

L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ

Pour répondre à l'enjeu de préservation de la biodiversité, l'Observatoire de la Biodiversité constitue un outil incontournable pour suivre les évolutions des espèces et des habitats, particulièrement dans les zones sensibles comme les sites Natura 2000. Pendant la période 2018-2023, des actions de suivi ont été réalisées, mais le potentiel de cet observatoire n'a pas été totalement exploité. L'objectif pour 2024-2031 est de renforcer cet observatoire en s'appuyant sur des indicateurs, issus notamment de l'Observatoire National de la Biodiversité. Les suivis existants seront poursuivis dans les cadre de Natura 2000.

RÉACTIVATION DE L'OBSERVATOIRE DES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

L'observatoire des retombées économiques, n'a pas perduré durant la période 2018-2023. Pourtant, cet outil traduit l'impact des actions du Grand Site sur l'économie locale, notamment en termes d'emplois, de création de valeur ajoutée, et de dynamisation des filières touristiques et agricoles. Pour la période 2024-2031, il est prévu de réactiver cet observatoire pour évaluer les retombées des actions menées, tant sur les activités économiques locales que sur les services touristiques et les produits du terroir. Des partenariats avec les chambres de commerce, les associations de commerçants, et les offices de tourisme locaux seront renforcés pour obtenir des données fiables et représentatives. Ce suivi permettra de mieux évaluer les bénéfices directs et indirects des initiatives portées par le plan de gestion Grand Site.

UNE DIMENSION TRANSVERSALE DU SUIVI : LA CONCERTATION ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS LOCAUX

Le suivi et l'évaluation ne se limitent pas à la collecte de données techniques. Un aspect fondamental du plan de gestion Grand Site de France est la participation des acteurs locaux dans la mise en œuvre et le suivi des actions. Cette concertation nourrit les initiatives prises en répondant aux attentes des habitants, des élus et des autres parties prenantes.

Des ateliers de concertation et des réunions régulières avec les acteurs locaux seront organisés tout au long de la période 2024-2031. Ces moments d'échanges permettront de partager les résultats des observatoires et de discuter des ajustements nécessaires. La participation citoyenne sera également encouragée à travers des dispositifs d'enquêtes et des forums participatifs, afin de recueillir les avis des usagers et des résidents du Grand Site sur les actions menées et leurs effets.

PARTIE E

Annexes

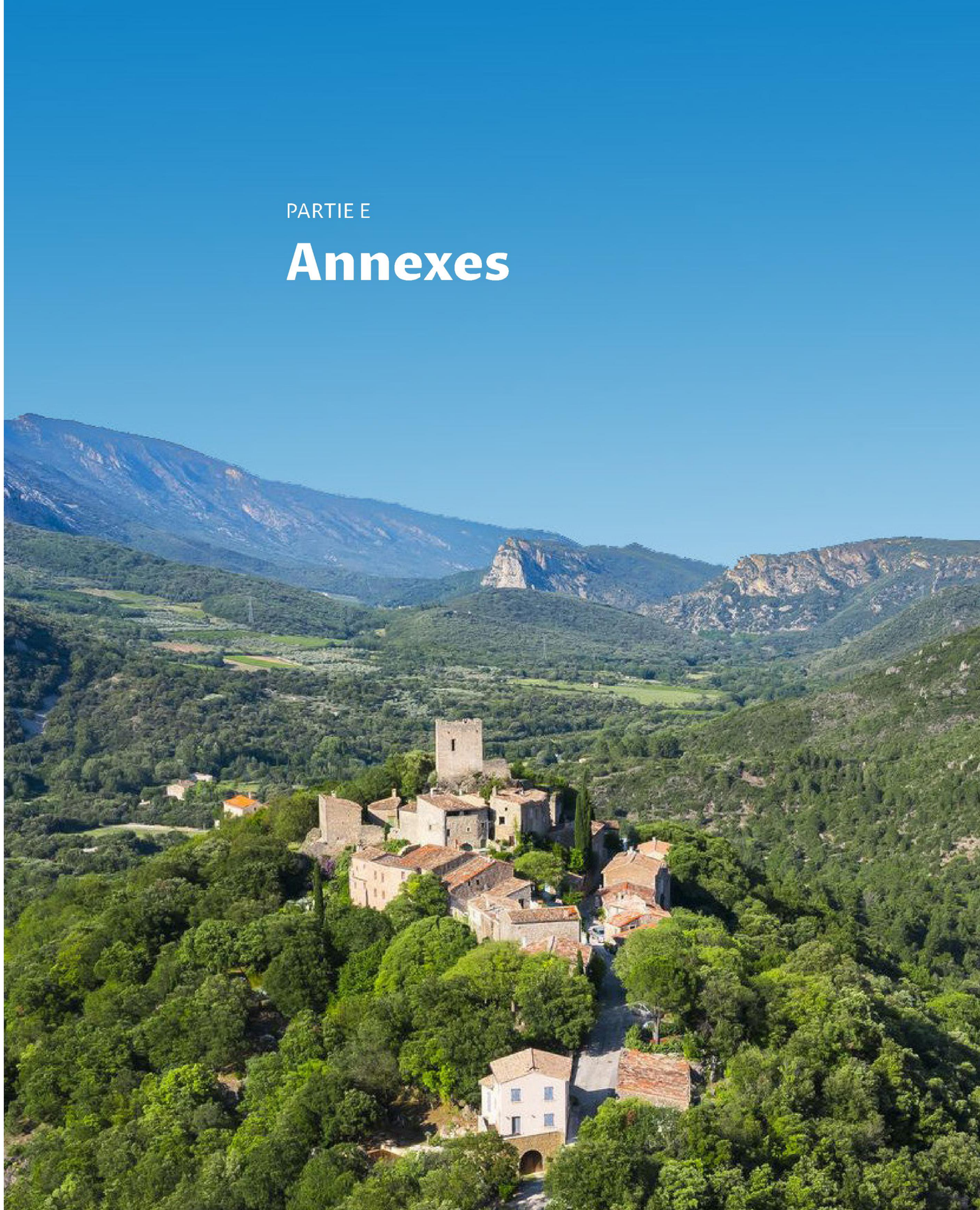

Vallée de la Buèges © SamBie - Hérault tourisme

Grand capricorne © Fernando

PARTIE E

Annexes

Annexe 1 - Enquête en ligne 190

Annexe 2 - Fiches actions 198

Annexe 3 - Convention de gouvernance 221

Annexe 4 - Moyens humains déployés pour la gestion du Grand Site de France 227

Annexe 1 - Enquête en ligne

Déroulé et objectifs de l'enquête

Déroulé

- Enquête en ligne, publiée 1 an, de septembre 2022 à octobre 2023
- Diffusion via : sites internet des 3 communautés de communes, réseaux sociaux, mailing auprès des socioprofessionnels et membres du comité de pilotage, affichage (QR code) sur sites et lors d'évènements touristiques
- 514 répondants

Objectifs

- Compléter le bilan du plan de gestion 2018-2023, en vue du renouvèlement du label, par une enquête auprès du grand public et des partenaires, portant sur :
  - Leurs pratiques/expériences du Grand Site de France (15 communes)
  - Leurs niveaux de connaissance et de perception du label, de son périmètre, ses objectifs, des actions menées...
  - Leur satisfaction et avis sur les évolutions du GSF depuis 2017
  - Leurs priorités/perspectives pour les années à venir

Profils des répondants

Liens avec le GSF Gorges de l'Hérault

- Une grande majorité (68%) d'habitants parmi les répondants, dont 47% habitent dans une commune du site
- Une représentation plus faible des professionnels, touristes et partenaires institutionnels

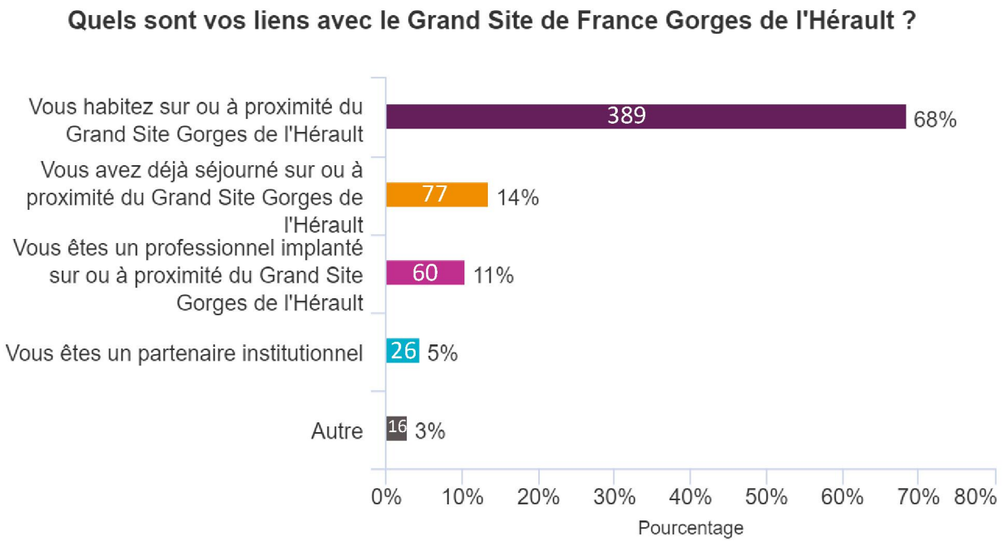

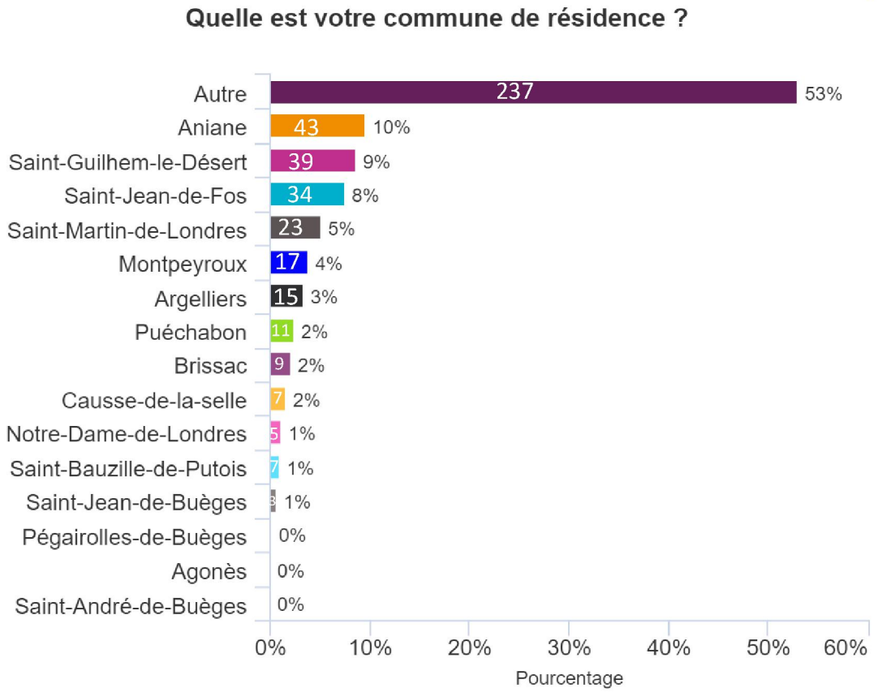

Expérience du Grand Site de France

Sites et objets des visites

- Des visites qui concernent principalement des sites en vallée de l'Hérault

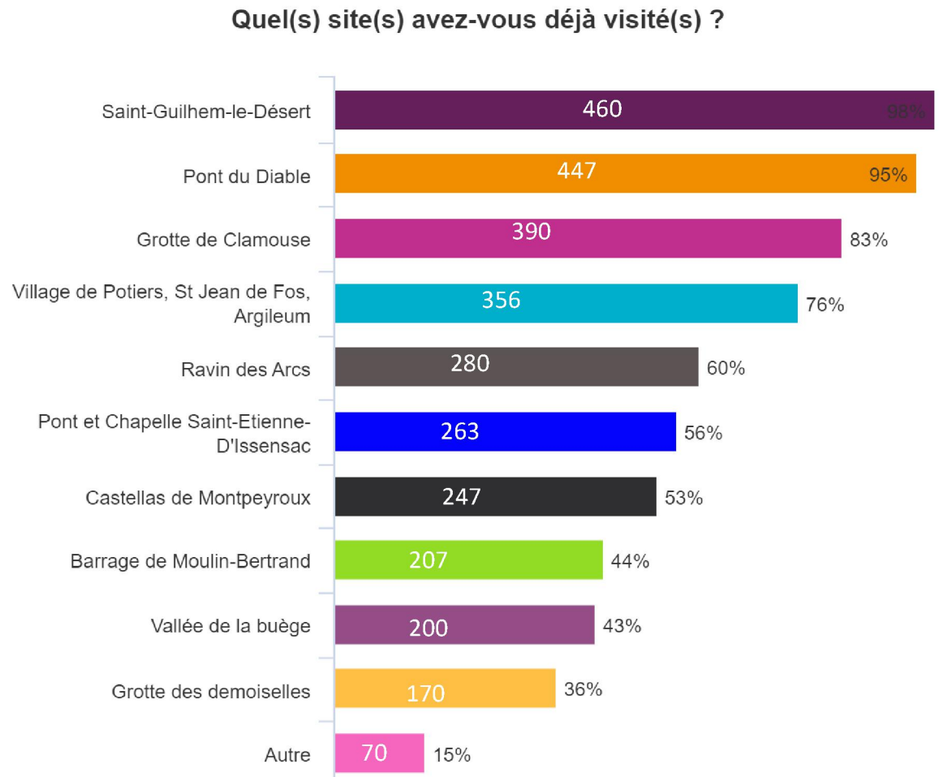

Expérience du Grand Site de France

- Des visites qui ont pour principal objet la détente et les loisirs

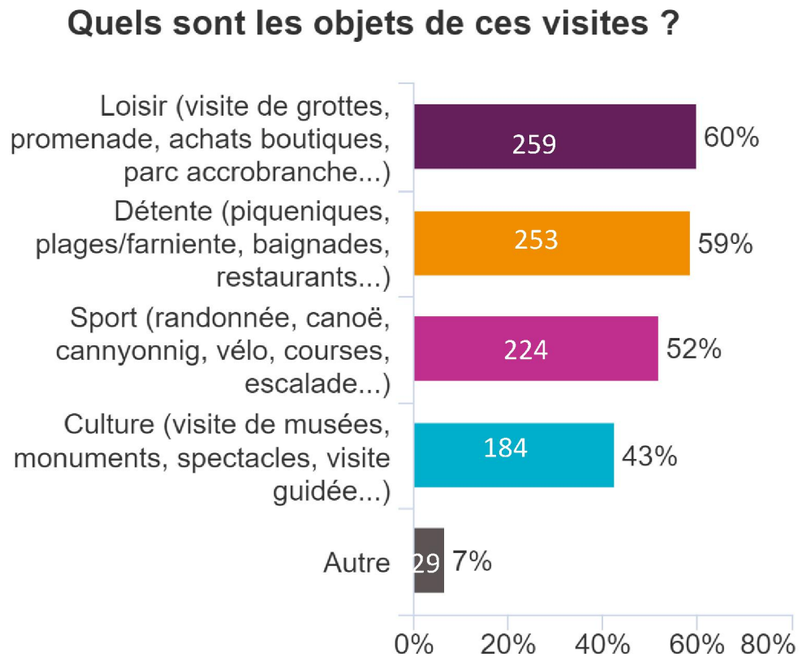

Fréquence, durée, déplacement et accompagnement

- Des visites plutôt régulière mais courtes

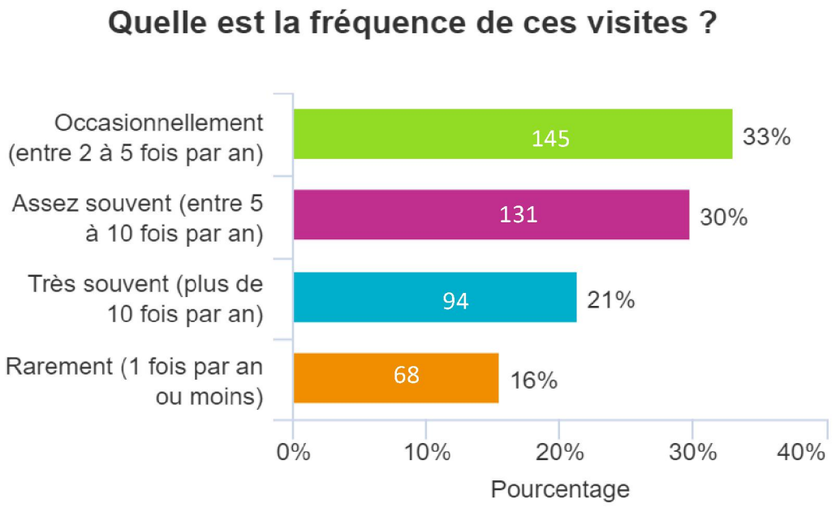

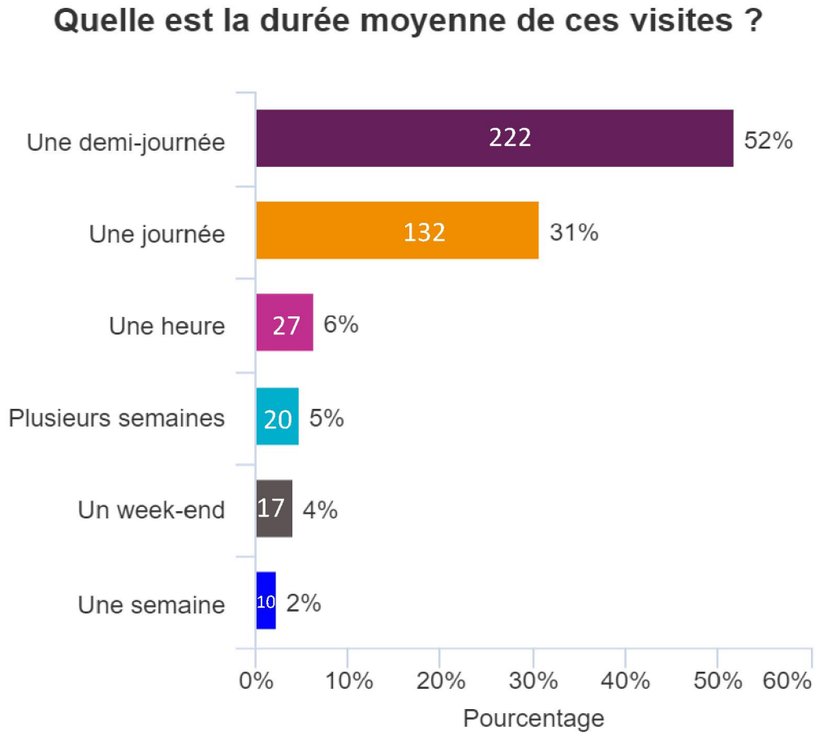

- Des visites qui sont majoritairement en famille et avec une voiture

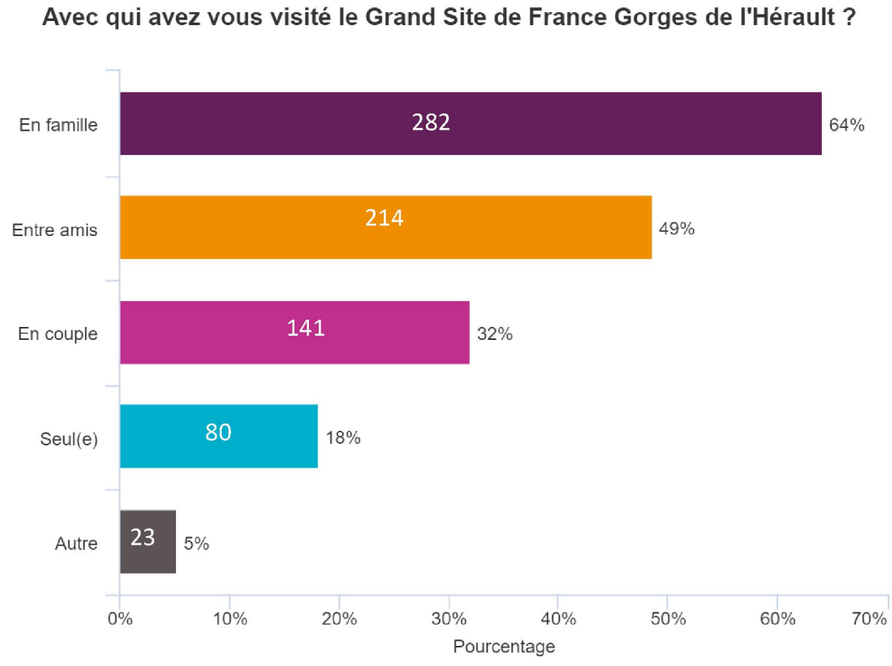

Perception / satisfaction

Le ressenti général (question ouverte)

- Une perception globale du GSF très positive centrée autour de la beauté de ses paysages, des patrimoines, de la nature préservée et des sentiments procurés (sérénité, calme…)
- Quelques nuances concernant principalement la sur fréquentation l'été

« Pour vous quels mots évoquent le mieux l'ambiance particulière qui règne dans ce Grand Site de France (l'esprit des lieux) ? »

373 réponses :

330 à connotations positives (87%)

« beauté, nature préservée, biodiversité, diversité, paysages, bonheur à l'état pur »

13 à connotations négatives (4%)

mots « positifs » les plus cités	occurrence
nature	125
beauté	64
calme	62
paysages	33
patrimoine	32
sauvage	23
authentique	22
histoire	18
espace	12
liberté	10
grandiose	9

« tourisme de masse»

30 nuancées (8%)

« sérénité en dehors des périodes touristiques

mots « négatifs » les plus cités	occurrence
(trop) touristique/touristes	13
(trop) de monde	5
(trop) fréquenté	5
bruyant	4

Perception / satisfaction

Le ressenti général des répondants - nuage de mots

- Environ 530 mots traités
- Plus les mots ont été cités plus leur taille est importante

Perception / satisfaction

Satisfaction

- Une satisfaction importante (+ de 70%) concernant : la restauration/mise en valeur du site ; la préservation du site, des paysages et de la biodiversité ; l'accueil et la communication
- Une satisfaction nuancée (entre 60% et 70%) : les aménagements, les animations et services
- Une satisfaction faible/insatisfaction importante (- de 60%): la gestion de la fréquentation, des déchets et du stationnement/transport
- L'item recueillant le plus de très satisfaits : l'accueil dans les OTI (26%)
- Le plus de très insatisfaits : stationnement et moyens de transport (13%)

Êtes-vous satisfait ?

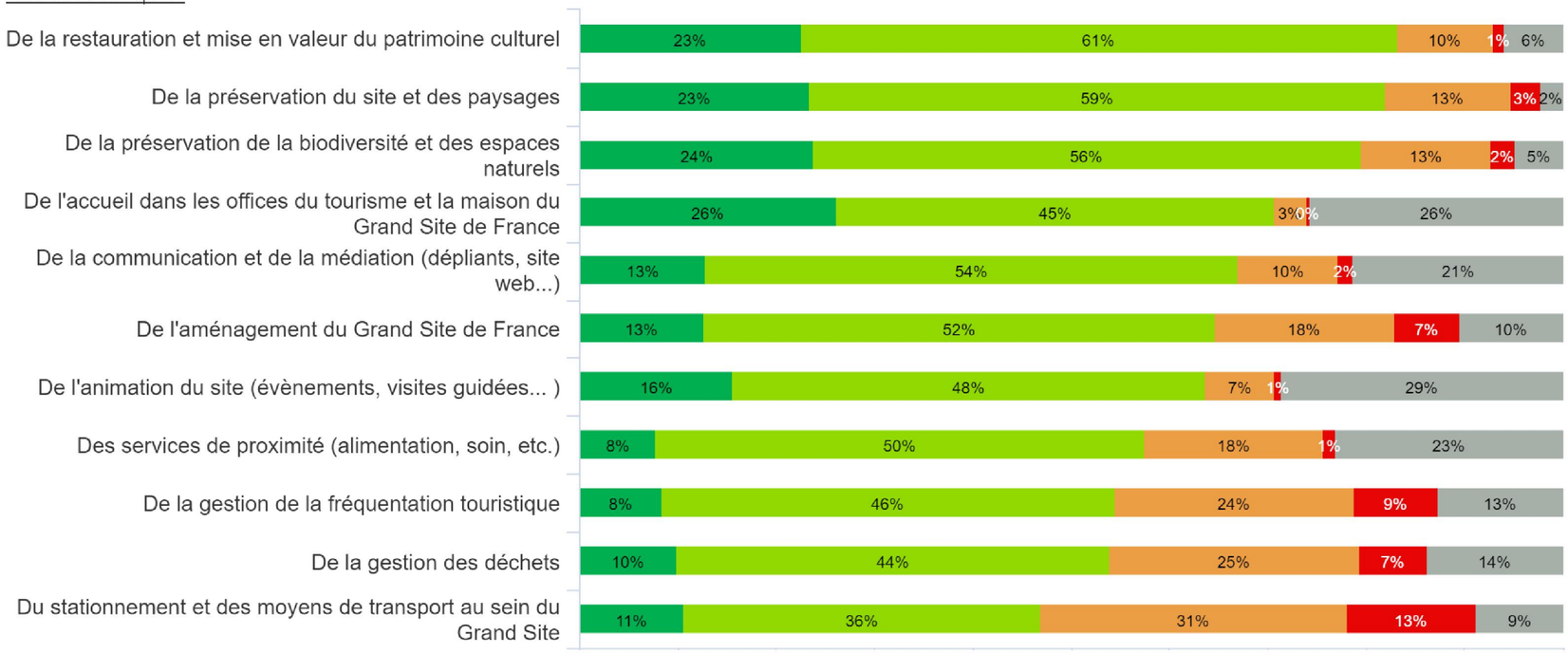

« Êtes-vous satisfait de l'évolution du GSF ? »

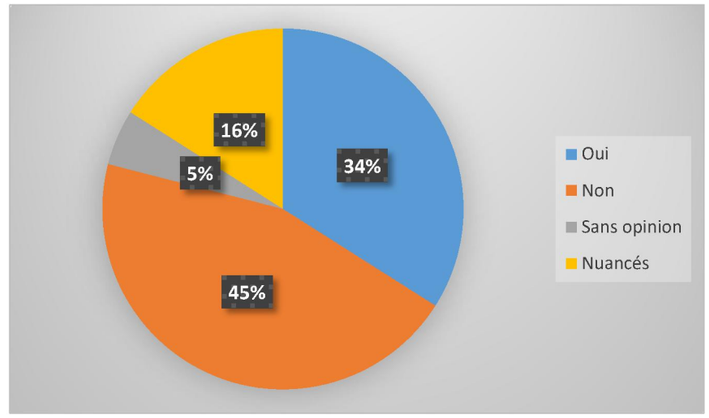

87% des répondants insatisfaits sont des habitants, dont 78% habitent sur une commune du Grand Site de France (St-Guilhem, Aniane, St-Jean-de-Fos, Montpeyroux, Argelliers).

L'évolution du Grand SIte de France

Les répondants (191 réponses ouvertes) sont divisés :

- **34% considèrent que le GSF a évolué positivement :**
  - une meilleure préservation et mise en valeur des sites naturels/patrimoniaux

« nature plutôt préservée tout en mettant notre région en valeur »

  - grâce à des aménagements de qualité

« les aménagement mis en place témoignent d'une volonté de préserver ce patrimoine en gérant au mieux la fréquentation touristique.»

- **45 % (majoritairement des habitants des communes du site) considèrent que le GSF a évolué négativement :**
  - sur fréquentation l'été

« ce lieu paisible ne l'est plus, la fréquentation a explosée »

  - problématiques de stationnement (restrictions et coût)

« stationnement de plus en plus impossible, parkings obligatoirement payants et trop chers »

- **16% sont nuancés**

« En 20 ans, j'ai pu voir à la fois une augmentation de la fréquentation et une amélioration qualitative des propositions vis à vis de l'environnement. Il y a toutefois de gros progrès à faire »

Annexe 2 - Fiches actions

Axe 1	1	Poursuivre et renforcer la mission Architecte paysagiste conseil à l'échelle du Plan de Paysage
	2	Etudier et mettre en place un guide de recommandations architecturales et paysagères
	3	Reconquérir les gorges et préserver les vues
	4	Reconduire l'Observatoire photographique du paysage
	5	Restaurer les habitats écologiques et préserver les zones sensibles
	6	Étudier et mieux connaître le patrimoine culturel et architectural commun du Grand Site de France
	7	Développer des pôles culturels et des projets d'interprétation du patrimoine
Axe 2	8	Étendre l'Observatoire de la fréquentation et des retombées socio-économiques à l'échelle du nouveau périmètre du Grand Site de France
	9	Actualiser le Schéma de Gestion de Loisirs Nautiques et de la Baignade (SGBAN)
	10	Mettre en place œuvre les plans de circulation et de stationnement, de fonctionnement et d'accueil existants
Axe 3	11	Renforcer et valoriser le lien entre les 3 offices de tourisme et leur projet de tourisme durable
Axe transversal 1	12	Sécuriser, améliorer et arborer les espaces publics, réduire les actes d'incivilités
Axe transversal 2	13	Mettre en œuvre le Plan de Paysage transition Énergétique
Axe transversal 3	14	Actualiser et développer et poursuivre le plan de communication du Grand Site

Axe1

FICHE ACTION

01

PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Poursuivre et renforcer la mission Architecte paysagiste conseil à l'échelle du Plan de Paysage

OBJECTIF 1

ASSURER LA PROTECTION ET LA VALORISATION DES PAYSAGES DU GRAND SITE DE FRANCE À L'ÉCHELLE DU PLAN DE PAYSAGE

Cet objectif cherche à renforcer la gestion paysagère sur les 28 communes du plan de paysage, en intégrant des recommandations architecturales et paysagères spécifiques. Il inclut également des actions de préservation des vues emblématiques et des zones agricoles sensibles.

ATTENDUS

Cette action vise à pérenniser la présence d'un architecte paysagiste au sein de l'équipe du Grand Site de France pour assurer la prise en compte des enjeux paysagers dans les projets d'aménagement. Ce spécialiste accompagnera la rédaction des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) en intégrant les recommandations du Plan de Paysage. Il aidera à garantir que chaque projet d'aménagement respecte l'identité paysagère locale, en participant activement à la conception des documents et en collaborant avec les communes et porteurs de projets.

MESURES OPÉRATIONNELLES

1. **Pérenniser** la compétence paysagiste au sein de l'équipe du Grand Site de France pour un accompagnement sur le long terme des projets d'aménagement.
2. **Animer** des permanences à destination du grand public et de l'ensemble des aménageurs du territoire pour un conseil en paysage sur mesure et cohérent à la hauteur du Grand Site de France.
3. **Accompagner** la rédaction des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, etc.) en s'appuyant sur les conclusions du Plan de Paysage, afin d'assurer une prise en compte systématique des enjeux paysagers dans les orientations d'aménagement.

PORTEUR DE PROJET	ACTEURS PARTENAIRES	ACTEURS CIBLÉS
Gestionnaire du GSF • CC vallée de l'Hérault • CC Grand Pic Saint Loup • CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	• Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) • Architectes et paysagistes conseils (Mission architecte et paysagiste du GSF) • UDAP, DREAL • Bureaux d'études spécialisés en aménagement paysager et urbanisme. • Communes avec projets	• Services départementaux • Services d'urbanisme des communes et CC • Bureaux d'études en charge de la réalisation des documents d'urbanisme (PLU, SCOT) • Élus locaux et porteurs de projets

BUDGET 35 000 € / an

PERSPECTIVE DE RÉALISATION en continu de 2024 à 2031

FICHE ACTION 02

Étudier et mettre en place un guide de recommandations architecturales et paysagères

OBJECTIF 1

ASSURER LA PROTECTION ET LA VALORISATION DES PAYSAGES DU GRAND SITE DE FRANCE À L'ÉCHELLE DU PLAN DE PAYSAGE

Cet objectif cherche à renforcer la gestion paysagère sur les 28 communes du plan de paysage, en intégrant des recommandations architecturales et paysagères spécifiques. Il inclut également des actions de préservation des vues emblématiques et des zones agricoles sensibles.

ATTENDUS

Cette action vise à créer un guide pratique pour encadrer les projets d'aménagement, en veillant à l'intégration paysagère et architecturale des constructions. Ce guide doit aider à :

- Préserver les paysages et l'identité locale tout en accompagnant le développement urbain.
- Servir d'outil pour orienter les porteurs de projets dans leurs choix de matériaux, de végétation, et de pratiques durables adaptées au territoire.

MESURES OPÉRATIONNELLES

1. **Synthétiser et mutualiser** les différents guides existants et compléter avec un travail de terrain nécessaire pour identifier sur site les caractéristiques paysagères et architecturales afin de proposer un document unique, adapté au territoire du Grand Site de France et du Plan Paysage.
2. **Prioriser et co-construire** la rédaction des fiches techniques par type d'aménagement, en commençant par les zones d'activités, les bâtiments agricoles, les lotissements, etc. (selon les besoins du territoire).
3. **Diffuser** et mettre en application du guide auprès des porteurs de projets et des communes pour s'assurer de son intégration dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, OAP).

PORTEUR DE PROJET	ACTEURS PARTENAIRES	ACTEURS CIBLÉS
Gestionnaire du GSF • CC vallée de l'Hérault • CC Grand Pic Saint Loup • CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	• Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). • Architectes et paysagistes conseils (Mission architecte et paysagiste du GSF). • Bureaux d'études spécialisés en aménagement paysager et urbanisme. • Communes avec projets	• Services d'urbanisme des communes et CC • Bureaux d'études en charge de la réalisation des documents d'urbanisme (PLU, SCOT) • Élus locaux et porteurs de projets

BUDGET 36 000 €/an sur 3 ans

PERSPECTIVE DE RÉALISATION 2024 -2028

FICHE ACTION 03

Reconquérir les gorges et préserver les vues

OBJECTIF 1

ASSURER LA PROTECTION ET LA VALORISATION DES PAYSAGES DU GRAND SITE DE FRANCE À L'ÉCHELLE DU PLAN DE PAYSAGE

Cet objectif cherche à renforcer la gestion paysagère sur les 28 communes du plan de paysage, en intégrant des recommandations architecturales et paysagères spécifiques. Il inclut également des actions de préservation des vues emblématiques et des zones agricoles sensibles.

ATTENDUS

Cette action vise à restaurer et préserver les paysages emblématiques des gorges de l'Hérault en luttant contre les dégradations dues aux aménagements illégaux, au stationnement sauvage, et aux éléments perturbant les points de vue (lignes électriques, végétation envahissante). L'action vise à offrir une meilleure expérience paysagère pour les habitants et visiteurs, tout en valorisant les atouts naturels et touristiques du site, et en respectant l'environnement fragile de cette zone.

MESURES OPÉRATIONNELLES

1. **Inventorier** les points de vue intéressants à préserver ou à restaurer, en identifiant les zones où la végétation ou les infrastructures cachent les vues sur les gorges.
2. **Enfouir** les réseaux dans les zones les plus visibles des gorges afin d'éliminer les obstacles visuels et améliorer la qualité du paysage.
3. **Réaliser** des aménagements publics structurants et intégrés pour gérer le stationnement et l'accès aux zones sensibles, en limitant les impacts sur le paysage.

PORTEUR DE PROJET	ACTEURS PARTENAIRES	ACTEURS CIBLÉS
• Concessionnaires de réseaux • Département de l'Hérault • Communes concernées par les projets	• Gestionnaire du GSF • Services départementaux de l'entretien des routes • Gestionnaires de réseaux • Propriétaires privés, notamment pour les terrains concernés par l'enfouissement ou le défrichage	• Services départementaux et communaux d'urbanisme et d'aménagement • Habitants et visiteurs des gorges de l'Hérault • Usagers des routes départementales traversant les gorges

BUDGET en fonction des projets

PERSPECTIVE DE RÉALISATION en continu de 2024 à 2031

FICHE ACTION 04

Reconduire l'Observatoire photographique du Paysage

OBJECTIF 1

ASSURER LA PROTECTION ET LA VALORISATION DES PAYSAGES DU GRAND SITE DE FRANCE À L'ÉCHELLE DU PLAN DE PAYSAGE

Cet objectif cherche à renforcer la gestion paysagère sur les 28 communes du plan de paysage, en intégrant des recommandations architecturales et paysagères spécifiques. Il inclut également des actions de préservation des vues emblématiques et des zones agricoles sensibles.

ATTENDUS

Cette action s'attache à poursuivre l'Observatoire Photographique du Paysage (OPP) afin de suivre l'évolution des paysages du Grand Site et de fournir un outil de diagnostic visuel pour évaluer l'impact des aménagements, des politiques paysagères et des changements environnementaux. Cet observatoire permet de documenter les transformations du paysage sur le long terme et de sensibiliser les acteurs locaux et les habitants à la préservation des paysages.

MESURES OPÉRATIONNELLES

1. **Reconduire** les campagnes photographiques régulières sur les points de vue stratégiques déjà identifiés par l'OPP..
2. **Élargir** l'observatoire à de nouveaux sites jugés sensibles ou en mutation (zones d'activités, entrées de ville, secteurs agricoles, etc.).
3. **Diffuser** les résultats de l'observatoire aux acteurs de l'aménagement (élus, services d'urbanisme, bureaux d'études) pour informer la prise de décision sur les projets futurs.
4. **Intégrer** l'Observatoire Photographique du Paysage comme outil pédagogique à destination des habitants, des élus et des porteurs de projets pour sensibiliser à l'importance de la préservation du paysage.

PORTEUR DE PROJET	ACTEURS PARTENAIRES	ACTEURS CIBLÉS
Gestionnaire du GSF • CC vallée de l'Hérault • CC Grand Pic Saint Loup • CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	• Services d'urbanisme des communes pour intégrer les données de l'OPP dans les projets d'aménagement • Élus et décideurs locaux pour l'orientation des politiques paysagères	• Services d'aménagement et d'urbanisme des communes • Élus locaux et communautés de communes • Habitants et porteurs de projets d'aménagement

BUDGET 7 000 €/an

PERSPECTIVE DE RÉALISATION en continu de 2024 à 2031

FICHE ACTION 05

Restaurer les habitats écologiques et préserver les zones sensibles

OBJECTIF 2

ASSURER LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

Cet objectif ambitionne de préserver la biodiversité locale par la gestion durable des habitats écologiques et la surveillance des zones sensibles, tout en renforçant les actions de sensibilisation environnementale.

ATTENDUS

Cette action vise à la fois à restaurer les habitats naturels dégradés, tels que les zones humides et les ripisylves, afin de rétablir leur fonctionnalité écologique, et à mettre en place des mesures de protection des zones sensibles. Ces mesures cherchent à préserver les paysages et la biodiversité en intégrant des dispositifs réglementaires ainsi que des mises en défens, temporaires ou permanentes, pour sécuriser les secteurs à fort enjeu écologique.

MESURES OPÉRATIONNELLES

1. **Réaliser** des actions de restauration écologique : réhabilitation des zones humides (mares temporaires), restauration des milieux ouverts, protection de la forêt de Pins de Salzmann. Assurer le suivi.
2. **Réaliser des mises en défens** réglementaires sur les zones écologiquement sensibles (zones de reproduction, sites où la fréquentation dégrade le patrimoine naturel, ...)
3. **Promouvoir les pratiques respectueuses** en accompagnant les porteurs de projets (associations sportives, collectivités, propriétaires, ...)
4. **Sensibiliser** le grand public et les scolaires sur le patrimoine naturel.

PORTEUR DE PROJET	ACTEURS PARTENAIRES	ACTEURS CIBLÉS
Gestionnaire des sites Natura 2000 • CC vallée de l'Hérault • CC Grand Pic Saint Loup • CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	• Services déconcentrés de l'État (DDTM, ONF) • Associations de protection de l'environnement (CEN, etc.) • Agriculteurs et gestionnaires locaux pour la mise en œuvre des mesures de restauration	• Propriétaires fonciers • Collectivités locales impliquées dans la gestion des territoires protégés • Agriculteurs et exploitants concernés par la gestion des zones rurales et des espaces naturels sensibles

BUDGET en fonction des projets

PERSPECTIVE DE RÉALISATION en continu de 2024 à 2031

Axe1

FICHE ACTION

06

PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Étudier et mieux connaître le patrimoine culturel et architectural commun du Grand Site de France

OBJECTIF 3

ASSURER LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHITECTURAL

L'objectif est de mieux connaître et valoriser le patrimoine bâti et culturel du Grand Site, tout en accompagnant sa restauration. Il s'agit également de développer des pôles culturels et des projets d'interprétation pour le rendre accessible et compréhensible au public.

ATTENDUS

Cette action tend à réaliser un récolement des données existantes sur le patrimoine culturel et architectural, en se concentrant sur les patrimoines liés à l'eau et les patrimoines religieux. Sans multiplier les études, cette démarche vise à regrouper, actualiser et valoriser les informations déjà disponibles afin de les exploiter plus efficacement. Ce travail permet une meilleure connaissance partagée du patrimoine local et facilite sa médiation auprès du public et des acteurs locaux.

MESURES OPÉRATIONNELLES

1. **Identifier et centraliser** les inventaires et études déjà réalisés sur les patrimoines religieux (églises, forts villageois, dont celui de Saint-Martin-de-Londres) et ceux liés à l'eau (fontaines, puits, moulins, canaux).
2. **Publier** les résultats de ce récolement et mettre en place des outils de médiation (expositions, brochures, conférences) à l'échelle du Grand Site, afin de sensibiliser les habitants, visiteurs, et porteurs de projets.
3. **Constituer** une base de données centralisée regroupant toutes les informations mises à jour sur le patrimoine du Grand Site, accessible aux collectivités, porteurs de projets, et acteurs du patrimoine.

PORTEUR DE PROJET	ACTEURS PARTENAIRES	ACTEURS CIBLÉS
Gestionnaire du GSF • CC vallée de l'Hérault • CC Grand Pic Saint Loup • CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	• Collectivités locales et services patrimoniaux (conseils régionaux et départementaux, municipalités) • Associations de protection du patrimoine • Institutions culturelles (DRAC, Architectes des Bâtiments de France)	• Habitants et collectivités locales. • Visiteurs et touristes • Porteurs de projets d'aménagement et d'urbanisme

BUDGET à définir

PERSPECTIVE DE RÉALISATION 2024 - 2028

Axe1

FICHE ACTION

07

PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Développer des pôles culturels et des projets d'interprétation du patrimoine

OBJECTIF 3

ASSURER LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHITECTURAL

L'objectif est de mieux connaître et valoriser le patrimoine bâti et culturel du Grand Site, tout en accompagnant sa restauration. Il s'agit également de développer des pôles culturels et des projets d'interprétation pour le rendre accessible et compréhensible au public.

ATTENDUS

Cette action cherche à renforcer la valorisation du patrimoine culturel du Grand Site de France en développant des pôles culturels et en mettant en œuvre des projets d'interprétation du patrimoine. Ces actions visent à créer des lieux attractifs, à restaurer des monuments emblématiques et à proposer une médiation adaptée, notamment à travers des expositions temporaires, des restaurations et des sentiers d'interprétation. Cette démarche permettra de dynamiser l'offre culturelle du territoire et de sensibiliser un large public à son patrimoine.

MESURES OPÉRATIONNELLES

1. **Faire de l'Abbaye de Gellone un lieu culturel de référence** à l'horizon 2050, en développant un projet ambitieux qui inclut la restauration du monument, l'aménagement d'espaces d'exposition permanents et temporaires, ainsi que l'organisation d'événements culturels majeurs.
   - Restauration des éléments architecturaux dégradés, en s'inspirant des travaux passés qui ont permis de préserver le cloître et l'église de l'abbaye
   - Création d'espaces d'exposition interactifs et d'événements culturels pour dynamiser l'expérience des visiteurs
   - Développement d'une offre culturelle permanente autour des trésors religieux et artistiques conservés au musée lapidaire.
2. **Créer et dynamiser un centre culturel au sein de l'Abbaye Saint Benoit d'Aniane**. Ce projet prévoit la restauration des espaces abbatiaux et la création d'expositions temporaires et permanentes autour de l'héritage religieux et l'histoire carcérale du lieu.
   - Travaux de restauration des bâtiments en préservant l'authenticité architecturale.
   - Programmation culturelle dédiée à l'histoire des bénédictins et à l'influence de l'abbaye à travers l'Europe au Moyen Âge.
   - Création d'un parcours de visite enrichi par des outils numériques.
3. **Restaurer la chapelle Saint-Etienne-d'Issensac** et l'intégrer dans un programme de valorisation culturelle.
   - Restauration des structures de la chapelle pour assurer sa préservation à long terme.
   - Mise en place d'expositions temporaires, d'événements ou de visites guidées pour offrir un nouvel usage culturel à ce lieu historique

Axe1
FICHE ACTION
07

PRÉSERVATION DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

Développer des pôles culturels et des projets d'interprétation du patrimoine

MESURES OPÉRATIONNELLES

4. **Préserver et entretenir le Moulin de Bertrand** tout en le valorisant comme témoin de l'histoire locale à travers des activités culturelles et pédagogiques.
   - Travaux d'entretien régulier pour prévenir la dégradation du moulin.
   - Création d'un parcours d'interprétation expliquant l'histoire du moulin et son rôle dans l'économie rurale du territoire.
   - Développement d'ateliers pédagogiques et d'animations grand public.
5. **Créer un parcours de découverte** de Saint-Martin-de-Londres pour valoriser le patrimoine
6. **Créer un sentier d'interprétation des Meuses** à Cazilhac pour valoriser ce patrimoine, en mettant en avant leur rôle dans l'histoire locale.
   - Organisation de visites guidées et d'ateliers pédagogiques pour sensibiliser à l'importance écologique et économique des Meuses.
   - Développement d'outils d'interprétation le long du sentier pour informer les visiteurs.

PORTEUR DE PROJET	ACTEURS PARTENAIRES	ACTEURS CIBLÉS
Gestionnaire du GSF • CC vallée de l'Hérault • CC Grand Pic Saint Loup • CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	• Collectivités territoriales (communes, Département, Région) • Associations patrimoniales et musées locaux • DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) • Offices de tourisme et associations culturelles locales.	• Visiteurs et touristes • Habitants locaux • Scolaires et groupes éducatifs

BUDGET en fonction des projets

PERSPECTIVE DE RÉALISATION en continu de 2024 à 2031

ABBAYE DE GELLONE 2050	2024 - 2028 : études 2028- 2031 : 1e travaux
ABBAYE SAINT BENOIT D'ANIANE	2024 - 2028 : fin des études et des travaux de la chapelle et du cloître 2028 - 2031 : travaux de l'archéothèque
CHAPELLE D'ISSENSAC	2028 - 2032
MOULIN BERTRAND	2028 - 2032
SAINT-MARTIN-DE-LONIDRES	2024 - 2028
MEUSES CAZHILAC	2028 - 2032

Axe2
FICHE ACTION
08

GESTION DE LA FRÉQUENTATION, DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOMOBILITÉ ET RÉPARTITION DES FLUX

Étendre l'Observatoire de la fréquentation et des retombées socio-économiques à l'échelle du nouveau périmètre du Grand Site de France

OBJECTIF 4

OPTIMISER LA GESTION DE LA FRÉQUENTATION PAR UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DES VISITEURS SUR LE TERRITOIRE ET L'ANNÉE, ET PAR LA DÉFINITION DE SEUIL OPTIMUM DE VISITES

Cet objectif cherche à mieux répartir les visiteurs sur le territoire en définissant des seuils de fréquentation optimale pour protéger les sites sensibles.

ATTENDUS Cette action a pour objectif d'étendre l'Observatoire existant pour suivre et analyser la fréquentation touristique et les retombées socio-économiques à l'échelle du nouveau périmètre du Grand Site de France. Cela implique la mutualisation des données, l'acquisition d'outils de suivi modernes et le recrutement d'un personnel dédié pour assurer la gestion de cet observatoire..

MESURES OPÉRATIONNELLES

1. **Mutualiser et analyser** les données annuelles de fréquentation et de retombées économiques en collaboration avec l'Agence de Développement du Tourisme (ADT) et les Comités Régionaux du Tourisme (CRT).
   - Mutualisation des données collectées par divers outils comme les éco-compteurs, FLUX Vision, Visio Rando, et Outdoorvision, pour obtenir une vision complète des flux touristiques.
   - Analyse des données pour mesurer les retombées économiques du tourisme sur le territoire et identifier les tendances clés en matière de fréquentation.
   - Partenariat avec les ADT et CRT pour partager les résultats et ajuster les stratégies touristiques en conséquence.
2. **Développer et acquérir** des outils de suivi de fréquentation et mener une enquête qualitative dont l'acquisition de nouveaux éco-compteurs et la mise en place d'outils innovants pour suivre les flux touristiques en temps réel.
   - Développement d'un réseau de nouveaux éco-compteurs à des points stratégiques du Grand Site de France pour une meilleure couverture des zones fréquentées.
   - Analyse comparative avec les nouvelles technologies innovantes comme des systèmes de comptage basés sur la téléphonie mobile (FLUX Vision, Outdoorvision) pour compléter les données.
   - Réalisation d'une enquête qualitative auprès des visiteurs sur une période d'un an pour mieux comprendre leurs attentes, motivations, retours d'expérience sur le territoire et les retombées économiques.
3. **Recruter** une personne en charge de l'observatoire, grâce à la dotation de l'État, pour assurer le suivi et l'analyse continue des données de fréquentation et des retombées économiques et renforcer les dynamiques de collaboration entre les acteurs locaux du tourisme.

Axe2
FICHE ACTION
08

GESTION DE LA FRÉQUENTATION, DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOMOBILITÉ ET RÉPARTITION DES FLUX

Étendre l'Observatoire de la fréquentation et des retombées socio-économiques à l'échelle du nouveau périmètre du Grand Site de France

PORTEUR DE PROJET	ACTEURS PARTENAIRES	ACTEURS CIBLÉS
Gestionnaire du GSF • CC vallée de l'Hérault • CC Grand Pic Saint Loup • CC Cévennes Gangeoises et Suménoises • ADT et CRT	• Comités Départementaux et Régionaux du Tourisme (ADT et CRT). • Techniciens du tourisme • Collectivités territoriales. • Prestataires d'outils de suivi de fréquentation (éco-compteurs, OutdoorVision, etc.)	• Visiteurs du territoire • Professionnels du tourisme et de l'hôtellerie • Collectivités locales

BUDGET 50 à 80 000 €

PERSPECTIVE DE RÉALISATION en continu de 2024 à 2031

Axe2
FICHE ACTION
09

GESTION DE LA FRÉQUENTATION, DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOMOBILITÉ ET RÉPARTITION DES FLUX

Actualiser le Schéma de Gestion de Loisirs Nautiques et de la Baignade (SGBAN)

OBJECTIF 4

OPTIMISER LA GESTION DE LA FRÉQUENTATION PAR UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DES VISITEURS SUR LE TERRITOIRE ET L'ANNÉE, ET PAR LA DÉFINITION DE SEUIL OPTIMUM DE VISITES

Cet objectif cherche à mieux répartir les visiteurs sur le territoire en définissant des seuils de fréquentation optimale pour protéger les sites sensibles.

ATTENDUS

Cette action vise à actualiser le Schéma de Gestion des Loisirs Nautiques et de la Baignade (SGBAN) afin de mieux structurer, organiser et réguler les pratiques dans les gorges de l'Hérault. Cette actualisation permettra d'assurer un équilibre entre les enjeux économiques et commerciaux des bases de canoë, et la préservation écologique et paysagère du site. Le SGBAN doit intégrer l'ensemble des acteurs concernés et élaborer un plan d'actions concerté sur plusieurs années.

MESURES OPÉRATIONNELLES

1. **Actualiser** le schéma, la structuration et l'organisation des pratiques dans les gorges de l'Hérault, en prenant en compte les enjeux économiques des bases de canoë, les besoins de préservation paysagère et écologique et les règles d'urbanisme.
   - Structurer et qualifier les sites de baignade et les bases de canoë-kayak avec des chartes d'aménagement intégrant les éléments precités..
   - Réorganiser les parcours et zones d'activités nautiques pour éviter la surfréquentation des secteurs les plus sensibles.
   - Élaborer des solutions pour la régularisation des bases illégales.
2. **Élaborer** un plan d'actions pluriannuel budgété et concerté avec les acteurs concernés pour encadrer les activités nautiques et la baignade, tout en intégrant les enjeux de conservation et d'attractivité économique.
   - Travailler en concertation avec les services de l'État, les collectivités locales, les prestataires d'activités nautiques et les associations de protection de l'environnement pour définir des actions concrètes.
   - Mettre en place des actions de sensibilisation et de communication, du public et des professionnels, aux bonnes pratiques pour minimiser les impacts sur les milieux naturels.
3. **Prendre en compte** les enjeux de gouvernance partagée et de concertation pour assurer une gestion durable des loisirs nautiques et de la baignade.
   - Remettre en place un comité de Vallée pour gérer de manière concertée les activités nautiques et la fréquentation touristique.
   - Organiser des réunions régulières pour ajuster les mesures de gestion et assurer la mise en œuvre des actions décidées.

Axe2
FICHE ACTION
09

GESTION DE LA FRÉQUENTATION, DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOMOBILITÉ ET RÉPARTITION DES FLUX

Actualiser le Schéma de Gestion de Loisirs Nautiques et de la Baignade (SGBAN)

PORTEUR DE PROJET	ACTEURS PARTENAIRES	ACTEURS CIBLÉS
Gestionnaire du GSF • CC vallée de l'Hérault • CC Grand Pic Saint Loup • CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	• Collectivités territoriales (communes, Département, Région) • Services de l'État (DDTM, DREAL) • Associations environnementales et prestataires d'activités nautiques	• Usagers des sites nautiques et de baignade • Touristes et habitants • Entrepreneurs et prestataires d'activités

BUDGET 36 000 € (subvention 80% DREAL) **PERSPECTIVE DE RÉALISATION** 2024 - 2028

Axe2
FICHE ACTION
10

GESTION DE LA FRÉQUENTATION, DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOMOBILITÉ ET RÉPARTITION DES FLUX

Mettre en œuvre les plans de circulation et de stationnement, de fonctionnement et d'accueil existants

OBJECTIF 5

OPTIMISER LA GESTION DES FLUX PAR DES AMÉNAGEMENTS SOBRES ET LE DÉPLOIEMENT DE MOYENS DE DÉPLACEMENTS DOUX

Le plan de gestion prévoit des aménagements sobres pour gérer les flux touristiques, notamment via des solutions de mobilité douce et l'organisation des flux.

ATTENDUS

Cette action tend à améliorer la gestion de la circulation, du stationnement et de l'accueil sur le périmètre du Grand Site de France en mettant en œuvre des mesures concrètes pour préserver les paysages, réduire l'impact des pics de fréquentation et favoriser l'écomobilité. Les actions proposées visent à fluidifier les déplacements, optimiser les stationnements et renforcer la qualité de l'accueil des visiteurs.

MESURES OPÉRATIONNELLES

1. **Mettre en œuvre le plan de circulation et stationnement Grand Site de France Sud**.

<u>Aménagement de poches de stationnement hors des zones sensibles :</u>

- Créer des parkings à l'extérieur des zones écologiquement sensibles, bien intégrés dans le paysage et desservis par des navettes et des cheminements doux.
- Limiter le stationnement sauvage le long des routes et des zones protégées.

<u>Développement des moyens d'écomobilité :</u>

- Installer des stations de location de vélos électriques et des aires de stationnement pour vélos à des points stratégiques.
- Poursuivre le développement des navettes gratuites reliant les zones de stationnement éloignées et les principaux points d'attraction (Pont du Diable, Saint-Guilhem-le-Désert et les secteurs de départs de canoë, dans la mesure du possible).
- Sécurisation des itinéraires piétons et cyclables le long des routes principales, avec des pistes dédiées entre Saint-Guilhem, la grotte de Clamouse et le Pont du Diable.

<u>Gestion des activités nautiques et loisirs :</u>

- Externaliser les besoins en stationnement pour les activités nautiques (canoë-kayak, canyoning) en créant des zones spécifiques à l'extérieur des gorges.
- Coopérer avec les loueurs de canoës pour optimiser l'usage de parkings mutualisés et sécuriser les zones de mise à l'eau et développer la mise en place de navettes et mode doux..

<u>Mise en place de dispositifs de gestion des pics de fréquentation :</u>

- Déployer des outils numériques pour suivre en temps réel les flux de visiteurs et adapter la gestion des parkings et des navettes et orienter vers des sites secondaire ou tertiaire lors des épisodes de saturation.
- Limiter l'accès aux gorges lors des pics via un système de réservation préalable (application dédiée ou site web) pour les parkings et certaines activités.
- Communiquer en amont sur les périodes à haute fréquentation pour encourager la venue en dehors des pics saisonniers.

GESTION DE LA FRÉQUENTATION, DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOMOBILITÉ ET RÉPARTITION DES FLUX

Mettre en œuvre les plans de circulation et de stationnement, de fonctionnement et d'accueil existants

MESURES OPÉRATIONNELLES

2. Mettre en œuvre le plan de circulation et stationnement d'Issensac

Aménagement paysager du cheminement doux :

- Création d'un sentier sécurisé reliant le parking P2 au pont d'Issensac, conçu pour accueillir piétons et cyclistes.
- Végétalisation et intégration paysagère des abords du chemin pour limiter l'impact visuel et permettre une meilleure intégration dans le cadre naturel.
- Installation de panneaux d'information et d'interprétation sur les paysages traversés, pour sensibiliser les visiteurs à la biodiversité et aux enjeux environnementaux.

Mise en défens du stationnement au pont :

- Installation de barrières physiques pour interdire le stationnement sauvage aux abords du pont d'Issensac.
- Renforcement de la signalétique pour orienter les visiteurs vers des zones de stationnement autorisées, à une distance suffisante pour protéger le pont et ses abords.

Renaturation du parking P1 :

- Restauration écologique des sols et végétalisation du parking pour atténuer son impact sur le paysage.
- Réduction du nombre de places de stationnement au P1, afin de limiter les impacts visuels et écologiques, tout en assurant la continuité d'un accueil minimal.

3. Mettre en œuvre l'étude de fréquentation et le schéma d'aménagement d'entrée du site du Ravin des Arcs

Renaturation des parkings existants :

- Effacement et végétalisation des parkings actuellement utilisés pour une meilleure intégration (et sécurisation) dans le paysage et utilisation de matériaux naturels comme le gravier stabilisé.
- Gestion des eaux pluviales : Installation de dispositifs de drainage écologique pour éviter l'imperméabilisation des sols

Délocalisation du stationnement au hameau de Saint-Martin-de-Londres :

- Stationnement principal : Création d'une nouvelle aire de stationnement à Saint-Martin-de-Londres qui sera traitée comme une aire naturelle de stationnement (tous les matériaux seront de nature réversibles, perméables et plantés).
- Stationnement confidentiel : Création d'un parking minimal (parking des Sophora) en bas du hameau de Masclac sur le délaissé de l'ancienne route avec mise en place d'un abri à vélos sécurisé.
- Stationnement de délestage pour les jours de très forte fréquentation : Mise en place d'un parking de délestage mutualisé avec les stationnements de l'école et de la gendarmerie.

Amélioration de l'accueil et de l'accès :

- Étude de la desserte en bus pour proposer des arrêts adaptés près des nouveaux parkings et une meilleure liaison avec les villages environnants.
- Création d'un sentier piéton sécurisé (praticable en VTT) reliant les parkings éloignés au site.

Schéma d'interprétation :

- Création de médias d'interprétation le long des chemins, expliquant la biodiversité, la géologie et l'histoire du site.
- Utilisation d'outils numériques pour guider les visiteurs et fournir des informations complémentaires via des QR codes ou applications.

Axe2
FICHE ACTION
10

GESTION DE LA FRÉQUENTATION, DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOMOBILITÉ ET RÉPARTITION DES FLUX

Mettre en œuvre les plans de circulation et de stationnement, de fonctionnement et d'accueil existants

PORTEUR DE PROJET	ACTEURS PARTENAIRES	ACTEURS CIBLÉS
• Gestionnaire du GSF • CC vallée de l'Hérault • CC Grand Pic Saint Loup • CC Cévennes Gangeoises et Suménoises • Communes	• Collectivités territoriales (communes, Département, Région, Hérault transport) • Services de l'État (DDTM, DREAL) • Prestataires d'activités nautiques • Offices de tourisme	• Usagers des activités de pleine nature • Touristes et habitants • Entrepreneurs et prestataires d'activités

BUDGET	à affiner selon projet
GSF SUD	1 à 2 millions €
ISSENSAC	134 000 €
RAVIN DES ARCS	368 000 €

PERSPECTIVE DE RÉALISATION 2024 - 2028

Renforcer et valoriser le lien entre les 3 offices de tourisme et leur projet de tourisme durable

OBJECTIF 6

VALORISER L'ACCUEIL ET L'OFFRE TOURISTIQUE POUR AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DES VISITEURS ET LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES LOCALES

L'objectif est de renforcer la qualité de l'accueil touristique, notamment en améliorant les infrastructures et en valorisant l'offre d'activités de plein air. Cela inclut la mise en place d'une charte signalétique harmonisée et la promotion d'un tourisme durable et écoresponsable.

ATTENDUS

Cette action vise à renforcer la coopération entre les trois offices de tourisme et les trois communautés de communes dans le cadre d'un développement touristique durable du Grand Site de France. L'objectif principal est d'améliorer l'accueil des visiteurs, de promouvoir une médiation culturelle de qualité, et de maximiser les retombées économiques locales tout en respectant les enjeux environnementaux.

MESURES OPÉRATIONNELLES

1. **Renforcer les partenariats** entre les trois offices de tourisme et les trois communautés de communes pour une gestion concertée :
   - Mutualisation des ressources : partager les outils, les bonnes pratiques et les supports de communication pour optimiser l'utilisation des moyens disponibles.
   - Organisation de réunions régulières pour coordonner les actions et développer une stratégie commune de mise en tourisme du Grand Site.

2. **Valoriser une identité commune «Grand Site de France» :**
   - Promotion de produits locaux et diffusion d'informations homogènes : valorisation des produits du terroir et des offres de tourisme durable, avec une communication cohérente entre les territoires.
   - Création et harmonisation d'offres écoresponsables : développement de circuits touristiques durables, axés sur le respect de l'environnement et le soutien aux acteurs locaux.

3. **Élaborer des guides et chartes pour un tourisme durable :**
   - Rédaction d'un Guide du Tourisme Durable : sensibilisation des visiteurs aux pratiques écoresponsables à travers des supports pédagogiques communs aux trois territoires.
   - Adoption d'une Charte de Tourisme Durable : inciter les prestataires locaux à s'engager pour une offre touristique respectueuse de l'environnement.

Axe3
FICHE ACTION
11
AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DES VISITEURS, OFFRE DE DÉCOUVERTE, MÉDIATION ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

Renforcer et valoriser le lien entre les 3 offices de tourisme et leur projet de tourisme durable

MESURES OPÉRATIONNELLES

4. **Développer une convention de coopération** tripartite (voire sixtpartite) :

Une convention de coopération formelle sera établie entre les offices de tourisme et les communautés de communes. Elle officialisera les engagements des six partenaires en matière de gouvernance partagée et de gestion durable du tourisme.

Contenu de la convention :
- Mutualisation des ressources (humaines et matérielles).
- Harmonisation des stratégies de promotion touristique pour atteindre les objectifs de développement durable.
- Collaboration sur des projets spécifiques tels que la création d'itinéraires durables et la valorisation des patrimoines.
- Partage des données et retours d'expérience pour adapter les actions aux évolutions du marché touristique.

Objectifs de la convention :
- Améliorer la gestion de la fréquentation touristique en répartissant les flux de visiteurs tout au long de l'année, en préservant la quiétude des zones sensibles.
- Partager une vision commune des enjeux du Grand Site de France.
- Créer des synergies pour assurer des retombées économiques équitables entre les territoires.
- Pérenniser les collaborations entre les acteurs publics et privés pour garantir la continuité des actions.

Durée de la convention :

La convention sera mise en place pour une durée de 3 ans (2025-2027), renouvelable, avec un suivi annuel pour évaluer les résultats et ajuster les actions, si nécessaire. À l'issue de cette période, un bilan sera réalisé afin d'envisager un renouvellement ou une évolution de la coopération.

PORTEUR DE PROJET	ACTEURS PARTENAIRES	ACTEURS CIBLÉS
3 Offices de tourisme Gestionnaire du GSF • CC vallée de l'Hérault • CC Grand Pic Saint Loup • CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	• Les prestataires locaux (hébergements, restaurateurs, artisans, prestataires d'activités de pleine nature) • Associations environnementales et culturelles • Collectivités territoriales	• Habitants et collectivités locales. • Visiteurs et touristes • Prestataires touristiques locaux

BUDGET à définir

PERSPECTIVE DE RÉALISATION 2024 - 2028

Sécuriser, améliorer et arborer les espaces publics, réduire les actes d'incivilités

OBJECTIF 8

AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS PAR LE MAINTIEN D'UN CADRE DE VIE DURABLE ET PAR LA RÉDUCTION DES NUISANCES

L'objectif est de garantir un cadre de vie de qualité en réduisant les nuisances liées au tourisme et en préservant des zones de tranquillité. Des actions d'amélioration des espaces publics et de sécurité seront menées pour répondre aux attentes des résidents.

ATTENDUS

Cette action vise à sécuriser, améliorer et arborer les espaces publics du Grand Site de France, en vue de réduire les incivilités et d'améliorer la qualité de vie des habitants. Il s'agit de créer un cadre de vie agréable et durable en conciliant sécurité, aménagements paysagers et respect des espaces publics. La réduction des nuisances, notamment les actes d'incivilité, fait partie intégrante de cet objectif pour garantir une quiétude durable.

MESURES OPÉRATIONNELLES

1. **Rénover des espaces publics :**
   - Réhabilitation des entrées de bourg, des rues et des places pour améliorer leur fonctionnalité, esthétique et intégration paysagère.
   - Usage de plantes locales et méthodes de génie écologique pour l'aménagement des espaces verts, visant à renforcer l'ombrage (ilôt de fraicheur), la résilience climatique et le sentiment d'appartenance.

2. **Aménagements routiers sécurisés :**
   - Développement de circulations douces (pistes cyclables, trottoirs élargis), sécurisation des traversées piétonnes près des écoles et des accès aux sites majeurs.
   - Amélioration de l'accessibilité pour encourager les modes de déplacement doux.

3. **Préservation du patrimoine arboré :**
   - Protection des arbres existants dans les espaces publics et création de trames arborées complémentaires pour lutter contre les îlots de chaleur et offrir des espaces ombragés aux habitants et visiteurs.

4. **Gérer les déchets et sensibiliser :**
   - Installation d'un dispositif de collecte des déchets dans les zones touristiques sensibles et lancement de campagnes de sensibilisation pour encourager les bonnes pratiques en matière de propreté des espaces publics.
   - Collaboration avec les offices de tourisme, les mairies et les associations locales pour diffuser ces messages auprès des habitants et des visiteurs.

Sécuriser, améliorer et arborer les espaces publics, réduire les actes d'incivilités

MESURES OPÉRATIONNELLES

5. **Médiation et prévention :**
   - Développement de la médiation sur les sites touristiques et dans les transports en commun pour prévenir les actes d'incivilité et garantir un climat apaisé.
   - Renforcement des équipes d'écogardes et de gardes champêtres pour surveiller les espaces publics, assurer la médiation et protéger les sites naturels sensibles.

6. **Travail avec les associations locales et les établissements scolaires :**
   - Partenariat avec les associations locales et les établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement et des espaces publics.
   - Mise en place de programmes éducatifs et participatifs incluant des ateliers et activités menés par des médiateurs et ambassadeurs pour favoriser la compréhension des enjeux de protection environnementale et de civisme.

PORTEUR DE PROJET	ACTEURS PARTENAIRES	ACTEURS CIBLÉS
Gestionnaire du GSF • CC vallée de l'Hérault • CC Grand Pic Saint Loup • CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	• 3 Offices de tourisme • Services de sécurité publique • Sociétés de transport public • Etablissements scolaires et l'Éducation nationale • Associations environnementales et culturelles • Collectivités territoriales • Prestataires d'activités nautiques	• Habitants et collectivités locales. • Visiteurs et touristes • Public jeune et scolaire

BUDGET à définir **PERSPECTIVE DE RÉALISATION** 2024 - 2028

Axe transversal 2

FICHE ACTION

13

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mettre en œuvre le Plan de Paysage Transition Énergétique

OBJECTIF 9

PROTÉGER LES PAYSAGES, LES MILIEUX, LES RESSOURCES NATURELLES ET LE PATRIMOINE CULTUREL FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ANTICIPER ET GÉRER POUR PROTÉGER LES POPULATIONS ET LES INFRASTRUCTURES

Cet objectif vise à anticiper et gérer les impacts du changement climatique en renforçant la résilience des écosystèmes et des infrastructures du territoire. La gestion du risque incendie, la promotion d'une agriculture résiliente et l'adaptation des usages de l'eau font partie des priorités.

ATTENDUS

Le plan de paysage transition énergétique vise à engager le territoire du Grand Site de France dans une transition énergétique équilibrée, alliant sobriété, efficacité énergétique et production locale d'énergies renouvelables. Il ne s'agit donc pas simplement de produire davantage d'énergie, mais surtout de réduire les besoins énergétiques, d'optimiser l'usage des ressources disponibles, et de privilégier les solutions adaptées aux spécificités locales en veillant à la préservation des qualités paysagères du Grand SIte de France.

MESURES OPÉRATIONNELLES

1. **Faire vivre le débat** « paysage-Énergie » sur le territoire :
- Former et faire monter en compétences élus et partenaires
- Animer, sensibiliser le grand public en particulier sur la thématique sobriété énergétique et mix énergétique
- Mettre en place un suivi participatif des projets énergétiques pour évaluer leur intégration et ajuster les actions si nécessaire.
- Favoriser les partenariats locaux entre collectivités, associations et entreprises pour mutualiser les efforts et partager les expériences sur la transition énergétique

2. **Réduire** les besoins énergétiques et favoriser la sobriété pour préserver les paysages remarquables et du quotidien .
- Sensibiliser (habitants, collectivités et entreprises) sur les gestes quotidiens de sobriété
- Accompagner des projets-phare de sobriété apportant une plus-value paysagère
- Développer l'écomobilité comme outil de transition sur le GSF et de découvertes du territoire
- Accompagner des programmes de rénovation énergétiques et leur cohérence paysagère

Axe transversal 2

FICHE ACTION

13

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mettre en œuvre le Plan de Paysage transition Énergétique

MESURES OPÉRATIONNELLES

3. **Optimiser** l'usage des ressources locales et l'efficacité énergétique de l'existant
- Développer l'agroécologie et l'agroforesterie pour promouvoir la production locale de biomasse à faible impact environnemental.
- Retrouver et valoriser les ressources locales pour la performance énergétique dans les opérations d'aménagement

4. **Accompagner** un développement qualitatif d'énergie solaire en prenant en compte son intégration dans les différentes typologies de paysage
- Permettre un conseil sur mesure des particuliers via la mission Paysagiste conseil du Grand Site de France
- Accompagner des projets pilotes de production sur des sites clés avec une intégration paysagère exemplaire
- Aider à la mise en place de coopératives locales d'énergie renouvelable partagées

PORTEUR DE PROJET	ACTEURS PARTENAIRES	ACTEURS CIBLÉS
Gestionnaire du GSF • CC vallée de l'Hérault • CC Grand Pic Saint Loup • CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	• Collectivités territoriales (communes, Département, Région) • Services de l'État (ADEME, DREAL) • Entreprises locales et exploitants agricoles • Organismes de formation et d'éducation	• Habitants et touristes • Exploitants agricoles et entreprises locales • Le public scolaire

BUDGET à affiner selon projet

PERSPECTIVE DE RÉALISATION 2024 - 2028

Axe transversal 3

FICHE ACTION

14

COMMUNICATION, CONCERTATION ET GOUVERNANCE LOCALE

Actualiser, développer et poursuivre le plan de communication du Grand Site

OBJECTIF 10

RENFORCER L'IDENTITÉ DU GRAND SITE & HARMONISER LA COMMUNICATION SUR L'ENSEMBLE DU GRAND SITE

L'objectif est de renforcer l'identité du Grand Site de France en harmonisant la communication sur tout le territoire et en actualisant le plan de communication. Une charte signalétique unifiée permettra notamment de valoriser les actions et les sites de manière cohérente.

ATTENDUS

Cette action vise à actualiser le plan de communication du Grand Site de France en l'adaptant aux nouveaux enjeux de gestion des flux touristiques, de transition énergétique et de préservation des paysages. Ce plan de communication cherche à sensibiliser un large public (habitants, touristes, acteurs locaux) aux valeurs du Grand Site de France en renforçant la médiation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

MESURES OPÉRATIONNELLES

1. **Mettre à jour** les supports et outils numériques
   - Actualiser le site web avec des contenus enrichis (flux touristiques, transition énergétique).
   - Développer une newsletter trimestrielle pour informer les habitants et visiteurs.
   - Améliorer la signalétique numérique (dispositif comme celui proposé par l'entreprise «Affluences», utilisation des navettes).

2. **Renforcer** les actions de sensibilisation
   - Actualiser et redéployer la «Malle vagabonde» pour sensibiliser dans les écoles et événements locaux.
   - Organiser des événements culturels et artistiques pour valoriser les paysages (Land Art, expositions).
   - Mettre en place un programme pédagogique pour sensibiliser hors saison.

3. **Améliorer** la gestion des flux et accueil des visiteurs
   - Créer une carte interactive indiquant les itinéraires, parkings, et niveaux d'affluence.
   - Installer des bornes d'information touristiques pour informer les visiteurs sur les sites moins fréquentés

PORTEUR DE PROJET	ACTEURS PARTENAIRES	ACTEURS CIBLÉS
Gestionnaire du GSF • CC vallée de l'Hérault • CC Grand Pic Saint Loup • CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	• 3 Offices de tourisme intercommunaux • Prestataires culturels • Associations locales	• Habitants et collectivités locales • Public scolaire • Visiteurs et touristes • Entreprises locales

BUDGET à adapter selon projet

PERSPECTIVE DE RÉALISATION 2024 - 2028

Convention pluriannuelle de gouvernance pour la gestion du site classé des gorges de l'Hérault et ses abords

Extension du Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault »

Il est convenu entre les trois communautés de communes :

la Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises représentée par son Président,
et
la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup représentée par son Président,
et
la Communauté de communes Vallée de l'Hérault représentée par son Président, désignée ci-dessous le gestionnaire, coordonnateur,

ce qui suit :

Préambule - Démarche Grand Site de France

La démarche Grand Site de France est une politique du Ministère de l'Ecologie lancée dans les années 1970 avec les "opérations Grands Sites", le label "Grand Site de France a été créée en 2002 et la politique a été inscrite au code de l'environnement (Art. L 341-15-1) depuis la loi du 12 juillet 2010.
Cette démarche est destinée à gérer et préserver des sites classés (protégés pour leurs paysages remarquables) connaissant une fréquentation élevée entrainant des dégradations du cadre de vie, des paysages, du patrimoine et de la qualité d'accueil.
Le site classé des « Gorges de l'Hérault », d'une superficie 8 793 ha classé par arrêté du 22/02/2001, ainsi que les sites classés des Abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et du Cirque de l'Infernet (arrêté du 25/11/1992, 395 ha) et de la Grotte de Clamouse (arrêté du 15/02/2005, 111 ha [inclus au périmètre des Gorges de l'Hérault]) sont des sites particulièrement remarquables qui méritent une gestion adaptée et partenariale.

Après 20 ans d'études et aménagements, le Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » (concernant 5 communes) a été labellisé en 2010 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Le label est attribué pour une durée de 6 ans sur la base de l'engagement du gestionnaire et ses partenaires à mettre en œuvre un schéma de gestion basé sur les principes du développement durable. En vue de préparer le renouvellement du label, un bilan global et une évaluation de la politique menée ont été engagés en 2016.

Par ailleurs, la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) réunie le 15 avril 2010, a émis le souhait que la démarche Grand Site de France sur ce territoire puisse être élargie à l'ensemble du site classé des "Gorges de l'Hérault". A l'heure de l'élaboration d'un nouveau plan de gestion des sites classés et leurs abords pour la période 2017-2022, les communautés de communes concernées par le site classé des gorges de l'Hérault (10 communes concernées) se sont montrées très intéressées pour travailler ensemble à sa bonne gestion dans le sens d'un développement durable.

Les Communautés de communes "Cévennes Gangeoises et Suménoises", "Grand Pic Saint Loup" et "Vallée de l'Hérault" fortes d'une collaboration satisfaisante sur la gestion du site Natura 2000 des "Gorges de l'Hérault" depuis 2011 souhaitent élargir leur collaboration à celle de la gestion du site

classé des gorges de l'Hérault et ses abords dans le cadre de la démarche nationale "Grand Site de France".

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet la définition de la gouvernance et du partenariat administratif et financier entre les trois communautés de communes cosignataires dans le cadre de la gestion du site classé des gorges de l'Hérault et ses abords, et de l'extension à venir du Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault ».

Article 2 - Rôle des collectivités

Les trois communautés de communes concernées décident de coordonner leurs actions pour contribuer à la bonne mise en œuvre du plan de gestion 2017-2022 en cours d'élaboration.
Elles ont décidé lors du comité des Maires du 20/04/16 et du Comité de Pilotage du 25/05/2016 que la coordination du plan de gestion 2017-2022 soit assurée par la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

En effet, étant donné l'expérience acquise par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault dans la gestion du Grand Site de France, les collectivités réunies lors du comité des Maires du 20 avril 2016 et du Comité de Pilotage du 25 mai 2016 ont confié à la **Communauté de communes Vallée de l'Hérault, le rôle de gestionnaire, coordonnateur**, du Grand Site de France (périmètre élargi ; cartes ci-annexées). Elle conserverait donc son rôle de coordinateur de la gestion du label Grand Site de France, de l'élaboration du plan de gestion puis de sa mise en œuvre en collaboration avec les autres communautés de communes et communes.

Chaque collectivité concernée par le site classé et ses abords assurera son **rôle de maître d'ouvrage de ses études et actions propres**.
Les communautés de communes "Cévennes Gangeoises et Suménoises", "Grand Pic Saint Loup" joueront également un **rôle de coordination de leurs communes membres**.

Par ailleurs, les **études ou travaux concernant un périmètre vaste,** à cheval sur plusieurs communautés de communes**, ou l'ensemble du périmètre élargi, pourront être mutualisés dans le cadre d'une convention de groupement de commande publique ou autre forme de procédure.**

Enfin, lors du comité des Maires du 20 avril 2016 et du Comité de Pilotage du 25 mai 2016 les collectivités ont exprimé le souhait d'étudier et mettre en œuvre un programme d'actions aux abords du site classé des gorges de l'Hérault incluant la Vallée de la Buèges et le secteur nord des gorges (communes de Saint-Bauzille-de-Putois et Grotte des Demoiselles). Les communes concernées par ces secteurs feront donc partie des instances de décisions (voir article 5) dans le cadre de leur accompagnement vers une labellisation Grand Site de France en 2022.

Article 3 - Périmètre du site

Les trois communautés de communes cosignataires de la présente convention ont une partie de leur territoire (exprimé en pourcentage) dans le périmètre étendu du Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » :

Communautés de communes	Périmètre labellisé 2017-2022 (ha)	% territoire	Périmètre élargi aux abords (ha)	% territoire
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	2597,3	12,4 %	3946,5	15,7 %
CC Vallée Hérault	10 913,2	52,3 %	10 913,2	43,3 %
CC Grand Pic St Loup	7361,4	35,2 %	10 309,8	41 %

Cf Annexe 1 : tableau détaillé par commune

Article 4 - Objectifs

Les trois communautés de communes concernées **désirent gérer en bien commun ce territoire à très forte valeur patrimoniale** et, pour cela, **souhaitent animer en concertation le plan de gestion du site classé des gorges de l'Hérault et ses abords ; extension du Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault ».**

Le Grand Site de France est un moteur pour le territoire intercommunal de la Vallée de l'Hérault. Par l'extension de son périmètre, il devient porteur de nouveaux **objectifs pour l'ensemble du nouveau** territoire impliqué : **de préservation des paysages et des patrimoines, de diffusion de la fréquentation, des retombées socio-économiques...**

Article 5 - Instances et organisation de la gouvernance

Concernant les prises de décisions et le mode de travail des instances, les collectivités réunies lors du comité des Maires du 20 avril 2016 sont convenues de la création des instances suivantes :

Ces instances ont les fonctions suivantes :

- **Le Comité des Maires** (comité territorial), composé des 10 Maires du périmètre Grand Site de France étendu, des 5 maires du périmètre en programme d'actions sur les abords du Grand Site de France ainsi que des 3 Communautés de communes et Offices de Tourisme concernés, aura pour missions de :
  - -Arrêter les orientations stratégiques et les ajuster en cours de route,
  - -Arrêter le plan de gestion 2017-2022 et l'ajuster en cours de route,
  - -Piloter et évaluer la mise en œuvre du plan de gestion chemin faisant,
  - -Valider la programmation annuelle des études et travaux et leur suivi.
  - -S'appuyer sur des groupes « projet » ad hoc pour préparer et suivre opérationnellement les études et/ou travaux sur un sujet donné

Le comité des Maires se réunira au moins 2 fois par an sur un ordre du jour précis sur des points appelant un arbitrage, sur le bilan de saison, le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion et la programmation annuelle N+1.

- Le **Comité de pilotage** (comité partenarial), composé des membres du Comité des Maires ainsi que des acteurs institutionnels et techniques (DREAL, UDAP, Préfecture, Conseil départemental, conseil régional, ONF, Hérault transport, gendarmerie, ...), se réunira à la suite du Comité des Maires. Il aura pour missions de :

-Valider la stratégie proposée et son plan de gestion 2017-2022
-Appuyer la mise en œuvre des actions (co-financement, apports techniques...)
-Appuyer l'évaluation et le suivi
-Valider la programmation annuelle des études et travaux et leur suivi.

Le comité de pilotage se réunira au moins 1 fois par an sur un ordre du jour précis, sur le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion et la programmation annuelle N+1.

- **Les « groupes projet » ponctuels** auront pour objectifs de travailler opérationnellement sur un sujet donné au regard d'un objectif préétabli exprimant un résultat concret à atteindre. Il associera les structures concernées par le sujet.
- **Les « comités thématiques »** auront pour objectifs de travailler opérationnellement sur le **suivi d'un observatoire** (a minima : Fréquentation, Paysage, Retombées socio économiques) afin de discuter des résultats obtenus et suivre l'atteinte des objectifs spécifiques à ceux-ci. Ils associeront les élus et partenaires intéressés par la thématique.

- **Les instances des Communautés de communes et des communes ;** chaque **maitre d'ouvrage** de projet ou étude inscrit au plan de gestion du Grand Site de France (ou répondant à ses objectifs) mobilisera ses instances propres afin de mettre en œuvre le dit-projet ou étude en le présentant à la décision et au vote de ses commissions, bureaux, conseils.

Article 6 - Rôle du gestionnaire, coordinateur

Il assure, conformément aux principes du label Grand Site de France, l'élaboration du plan de gestion en partenariat avec les collectivités concernées. Il suit sa mise en œuvre et l'atteinte de ses objectifs avec l'appui des collectivités concernées. Il suit la programmation annuelle et réalise son suivi.
De ce fait, il assure le lien entre les services institutionnels en charge de la délivrance et du suivi du label Grand Site de France.

Il prépare, anime et assure le secrétariat des réunions des instances de la gouvernance présentées à l'article 5.

En collaboration avec les **communautés de communes "Cévennes Gangeoises et Suménoises", "Grand Pic Saint Loup"** il élabore un plan de communication sur la démarche, ses objectifs, sa méthode et sa concertation en favorisant la circulation d'informations et les liens entre les partenaires.

Chaque année lors de la définition de la programmation N+1, les collectivités définiront les actions à mener ainsi que la part financière de leur mise en œuvre et le mode de mutualisation sur chaque projet. Pour ce faire une convention d'application annuelle pourra être élaborée en fin d'année N pour définir les répartitions financières et objets de mutualisation de l'année N+1.

Article 7 - Rôle des communautés de communes partenaires

Dans le cadre de la convention d'application annuelle et lorsqu'elle sera signée, elles s'engagent à respecter les principes du label Grand Site de France et mettre en œuvre les recommandations des services instructeurs prévus dans ce cadre.

Elles s'engagent à mettre à disposition les moyens nécessaires à l'élaboration du plan de gestion, au suivi des actions sur leur territoire, à la mobilisation de ses instances et des acteurs de son territoire.

Elles assurent par ailleurs un rôle de coordination au niveau de leurs communes membres.

Article 8 - Coordination de la démarche collective : information, concertation, communication, transparence

Le gestionnaire aura pour mission d'organiser le partage de l'information et la mutualisation des connaissances nécessaires au bon déroulement de la démarche auprès de l'ensemble des collectivités concernées par le Grand Site de France. Afin d'identifier le partenariat avec les EPCI, le gestionnaire insèrera dans ses documents et courriers officiels les logos des trois EPCI concernées.

Article 9 – Durée de la convention

La présente convention est liée à l'élaboration et à la durée de mise en œuvre du plan de gestion 2017-2022 du site classé des Gorges de l'Hérault et de ses abords. Par conséquent, elle a une **durée de 6 ans** et s'achèvera au 31 décembre 2022 (ou à la date de fin de validité du label).

Article 10 – Financement

Chaque collectivité concernée par le site classé et ses abords assurera son rôle de maître d'ouvrage de ses études et actions propres.

Par ailleurs, les études, prestations ou travaux concernant un périmètre vaste, à cheval sur plusieurs communautés de communes, ou l'ensemble du périmètre élargi, pourront être mutualisés dans le cadre d'une convention de groupement de commande publique ou autre forme de procédure. Les dispositions financières seront vues au cas par cas en fonction de la nature des actions engagées.

Article 11 – Convention d'application annuelle

Les objectifs de gestion du Grand Site de France sont définis par son plan de gestion.
Sa **programmation d'actions sera définie annuellement par une convention d'application annuelle.**
Elle précisera le programme d'actions, le budget prévisionnel et la contribution financière de chaque EPCI.

Article 12 - Révision et résiliation

La présente convention pourra être révisée à tout moment par chacune des parties pour redéfinir les modalités de partenariat, notamment en cas de modification des statuts. Une validation au sein des conseils communautaires sera requise.
La présente convention pourra être résiliée à tout moment par chacune des parties. Cette résiliation fera l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis de 6 mois. Cette décision dûment motivée devra être prise par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale désirant dénoncer la présente convention.

Fait en 3 exemplaires à Gignac le 19 Octobre 2016

Le Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	Le Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup	Le Président de la Communauté de Communes Cévennes Gangeoises Suménoises
M. Louis VILLARET	M. Alain BARRE	M. Jacques RIGAUD

Annexe 1 : Tableau détaillé par commune (superficie)

Code	Commune	Surface	Surface incluse dans le périmètre de gestion 2017-2022	Communauté de communes
34005	AGONES	422,2	259,75	CC Cévennes Gangeoises et Suménoises
34010	ANIANE	3035,4	862,63	CC Vallée Hérault
34012	ARGELLIERS	5062,4	1524,63	CC Vallée Hérault
34042	BRISSAC	4395,2	2597.3	CC Cévennes Gangeoises et Suménoises
34042	BRISSAC		515.35	CC Cévennes Gangeoises et Suménoises
34060	CAUSSE-DE-LA-SELLE	4529,5	4529,52	CC Grand Pic St Loup
34173	MONTPEYROUX	2257,3	1581,15	CC Vallée Hérault
34185	NOTRE-DAME-DE-LONDRES	2827,9	646,97	CC Grand Pic St Loup
34195	PEGAIROLLES-DE-BUEGES	1322,4	835,05	CC Grand Pic St Loup
34221	PUECHABON	3145,2	2256,74	CC Vallée Hérault
34238	SAINT-ANDRE-DE-BUEGES	1538,4	1216,77	CC Grand Pic St Loup
34243	SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS	1824,7	574,09	CC Cévennes Gangeoises et Suménoises
34261	SAINT-GUILHEM-LE-DESERT	3862,4	3862,44	CC Vallée Hérault
34264	SAINT-JEAN-DE-BUEGES	1691,8	896,49	CC Grand Pic St Loup
34267	SAINT-JEAN-DE-FOS	1415,4	825,63	CC Vallée Hérault
34274	SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	3855	2184,95	CC Grand Pic St Loup
	Total	**41 185,2**	**25 169,5**	
	Total du périmètre de labellisation	**34 385.7**	**20 871.9**	

Périmètre de labellisation Grand Site de France 2017-2022
Périmètre du programme d'actions aux abords 2017-2022

Annexe 4 - Moyens humains déployés pour la gestion du Grand Site de France

Collectivité	Mission dédiée au Grand Site de France	Nombre de personne	Équivalent temps plein
CC Vallée de l'Hérault	Responsable service GSF Espaces Naturels/ Coordination GSF	1	0,95
	Chargée des Paysages du GSF dont le pilotage des plans de paysages	1	1,00
	Assistante secrétariat dont instances de la gouvernance et pont du Diable	1	0,50
	Gestionnaire site du pont du Diable, chef des Eco-gardes	1	1,00
	Eco-gardes et entretien du site du pont du Diable	3	1,20
	Chargé de mission gestion de la fréquentation concertation et communication	1 à pourvoir	1,00
	Chargé des espaces naturels	2	1,20
	Pôle aménagement environnement	4	0,37
	Services mutualisés	6	0,68
	Office de tourisme	14	14,0
	TOTAL CCVH	***34***	***21,9***
CC Grand Pic Saint Loup	Coordination GSF et projets Tourisme GPSL	1	0,35
	Activité de Pleine Nature	2	0,60
	Aménagement	1	0,10
	Droit des Sols	2	0,50
	Planification / SCOT	1	0,25
	Environnement/ biodiversité	1	0,30
	Agriculture	1	0,20
	Transition énergétique	1	0,25
	Mobilité	1	0,25
	Policiers ruraux	2	0,40
	Gestion des Risques	1	0,20
	Patrimoine	1	0,20
	TOTAL CCGPSL	***15***	***3,60***
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	Direction Général	1	0,10
	Direction Service Aménagement	1	0,20
	Chargée de mission Tourisme et APN	1	0,40
	Chargée de mission Mobilité	1	0,05
	Eco-gardes	3	0,50
	Office de tourisme Sud Cévennes	3	0,15
	Service Juridique / Commande Publique	1	0,02
	Services Techniques	5	0,05
	Service déchets	5	0,05
	Communication	1	0,10
	Comptabilité/Finances	1	0,01
	Service RH	1	0,02
	TOTAL CCCGS	***24***	***1,65***
	MOYENS HUMAINS DÉPLOYÉS POUR LA GESTION DU GSF	**73**	**27,15**

GRAND SITE
DE FRANCE
Gorges de l'Hérault
Saint-Guilhem-le-Désert

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

grand
pic
saint
-Loup

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

encis
environnement

2024 - 2031

Dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France

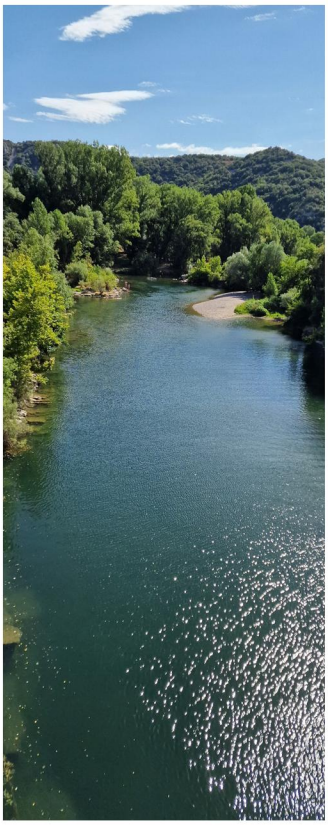

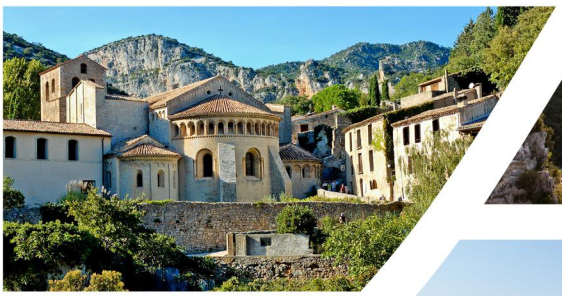

Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

grand pic saint-loup

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GRAND SITE DE FRANCE

Gorges de l'Hérault
Saint-Guilhem-le-Désert

TABLE DES MATIÈRES

CARTE 1 - LOCALISATION À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE 4

CARTE 2 - LOCALISATION À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE 5

CARTE 3 - HISTORIQUE PROTECTION GRAND SITE DE FRANCE 6

CARTE 4 - PÉRIMÈTRE ACTUEL LABEL 2018 7

CARTE 5 - NOUVEAU PÉRIMÈTRE PROPOSÉ LABEL 2024 8

CARTE 6 - PÉRIMÈTRES DE PROTECTION 9

CARTE 7 - UNITÉS PAYSAGÈRES 10

CARTE 8 - SOUS-UNITÉS PAYSAGÈRES 11

CARTE 9 - CARTE GÉOLOGIQUE 12

CARTE 10 - PROTECTIONS ET INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL 13

CARTE 11 - HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE 14

CARTE 12 - ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE, SITES D'ESCALADE 15

CARTE 13 - PATRIMOINE BÂTI CULTUREL ET TOURISTIQUE 16

CARTE 14 - CARTE AGRICULTURE 17

CARTE 15 - ESPACES FORESTIERS 18

CARTE 16 - RISQUE INCENDIE ET DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE (DFCI) 19

CARTE 17 - OCCUPATION DU SOL 20

CARTE 18 - URBANISME ET DÉMOGRAPHIE 21

CARTE 19 - BAIGNADE, ACTIVITÉS NAUTIQUES 22

CARTE 20 - PRATIQUE DE PÊCHE 23

CARTE 21 - PRATIQUE DE LA CHASSE 24

CARTE 22 - OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE (OPP) 25

CARTE 23 - COMPTEURS FRÉQUENTATION 26

CARTE 24 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT 27

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

LOCALISATION À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

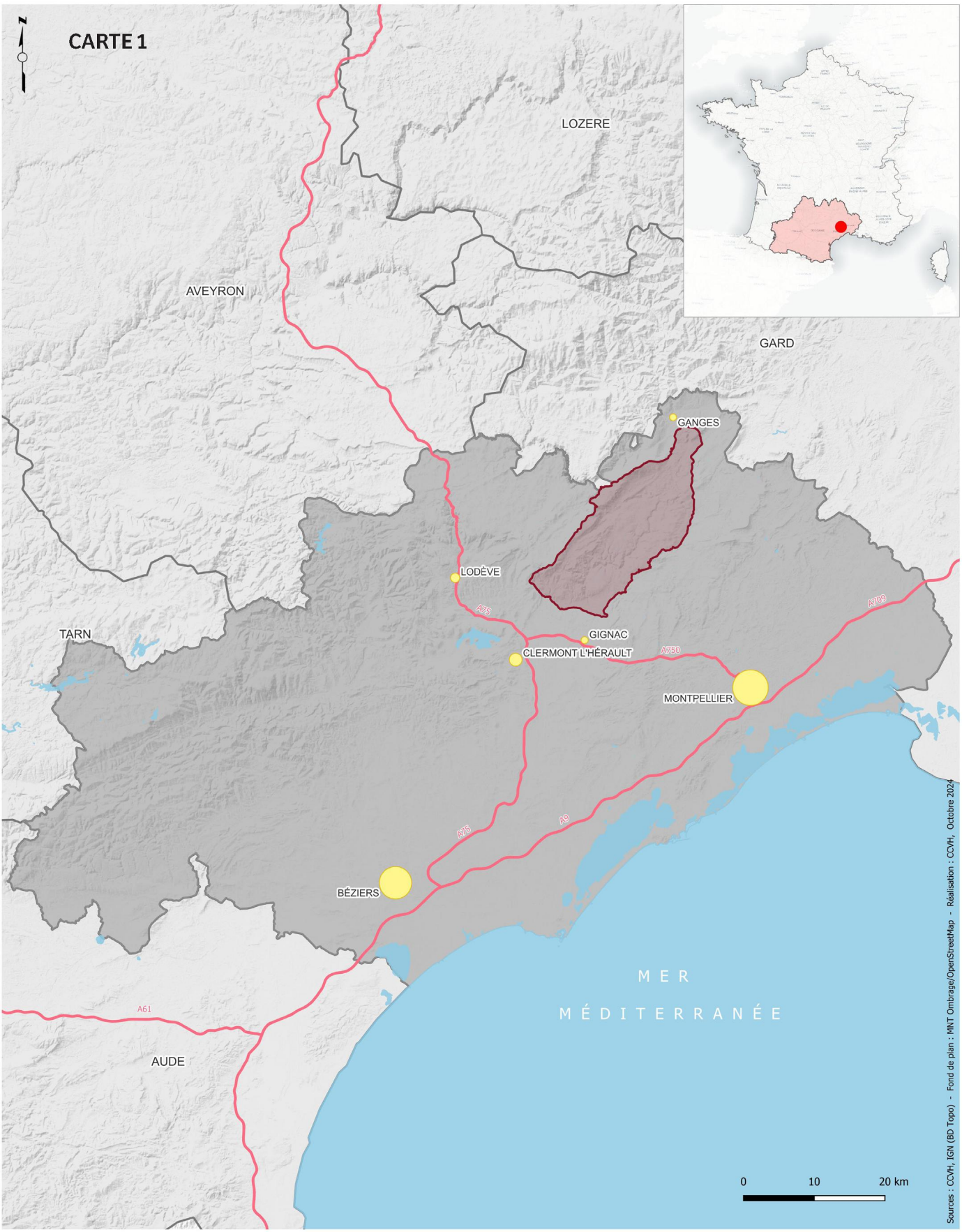

Périmètre du Grand Site de France

- Futur périmètre du Grand Site de France

Routes

- Autoroute

Contours administratifs

- Département de l'Hérault
- Départements limitrophes

Principales villes

- Ville

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

LOCALISATION À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

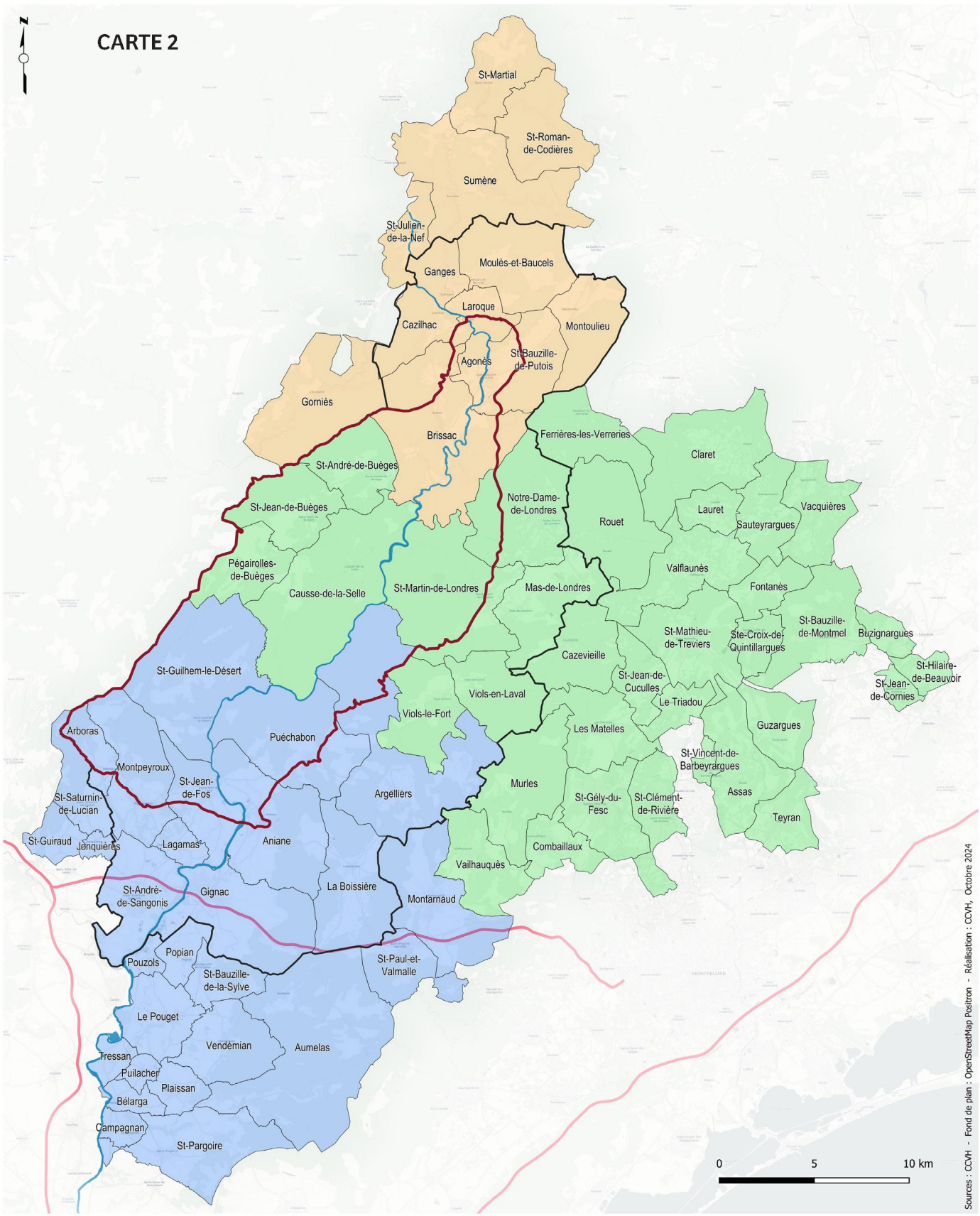

Périmètre du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Cours d'eau

Fleuve Hérault

Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

HISTORIQUE DES PÉRIMÈTRES DU GRAND SITE DE FRANCE

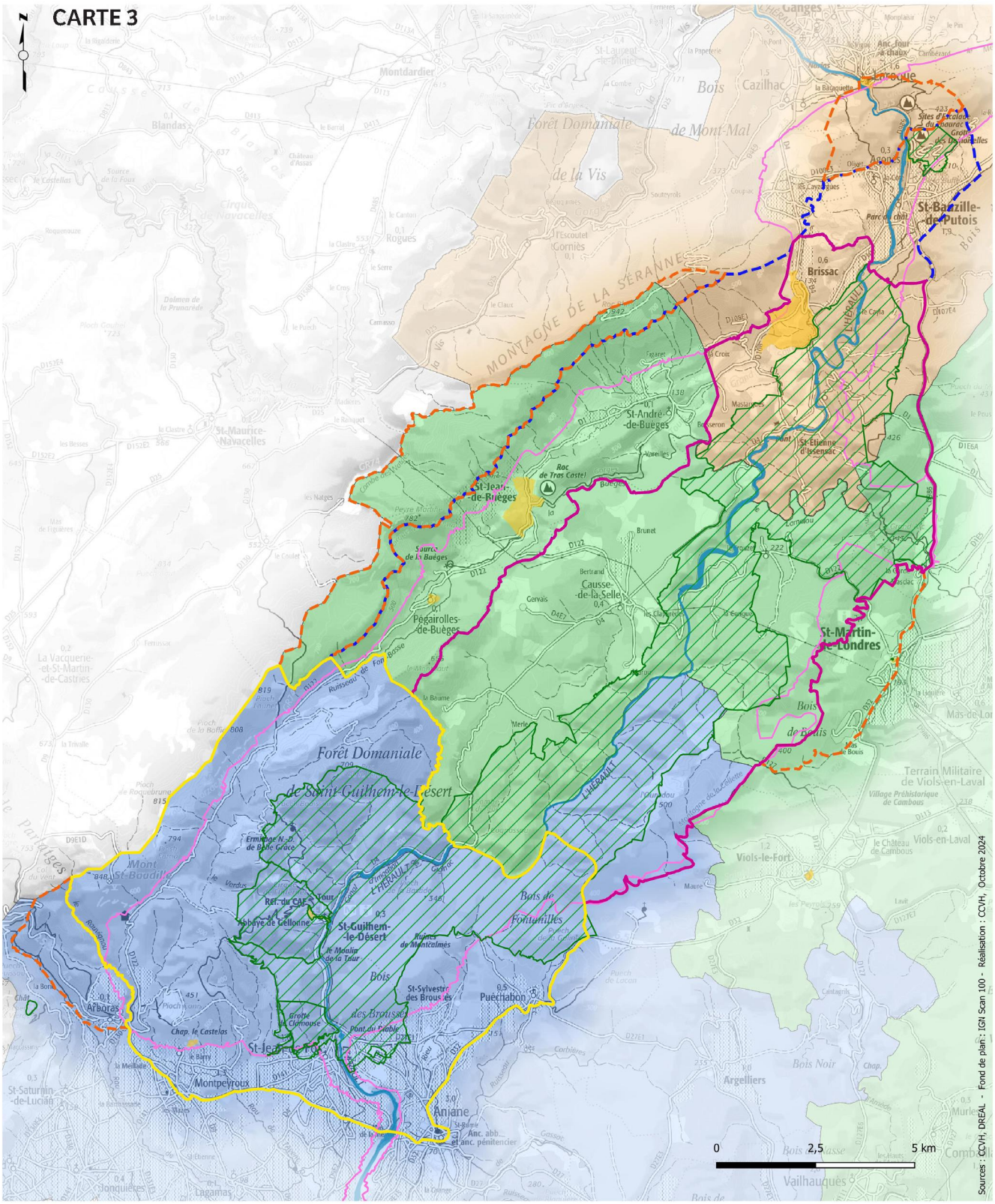

Périmètres du Grand Site de France

- Périmètre historique du Grand Site de France Label 2010
- Extension du périmètre du Grand Site de France Label 2018
- Futur périmètre étendu aux abords du Grand Site de France Label 2018
- Futur périmètre complémentaire du Grand Site de France Label 2024

Cours d'eau

- Fleuve Hérault

Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

- Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
- Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

Périmètre Natura 2000

- Natura 2000 : Gorges de l'Hérault

Sites classés et inscrits

- Site classé
- Site inscrit

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

PÉRIMÈTRE ACTUEL DU GRAND SITE DE FRANCE - LABEL 2018

CARTE 4

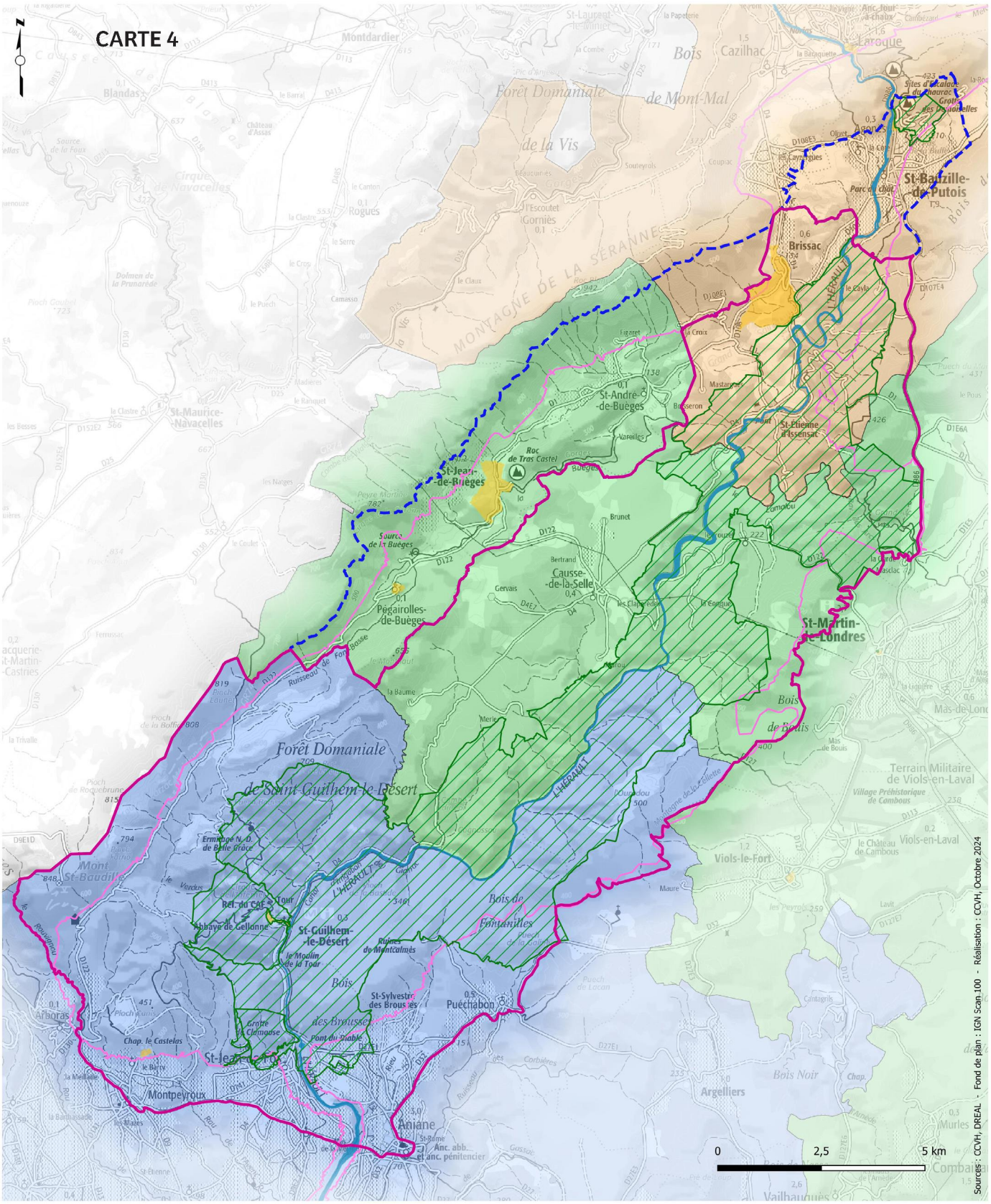

Périmètres du Grand Site de France

- Périmètre actuel du Grand Site de France
- Futur périmètre étendu aux abords du Grand Site de France Label 2018

Périmètre Natura 2000

- Natura 2000 : Gorges de l'Hérault

Cours d'eau

- Fleuve Hérault

Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

- Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
- Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

Sites classés et inscrits

- Site classé
- Site inscrit

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

NOUVEAU PÉRIMÈTRE DU GRAND SITE DE FRANCE - LABEL 2024

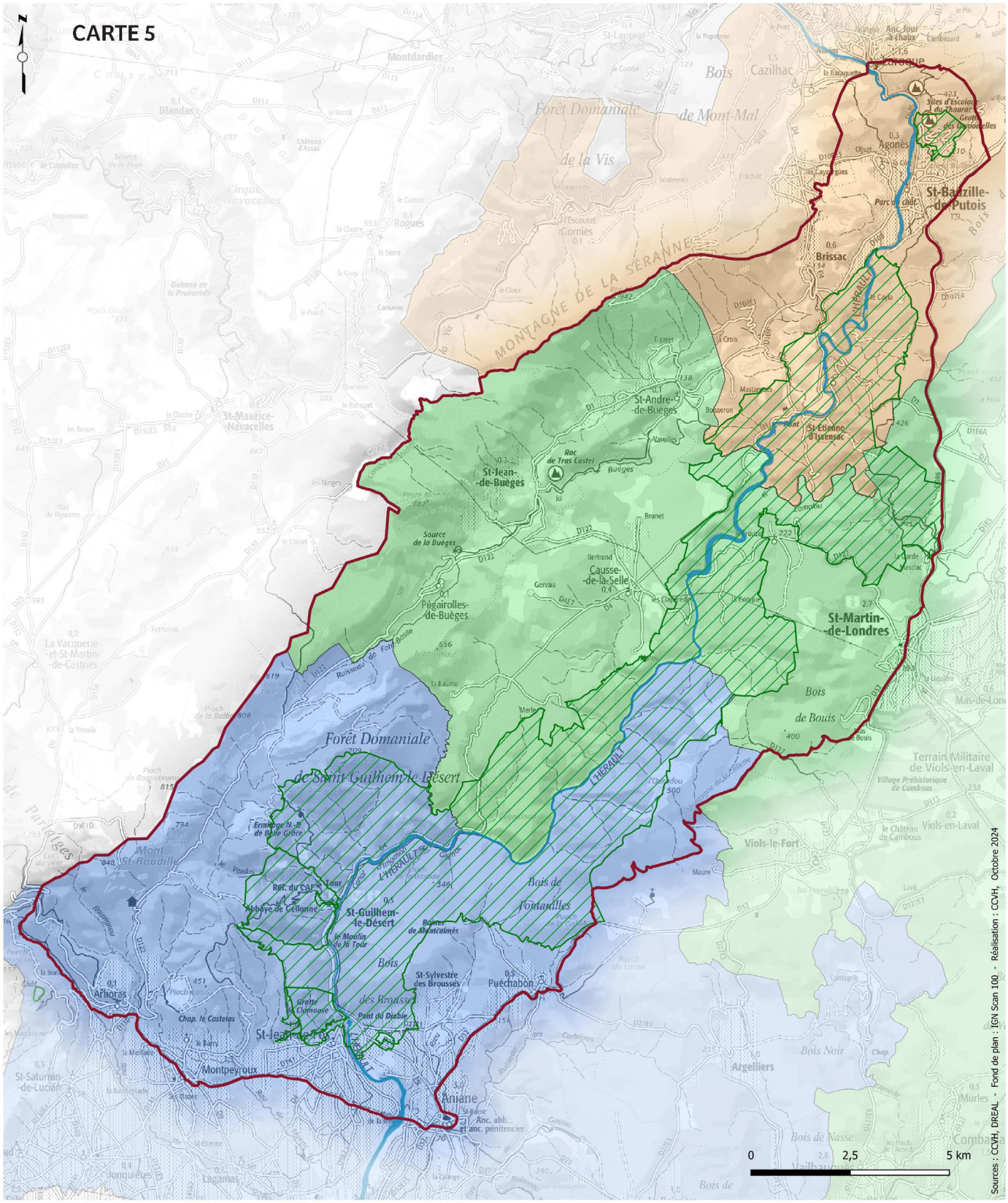

Périmètres du Grand Site de France

- Futur périmètre du Grand Site de France

Sites classés

- Site classé

Cours d'eau

- Fleuve Hérault

Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

- Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
- Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

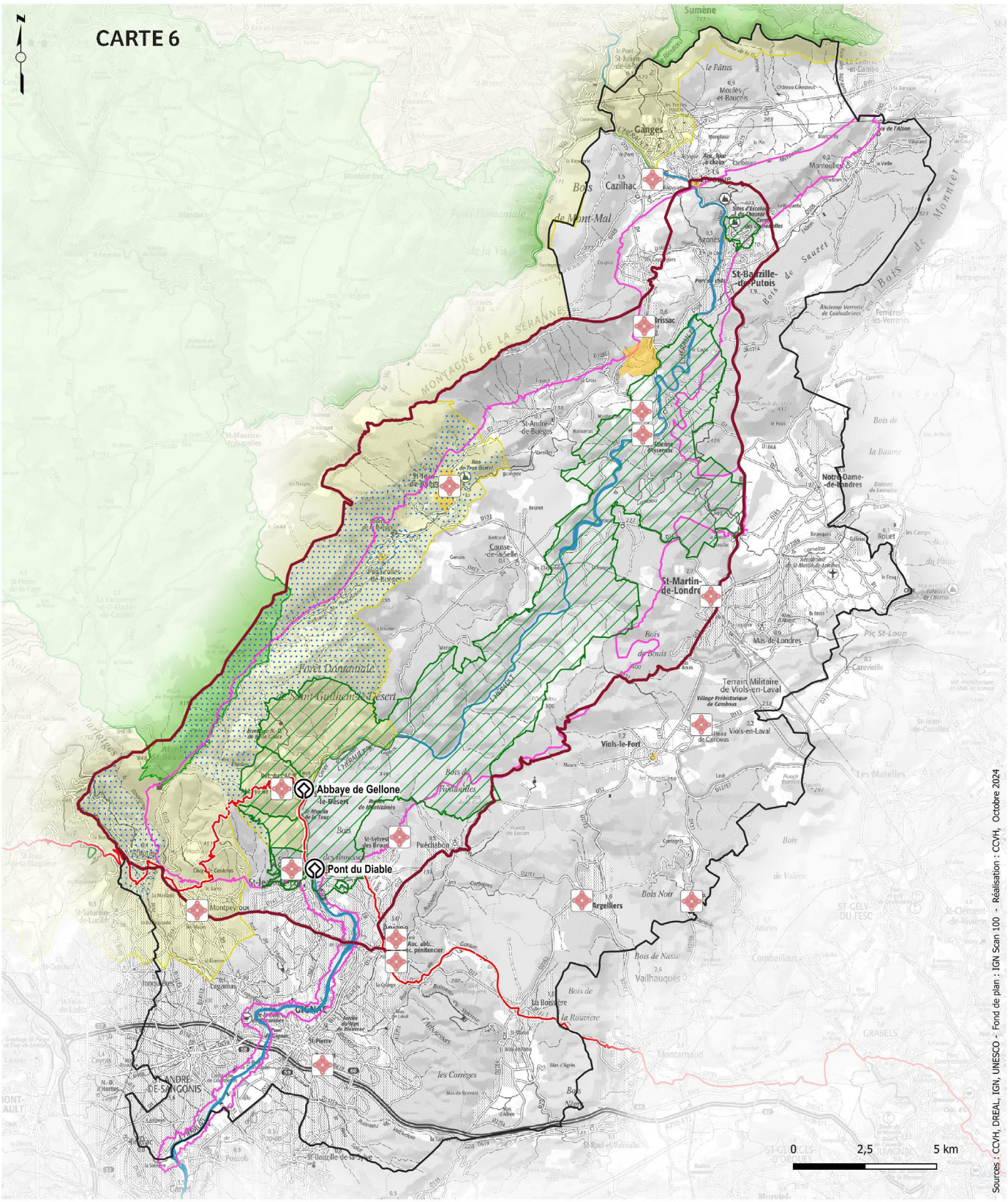

Périmètre du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Périmètre Natura 2000

Natura 2000 : Gorges de l'Hérault

Cours d'eau

Fleuve Hérault

Bien UNESCO : "Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme et méditerranéen"

Zone coeur

Zone tampon

Bien UNESCO : "Chemins de St-Jacques-de-Compostelle"

Composante du bien

GR 653 : Chemin de St-Jacques-de-Compostelle

Sites classés, inscrits et patrimoniaux remarquables

Site classé

Site inscrit

Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Protection au titre des Monuments Historiques

Monument Historique Classé

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

UNITÉS PAYSAGÈRES DU PLAN DE PAYSAGE

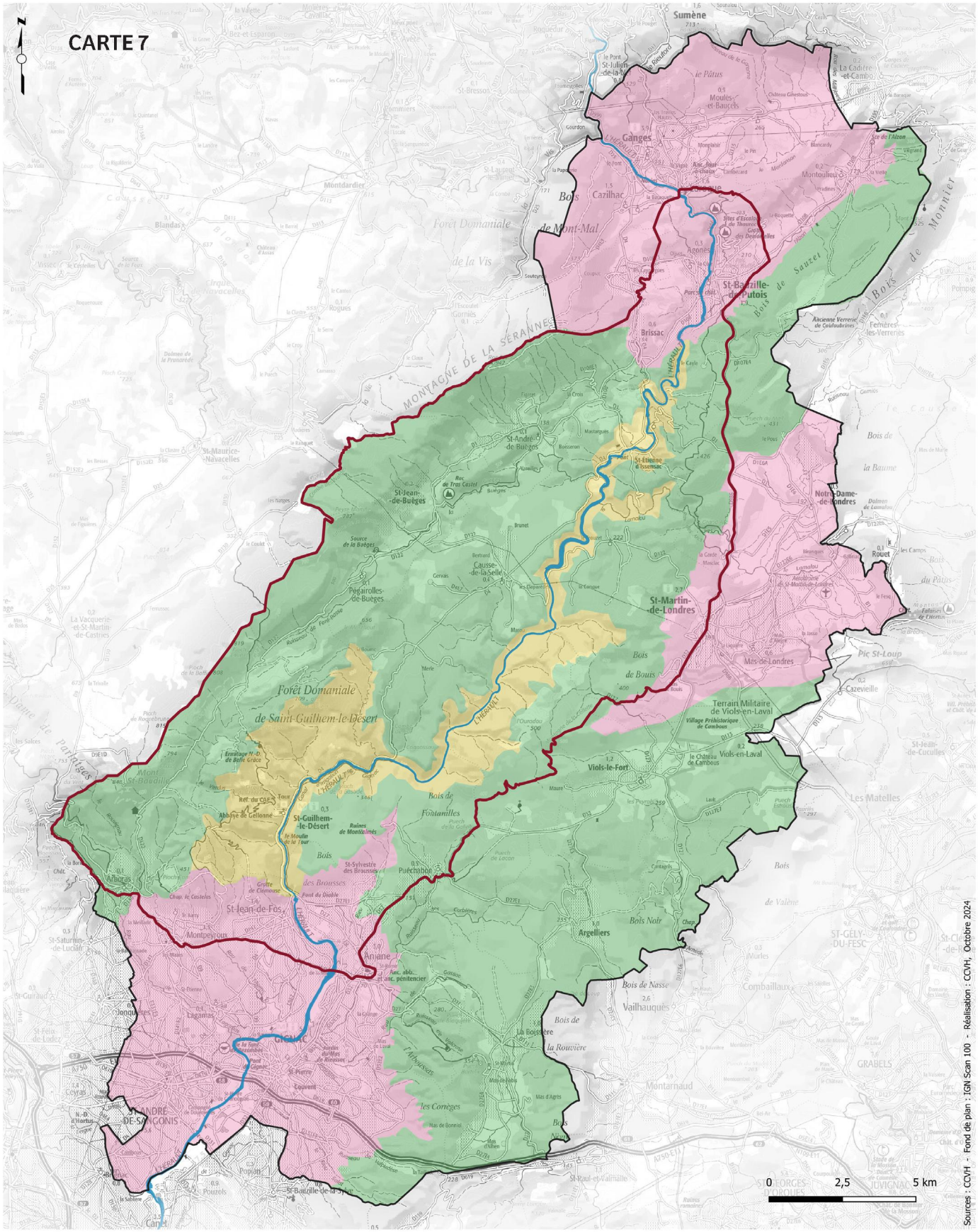

Sources : CCVH - Fond de plan : IGN Scan 100 - Réalisation : CCVH, Octobre 2024

Périmètre du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Unités Paysagères du Plan de Paysage

Gorges de l'Hérault - le Joyau

Monts, Causses et Garrigue - Refuge à l'Ouest - Les Hauts Balcons à l'Est

Plaines et Vallées - Les Portes du Territoire

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

SOUS-UNITÉS PAYSAGÈRES DU PLAN DE PAYSAGE

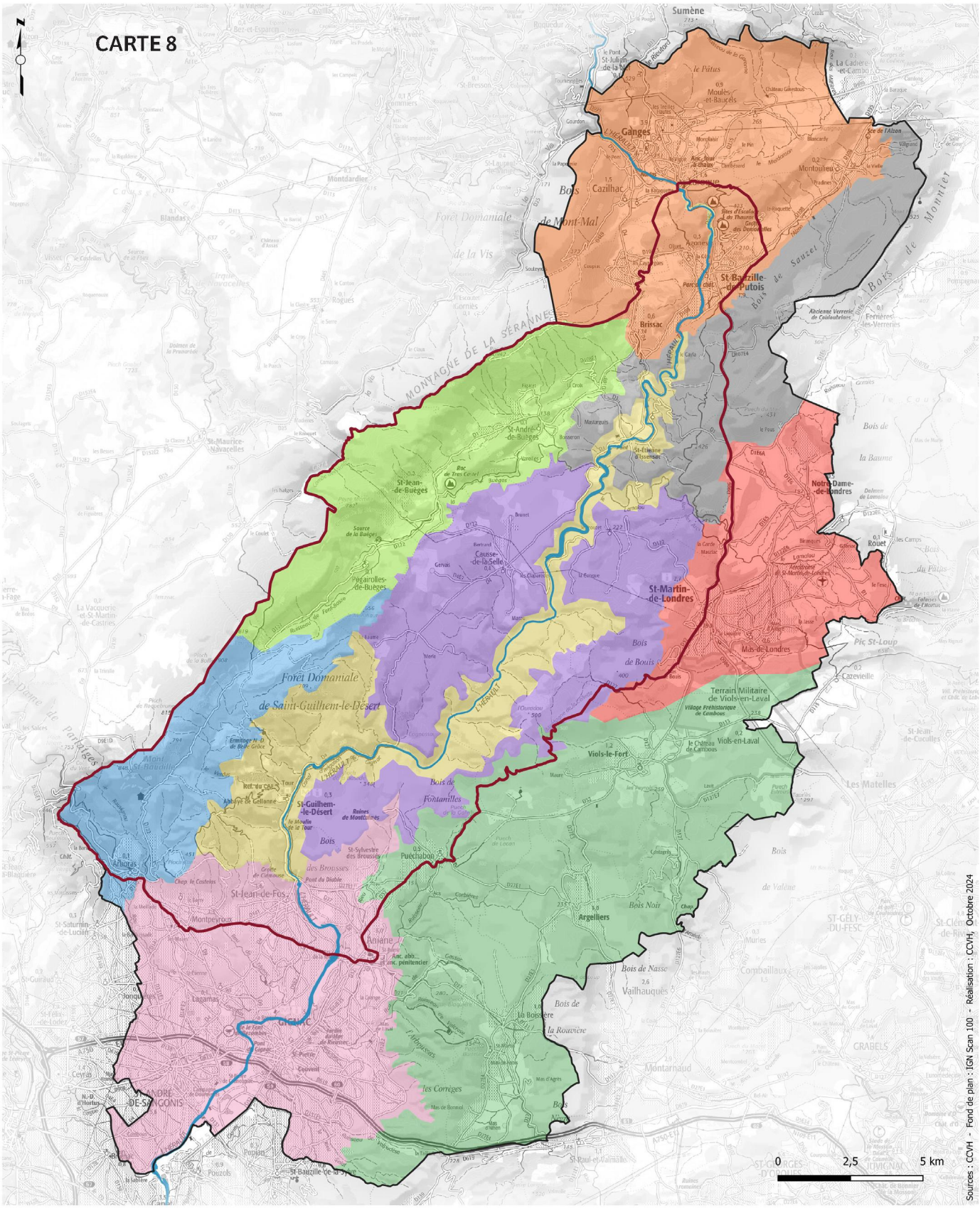

Périmètre du Grand Site de France

- Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

- Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Sous-Unités Paysagères du Plan de Paysage

- La Plaine de l'Hérault - Vallée Cultivée et Habitée
- La Plaine de Londres - Balcon sur la Plaine
- La Vallée de la Buège - Le Refuge Préservé
- Le Causse de la Selle - Le Refuge Préservé
- Le Petit Causse Garrigues - Humides et Collines
- Le Plateau et Balcons au Sud du Pic Saint Loup - Garrigues en Balcon
- Les Gorges de l'Hérault - Paysage des Caprice de l'Eau
- Les Vallées de Ganges et de Saint-Bauzille-de-Putois - La Porte du Nord
- Pioch et Causses des Lavagnes - Entre Garrigues et Montagnes

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

GÉOLOGIE

CARTE 9

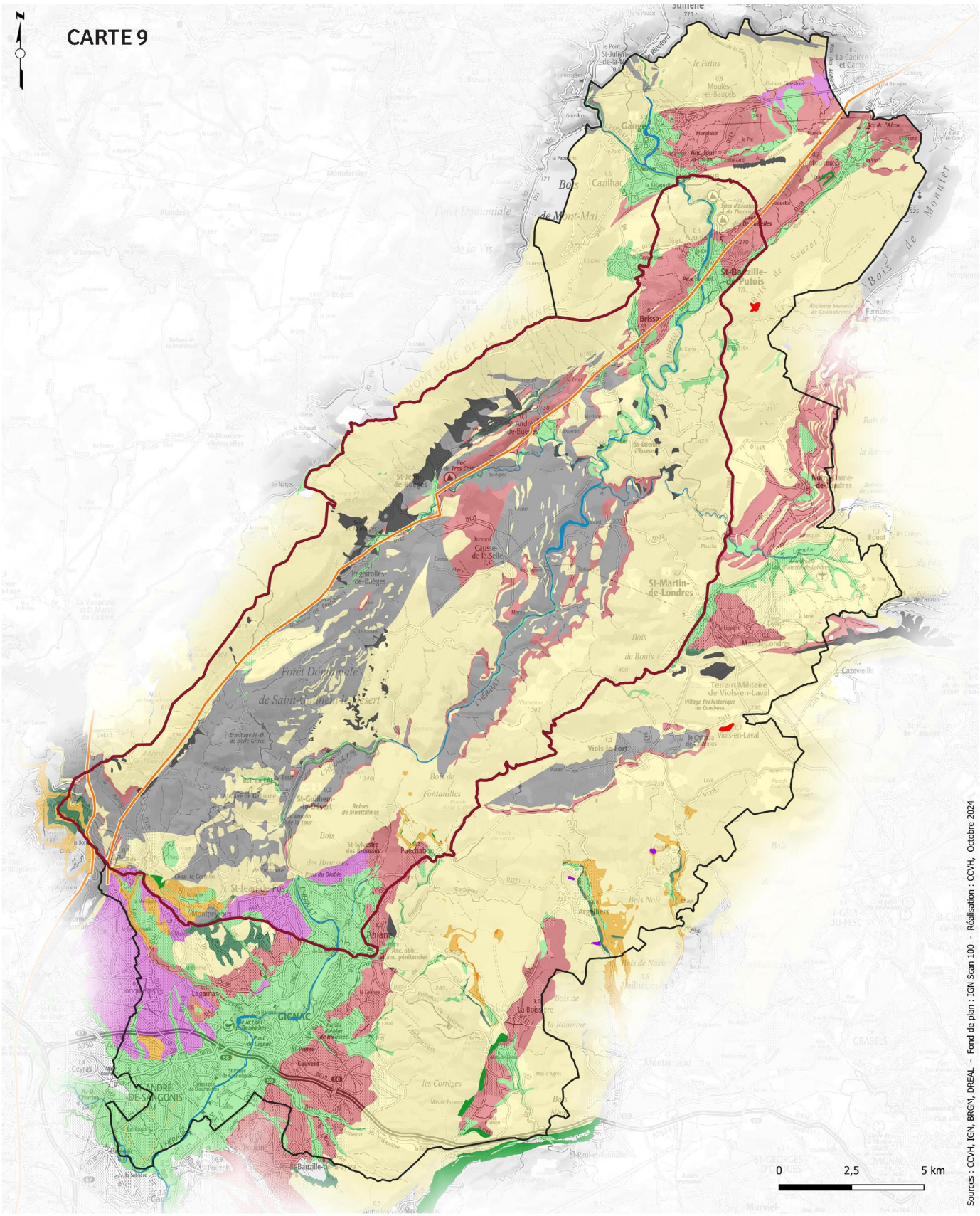

Périmètre du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Formation Géologique

- Alluvion
- Argile
- Bauxite
- Calcaire
- Cône de déjection
- Conglomérat
- Dolomie
- Éboulis
- Grès
- Hydrologie
- Limon
- Miocène
- Marne

Élément structurel majeur

Faille des Cévènnes

PROTECTIONS ET INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

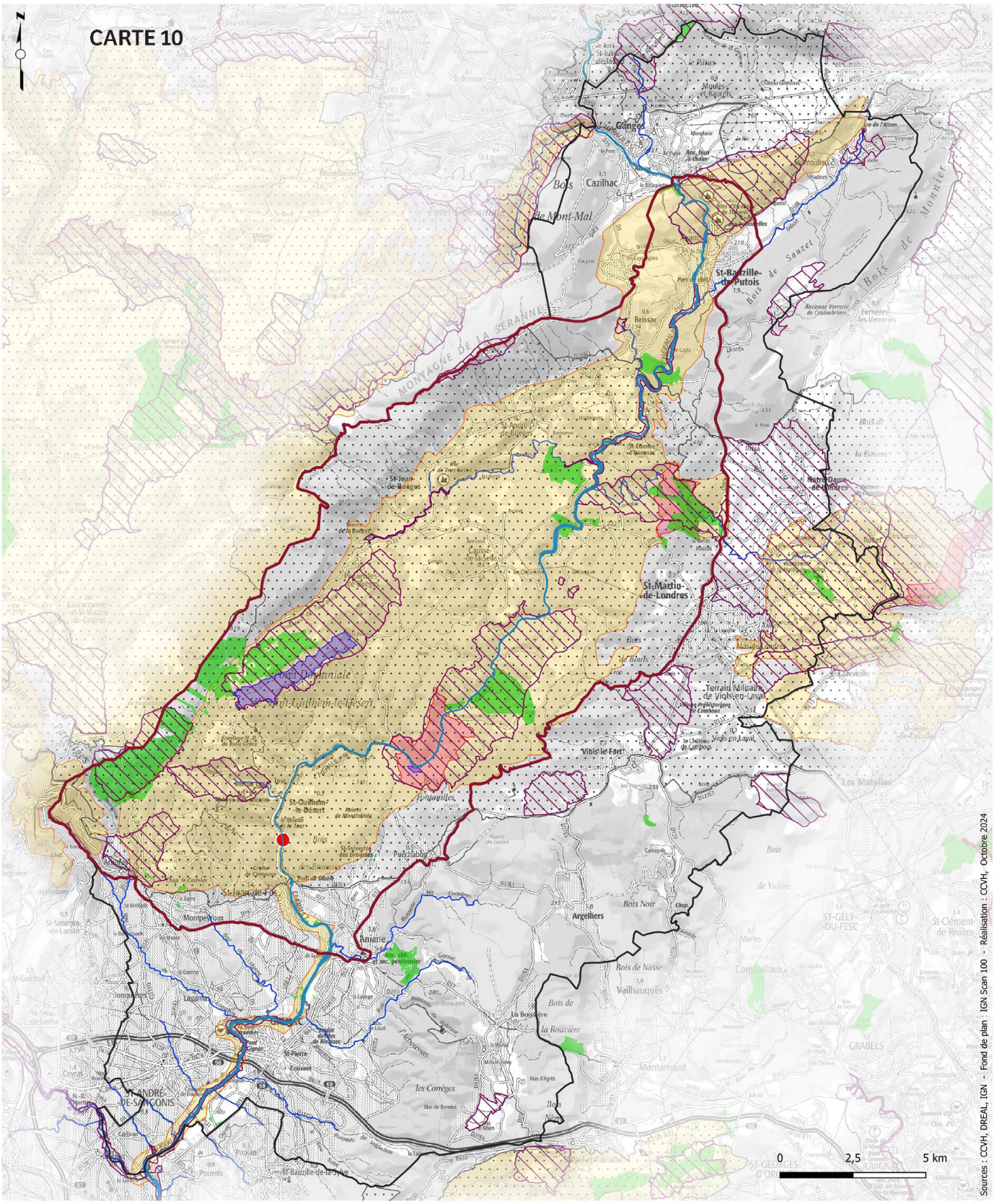

Périmètre du Grand Site de France

- Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

- Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Cours d'eau

- Fleuve Hérault
- Affluent de l'Hérault

Patrimoine Naturel

- Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB)
- Espace Naturel Sensible (ENS)
- Réserve Biologique (RB)
- Arrêté de Protection des Habitats Naturels (APHN) Source du Parapluie Puéchabon - Aniane

Natura 2000 : Directive Habitats

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Natura 2000 : Directive Oiseaux

- Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

CARTE 11

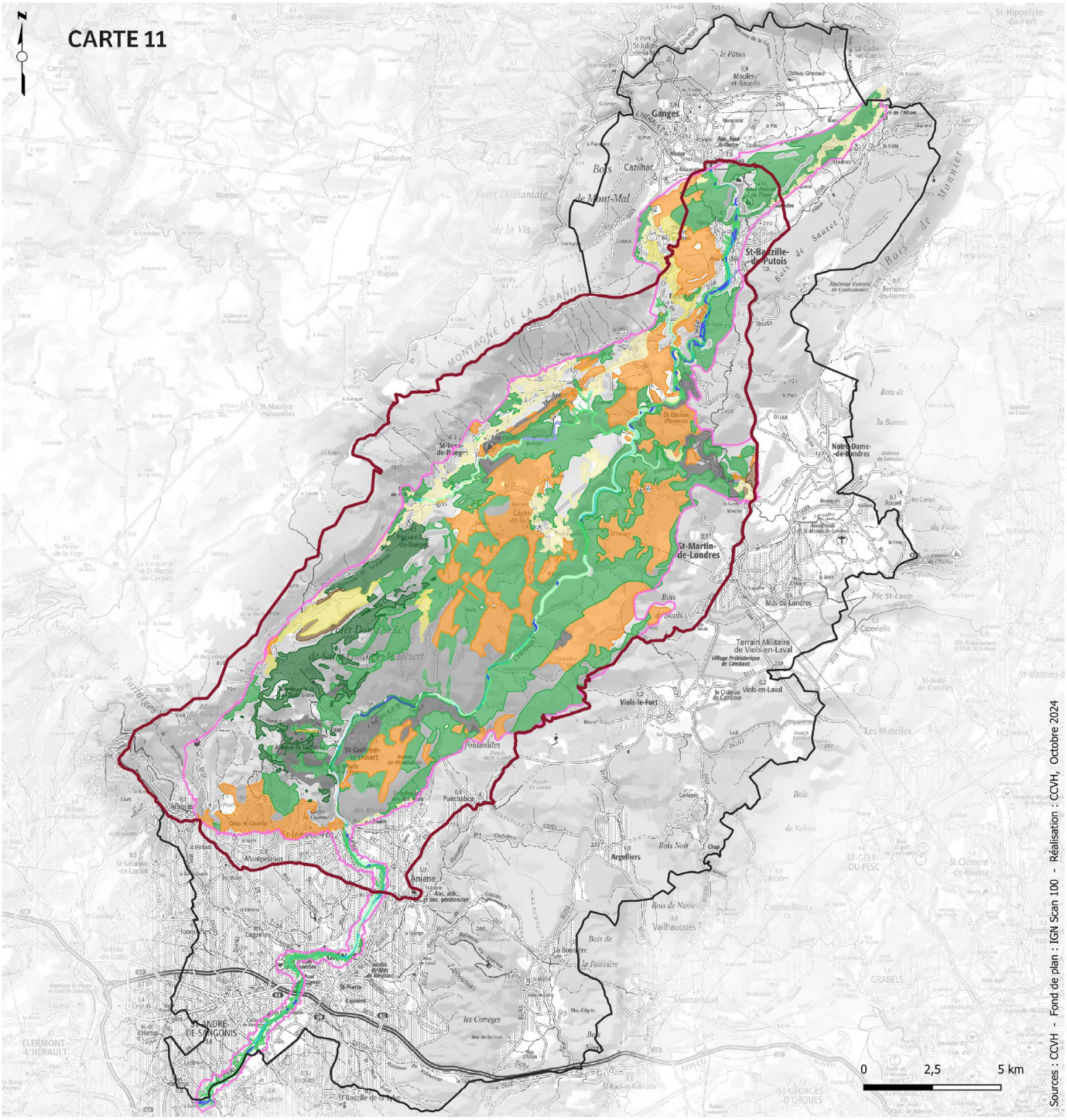

Périmètre du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Périmètre Natura 2000

Natura 2000 : Gorges de l'Hérault

Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC)

- Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du Ranunculion-fluitantis et Callitricho-batrachion (EUR 3260 ; COR 24.4)
- Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum (EUR 3250 ; COR 24.225) et du Paspalo-Agrostidion (EUR 3280 ; COR 44.122)
- Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion (EUR 3290 ; COR 24.53)
- Mares temporaires méditerranéennes (EUR 3170* ; COR 22.342)
- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion , Alnion incanae , Salicion albae) (EUR 91E0* ; COR 44.513)
- Frênaies thermophiles à Fraxinus angustifolia (EUR 91B0 ; COR 44.63)
- Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba (EUR 92A0 ; COR 44.141)
- Forêts à Quercus ilex (EUR 9340 ; COR 45.312)
- Pinèdes (sub)méditerranéennes de pins noirs endémiques (EUR 9530* ; COR 42.631)
- Formation stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.) (EUR 5110 ; COR 31.82)
- Eboulis ouest méditerranéens thermophiles (EUR 8130 ; COR 61.32)
- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (EUR 8210 ; COR 62.111)
- Secteurs mixtes à Eboulis (EUR 8130 ; COR 61.32) et Pentes rocheuses (EUR 8210 ; COR 62.111)
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement du Festuco-Brometalia (EUR 6210 ; COR 34.32)
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement du Festuco-Brometalia (Présence d'orchidées remarquables) (EUR 6210 ; COR 34.32)
- Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes (EUR 6420 ; COR 37 .4)
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea (EUR 6220* ; COR 34.551)

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE ET SITES D'ESCALADE

CARTE 12

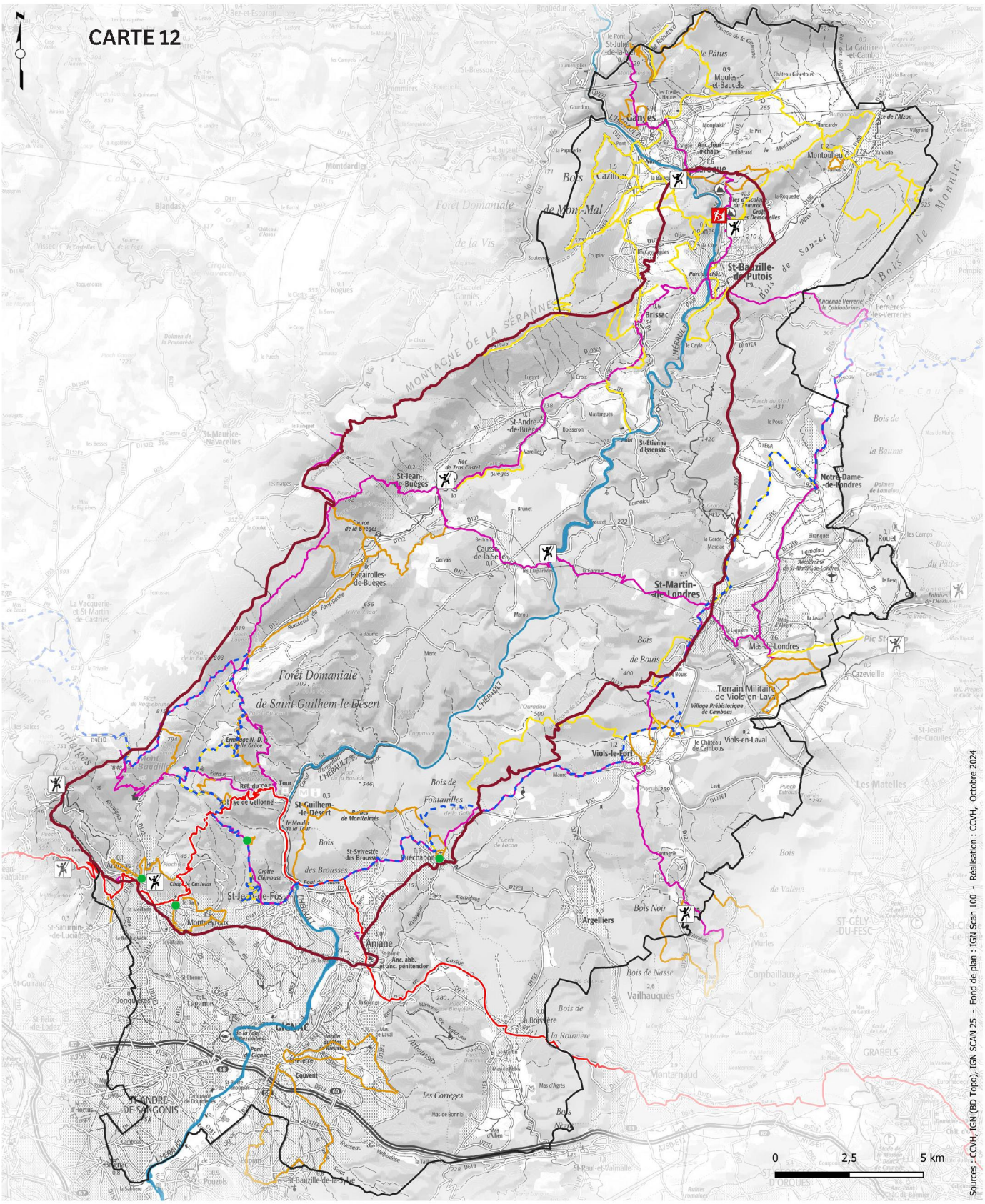

Sources : CCVH, IGN (BD Topo), IGN SCAN 25 - Fond de plan : IGN Scan 100 - Réalisation : CCVH, Octobre 2024

Périmètre du Grand Site de France

- Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

- Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Cours d'eau

- Fleuve Hérault

Itinéraires balisés (source : IGN Scan 25)

- GR 653 : Chemin de St-Jacques-de-Compostelle
- Grande Randonnée (GR) / Grande Randonnée de Pays (GRP)
- Petite Randonnée (PR)
- Autre sentier balisé

Relais d'Information Service (RIS)

- Emplacement du panneau

Itinéraires de randonnée multi-pratiques

- Grande Traversée de l'Hérault : La Passa Meridia

Activités d'escalade

- Site d'escalade équipé
- Via ferrata

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

PATRIMOINE BÂTI, CULTUREL ET TOURISTIQUE

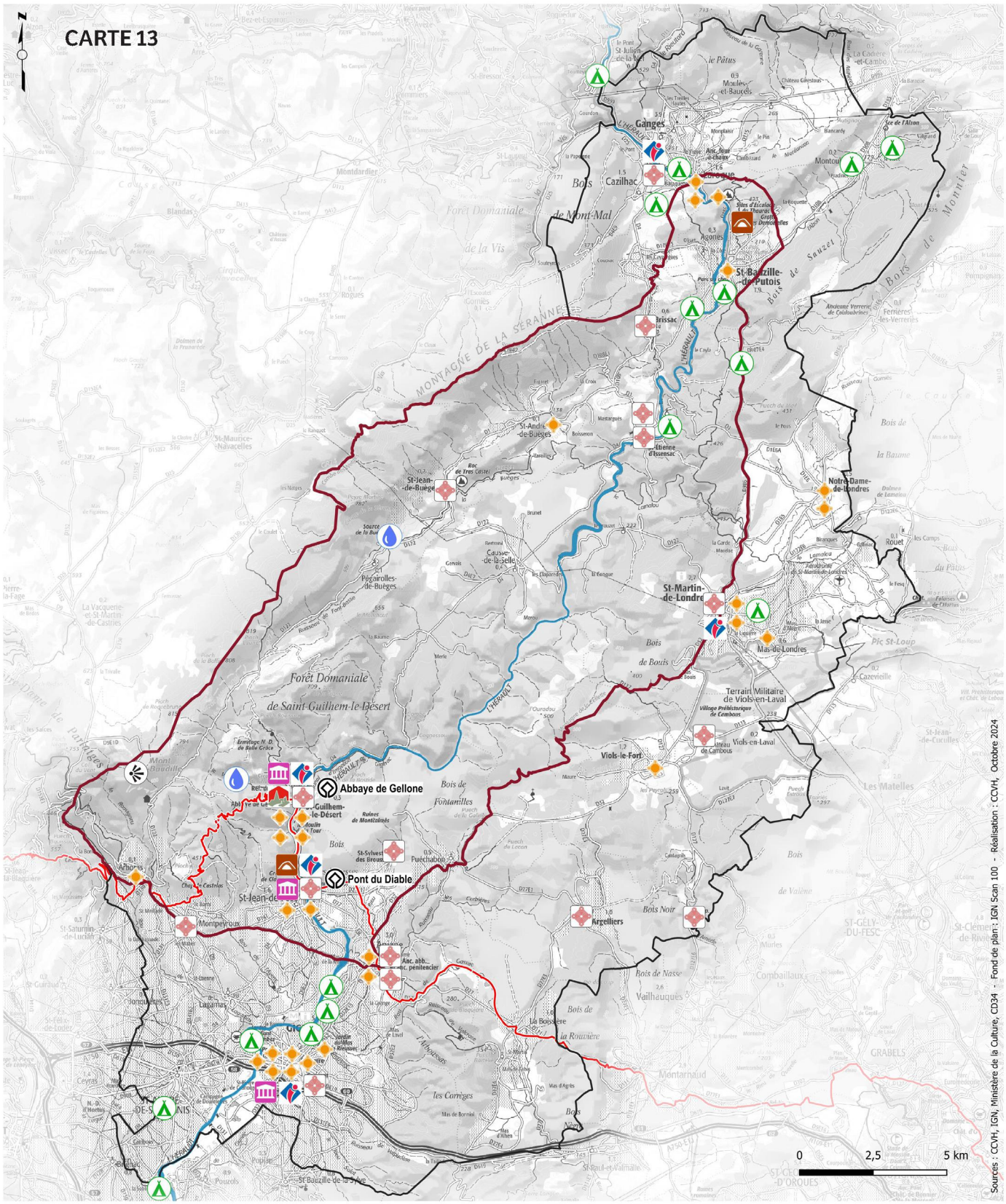

Périmètre du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Cours d'eau

Fleuve Hérault

Protection au titre des Monuments Historiques

Monument Historique Classé

Monument Historique Inscrit

Bien UNESCO : "Chemins de St-Jacques-de-Compostelle"

Composante du bien

GR 653 : Chemin de St-Jacques-de-Compostelle

Tourisme / Lieux d'intérets

Point d'accueil de l'Office du Tourisme

Grotte

Musée

Point de vue

Source

Camping

Les Plus Beaux Villages de France ® : Village de Saint-Guilhem-le-Désert

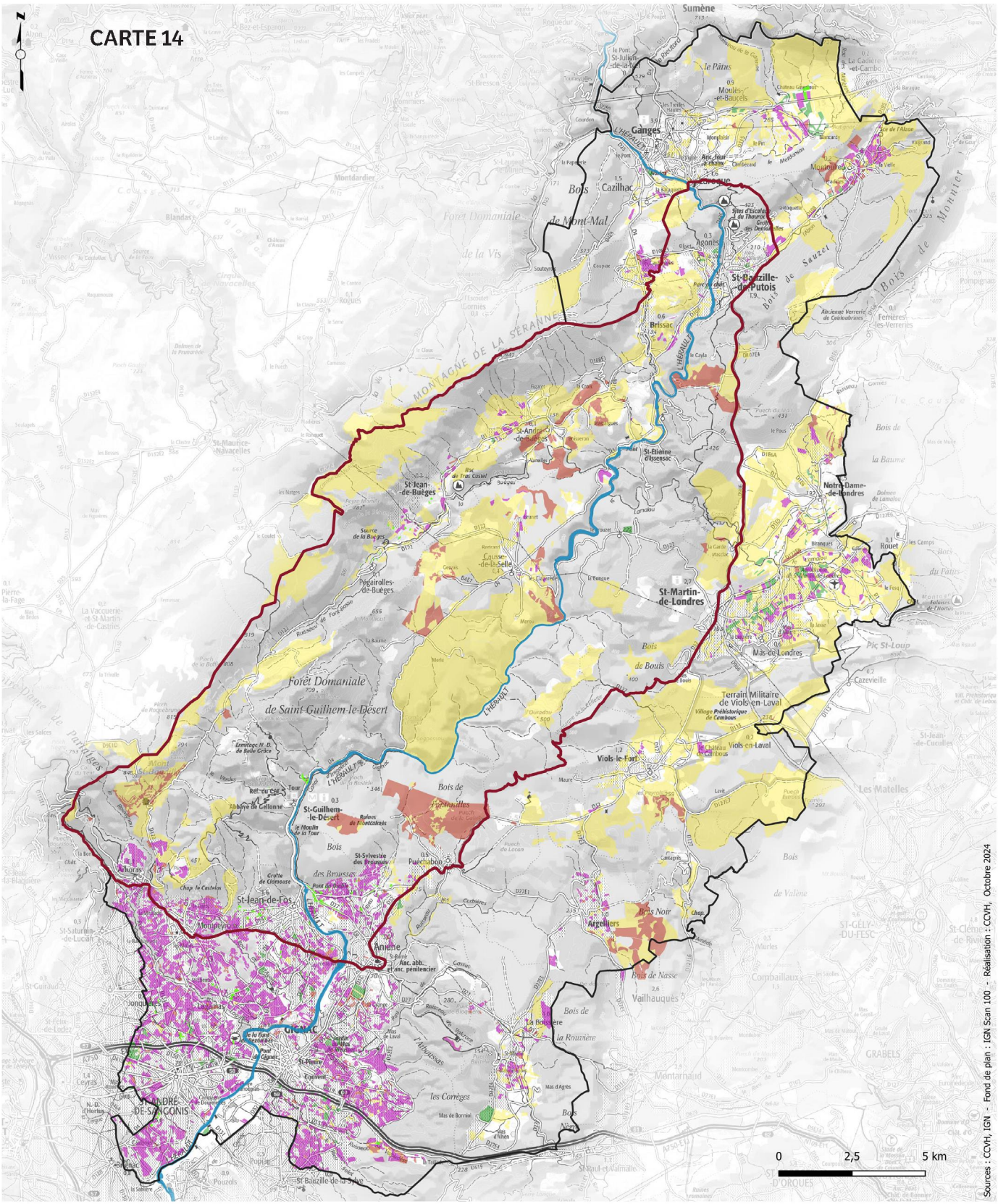

Périmètre du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Cours d'eau

Fleuve Hérault

Registre Parcellaire Graphique (RPG édition 2022)
Contours des parcelles et îlots culturaux et leurs groupes de cultures majoritaires

- Céréales
- Vignes
- Oliviers
- Fourrage, Prairies, Estives
- Divers

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

ESPACES FORESTIERS ET COUVERTURE VÉGÉTALE

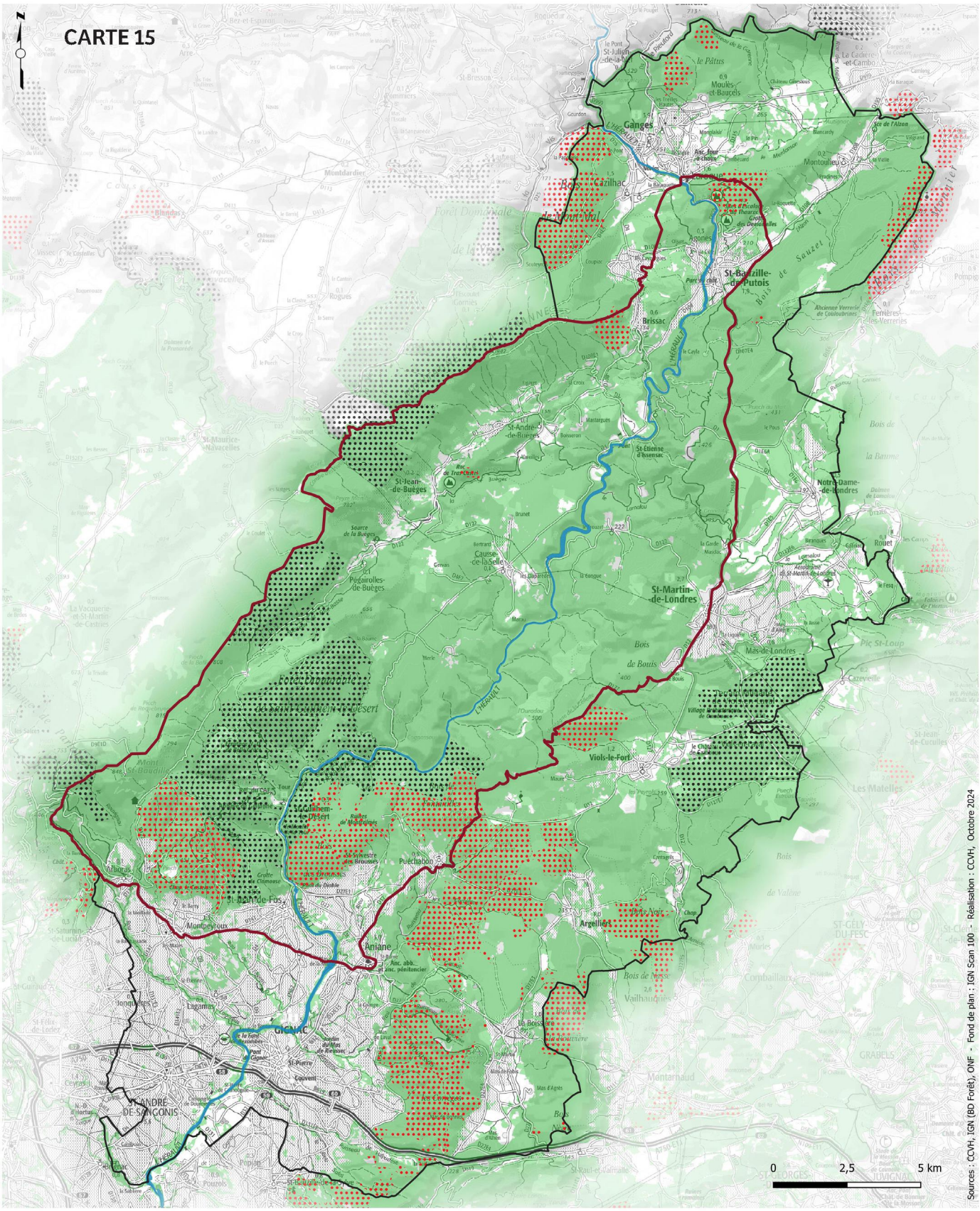

Périmètre du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Cours d'eau

Fleuve Hérault

Couverture végétale

Formation végétale

Forêts publiques

Forêt domaniale

Forêt communale (sous régime forestier)

RISQUE INCENDIE ET DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE (DFCI)

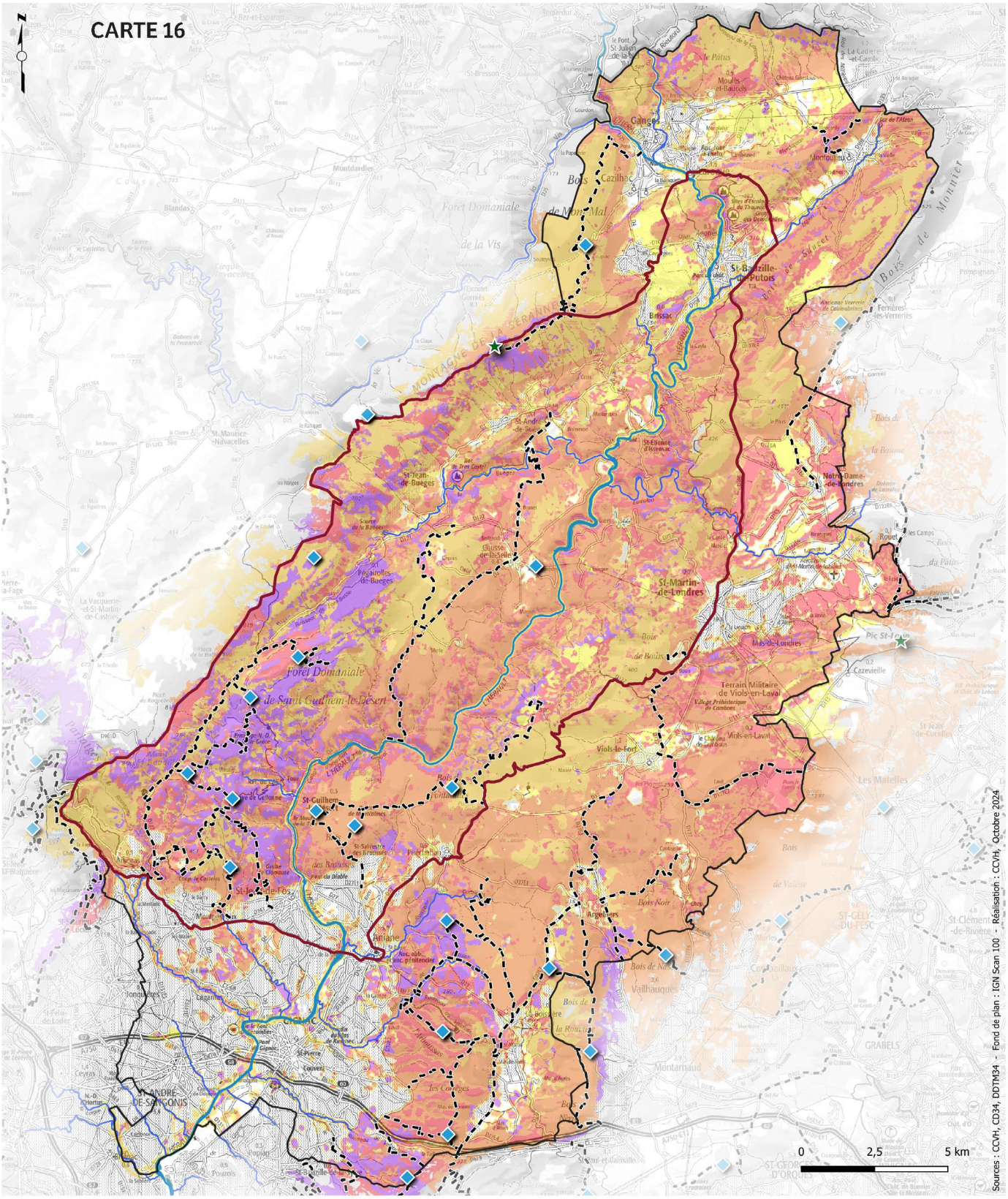
CARTE 16
Canges
Montpeyroux
St-Bauzille-de-Putois
Brissac
St-André-de-Buèges
St-Jean-de-Buèges
St-Martin-de-Londres
Notre-Dame-de-Londres
Mas-de-Londres
Terrain Militaire de Viols-en-Laval
Viols-le-Fort
Viols-en-Laval
St-Guilhem-le-Désert
St-Jean-de-Fos
Argelliers
Vailhauquès
Montarnaud
Couvent
Les Cabanes
Forêt Domaniale de Saint Guilhem-le-Désert
Forêt Domaniale de la Vis
Bois de Montmal
Bois de Cazilhac
Bois de Valène
Bois Noir
Bois de Nas
Bois de la Roulette
Bois de Boisseron
Bois de Valmale
Bois de Monnier
Bois de Strazet
Bois de la Baume
Bois de Pâtus
Bois de Boldi
Bois de Fonfrède
Bois de Pompignan
Bois de Rouel
Bois de Cazevieille
Bois de Fontmagne
Bois de Fontfroide
Bois de Pégairolles-de-Buèges
Bois de Ferrières-les-Verreries

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

OCCUPATION DU SOL

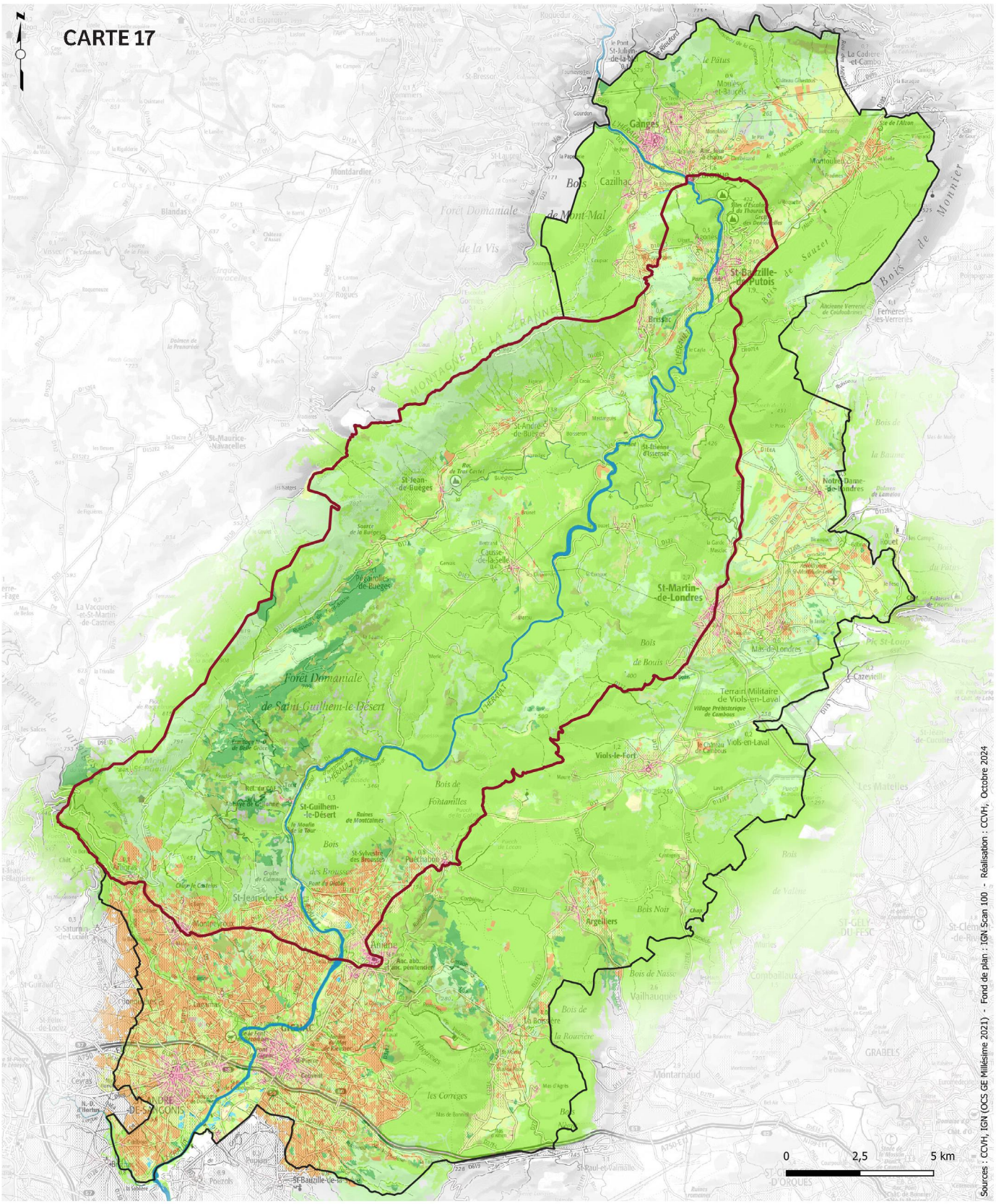

Périmètre du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Cours d'eau

Fleuve Hérault

Occupation du Sol à Grande Échelle (OCS GE) - Couverture du Sol (CS) - 2021

- CS1.1.1.1 - Zones bâties
- CS1.1.1.2 - Zones non bâties
- CS1.1.2.1 - Zones à matériaux minéraux
- CS1.2.1 - Sols nus
- CS1.2.2 - Surfaces d'eau
- CS2.1.1.1 - Peuplements de feuillus
- CS2.1.1.2 - Peuplements de conifères
- CS2.1.1.3 - Peuplements mixtes
- CS2.1.2 - Formations arbustives et sous-arbrisseaux
- CS2.1.3 - Autres formations ligneuses
- CS2.2.1 - Formations herbacées

URBANISME ET DÉMOGRAPHIE

CARTE 18

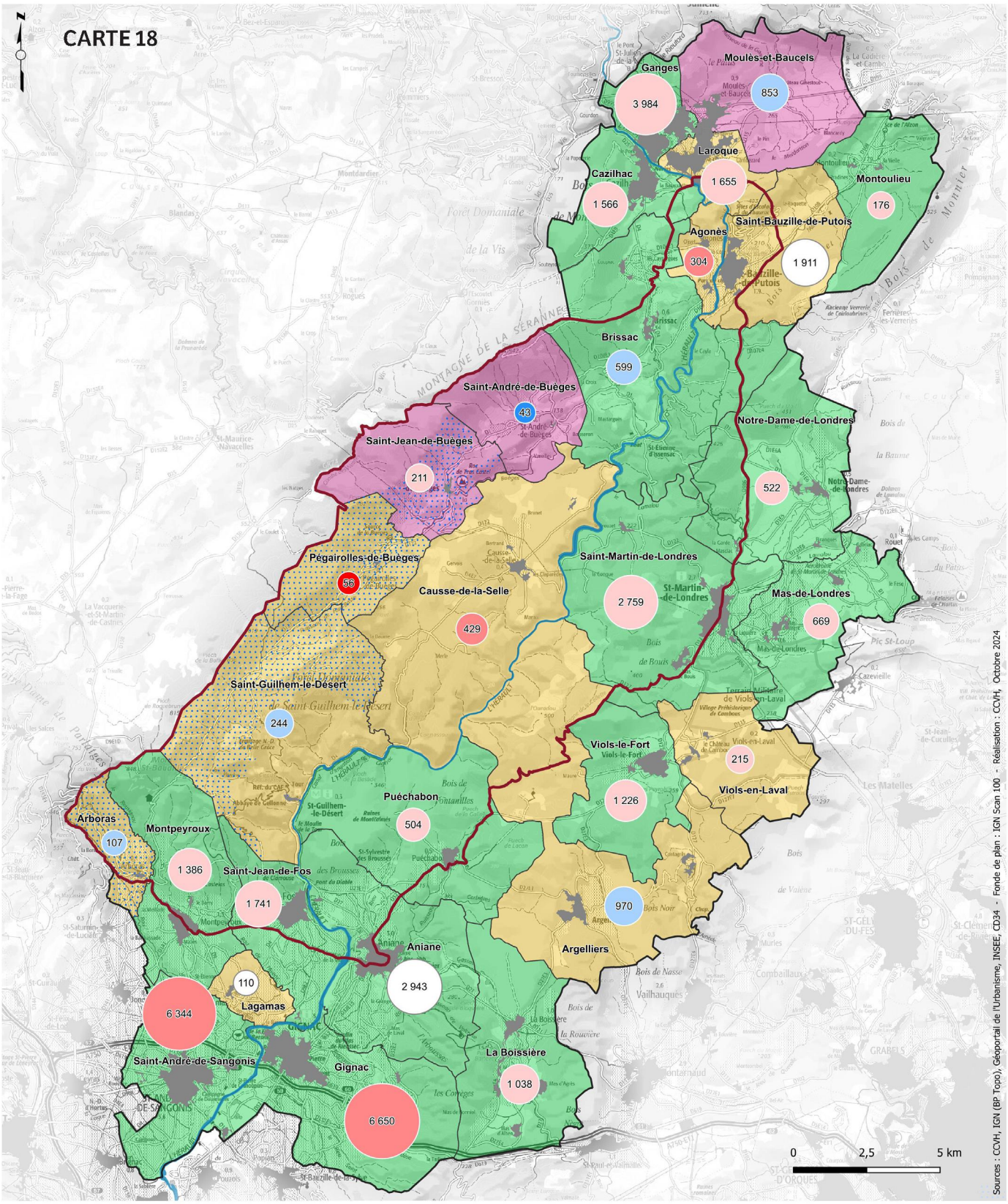

Périmètre du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Cours d'eau

Fleuve Hérault

Type de document d'urbanisme

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Règlement National d'Urbanisme (RNU)

Carte Communale

Servitude d'utilité publique patrimoniale

Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Sufaces urbanisées

Tâche urbaine

Évolution de la population entre 2014 et 2021 (en pourcentage)

- de -20% à -10%
- de -10% à -1%
- de -1% à 1%
- de 1% à 10%
- de 10% à 20%
- de 20% à 40%

Population en 2021 (en nombre d'habitants)

6 650
3 000
1 000
43

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

BAIGNADE, ACTIVITÉS NAUTIQUES ET ZONES DE QUIÉTUDES DU FLEUVE HÉRAULT & ITINÉRAIRES DE VTT

CARTE 19

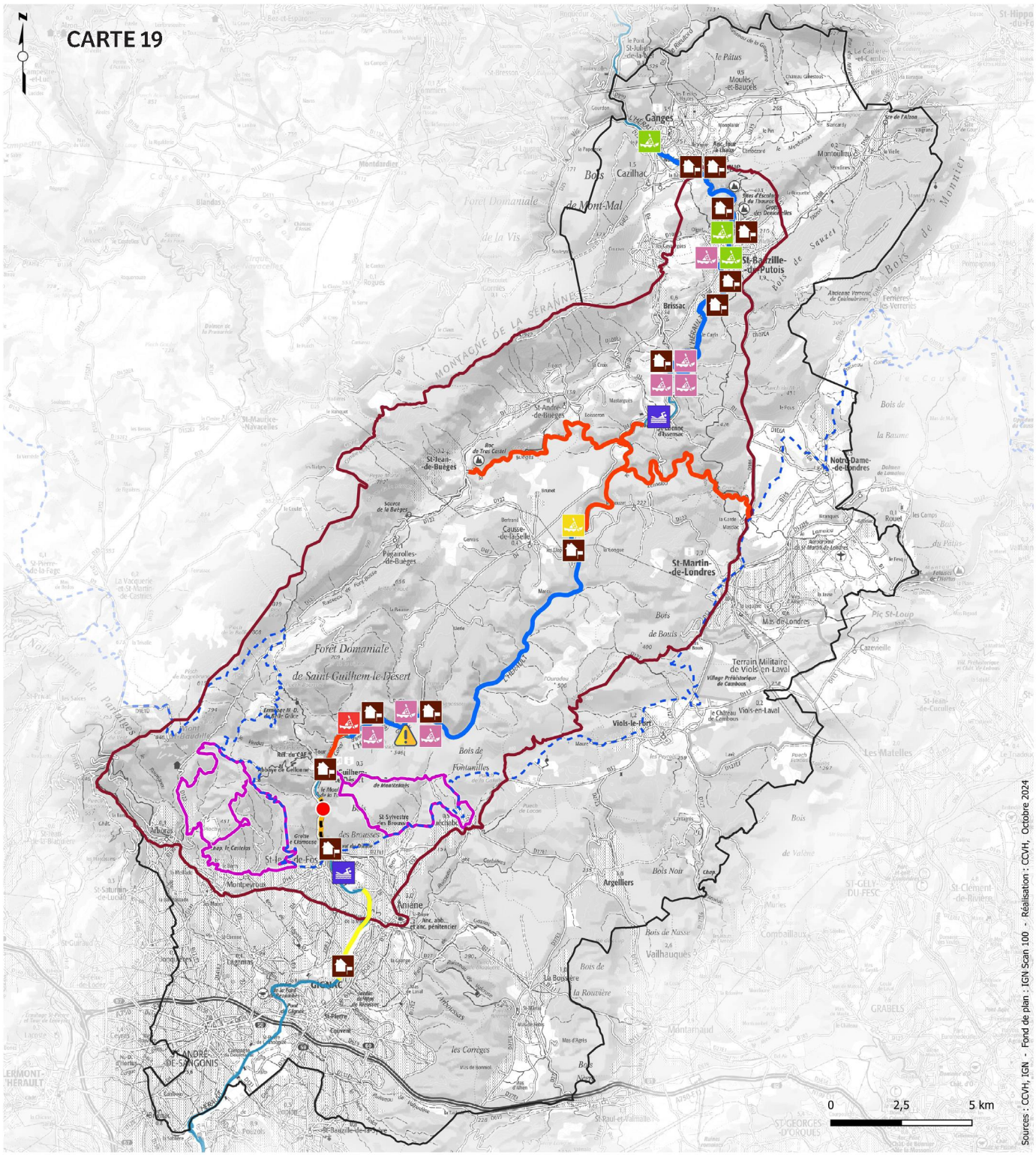

Sources : CCVH, IGN - Fond de plan : IGN Scan 100 - Réalisation : CCVH, Octobre 2024

Périmètre du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Cours d'eau

Fleuve Hérault

Patrimoine Naturel

Arrêté de Protection des Habitats Naturels (APHN) Source du Parapluie Puéchabon - Aniane

Barrage de la Combe du Cor

Danger : Phénomène de rappel

Canoë Kayak

Base : embarquement et débarquement

Débarcadère privé

Débarcadère public

Embarcadère privé

Embarcadère public

Sites de baignade surveillés

Localisation du poste de secours

Itinéraires de VTT et de randonnée multi-pratiques

Itinéraires de VTT - Gestion CCVH

Grande Traversée de l'Hérault : La Passa Meridia

Tronçons d'activités nautiques

Parcours de canoë-kayak

Secteur utilisé pour la pratique du canyoning

Zones de quiétude

Zone de quiétude

Zone de quiétude (sauf activité de canyoning)

Zone de quiétude (sauf Gignac Canoë Kayak)

PRATIQUE DE LA PÊCHE

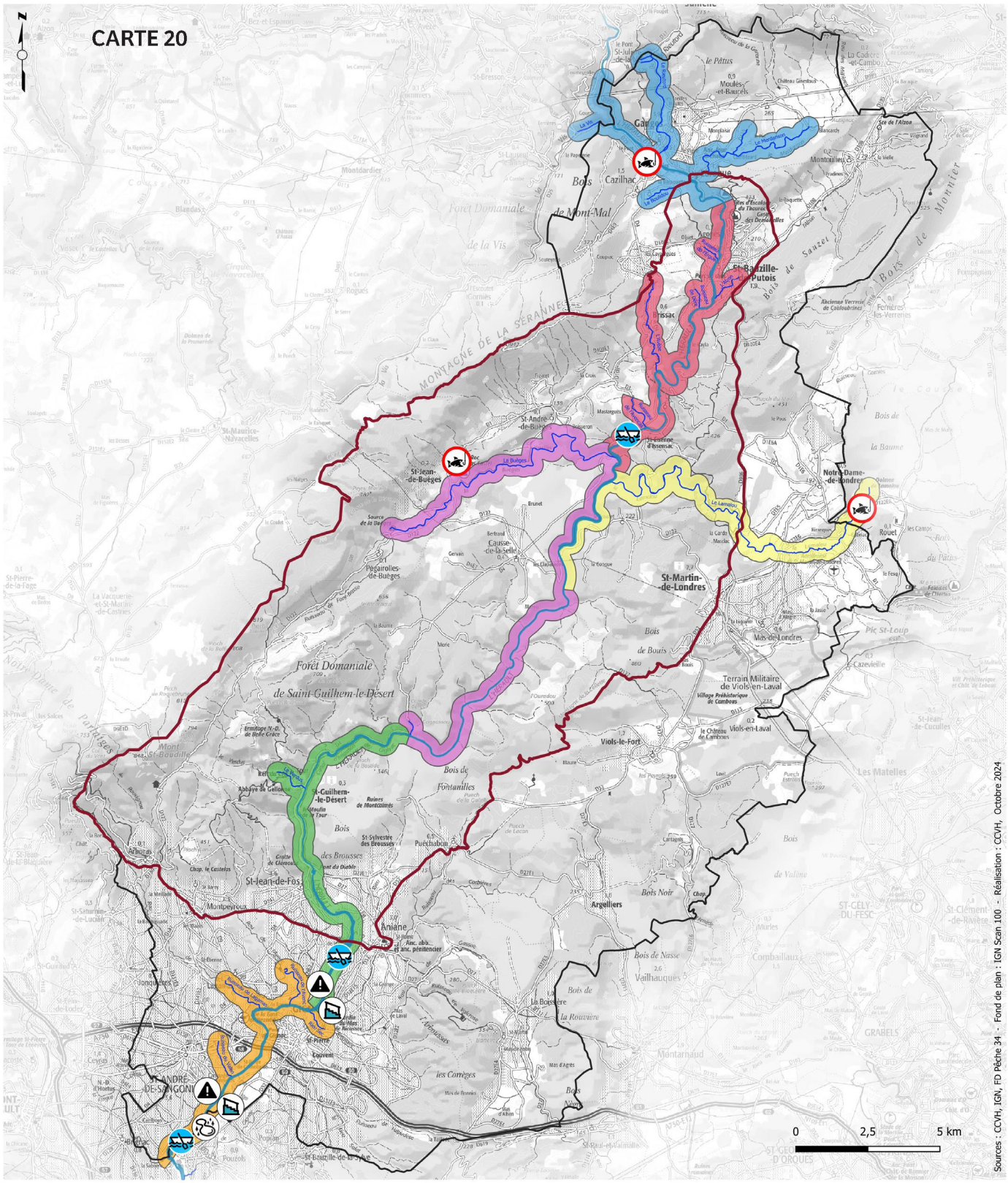

Périmètre du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Cours d'eau

Fleuve Hérault

Affluent de l'Hérault

Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA)

Aniane : La Gaule Anianaise

Ganges : Fino Cannelo Gangeolo

Les Pêcheurs Vallée de l'Hérault

St Bauzille de Putois : Les Fins Pêcheurs

St Jean de Buèges : Canela San Janenca

St Martin de Londres : Les Trois Moulins

Sites liés à la pratique de la pêche

Mise à l'eau

Site artificiel

Réserve de pêche

Danger particulier

Passe à poisson

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

PRATIQUE DE LA CHASSE

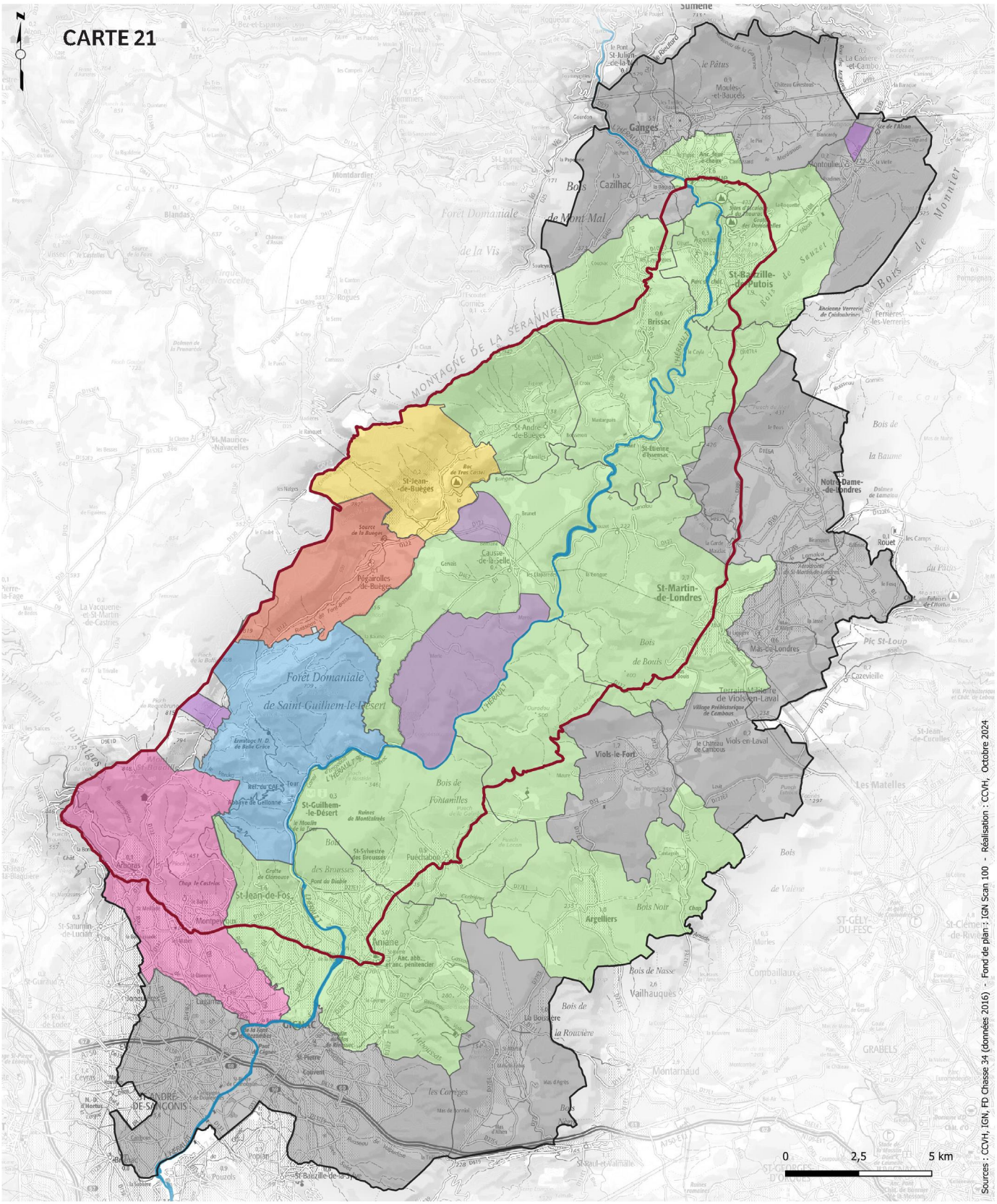
CARTE 21
Ganges
Cazilhac
Montoulieu
St-Bauzille-de-Putois
Brissac
St-André-de-Buèges
St-Jean-de-Buèges
Pégairolles-de-Buèges
Causse-de-la-Selle
St-Martin-de-Londres
Notre-Dame-de-Londres
Mas-de-Londres
Viols-le-Fort
Viols-en-Laval
Terrain Militaire de Viols-en-Laval
Pic St-Loup
Cazevieille
St-Guilhem-le-Désert
St-Jean-de-Fos
Montpeyroux
Arboras
Puéchabon
Aniane
Argelliers
Vailhauquès
Montarnaud
Les Matelles
GRABELS
ST-GELY-DU-FESC
Combaillaux
St-André-de-Sangonis
St-Saturnin-de-Lucian
St-Jean-de-Cuculles
St-Clément-de-Rivière
Forêt Domaniale de Saint-Guilhem-le-Désert
Bois de Fontanilles
Bois de Nasse
Bois Noir
Bois de la Rouvière
Les Corrèges
Abbaye de Gellone
Ermitage N.-D. de Belle Grâce
Ruines de Montcalmès
Anc. abb. et anc. pénitencier
Ancienne Verrerie de Coulobrines
Fermières-les-Verrières
Sites d'alcools du Thaurac, Gour des Demoiselles
Dolmen de la Prunarède
Dolmen de Lamalou
Dolmen de la Vacquerie-et-St-Martin-de-Castries
Village Préhistorique de Cambous
Château de Cambous
Sources de la Buèges
Source de la Foux
Source de la Vis
Source de la Foux
Source de la Vis
Source de la Vis
Source de la Vis

CARTE 22

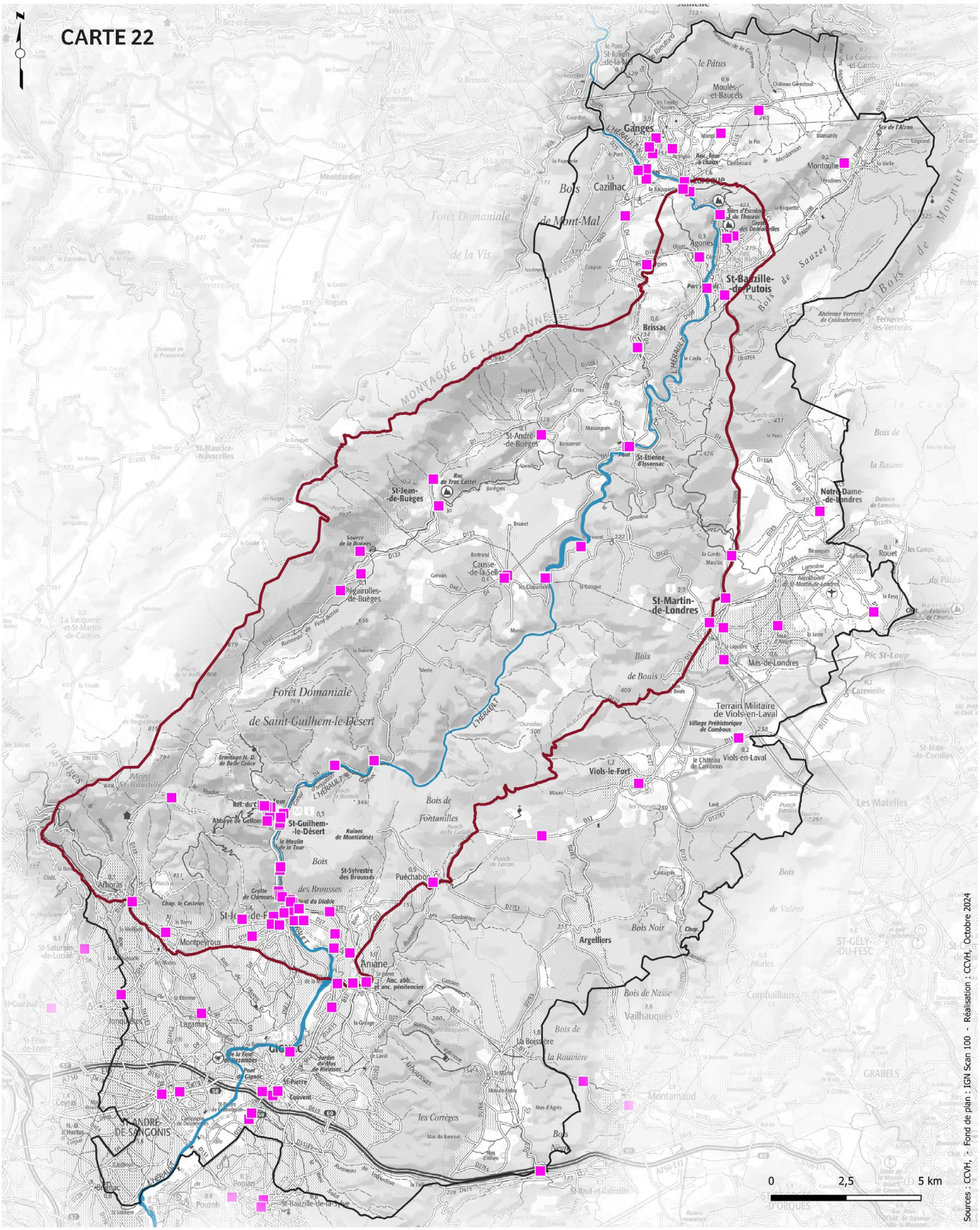

Sources : CCVH - Fond de plan : IGN Scan 100 - Réalisation : CCVH - Octobre 2024

Périmètre Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre Plan de Paysage

Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Observatoire Photographique du Paysage (OPP)

Prise de vue

Cours d'eau

Fleuve Hérault

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

COMPTEURS DE FRÉQUENTATION

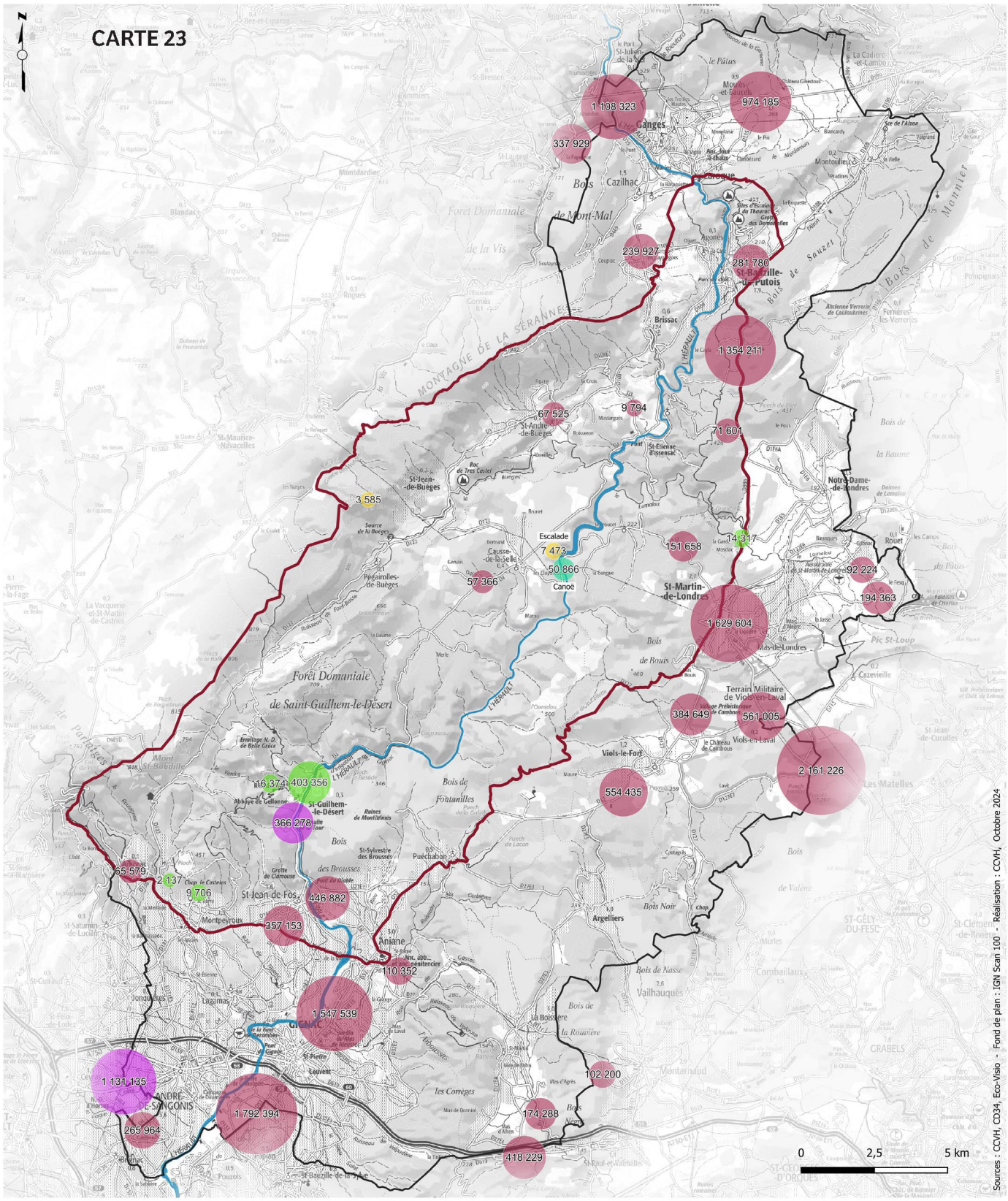

Périmètre du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Cours d'eau

Fleuve Hérault

Compteur de fréquentation piéton

- Données utilisées : De 2021 à 2023
- Données utilisées : De 2018 à 2023
- Données utilisées : 2016

Compteur de fréquentation routier (sur routes départementales, tous types de véhicules)

- Données utilisées : 2022 et 2023
- Données utilisées : 2019, 2022 et 2023

Moyenne pluriannuelle de fréquentation

En nombre de visiteurs pour les compteurs de piétons (sans compter les allers-retours) et en nombre de véhicules par tronçons de routes dans un seul sens (division par 2 des données de comptage)

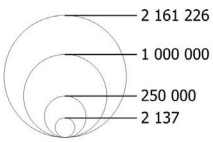

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DU GRAND SITE DE FRANCE

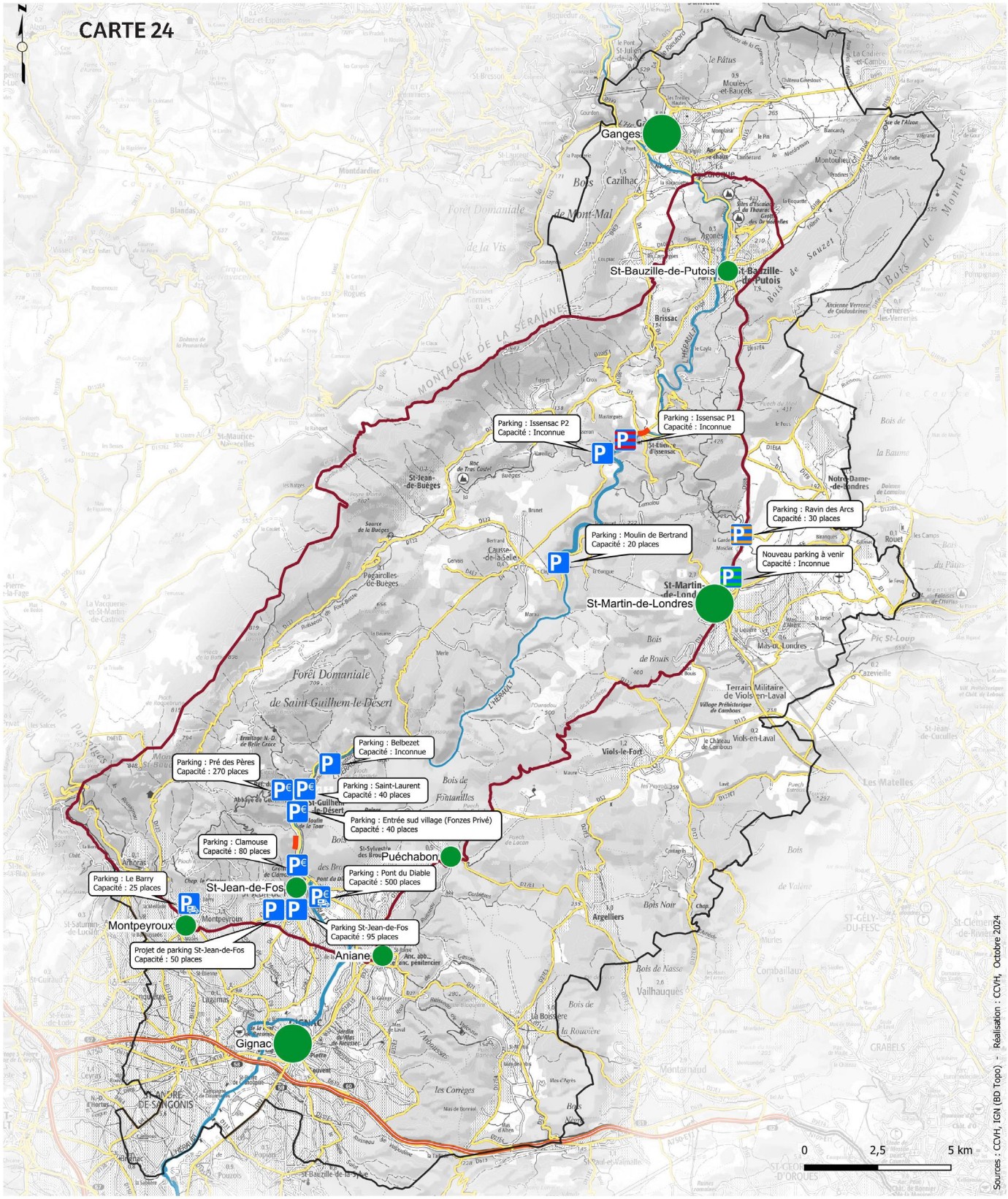

Périmètre du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Périmètre du Plan de Paysage

Plan de Paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault

Cours d'eau

Fleuve Hérault

Parkings

Parking

Parking avec camping-cars autorisés

Parking payant

Nouveau parking à venir

Parking en voie de suppression

Parking supprimé en voie de renaturation

Réseau routier

Autoroute

Route Départementale

Stationnement

Dispositif anti-stationnement sauvage

Villes et villages portes du Grand Site de France

Ville porte

Village porte

GRAND SITE
DE FRANCE
Gorges de l'Hérault
Saint-Guilhem-le-Désert

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

grand
pic
saint
-Loup

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

encis
environnement

Convention pluriannuelle de gouvernance pour la gestion du Grand Site de France « *Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert » et ses abords (Plan* de paysage) 2024-2031

Il est convenu entre les trois communautés de communes :

la Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises représentée par son Président,
et
la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup représentée par son Président,
et
la Communauté de communes Vallée de l'Hérault représentée par son Président, désignée ci-dessous le gestionnaire, coordonnateur,

ce qui suit :

Préambule sur le Grand Site de France

La démarche Grand Site de France est une politique du Ministère en charge de l'Environnement lancée dans les années 1970 avec les "Opérations Grands Sites", le label « Grand Site de France » a été créée en 2002 et la politique a été inscrite au code de l'environnement (Art. L 341-15-1) depuis la loi du 12 juillet 2010. Cette démarche est destinée à **gérer et préserver des sites classés connaissant une fréquentation élevée** entrainant des dégradations du cadre de vie, des paysages, du patrimoine et de la qualité d'accueil. Le **label « Grand Site de France »** est désormais attribué pour une **durée de 8 ans** sur la base de l'engagement du gestionnaire et ses partenaires à mettre en œuvre un **plan de gestion basé sur les principes du développement durable.**
Le site classé des « Gorges de l'Hérault », d'une superficie 8 793 ha classé en 2001, ainsi que les sites classés des Abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et du Cirque de l'Infernet classé en 1992 et de la Grotte de Clamouse classé en 2005, nouvellement complétés par le site classé de la grotte des Demoiselles de 2010 et le sol et la place de St-Martin-de-Londres de 1941, sont des sites remarquables qui méritent une gestion adaptée et partenariale, ainsi que leurs abords.

Après 20 ans d'études et aménagements, le Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » (5 communes) a été labellisé en 2010 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Puis, le label a été renouvelé en 2018 à un périmètre étendu à tout le site classé des Gorges de l'Hérault (8 793ha) à l'échelle des 3 communautés de communes sur 20 787 ha et 10 communes, avec un périmètre de travail aux abords de 5 communes supplémentaires.
Ainsi en 2016, les Communautés de communes "Cévennes Gangeoises et Suménoises", "Grand Pic Saint Loup" et "Vallée de l'Hérault", et les communes concernées (10 communes) par le site classé des gorges de l'Hérault, ont souhaité travailler ensemble à sa bonne gestion dans le sens d'un développement durable. Dans ce contexte, une convention pluriannuelle de gouvernance avait été signée le 19/10/2016 par les trois Communautés de communes, pour que celles-ci puissent collaborer administrativement et financièrement à la gestion du site classé des gorges de l'Hérault et ses abords. Cette convention a été fixée conformément aux objectifs de gestion du label Grand Site de France.

La présente convention 2024-2031 vient poursuivre ce travail pour 8 nouvelles années, sur un nouveau périmètre à l'échelle des 10 communes labellisées en 2018, des 5 communes (précitées) aux abords et de 3 nouvelles communes. Cela permet d'offrir un périmètre biogéographique cohérent sur les plans paysagers, patrimoniaux, fonctionnels, touristiques et des enjeux de gestion, correspondant à l'entité « Gorges de l'Hérault ».

Après un important travail de bilan et d'élaboration du plan de gestion des Gorges de l'Hérault pour la période 2024-2031, un dossier de candidature au label Grand Site de France a été élaboré conjointement. Après dépôt auprès des services de l'Etat, un an d'instruction aura lieu, avec plusieurs étapes, avant que les collectivités aient l'honneur d'obtenir le renouvellement du label « *Grand Site de France » pour le site des Gorges de l'Hérault et de St-Guilhem-le-Désert* par décision du Ministre en charge de l'Environnement à l'automne 2025, pour 8 ans.

Dans ce contexte, en continuité avec la convention pluriannuelle précédente, les collectivités souhaitent mettre en œuvre conjointement le nouveau plan de gestion 2024-2031.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet la définition de la gouvernance et du partenariat administratif et financier entre les trois communautés de communes cosignataires pour la gestion du Grand Site de France « Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert » et ses abords (Plan de paysage) de 2024 à 2031.

Article 2 - Rôle des collectivités

Les trois communautés de communes concernées décident de coordonner leurs actions pour contribuer à la bonne mise en œuvre du plan de gestion 2024-2031 en cours d'élaboration.
Elles ont décidé lors du comité de gouvernance du 11/07/24 et du comité de pilotage du xx/10/24 que la coordination du plan de gestion 2024-2031 serait à nouveau assurée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Elles ont également renouvelé leur souhait d'étudier et mettre en œuvre un plan de gestion du Grand Site de France sur 8 ans sur les 18 communes du périmètre en projet ci-annexée.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault conserve un rôle de coordinateur de la gestion du label Grand Site de France, de l'élaboration du plan de gestion et son bilan, puis de sa mise en œuvre en collaboration avec les autres communautés de communes et communes.

Chaque collectivité concernée par le Grand Site de France poursuivra son **rôle de maître d'ouvrage de ses études et actions propres**. **Les communautés de communes "Cévennes Gangeoises et Suménoises" et "Grand Pic Saint Loup"** assureront un **rôle de coordination de leurs communes membres**.

Par ailleurs, les **études ou travaux concernant un périmètre vaste,** à cheval sur plusieurs communautés de communes**, ou l'ensemble du périmètre élargi, seront mutualisés dans le cadre d'une convention financière annuelle d'application entre les 3 collectivités partenaires.**

Article 3 - Périmètre du site

Les trois communautés de communes cosignataires de la présente convention ont une partie de leur territoire (exprimé en pourcentage) dans le périmètre étendu du Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » :

Communautés de communes	Périmètre GSF 2024-2031 (ha)	% territoire GSF	Périmètre Population (INSEE 2021)	% Habitants GSF
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	44 846	16%	5 969	33 %
CC Vallée Hérault	114 456	40%	8 047	44 %
CC Grand Pic St Loup	126 023	44%	4 085	23 %

Cf Annexe 1 : tableau détaillé par commune
Carte du périmètre en Annexe

Article 4 - Objectifs

Les trois communautés de communes concernées **désirent gérer en bien commun ce territoire à très forte valeur patrimoniale** et, pour cela, **souhaitent animer en concertation le plan de gestion du site classé des gorges de l'Hérault et ses abords ; extension du Grand Site de France « Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert ».**

Le Grand Site de France est un joyau pour les trois communautés de communes. Par l'extension de son périmètre, il devient porteur de nouveaux **objectifs** pour l'ensemble du nouveau territoire impliqué : **de préservation des paysages et des patrimoines, de diffusion de la fréquentation, des retombées socio-économiques...**

Article 5 - Instances et organisation de la gouvernance

Concernant les prises de décisions et le mode de travail des instances, les collectivités réunies lors du comité de pilotage du 30 septembre 2024 ont convenu du fonctionnement des instances suivantes :

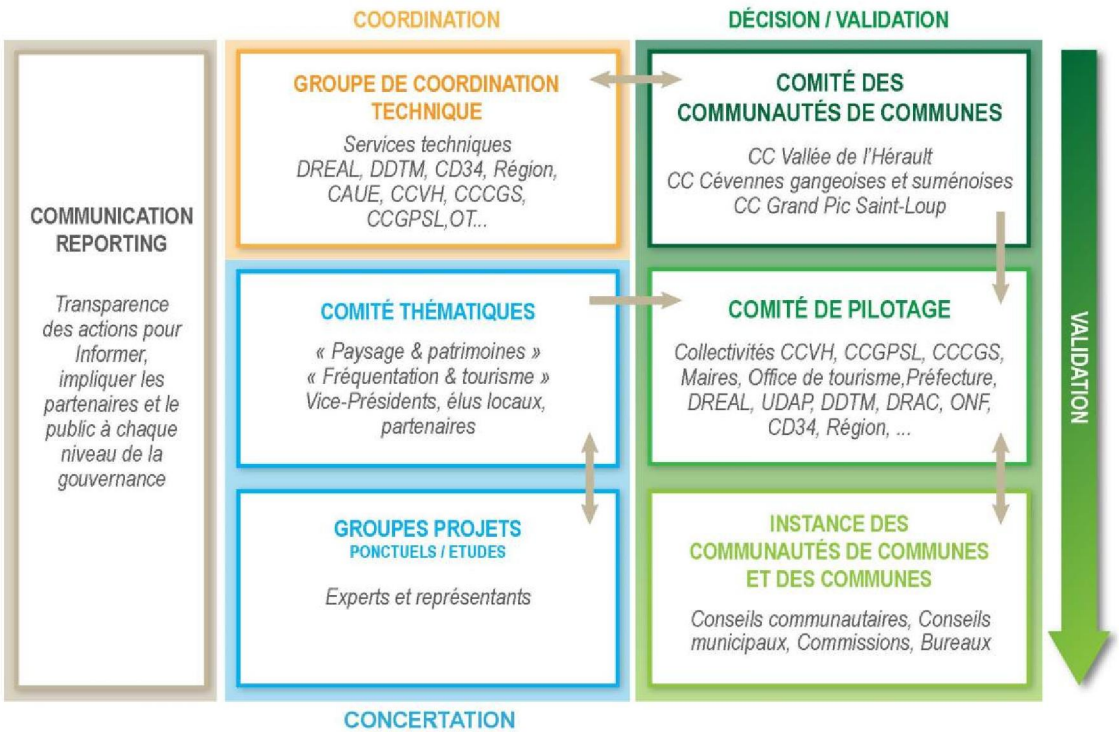

Ces instances ont les fonctions suivantes :

Le comité des communautés de communes

Le comité des communautés de communes, qui remplace le comité des maires, constitue l'instance principale de décision. Composé des présidents et vice-présidents des trois communautés de communes (Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint-Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises), il est responsable de la validation de la stratégie globale, de la supervision de la mise en œuvre du plan de

gestion 2024- 2031 et du pilotage de la convention. Ce comité suit les actions réalisées et évalue leur impact, en veillant à ce que les décisions soient cohérentes avec les objectifs partagés par les territoires et les objectifs propres à chaque communauté de communes. Ce comité se réunit au moins une fois par an.

Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage regroupe les représentants des communautés de communes, les maires des communes, les Offices de Tourisme, ainsi que les partenaires institutionnels clés tels que la préfecture, la DREAL, la DDTM, la DRAC, l'ONF, l'UDAP, le Département de l'Hérault, et la Région Occitanie. Ce comité joue un rôle essentiel en validant et amendant la stratégie proposée par le comité des communautés de communes et en soutenant la mise en œuvre des actions par le biais de co-financements et d'apports techniques. Il se réunit annuellement pour suivre l'avancement des actions, faire le bilan de la saison, présenter les résultats des observatoires et proposer des ajustements des priorités si nécessaires.

Instances des communautés de communes et des communes

Au niveau local, chaque communauté de communes et chaque commune dispose de ses propres instances (conseils communautaires, conseils municipaux, commissions, bureaux), qui participent à la mise en œuvre des projets sur leur territoire respectif. Ces instances sont responsables de la validation des actions locales en lien avec le Grand Site de France et garantissent une implication directe des élus dans la gestion du projet. Mise en œuvre du plan de gestion : des groupes techniques et thématiques structurés en parallèle des instances décisionnelles, la mise en œuvre du plan de gestion s'appuie sur plusieurs instances techniques et thématiques chargées de la gestion opérationnelle des actions et du suivi des observatoires.

Le groupe de coordination technique

Ce groupe réunit les services techniques des trois communautés de communes, ainsi que des représentants techniques des institutions partenaires (DREAL, DDTM, Département, Région, CAUE, associations, acteurs du tourisme...). Le groupe de coordination technique assure le lien entre les différentes instances de gouvernance (comités thématiques, groupes projet, comités des communautés de communes, ...) et veille à une communication fluide et cohérente entre tous les niveaux de décision et d'action. Il garantit également le bon déroulement des projets en assurant la coordination technique des actions.
Il comprend également une instance resserrée réunissant les référents techniques des trois communautés de communes responsables du Grand Site, chargée d'assurer le suivi des projets. Cette instance se réunit tous les un à deux mois.

Un groupe technique dédié au « Tourisme » se réunit également tous les six mois à 1 an, rassemblant les 3 offices de tourisme, voire les trois communautés de communes dans la mesure du besoin. Ce groupe peut se réunir avec les référents communication des communautés dans la mesure du possible afin de piloter et mettre en œuvre le plan de communication du Grand Site.

Les comités thématiques

Deux comités thématiques, « Paysage et patrimoines » et « Fréquentation et tourisme », sont chargés de suivre et d'analyser les observatoires et les actions menées dans ces domaines spécifiques. Présidés par les vice-présidents des trois communautés de communes désignés pour ces thématiques, les comités réunissent les élus locaux ainsi que les partenaires territoriaux.

Le comité thématique « Paysage & Patrimoines » se réunira une fois par an, sous la co-présidence des vice-présidents des trois communautés de communes en charge de ces questions. Il sera principalement responsable du suivi de l'Observatoire photographique du paysage et du Plan de paysage, ainsi que de l'atteinte des objectifs de l'axe 1 et des axes transversaux 1 et 2 du plan de gestion 2024-2031.

Le comité thématique « Fréquentation & Tourisme », également **co-présidé par les vice-présidents** des trois communautés de communes en charge de ces sujets, se réunira une fois par an. Il aura pour mission de suivre l'Observatoire de la fréquentation et de dresser un bilan de la saison en coordination avec les trois offices de tourisme et les trois communautés de communes. Ce comité sera chargé de suivre l'atteinte des objectifs des axes 2 et 3, ainsi que de l'axe transversal 3 du plan de gestion 2024-2031.
Ces comités permettent d'évaluer les impacts sur le territoire et de proposer des ajustements, garantissant ainsi une gestion adaptée et réactive.

Les groupes projet ponctuels

Ces groupes sont constitués en fonction des besoins spécifiques liés aux études ou aux projets en cours. Composés d'experts, de représentants locaux et parfois d'associations, les groupes projet se concentrent sur des projets spécifiques à durée limitée. Il s'agit notamment des comités de pilotage et des comités techniques des projets et études spécifiques, tel que l'actualisation du schéma de gestion de la baignade et des activités nautiques (SGBAN). Ils jouent un rôle opérationnel clé dans la mise en œuvre des décisions stratégiques, permettant une application concrète des actions sur le terrain.

Communication et reporting :

Transparence et implication des partenaires, en transversalité, un volet communication et reporting est intégré à la gouvernance pour optimiser la transparence des actions et l'implication de tous les partenaires, et si possible du public. Cette instance, encore informelle, sera mise en place durant la mise en œuvre du plan de gestion 24-31 et aura pour mission de :

- **Informer régulièrement les partenaires et les élus sur l'avancement des projets ;**
- **Diffuser les résultats des actions** auprès du public et des parties prenantes, afin de garantir une bonne compréhension des enjeux ;
- **Impliquer activement le public dans la démarche Grand Site de France** en mettant en valeur les actions réalisées et en assurant une communication régulière et transparente sur l'avancement des projets.

Par ailleurs, des consultations et boîtes à idées pourront être mises en place afin de recueillir les avis et suggestions des habitants, favorisant ainsi une approche participative ascendante.

Article 6 - Rôle du gestionnaire, coordinateur

Il assure, conformément aux principes du label Grand Site de France, l'élaboration du plan de gestion en partenariat avec les collectivités concernées. Il suit sa mise en œuvre et l'atteinte de ses objectifs avec l'appui des collectivités concernées. Il suit la programmation annuelle et réalise son suivi.
De ce fait, il assure le lien entre les services institutionnels en charge de la délivrance et du suivi du label Grand Site de France.

Il prépare, anime et assure le secrétariat des réunions des instances de la gouvernance présentée à l'article 5.

En collaboration avec les **Communautés de communes "Cévennes Gangeoises et Suménoises", "Grand Pic Saint Loup"** il élabore un plan de communication sur la démarche, ses objectifs, sa méthode et sa concertation en favorisant la circulation d'informations et les liens entre les partenaires.

Chaque année, lors de la définition de la programmation N+1, les collectivités définiront les actions à mener ainsi que le montage financier pour leur mise en œuvre et les modes de mutualisation sur chaque projet. Pour ce faire une convention d'application annuelle sera élaborée en fin d'année pour définir les répartitions financières et les objets de mutualisation de l'année N+1.

Article 7 - Rôle des communautés de communes partenaires

Dans le cadre de la convention d'application annuelle et lorsqu'elle sera signée, elles s'engagent à respecter les principes du label Grand Site de France et mettre en œuvre les recommandations des services instructeurs prévus dans ce cadre.

Elles s'engagent à mettre à disposition les moyens nécessaires à l'élaboration du plan de gestion, au suivi des actions sur leur territoire, à la mobilisation de ses instances et des acteurs de son territoire.

Elles assurent par ailleurs un rôle de coordination au niveau de leurs communes membres.

Article 8 - Coordination de la démarche collective : information, concertation, communication, transparence

Le gestionnaire aura pour mission d'organiser le partage de l'information et la mutualisation des connaissances nécessaires au bon déroulement de la démarche auprès de l'ensemble des collectivités concernées par le Grand Site de France. Afin d'identifier le partenariat avec les EPCI, le gestionnaire insèrera dans ses documents et courriers officiels les logos des trois EPCI concernées.

Article 9 – Durée de la convention

La présente convention est liée à la gestion du Grand Site de France des « Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert », et ses abords (Plan de paysage) et à la mise en œuvre de son plan de gestion 2024-2031. Par conséquent, elle a une **durée de 8 ans** et s'achèvera à la date de fin de validité du label.

Article 10 – Financement

Chaque collectivité concernée par le Grand Site de France et ses abords assurera son rôle de maître d'ouvrage de ses études et actions propres.

Par ailleurs, les études, prestations ou travaux concernant un périmètre vaste, à cheval sur plusieurs communautés de communes, ou l'ensemble du périmètre du Grand Site de France (18 communes) ou du plan de paysage (28 communes), seront mutualisés dans le cadre de convention d'application annuelle. Les dispositions financières seront convenues chaque année au sein de ces conventions annuelles.

Article 11 – Convention d'application annuelle

Les objectifs de gestion du Grand Site de France sont définis par son plan de gestion.
Sa **programmation d'actions sera définie annuellement par une convention d'application annuelle.** Elle précisera le programme d'actions, le budget prévisionnel et la contribution financière de chaque EPCI.

Article 12 - Révision et résiliation

La présente convention pourra être révisée à tout moment par chacune des parties pour redéfinir les modalités de partenariat, notamment en cas de modification des statuts. Une validation au sein des conseils communautaires sera requise.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par chacune des parties. Cette résiliation fera l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis de 6 mois. Cette décision dûment motivée devra être prise par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale désirant dénoncer la présente convention.

Fait en 3 exemplaires à ..... le .....

Le Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	**Le Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup**	**Le Président de la Communauté de Communes Cévennes Gangeoises Suménoises**
M. Jean-François SOTO	M. Alain BARBE	M. Michel FRATISSIER

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

NOUVEAU PÉRIMÈTRE DU GRAND SITE DE FRANCE - LABEL 2024

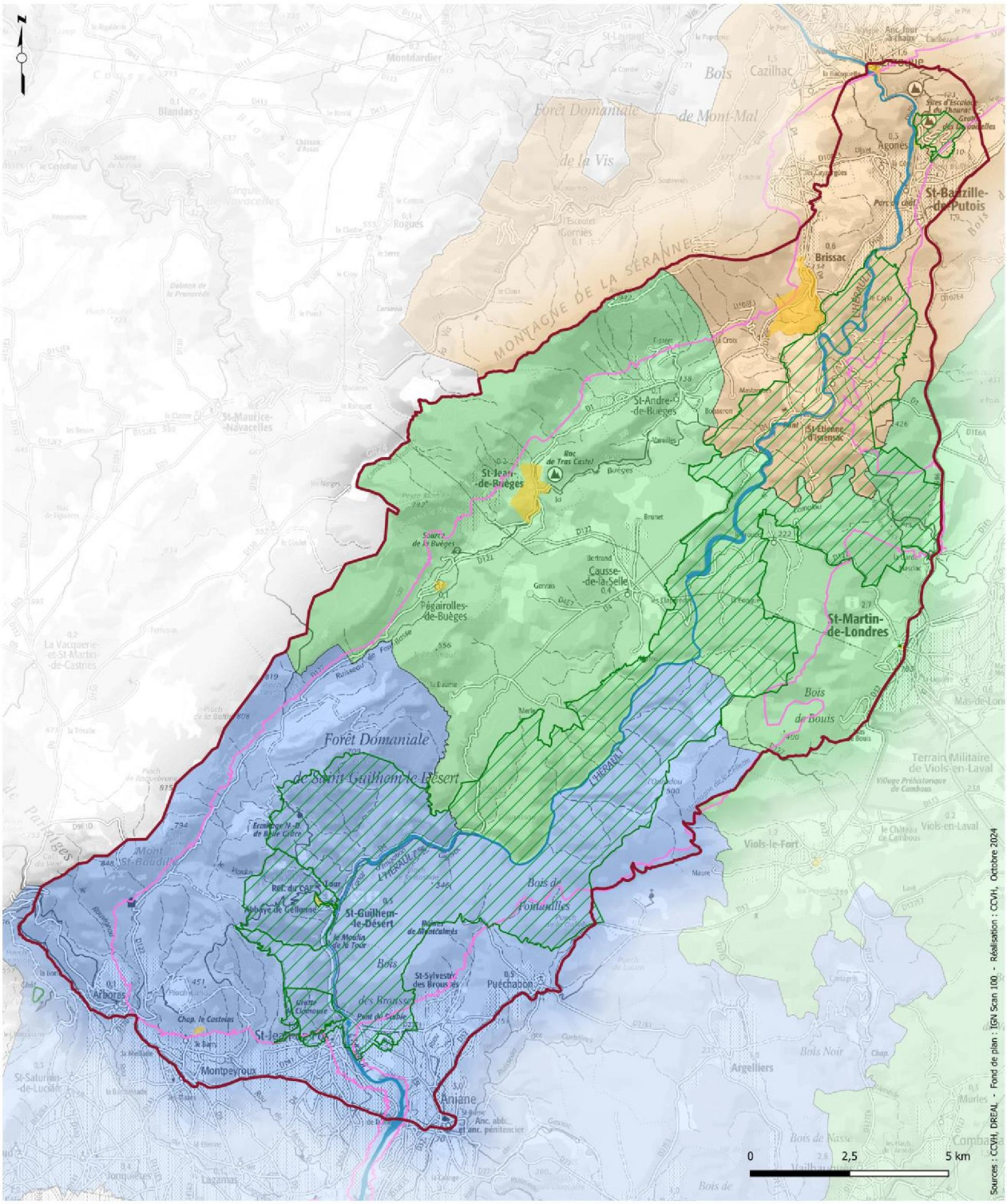

Périmètres du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Sites classés et inscrits

Site classé

Site inscrit

Cours d'eau

Fleuve Hérault

Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

Périmètre Natura 2000

Natura 2000 : Gorges de l'Hérault

Annexe 1 : Tableau détaillé par commune (superficie comprise dans le GSF, population et pourcentages)

Collectivité	Code INSEE commune	Commune	Superficie commune dans périmètre GSF (en km2)	Pourcentage de la commune dans périmètre GSF (%)	Population INSEE 2021	Total %
CCVH	34010	Aniane	8,622	28,42	2 981	
CCVH	34267	St-Jean-de-Fos	8,252	58,33	1 773	
CCVH	34261	St-Guilhem-le-Désert	38,61	100,00	251	-
CCVH	34012	Argelliers	15,241	30,12	996	
CCVH	34011	Arboras	5,368	81,73	120	
CCVH	34173	Montpeyroux	15,805	70,05	1 412	
CCVH	34221	Puéchabon	22,558	71,75	514	
		Total CCVH	**114,456**	**40%**	**8 047**	**44%**
CCGPSL	34195	Pégairolles-de-Buèges	13,14	100,00	57	
CCGPSL	34264	Saint-Jean-de-Buèges	16,87	100,00	211	
CCGPSL	34060	Causse-de-la-Selle	45,313	100,00	437	-
CCGPSL	34238	Saint-André-de-Buèges	15,233	100,00	43	
CCGPSL	34274	Saint-Martin-de-Londres	28,57	74,21	2 803	
CCGPSL	34185	Notre-Dame-de-Londres	6,897	24,45	534	
		Total CCGPSL	**126,023**	**44%**	**4 085**	**23%**
CCCGS	34005	Agonès	4,169	100,00	313	-
CCCGS	34128	Laroque	2,075	31,18	1 610	
CCCGS	34243	Saint-Bauzille-de-Putois	5,891	32,26	1 939	
CCCGS	34042	Brissac	31,683	71,81	614	
CCCGS	34067	Cazilhac	1,028	8,76	1 493	
		Total CCCGS	**44,846**	**16%**	**5 969**	**33%**
		TOTAL GLOBAL GSF	**285,325**	100%	**18 101**	100%

Convention d'application annuelle 2024 à la convention pluriannuelle de gouvernance pour la gestion du Grand Site de France Gorges de l'Hérault, St-Guilhem-le-Désert et ses abords (Plan de paysage)

Il est convenu entre les trois communautés de communes :

la Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS) représentée par son Président,
et
la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL) représentée par son Président,
et
la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) représentée par son Président, désignée ci-dessous le gestionnaire, coordonnateur,

ce qui suit :

Préambule sur le Grand Site de France

La démarche Grand Site de France est une politique du Ministère en charge de l'Environnement lancée dans les années 1970 avec les "Opérations Grands Sites", le label « Grand Site de France » a été créée en 2002 et la politique a été inscrite au code de l'environnement (Art. L 341-15-1) depuis la loi du 12 juillet 2010. Cette démarche est destinée à **gérer et préserver des sites classés connaissant une fréquentation élevée** entrainant des dégradations du cadre de vie, des paysages, du patrimoine et de la qualité d'accueil. Le **label « Grand Site de France »** est désormais attribué pour une **durée de 8 ans** sur la base de l'engagement du gestionnaire et ses partenaires à mettre en œuvre un **plan de gestion basé sur les principes du développement durable.**
Le site classé des « Gorges de l'Hérault », d'une superficie 8 793 ha classé en 2001, ainsi que les sites classés des Abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et du Cirque de l'Infernet classé en 1992 et de la Grotte de Clamouse classé en 2005, nouvellement complétés par le site classé de la grotte des Demoiselles de 2010 et le sol et la place de St-Martin-de-Londres de 1941, sont des sites remarquables qui méritent une gestion adaptée et partenariale, ainsi que leurs abords.

Après 20 ans d'études et aménagements, le Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » (5 communes) a été labellisé en 2010 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Puis, le label a été renouvelé en 2018 à un périmètre étendu à tout le site classé des Gorges de l'Hérault (8 793ha) à l'échelle des 3 communautés de communes sur 20 787 ha et 10 communes, avec un périmètre de travail aux abords de 5 communes supplémentaires.
Ainsi en 2016, les Communautés de communes "Cévennes Gangeoises et Suménoises", "Grand Pic Saint Loup" et "Vallée de l'Hérault", et les communes concernées (10 communes) par le site classé des gorges de l'Hérault, ont souhaité travailler ensemble à sa bonne gestion dans le sens d'un développement durable. Dans ce contexte, une convention pluriannuelle de gouvernance avait été signée le 19/10/2016 par les trois Communautés de communes, pour que celles-ci puissent collaborer administrativement et financièrement à la gestion du site classé des gorges de l'Hérault et ses abords. Cette convention a été fixée conformément aux objectifs de gestion du label Grand Site de France.
Une nouvelle convention 2024-2031 vient poursuivre ce travail pour 8 nouvelles années, sur un nouveau périmètre à l'échelle des 10 communes labellisées en 2018, des 5 communes (précitées) aux abords et de 3 nouvelles communes, sur un périmètre biogéographique cohérent.

Cette convention prévoit la mise en œuvre opérationnelle du projet 2024-2031 par le biais de convention d'application annuelle, dans la poursuite du fonctionnement depuis 2017.

Dans ce contexte, une nouvelle convention annuelle 2024 a été élaborée pour définir et mettre en œuvre les actions prioritaires en 2024, exposée dans la présente convention annuelle.

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE QUE :

En application de la convention pluriannuelle de gouvernance 2024-2031, les trois Communautés de communes collaborent administrativement et financièrement pour la gestion du Grand Site de France des 'Gorges de l'Hérault, Saint-Guilhem-le-Désert' et ses abords (périmètre du plan de paysage et du Schéma de gestion de la baignade et des activités nautiques). Les conventions précédentes ont permis de mettre en œuvre le plan de gestion 2018-2023 (dont le bilan apparait au dossier de renouvellement au Label). Cette nouvelle convention d'application annuelle est, à son tour, fixée conformément aux objectifs de gestion du label Grand Site de France.

La présente convention est conforme aux :
- **article 6** de la convention pluriannuelle de gouvernance : *« Chaque année, lors de la définition de la programmation N+1, les collectivités définiront les actions à mener ainsi que le montage financier pour leur mise en œuvre et les modes de mutualisation sur chaque projet. Pour ce faire une convention d'application annuelle sera élaborée en fin d'année pour définir les répartitions financières et les objets de mutualisation de l'année N+1.»*

et

- article 11 de la convention pluriannuelle de gouvernance : « Les objectifs de gestion du Grand Site de France sont définis par son plan de gestion. Sa **programmation d'actions sera définie annuellement par une convention d'application annuelle.** Elle précisera le programme d'actions, le budget prévisionnel et la contribution financière de chaque EPCI ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Périmètres géographiques d'intervention

- **Nouveau Périmètre** du **Grand Site de France (18 communes) – annexe 1**

- **Périmètre** du **Schéma de gestion de la Baignade et des Activités de Loisirs nautiques –SGBAN- (15 communes de Ganges à Gignac) - Annexe 2**

Depuis la convention de groupement de commandes entre les 3 communautés ayant permis l'élaboration du Schéma de Gestion de la Baignade et des Activités Nautiques des Gorges de l'Hérault, signée en 2016, sa mise en œuvre est organisée par les conventions Grand Site de France.

- **Périmètre** du **Plan de Paysage des Gorges de l'Hérault, Causse et Plaines environnants (28 communes) - Annexe 3**

Suite aux délibérations des 3 collectivités en 2017, un **Plan de paysage** a été mené. Dans ce cadre en 2020 a été recrutée la chargée de mission paysage Emme BOUTOT pour suivre le projet et sa mise en œuvre opérationnelle. Le plan de paysage validé en 2022 est actuellement en cours de mise en œuvre (2023-2028).

Article 2 - Programme d'actions et budget de l'année 2024 (Annexe 4)

Les trois collectivités ont décidé de travailler sur :

- **Périmètre du « Grand Site de France » (15 communes) :**
  - **Actions cofinancées au titre de la présente convention**

- **Le Bilan concerté de la gestion du Grand Site de France « Gorges de l'Hérault » 2018-2023 et l'élaboration du nouveau Plan de Gestion 2025-2030 (**Mission d'Assistance à Maitrise

d'Ouvrage) a été financé par la convention 2023. Le co-financement des frais d'édition du dossier Label et autres dépenses éventuelles seront intégrés dans la convention 2025.

- **L'adhésion annuelle au réseau des Grands Sites de France** : 5400€TTC

- **La mission de coordination des actions :** 31 661.40€TTC pour environ 114 jours de travail de coordination assuré par la CCVH.

- **La mise en œuvre du plan de communication du Grand Site de France :** pour 6392€ (frais de gestion du site web, actualisation de la carte sensible, impression et brochures).

- L'acquisition des **données Flux vision** à la nouvelle échelle du GSF depuis 2023 pour un cout de 3500€.

- L**a nouvelle scénographie de la maison du Grand Site de France** valorisant le Grand Site de France et des éléments du patrimoine remarquable de la CCCGS et de la CCGPSL. Dans ce cadre les 2 collectivités apporteront une participation, chacune à hauteur de 5% de l'autofinancement assumé par la CCVH, soit un total de 7000€ (sur une opération de 160 000€, financée à hauteur de 70 000€ par la CCVH).

- Dans le cadre de la **nouvelle dotation du ministère** en faveur des Grands Sites de France en 2024, les collectivités ont bénéficié d'une aide pour le **recrutement d'Ecogardes**. Dans ce contexte, sous réserve de la fourniture des justificatifs nécessaires, la CCVH rétrocèdera 14 077,12 € à la CCCGS suite à l'emploi de 3 Ecogardes à Issensac.

Pour cette année de gestion 2024, sur le périmètre **Grand Site de France**, un budget prévisionnel de **46 953,40€TTC** a été estimé, intégrant les aides financières (*sous réserve d'obtention des subventions*). A ce montant, s'ajoutent les 7000€ de participations de la CCCGS et de la CCGPSL à la scénographie de la maison du site, et sera retranché pour la CCCGS 14 077,12 € des écogardes.

➢ **Périmètre Schéma de gestion de la Baignade et des Activités de Loisirs nautiques**

Pour cette année de gestion 2024, sur ce périmètre les opérations sont reportées à la convention 2025.

➢ **Périmètre Plan de Paysage**

o **Actions cofinancées au titre de la présente convention**

- La **mission Architecte Paysagiste Conseil à l'échelle du plan de paysage,** d'un montant de 42 000€ TTC (dont 16 900€ d'autofinancement) par an a été financée par la convention 2022 en année 1. L'année 2 est financée à 75% sur la convention 2024 soit 31500 €, dont 6400€ de reste à charge.
- **La mise en œuvre des projets implique une mission d'ingénierie et de coordination des actions évaluée à 28 968,75€TTC** pour environ 114 jours de travail assurés par la CCVH.
- L'étude en cours du **plan de paysage transition énergétique** a été financée par les conventions précédentes. La convention 2024 finance l'avenant d'un montant de 9840€ subventionnée par une aide supplémentaire de la DREAL soit 1968€ de reste à charge.

Pour cette année de gestion 2024, sur le périmètre **du Plan de Paysage**, un budget prévisionnel de **37 336,75 €TTC** a été estimé, intégrant les aides financières (*sous réserve d'obtention des subventions*).

Article 3 – Contributions financières et clé de répartition 2024

Pour l'année 2024, il est convenu d'utiliser les clés de répartition financières précédentes pour les périmètres Plan de Paysage et Schéma de gestion de la baignade et des activités nautiques, et

d'actualiser la clé de répartition du périmètre Grand Site de France suite au changement de périmètre de 10 à 18 communes.

Ces montants pourront faire l'objet de régularisation dans la convention suivante, ou en amont des paiements, suite au bilan des subventions réellement perçues et aux facturations des prestataires :

➢ **Périmètre Grand Site de France (18 communes)**

Communautés de communes	Taux	Total 2024
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	**25%**	15 238 €
CC Vallée Hérault	**50%**	23 477 €
CC Grand Pic St Loup	**25%**	15 238 €
Total	100%	**53 953 €**

➢ **Périmètre Schéma de gestion de la Baignade et des Activités de Loisirs nautiques (15 communes)**

Communautés de communes	Taux	Total 2024
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	33%	- €
CC Vallée Hérault	33%	- €
CC Grand Pic St Loup	33%	- €
Total	100%	- €

➢ **Périmètre Plan de Paysage (28 communes)**

Communautés de communes	Taux	Total 2024
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	30%	11 201 €
CC Vallée Hérault	40%	14 935 €
CC Grand Pic St Loup	30%	11 201 €
Total	100%	37 337 €

➢ **Total général (synthèse des 3 tableaux précédents)**

Il comprend les totaux estimés avec les subventions sollicitées.

Communautés de communes	Taux	Total 2024
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	29%	**26 439 €**
CC Vallée Hérault	42%	**38 411 €**
CC Grand Pic St Loup	29%	**26 439 €**
Total	100%	**91 290 €**

Montants sous réserve de confirmation de subventions.

Total réellement dû par la CCCGS (après remboursement subvention Ecogardes)

CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	Montant avec remboursement subvention Eco-gardes	**12 362 €**

Article 4 – Ajustement des montants financiers à la réalité des financements et des coûts assumés

A la fin de l'année 2024, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, coordinatrice, pourra procéder à la mise à jour des frais réellement engagé (conformément aux articles 2 et 3) sur la base des accords de subvention réellement obtenus et des sommes réellement engagées. Elle fournira l'ensemble des justificatifs concernant ces subventions et les factures acquittées à ses partenaires sur demande.

Article 5 – Modalités de paiement et de contributions financières

A la fin de l'année 2024, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, coordinatrice, procèdera à l'appel de paiement auprès de ses partenaires à hauteur des montants indiqués à l'article 3 sous réserve des ajustements éventuels prévus à l'article 4. Le reliquat des actions éventuellement non engagées fin 2024 pourra être reporté en 2025.

Article 6 – Dispositions diverses

L'ensemble des clauses de la convention pluriannuelle de gouvernance reste inchangé.

Fait en 3 exemplaires à …… le ……..

Le Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	**Le Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup**	**Le Président de la Communauté de Communes Cévennes Gangeoises Suménoises**
M. Jean-François SOTO	M. Alain BARBE	M. Michel FRATISSIER

Annexe 1

Grand Site de France - Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

NOUVEAU PÉRIMÈTRE DU GRAND SITE DE FRANCE - LABEL 2024

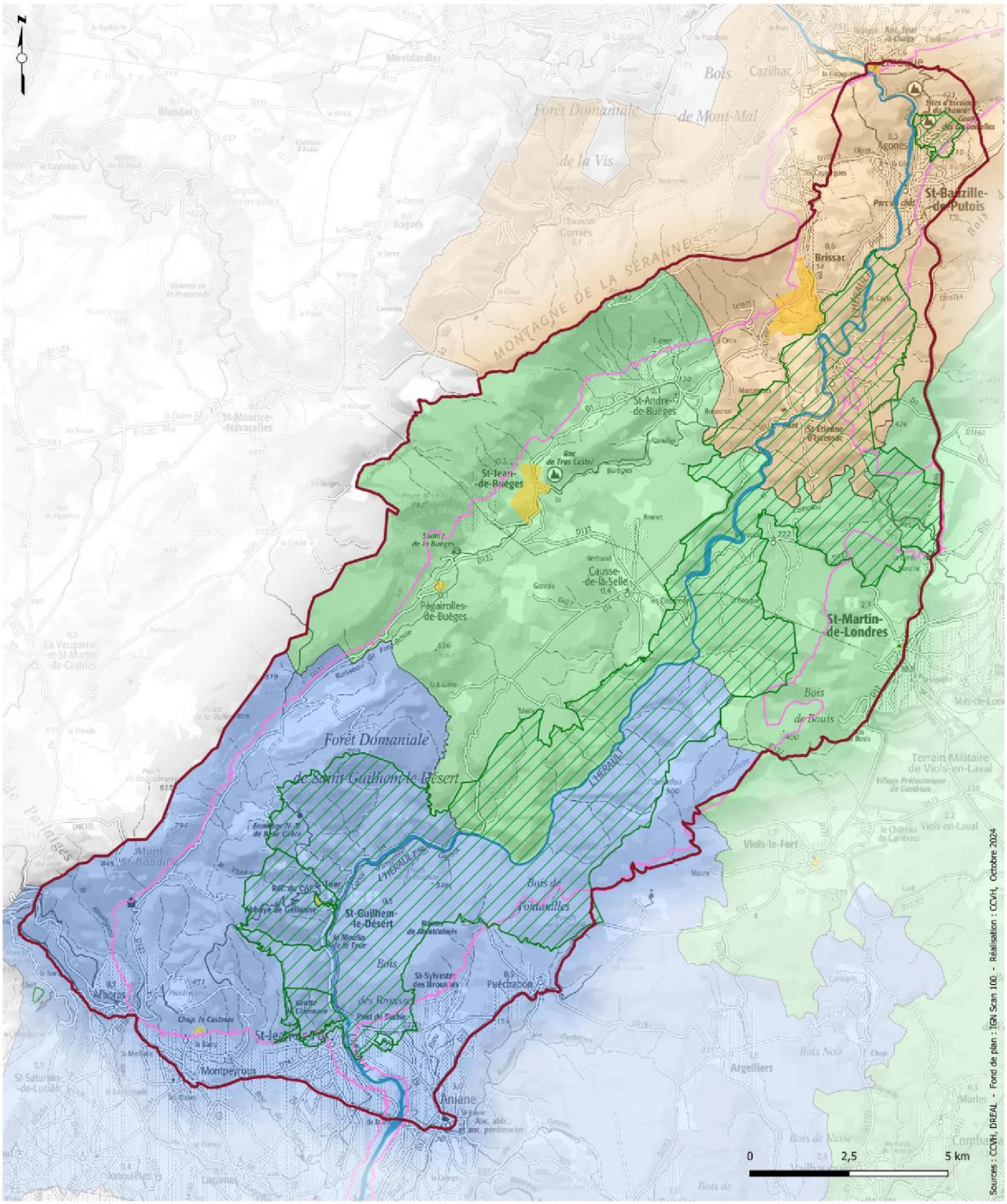

Périmètres du Grand Site de France

Futur périmètre du Grand Site de France

Sites classés et inscrits

Site classé

Site inscrit

Cours d'eau

Fleuve Hérault

Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

Périmètre Natura 2000

Natura 2000 : Gorges de l'Hérault

ANNEXE 2 - Périmètre du SGBAN (15 communes)

Il suit la colonne vertébrale du fleuve Hérault de Ganges au nord à Gignac au Sud. *Du nord au Sud : Ganges, Cazilhac, Laroque, Agones, Saint-Bauzille-de-Putois, Brissac, Causse de la Selle, St-Martin-de-Londres, Argelliers, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert, St-Jean-de-Fos, Aniane, Lagamas, Gignac.*

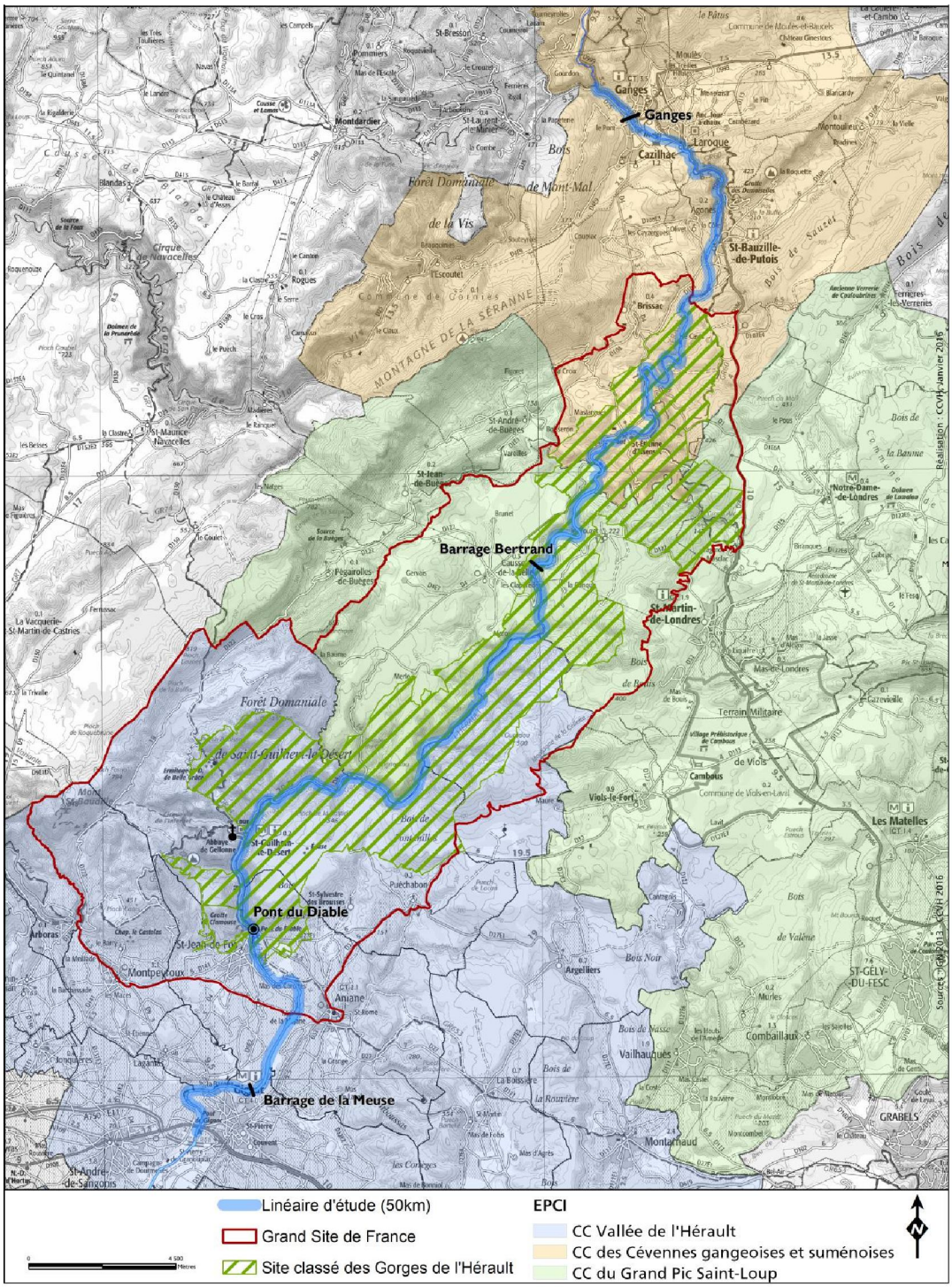

ANNEXE 3

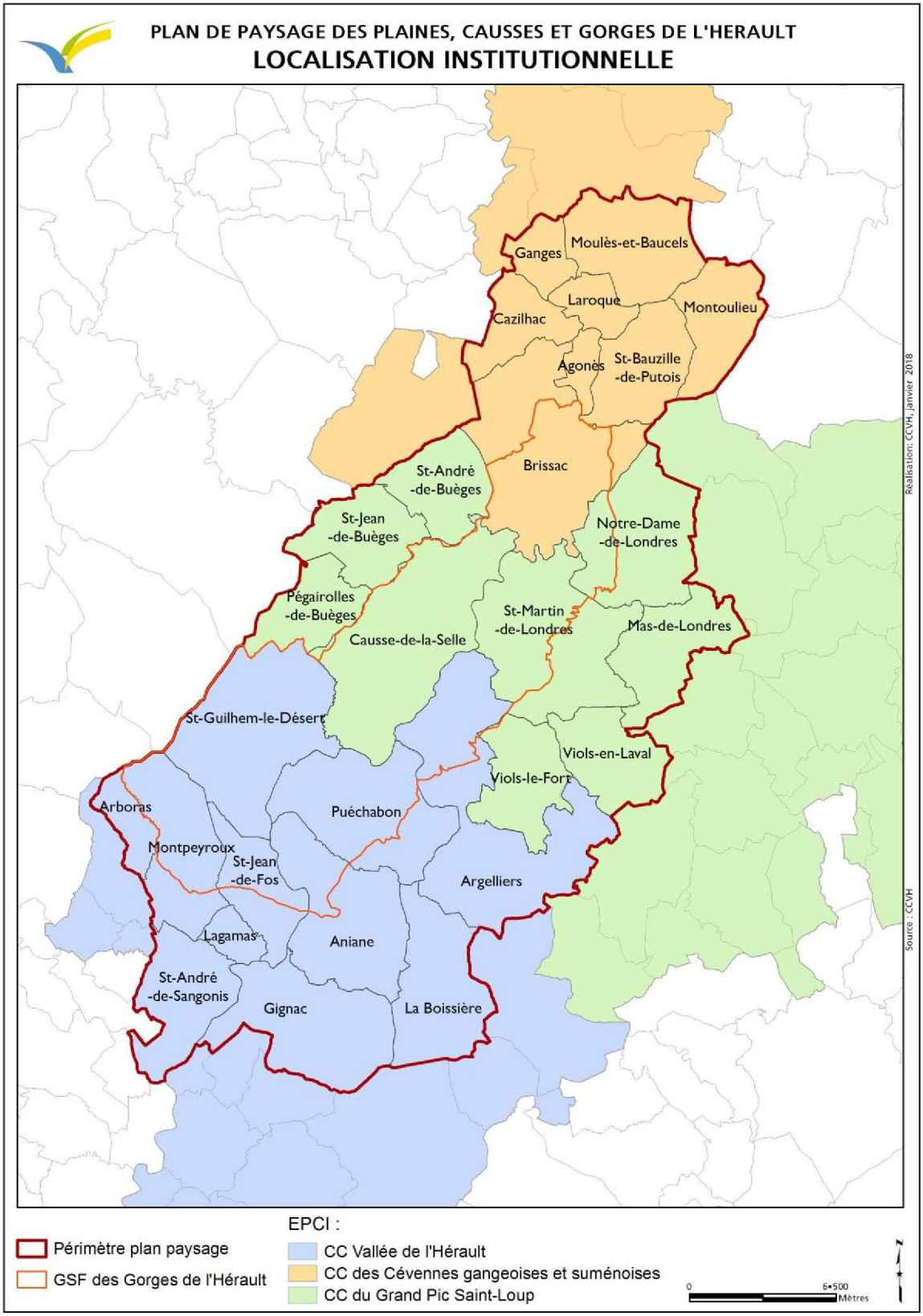
PLAN DE PAYSAGE DES PLAINES, CAUSSES ET GORGES DE L'HERAULT
LOCALISATION INSTITUTIONNELLE
Ganges
Moulès-et-Baucels
Laroque
Montoulieu
Cazilhac
Agonès
St-Bauzille
-de-Putois
Brissac
St-André
-de-Buèges
St-Jean
-de-Buèges
Notre-Dame
-de-Londres
Pégairolles
-de-Buèges
St-Martin
-de-Londres
Mas-de-Londres
Causse-de-la-Selle
St-Guilhem-le-Désert
Viols-en-Laval
Viols-le-Fort
Arboras
Puéchabon
Montpeyroux
St-Jean
-de-Fos
Argelliers
Lagamas
Aniane
St-André
-de-Sangonis
Gignac
La Boissière
Réalisation: CCVH, janvier 2018
Source : CCVH
Périmètre plan paysage
GSF des Gorges de l'Hérault
EPCI :
CC Vallée de l'Hérault
CC des Cévennes gangeoises et suménoises
CC du Grand Pic Saint-Loup
0
6•500
Mètres

ANNEXE 4 DETAILS DES DEPENSES FINANCIERES

		Convention Annuelle 2024		
Portage	Budget convention	€TTC montant total projet année	€TTC part autofinancement ou participation	% autofinancement
GRAND SITE DE France				
CCVH	Candidature/ Bilan et renouvellement - 2023 (AMO)	- €	- €	100%
CCVH	Adhésion annuelle au réseau des Grands Sites de France	5 400,00 €	5 400,00 €	100%
CCVH	Frais de coordination	31 661,40 €	31 661,40 €	100%
CCVH	Mise en œuvre Plan de communication Grand Site de France	6 392,00 €	6 392,00 €	100%
CCVH	Données Flux vision	3 500,00 €	3 500,00 €	100%
Sous-Total Périmètre "Grand Site de France"		46 953,40 €	46 953,40 €	100%
CCVH	Scénographie de la Maison du Grand Site de France	7 000,00 €	7 000,00 €	100%
CCVH	*Nouvelle Dotation Ministère - Foncement Ecogardes*	14 077,12 €	- €	0%
SGBAN				
CCVH	Communications/sensibilisation SGBAN			
CCGPSL	Etude de faisabilité d'une passe à canoë à la combe du Cor (étude conjointe CCVH/CCGPSL/ASA canal de Gignac)			
CCVH	Actualisation du Schema de gestion de la Baignade et des activités nautiques			
Sous-Total Périmètre "SGBAN"		- €	- €	0%
PLAN DE PAYSAGE				
CCVH	Frais de coordination	28 968,75 €	28 968,75 €	100%
CCVH	Guides de préconisations architectural et paysagere - périmètre plan de paysage - 2023			
CCVH	Elargissement mission Architecte Paysagite Conseil au préimètre Plan de Paysage - 2022-2023	31 500,00 €	6 400,00 €	40%
CCVH	Reconduction OPP - 2023 et suivant			
CCVH	Plan de paysage transition énergitique - 2020-2023	9 840,00 €	1 968,00 €	20%
Sous Total Plan de Paysage 3 CCs		70 308,75 €	37 336,75 €	53%
Sous-Total spécial OPP CCGPSL CCCGS (reconduction bisanuelle)				
Total Convention annuelle		117 262,15 €	84 290,15 €	72%